



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

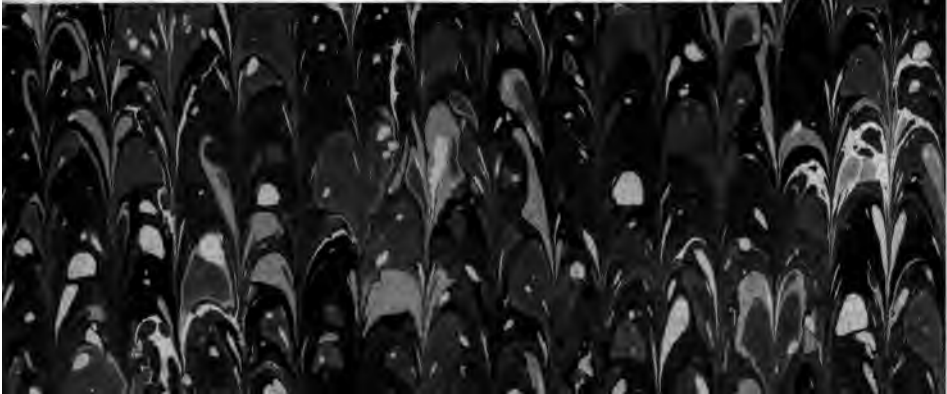
B 1,256,369



351



SIDNEY EDWARD BOUVERIE BOUVERIE-PUSEY.



1694



ÉTUDES
sur
LA RELIGION DES SOUBBAS
OU SABÉENS



ÉTUDES
SUR
LA RELIGION DES SOUBBAS
OU SABÉENS
LEURS DOGMES, LEURS MŒURS

PAR

(M.) N. ^{Nicolas} SIOUFFI

VICE-CONSUL DE FRANCE À MOUSSOUL



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

—
M DCCC LXXX

BL

1635

.562

GL
Ford Fdm.
Probsthain
1.17.56
96351

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR M. OUTREY,

AMBASSADEUR DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Près de dix années passées sous les ordres de Votre Excellence, et vingt et un ans de bienveillance continuelle de sa part, m'imposent, vis-à-vis d'Elle, des devoirs aussi étendus que sacrés;

En lui offrant l'hommage de ce petit travail, mon seul but est de lui donner un faible témoignage de ma reconnaissance.

Si j'ai pris la liberté de le faire sans en demander la permission à Votre Excellence, c'est parce que j'ai craint un refus, et, par conséquent, le regret pour moi de ne pas mettre à exécution un projet que j'avais tant à cœur de réaliser.

Je prie donc Votre Excellence de daigner oublier la faute pour ne penser qu'à l'intention, et qu'Elle veuille bien honorer de sa haute approbation cette modeste dédicace comme un gage éternel de la parfaite gratitude et du profond dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Ambassadeur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

N. SIOUFFI.

Alep, le 20 février 1877.



AVANT-PROPOS.

Profond secret observé par les Soubbas sur tout ce qui concerne leurs croyances.
— Mes efforts pour parvenir à les connaître. — Occasion inattendue qui m'est offerte d'atteindre ce but. — Études faites par moi de cette secte religieuse.

Dès mon arrivée à Bagdad (en novembre 1873), la secte des Soubbas a attiré mon attention. J'en avais à peine entendu parler avant de venir dans cette ville, et du jour où je l'ai habitée, je n'ai fait que m'enquérir avec soin et insistance, non seulement de la vraie religion de cette secte très peu connue qui, comme les Druzes de Syrie, met toute son application à cacher les principes fondamentaux de ses croyances, mais aussi de leurs mœurs, de leurs usages et de leur manière de vivre.

Pendant longtemps mes efforts ont été inutiles; et bien que le pays des Soubbas ne soit pas très éloigné de Bagdad, le profond secret observé par cette secte sur sa propre religion a toujours, paraît-il, découragé les Européens qui ont visité leur pays. Je parle des Européens, attendu que, parmi les indigènes, nul que je sache ne s'est soucié de cette question. Certains individus parmi ces derniers, après avoir passé des années dans le pays des Soubbas, n'ont

pas même pu me dire si cette secte avait, oui ou non, des églises⁽¹⁾.

Plusieurs Européens m'ont dit qu'à part la difficulté que je viens de signaler, il y en avait une autre aussi capitale pour eux. C'est l'ignorance dans laquelle ils étaient de la langue arabe.

Le seul parti qui me restait à prendre était de chercher à

⁽¹⁾ J'ai appris plus tard par mon professeur jusqu'à quel point est poussé chez les Soubbas le secret sur tout ce qui concerne leur religion. « Les noms de leurs livres même, » me dit-il un jour, « ne peuvent pas être connus d'un étranger. Il ne leur est pas permis de les nommer devant quiconque n'est pas Soubba, et l'histoire que je vais vous raconter vous donnera la mesure de la sévère discrétion observée par eux à cet égard : Un jour, continua-t-il, un personnage puissant de Mouhammara, appelé Rustom-Khan, se trouvant de passage dans le pays des Soubbas, fit appeler près de lui les principaux de cette secte et les pria de lui donner le nom des livres dont ils faisaient usage. Nous ne possédons, lui répondirent-ils, que tel et tel livre (et ils lui nommèrent les deux livres les plus communs et les plus insignifiants qu'ils avaient). Comment, leur dit Rustom-Khan, ce sont là les seuls livres que vous ayez ? Nous n'en connaissons pas d'autres, répondirent les chefs Soubbas. Après quoi, ils furent congédiés. — Ce personnage, qui tenait à savoir si ces derniers lui avaient dit, oui ou non, la vérité, se fit amener un de leurs diacres qu'il retint près de lui. — Rustom-Khan se fit servir de l'eau-de-vie dont il but, et ordonna ensuite d'en donner à son hôte qui refusa d'en prendre, en s'excusant. Votre religion vous défend-elle, lui dit alors le khan, l'usage des boissons ? — Les boissons ne nous sont pas défendues, reprit le diacre, pourvu que nous en usions avec modération ; mais si nous nous laissons aller jusqu'à l'enivrement, c'est un péché. Buvez donc un peu pour me faire plaisir, lui dit Rustom. — Un second et un troisième verre lui furent présentés, et il fut forcé de les boire, afin de ne pas déplaire à son hôte. — Les verres se succédèrent, et quand le grand personnage s'aperçut que son convive avait la tête suffisamment prise, il le pria de lui nommer les livres dont se servaient les Soubbas. Le diacre, qui ne jouissait plus de sa lucidité d'esprit, lui en cita plusieurs dont il fit écrire les titres. Rustom essaya ensuite de le faire parler sur d'autres sujets plus importants, mais tous ses efforts et ses instances furent inutiles, et, malgré l'état d'ivresse dans lequel se trouvait le diacre, Rustom ne put rien obtenir de plus. »

m'aboucher avec un de leurs prêtres, ou au moins avec un simple adepte en état de pouvoir me donner quelques bons renseignements, et de m'efforcer par tous les moyens possibles de l'y décider. Dans ce but, je m'adressai à plusieurs personnes, entre autres au Rév. P. Marie-Joseph, préfet de la Mission des Carmes déchaussés à Baghdad, missionnaire plein de zèle et de capacité, qui fréquentait les Soubbas dans l'espoir de les ramener au catholicisme. Je le priai de m'amener un de ces Soubbas aussitôt qu'il trouverait l'occasion de le faire.

Après plus de quinze mois d'attente, cette occasion s'est enfin présentée dans les meilleures conditions, et c'est à l'extrême obligeance de ce digne et vénérable religieux que je dois mon succès. Un jour il vint chez moi accompagné d'un Bédouin âgé de près de vingt-cinq ans. « Voici un Soubba, » me dit-il, « qui fera bien votre affaire. Son père est prêtre des Soubbas; Adam (c'est le nom du jeune homme) lui-même, qui s'était d'abord destiné à la prêtrise, a fait dans la religion des Soubbas toutes les études que ces fonctions réclament; mais s'étant décidé récemment à embrasser le catholicisme, il a quitté son pays et ses coreligionnaires, qui ne veulent plus l'admettre parmi eux, pour venir s'établir chez moi. »

Je ne pouvais espérer un hasard plus heureux. Je remerciai le Père préfet de m'avoir procuré cet homme qui avait, m'a-t-il dit, déjà rompu pour toujours avec les siens,

en se faisant catholique, et qui était déjà considéré par eux comme un ennemi commun. Ces paroles me donnèrent l'espoir du succès; j'entrai immédiatement en matière avec le Soubba, et je lui déclarais que je désirai m'instruire dans la religion de ses pères.

Il fut convenu, séance tenante, qu'il me servirait de professeur, et notre travail commença dès le lendemain.

Mon premier dessein était d'étudier la langue des Soubbas, afin de pouvoir approfondir les matières religieuses et théologiques qui constituent leurs croyances, et traduire textuellement leurs livres; mais comme je ne savais pas combien de temps je resterais à Bagdad, je dus renoncer à ce projet dont l'exécution demandait des années, pour me contenter d'écrire, sous la dictée d'Adam, les réponses qui m'étaient données par lui aux différentes questions que je lui adressais. J'ai rencontré là d'assez grandes difficultés que j'ai pu pourtant surmonter. Adam n'avait cultivé que sa langue maternelle, qui est la langue des Soubbas. Il était complètement illettré dans la langue arabe, qu'il savait à peine lire. Il ne possédait de cette langue que ce qui est nécessaire aux gens de la campagne, et avait quelquefois beaucoup de peine à trouver les expressions propres à rendre tout ce qu'il voulait me dire. Je m'efforçais de lui faciliter cette tâche, en lui soufflant les mots qu'il me semblait chercher, et en lui en donnant l'explication, afin de m'assurer si c'était bien réellement ce qu'il voulait dire. Plus nous

travaillions, plus il se formait, et moins j'avais de peine à le comprendre.

J'ai donc appris à écrire et à lire la langue Soubba, afin de pouvoir transcrire moi-même dans mes notes et dans leur texte original les passages ou formules qui me paraissaient offrir le plus d'intérêt; mon but en cela était de m'assurer de la conformité de mes copies avec les originaux que me procuraient les livres soubbas. C'est de cette manière que je suis parvenu à faire ce recueil pour lequel je réclame toute l'indulgence de mes honorables lecteurs. Pour mériter cette indulgence je ne puis faire valoir que deux titres : le désir de ma part de faire une chose utile, et les difficultés que j'ai eu à surmonter.

Baghdad, décembre 1875.

ÉTUDES

SUR

LA RELIGION DES SOUBBAS OU SABÉENS.

LEURS DOGMES, LEURS MŒURS.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Soubbas. — Monde d'où ils viennent. — Deux Adam, un visible et un invisible.
— Duquel de ces deux Adam descendent les Soubbas. — Noms des Soubbas.

Les Soubbas croient à l'existence de deux mondes qui se trouvent dans le globe terrestre : le monde mystérieux, qu'ils appellent *Mchouni kochto*, *ܡܚܘܢܝ ܟܘܚܬܐ*, est un immense pays, aussi grand que celui que nous habitons, mais qui nous est inconnu. Il est supérieur à notre monde, qui est considéré, par rapport à lui, comme la main gauche par rapport à la droite.

Les habitants de ce monde mystérieux sont tous des Soubbas. Ils sont hommes comme nous ; mais comme ils restent toujours purs et sans aucune tache de péché, ils vont, après leur mort, directement à *Oلمي-Danhouro*, qui est leur paradis, sans passer par aucun lieu de châtement.

Le second monde est celui que nous habitons, et qu'ils appellent *Ordo-Tivel*, *ܐܪܕܘܬܝܒܝܠ*, ce qui veut dire « la terre acquise », ou dont la propriété est acquise (aux mortels), et qui est, ainsi qu'on le verra, placé dans un rang inférieur à l'autre.

Chacun de ces deux mondes a eu son premier homme, c'est-

Saoula, *ساولا*, qui vivait avec *Inochwei*, *انوخوي*, sa femme. Tous les deux étaient devenus vieux, sans avoir eu d'enfants.

Depuis longtemps, les Soubbas n'existaient plus, attendu que leurs évêques et prêtres étant tous morts, ils étaient restés sans pasteurs, et avaient fini par se mêler avec une secte israélite qui n'admettait pas la circoncision, et avec laquelle ils s'identifièrent, pour ne faire presque qu'une seule secte. De cette situation résulta que pas une âme n'allait plus à Olmi-Danhouro, qui est le paradis. Les habitants de ce séjour allèrent se plaindre de cet état de choses à Moro-Eddarboutho; celui-ci fit venir sur-le-champ Mando-Dhaïy, un des trois cent soixante personnages célestes, qu'il chargea de remédier à cet inconvénient. Ce dernier se fit apporter une certaine quantité d'eau, sur laquelle il prononça quelques mots mystérieux, et qu'il remit à un ange, avec ordre de la porter à Inochwei, et de faire en sorte qu'elle en bût sans s'apercevoir de rien; déclarant que, par le seul effet de cette boisson divine, cette femme se trouverait aussitôt enceinte, et accoucherait d'un enfant qui serait considéré comme le sien propre (de Mando-Dhaïy). L'ange invisible se rendit près de Inochwei, et plaça le vase d'eau devant elle. Celle-ci prit sans se douter de rien, dans le creux des deux mains jointes ensemble, de cette eau qu'elle but pour étancher sa soif. Dès ce moment, elle se trouva enceinte. La nuit suivante, un des Juifs vit en songe que la femme d'Abou-Saoula était devenue grosse, et que l'enfant auquel elle donnerait le jour serait le chef suprême de sa nation; qu'ils devaient (les Juifs) tous, un jour, être soumis à ses ordres; qu'il les baptiserait et qu'il leur ferait boire de l'eau de la *mambouha*⁽¹⁾. Ce Juif alla conter sa vision au chef de sa secte, appelé Éléazar. Ce dernier vint trouver à son tour

⁽¹⁾ Fiole d'une eau que le prêtre soubba fait boire à la personne qu'il baptise.

Abou-Saoûa, et lui fit part de ce qu'il venait d'apprendre, en lui assurant que sa femme était dans un état intéressant⁽¹⁾. « Comment peut-il se faire, » dit Abou-Saoûa, « que ma femme soit enceinte, à l'âge où nous sommes tous les deux, et après un si grand nombre d'années que nous avons passées ensemble sans avoir d'enfants ! » Éléazar lui assura de nouveau le fait, et alla ensuite convoquer les notables des Juifs, pour leur annoncer cet événement. Un procès-verbal de la vision, dressé par l'assemblée, fut envoyé à un interprète des songes, fameux par sa perspicacité, et l'explication donnée par ce dernier s'étant trouvée conforme à la leur, il fut décidé que les Juifs assisteraient à l'accouchement de Inochwei, et qu'ils tueraient l'enfant à sa naissance, afin de n'être pas forcés de se soumettre à lui. Après la tombée de la nuit, Abou-Saoûa se rendit près d'Éléazar, pour se concerter avec lui sur le sujet qui le préoccupait toujours. Éléazar vit entrer Abou-Saoûa précédé de deux flambeaux d'une lumière éclatante, et suivi de deux autres. Il lui demanda avec étonnement de lui expliquer le motif pour lequel il était venu chez lui accompagné de quatre semblables lumières. « Je n'en sais rien, » lui répondit Abou-Saoûa ; « tout ce que je puis te dire, c'est que c'est la première fois que je les vois, et que j'ignore d'où elles viennent⁽²⁾. »

Éléazar lui communiqua ensuite la nouvelle interprétation qu'il avait obtenue du songe, interprétation qui confirmait la première. Quelque temps après, Abou-Saoûa apprit d'Inochwei elle-même qu'elle était enceinte, mais qu'elle ne savait pas comment cela s'était fait. Prévenu qu'il était par le songe, que cette déclaration de sa femme venait de confirmer, il prit le parti de la résignation, et attendit. Neuf mois, neuf jours, neuf heures et

(1) Les Soubbas croient à l'interprétation des songes.

(2) C'étaient des lumières divines qui l'ont toujours accompagné la nuit, pendant les neuf mois que dura la grossesse de sa femme.

neuf minutes après la conception⁽¹⁾, Inochwei fut prise des douleurs de l'enfantement. Les femmes juives se réunirent aussitôt autour d'elle⁽²⁾, avec l'ordre secret, donné par les chefs, de tuer l'enfant dès qu'il verrait le jour.

Ce complot tramé par les Juifs ne réussit point, attendu que *Zahriël Leletho*, *اوسكول لالميم*, s'empara de l'enfant qu'elle fit sortir par la bouche de la mère⁽³⁾, et qu'elle remit entre les mains des anges, qui le transportèrent à Olmi-Danhouro (le paradis), où ils le déposèrent sur l'arbre appelé *Mohzioun*, *اوسكول*⁽⁴⁾. Cet enfant, qui est *Yahio*, fut élevé dans le paradis, où il fut baptisé au nom de *Alaha*, de *Moro-Eddarboutho* et de *Mando-Dhaïy* son père⁽⁵⁾, et où il fut instruit dans toutes les sciences. Quand il fut temps de le renvoyer dans ce monde, pour remplir sa mission de chef et de législateur des Soubbas, les habitants de l'heureux séjour prononcèrent sur lui certaines paroles mystérieuses, qui le rendirent invulnérable contre le feu, l'eau, les armes et toutes sortes d'accidents. Ils lui enseignèrent aussi certains mots, par le moyen desquels il pourrait obtenir et faire tout ce qu'il voudrait. Il fut ensuite remis entre les mains d'Annoch-Othro⁽⁶⁾, qui fut chargé de l'accompagner jusqu'à notre monde. Ce der-

⁽¹⁾ Pour les distinguer des autres humains, Alaha voulut que Yahio et Jésus restassent plus de neuf mois dans le sein de leurs mères.

⁽²⁾ Cet usage existe encore aujourd'hui en Syrie et en Mésopotamie, c'est-à-dire que plusieurs parentes et amies se réunissent près de la femme en couches. A Bagdad, on les invite même à venir.

⁽³⁾ *Zahriël-Leletho* est une espèce de nymphe chargée de présider aux accouchements. C'est elle qui tourne, au moment de la naissance, la tête du fœtus de haut en bas, afin qu'elle se présente la première entre les mains de la sage-femme.

⁽⁴⁾ C'est un arbre du paradis dont les branches sont chargées de mamelles produisant continuellement du lait. Les enfants soubbas morts après avoir reçu le baptême, et qui ont encore besoin de lait, sont déposés sur cet arbre, dont ils tettent les mamelles jusqu'à ce qu'ils soient en état de prendre des aliments solides.

⁽⁵⁾ C'est au nom de ces trois personnages que Yahio a toujours baptisé.

⁽⁶⁾ Un des trois cent soixante personnages saints.

nier s'embarqua avec Yahio⁽¹⁾ sur un canot d'or. Ils descendirent tous les deux l'Euphrate⁽²⁾ jusqu'à Jérusalem, où se trouvaient les parents de Yahio. Ce dernier rencontra, en débarquant, la servante de ses parents, qui venait puiser de l'eau et qu'il reconnut. Celle-ci se mit, en le voyant, à le considérer avec attention, parce qu'elle venait d'observer en lui plusieurs traits identiquement pareils à ceux de ses parents. Yahio, qui savait ce qui se passait dans l'esprit de la servante, lui dit (pour lui ouvrir les yeux et la confirmer d'une manière détournée dans son idée) : « Va t'informer en ville si une famille n'a pas perdu un enfant. » La fille courut sur-le-champ avertir sa maîtresse de cette rencontre : « Je viens de voir, » lui dit-elle, « un jeune homme aussi beau que la lune dans son entière splendeur. » Elle se mit ensuite à lui faire la description détaillée de la parfaite ressemblance qu'elle trouvait entre les traits du nouveau venu et ceux de ses maîtres. En entendant ce rapport, Inochwei fut tellement transportée de joie, qu'elle courut sans penser à se voiler⁽³⁾, pour aller à la rencontre de son enfant. Son mari, furieux de la voir quitter la maison la tête découverte, eut l'idée de la répudier; mais à l'instant même il vit tomber devant lui une feuille qui venait d'en haut. Il la prit et y trouva écrit ces mots : « Garde-toi de faire le moindre mal à ta femme! va, au contraire, avec elle, parce que tu vas recevoir Yahio. »

Il suivit alors sa femme qui, en voyant son fils sur le bord du fleuve, se jeta à son cou et l'embrassa. Yahio embrassa à son tour la tête de sa mère. En le voyant embrasser la tête

⁽¹⁾ Le législateur des Soubbas est appelé aussi par eux *Youhono bar Zakro*, **يوسومر بن زكرو**, ou « Jean, fils de Zacharie ». Ce qui fait que Jean s'appelle *Yahio* et *Youhono*, et que son père s'appelle *Abou-Saoua* et *Zakro*.

⁽²⁾ Les Soubbas ont la certitude que l'Euphrate, qui, d'après eux, prend sa source sous le trône d'Avather (personnage qui préside au jugement des âmes et dont le trône est placé sous l'étoile polaire), passait autrefois à Jérusalem.

⁽³⁾ Une femme soubba ne peut jamais sortir de chez elle sans avoir la tête voilée.

de sa mère, Annoch-Othro, qui était resté dans la barque et qui voulut l'éprouver, lui fit des reproches en ces termes : « Comment, Yahio ! tu embrasses la tête d'une femme juive ! — Béni soit ton nom, ô Annoch-Othro, » répondit Yahio, en se défendant, « quelle faute ai-je commise, en donnant à ma mère cette marque de tendresse ? est-ce trop de ma part que d'embrasser la tête à celle qui m'a porté dans ses entrailles ? L'enfant qui respecte ses parents n'est-il pas sûr d'être heureux ? »

Annoch-Othro, très satisfait de cette réponse, lui dit : « Je te félicite, ô Yahio, de ta manière de penser à cet égard. Tu me prouves par là que tu es plein de sagesse et d'érudition, attendu que si tu m'avais demandé de te baptiser, avec l'idée d'avoir été souillé par le contact de cette femme, je t'aurais infailliblement ramené à Olmi-Danhouro, pour finir ton éducation. » Ayant dit cela, Annoch-Othro appela le soleil et la lune, plaça Yahio sous leur garde, et les rendit responsables du moindre accident qui lui arriverait. Après avoir reçu l'engagement formel de ces deux astres d'exécuter ses ordres à l'égard de son protégé, Annoch-Othro s'en retourna à Olmi-Danhouro. Or, Abou-Saoûa arriva au bord du fleuve, et, après avoir embrassé son fils, il le mena à sa maison. Le lendemain, qui était un dimanche, Yahio commença par administrer le baptême à ses parents. Les Juifs, ayant appris son retour, allèrent le voir ; mais ils ne voulurent point reconnaître en lui l'envoyé d'Alaha. « Si tu veux, » lui dirent-ils, « que nous te reconnaissons en cette qualité, tu dois nous donner des preuves de ta mission. — Quelles preuves voulez-vous avoir ? » leur dit Yahio. « Nous avons parmi nous, » répliquèrent ces derniers, « des aveugles et des infirmes que nous te demandons de guérir, et nous croirons alors en toi. » « Faites-les venir, » leur dit Yahio.

Plusieurs infirmes de toutes sortes lui furent présentés ; aux

aveugles, il rendit la vue, en leur posant la main sur les yeux; il donnait aux paralytiques un coup de crosse, et ils marchaient; ceux qui étaient atteints d'autres maladies recouvraient la santé, par l'effet de quelques gouttes d'eau qu'il jetait sur eux. Les Juifs ne se contentèrent point de ces preuves; ils firent entourer de fagots la maison où se trouvait Yahio et y mirent le feu, pour faire périr le fils d'Abou-Saoûa; mais la flamme une fois apaisée, ils virent Yahio sortir sain et sauf du milieu de la braise. Ils le frappèrent alors avec les armes qu'ils portaient, mais les coups ne faisaient aucun effet sur lui. Convaincus par tous ces miracles, tous les Juifs, à l'exception d'Éléazar et de ses partisans, se prosternèrent devant lui, le reconnurent pour leur chef, se firent, dès ce moment, Soubbas, en recevant le baptême de sa main, et se soumirent aux évêques et aux prêtres qu'il leur donna dans la suite.

Après avoir bien consolidé sa doctrine, Yahio se rendit sur le bord du Jourdain, où il donna le baptême à *Ycho-Mchiho*, *يسوع المسيح*, ou « Jésus-Christ », son cousin maternel. Il se livra ensuite à la prière, dans laquelle il passait ses jours et ses nuits, sans jamais dormir. La première demande qu'il adressait dans ses prières à Alaha, c'était de le préserver contre les embûches des femmes. Yahio faisait cette demande avec ardeur, parce que, jouissant d'une grande beauté physique, il craignait sans cesse d'être séduit par quelque femme. Il n'était point marié⁽¹⁾, et les Soubbas, voulant imiter son exemple, renoncèrent pour la plupart au mariage.

Cet état de choses dura longtemps, et le célibat se répandit tellement parmi les Soubbas, que le nombre des âmes arrivant à Olmi-Danhouro fut de beaucoup réduit.

Les habitants de ce séjour s'en aperçurent, et dépêchèrent à

⁽¹⁾ Depuis Adam jusqu'à l'époque où vivait Yahio, le clergé des Soubbas observait le célibat.

Yahio une missive par laquelle ils lui signalèrent les suites fâcheuses de l'exemple donné par lui aux Soubbas, dans la pratique du célibat. « Vous finirez, » lui écrivirent-ils, « avec votre austérité, par détruire les Soubbas, et vous empêcherez notre séjour d'être peuplé. Soyez moins rigoureux contre vous-même, quant à la continuité de vos prières, et prenez une femme à laquelle vous consacrerez une partie de votre temps. »

Yahio se décida alors à se marier et eut une femme nommée *Anhar*, آنهار, qui lui fut envoyée du monde Mchouni-Kochto. Il n'est pas dit que cette union lui ait donné des enfants.

Depuis lors, les Soubbas revinrent au mariage, et leur clergé commença à se marier.

Quand il eut fini d'instruire les Soubbas dans la vraie religion, Yahio vit que sa mission était accomplie. Ayant senti qu'il devait bientôt quitter ce monde, il appela sa femme, avec laquelle il eut la conversation suivante :

YAHIO.

Que feras-tu dès que je serai mort?

ANHAR.

Je me priverai de manger et de boire, afin de hâter ma mort, pour aller te rejoindre.

YAHIO.

Il faudra pourtant que tu finisses par manger et boire, et tu finiras par ne plus penser à moi.

ANHAR.

Je ne prendrai plus de bains, je ne me tresserai plus les cheveux, jusqu'à ce que je sois morte, pour aller te rejoindre.

YAHIO.

Tu ne pourras mettre à exécution ce que tu dis là, attendu qu'il faudra bien que tu finisses par te laver et par tresser tes cheveux, et tu m'oublieras ainsi.

ANHAR.

Je resterai seule dans une chambre, sans voir personne, jusqu'à ce que je meure, et j'irai te rejoindre.

YABIO.

Tu seras forcée de céder aux instances des parents et amis, qui te feront quitter ta chambre, et tu finiras par m'oublier.

ANHAR.

Que pourrai-je alors faire de plus ?


YABIO.

Tout ce que tu viens de dire est frivole, et de nulle utilité pour moi. Ce que tu auras de mieux à faire, c'est de prier pour le repos de mon âme, de tuer des moutons, et d'inviter les évêques et les prêtres qui prieront aussi à mon intention, de garder toi-même ta gaieté habituelle, de jeter, lorsque je serai mort, des cris de joie (*haloulés*) au lieu de cris de douleur ⁽¹⁾, et de ne pas m'oublier.

Anhar lui promit d'agir suivant ces instructions et lui fit promettre, à son tour, sous serment, de ne pas l'oublier non plus de son côté, dès qu'il serait arrivé à Olmi-Danhouro, où elle le pria de la faire venir le plus tôt possible, attendu qu'elle ne tenait plus à rester dans ce monde.

Dès que Yahio eut fini de parler à sa femme, Mando-Dhaïy, qui était son père divin, quitta son séjour pour venir se présenter devant lui, sous la figure d'un jeune homme qui venait lui demander le baptême. « Je te baptiserai demain, » lui dit

⁽¹⁾ Les vrais Soubbas sont tenus d'être aussi joyeux en cas de mort qu'en cas de noces. Le deuil leur est tellement défendu, qu'ils considèrent chaque larme versée sur le mort comme devant former sur le chemin de l'âme du décédé un grand fleuve très difficile à traverser. Cependant tous les Soubbas n'observent pas scrupuleusement cette prescription de leur loi; mais, quoi qu'il en soit, il n'est jamais permis, malgré cela, à la femme d'un évêque ou d'un prêtre, de pleurer son mari mort.

Yahio. « Mais au nom de qui comptes-tu me baptiser ? » répliqua le nouveau venu. Yahio, étonné et tant soit peu offensé de cette question, ne put s'empêcher de lui répondre, en termes humilians : « *Yozota*,  « ô jeune homme », lui dit-il, « il y a quarante-quatre ans ⁽¹⁾ que j'administre le baptême, sans que personne ait osé m'adresser une pareille question ! Cependant, je te dirai au nom de qui je baptise : C'est au nom de *Mando-Dhaïy*, de *Elhef-Chabbo*, et des autres seigneurs de Olmi-Dahouro que je le fais. — C'est très bien, » reprit le jeune homme, « je reviendrai demain, pour recevoir le baptême de ta main. »

Lorsqu'il fit nuit, le jeune homme revint près de Yahio, au moment où celui-ci faisait sa prière ⁽²⁾. Yahio, qui le prenait toujours pour un étranger, pensa qu'il venait apprendre à prier, et continua son exercice. Le personnage céleste, caché sous la figure du jeune homme, prenait de ses deux mains le sommeil et le jetait sur Yahio, jusqu'à ce qu'il fût endormi, avant d'avoir fini de prier. Il s'adressa ensuite à Alaha, auquel il demanda de réduire des deux tiers la nuit qui venait de commencer, et de faire en sorte qu'elle n'eût, tout entière, que quatre heures de durée. La prière de Mando-Dhaïy fut exaucée, et quatre heures après que le soleil était couché, le jour parut (c'était un dimanche). Yahio avait l'habitude de se rendre tous les dimanches, de bon matin, au fleuve, où, après s'être baigné, il mettait son *Rasta* et faisait sa prière. Il fit de même ce jour-là, et quand il eut fini de prier, le jeune homme de la veille s'approcha de lui, et le pria de le baptiser. « Comment t'appelles-tu ? » lui demanda Yahio ⁽³⁾. Pour ne pas être reconnu

⁽¹⁾ La mission de Yahio sur la terre dura quarante-quatre ans.

⁽²⁾ Depuis son mariage, Yahio prit pour règle de n'employer, toutes les nuits, que quatre heures pour la prière.

⁽³⁾ Il demanda à savoir son nom, parce que le prêtre est tenu de prononcer, dans le cours du baptême, le nom de la personne qu'il baptise.

de lui, celui-ci lui cacha son vrai nom, pour lui en donner un d'emprunt. Ayant commencé la cérémonie du baptême, Yahio descendit dans le fleuve, et dit au jeune homme de le suivre. Aussitôt que celui-ci fut dans l'eau, les ondes s'élevèrent au-dessus de leur niveau ordinaire et couvrirent les épaules de Yahio qui se retira du côté de la terre, pour ne pas être noyé. Le jeune baptisé donna secrètement l'ordre aux eaux de se retirer, et elles se retirèrent immédiatement, laissant Yahio à sec. « Allons, Yozota, » dit celui-ci à son compagnon, « à la poursuite des eaux qui nous fuient. » Ils se dirigèrent du côté des eaux, qui, les voyant approcher, prirent de nouveau la fuite. Trois fois les eaux furent poursuivies par les deux personnages, et trois fois elles se retirèrent devant eux. Yahio, contrarié de ce malencontreux phénomène, suivit avec son compagnon une quatrième fois les ondes, qui restèrent en place, parce que Mando-Dhaïy leur avait ordonné secrètement de s'arrêter. Aussitôt qu'ils furent dans l'eau, les poissons du fleuve, qui prirent à ce moment une couleur toute blanche, se réunirent autour d'eux et crièrent tous d'une seule voix :

اَكْبَدُوكُم سَمِيحًا مَدَاكُمِي اَو اَكْمُرِيكُم بِسَلَامٍ

Mchobo-havi-Echmakh-yo-Mando-Dhaïy

ou « que ton nom soit loué, ô Mando-Dhaïy ». En même temps, les oiseaux du ciel se réunirent au-dessus de la tête du jeune homme, et lui adressèrent le même hommage. Yahio, qui avait le don de comprendre le langage des poissons et des oiseaux, ayant vu et entendu ces choses, comprit que le jeune homme était le Seigneur auquel étaient adressées ces louanges. Il s'empressa de prendre le bout du Nassifo ⁽¹⁾ de Mando-Dhaïy qu'il

⁽¹⁾ Une des pièces composant le *Rasta*.

baisa respectueusement en lui disant : « Tu es Mando-Dhaïy. » A ce mot, ce dernier se défit de son masque humain, et se fit voir à Yahio sous sa véritable apparence céleste, entourée de majesté et de splendeur. Yahio se mit en devoir de lui embrasser la main, mais ce dernier l'en empêcha et lui dit : « Garde-toi de me toucher la main, attendu que ton âme quittera ton corps aussitôt que tu l'auras fait ⁽¹⁾. — C'est justement ce que je désire, » répliqua Yahio, « je ne demande qu'à mourir, afin que je puisse t'accompagner à Olmi-Danhouro, au lieu d'y aller un jour conduit par Savriel (l'ange de la mort). »

Ils sortirent alors tous les deux du fleuve, et au moment où ils furent parvenus au bord, Mando-Dhaïy donna la main à Yahio dont le corps tomba à l'instant inanimé, les pieds dans le courant du fleuve et le reste du cadavre hors de l'eau. Quant à son âme, elle suivit le personnage.

Quelques instants après, l'âme de Yahio regarda en arrière, et vit son cadavre rongé d'un côté par les poissons, et de l'autre par les oiseaux. A ce spectacle il soupira. « Pourquoi soupirez-tu ? » lui demanda Mando-Dhaïy. « Regretterais-tu déjà la vie que tu viens de quitter ? — Que ton nom soit loué, » répondit Yahio, en prêtant un autre motif à son chagrin. « Je soupire parce que j'ai laissé derrière moi des enfants dont l'éducation n'est pas achevée ⁽²⁾. — Ce n'est pas le vrai motif de ton chagrin, » reprit Mando-Dhaïy ; « ce qui te peine, c'est l'état dans lequel tu viens de voir ton cadavre ; mais rassure-toi, je vais le préserver de cet état qui t'a déplu. » Ayant dit cela, le personnage prit aussitôt de ses deux mains, et jeta sur le cadavre, deux poignées

⁽¹⁾ Il lui dit cela dans l'intention de l'éprouver, afin de voir si Yahio tenait encore à la vie.

⁽²⁾ Nous avons dit ailleurs qu'il n'était pas constaté que le législateur des Soubbas eût eu des enfants. Mon professeur le certifie, et croit que Yahio voulut parler, dans ce cas, d'enfants spirituels.

de terre qui lui servirent de tombeau, en le couvrant entièrement⁽¹⁾.

Mando-Dhaïy et Yahio étant arrivés aux Matarothos (les enfers), tous les habitants du séjour de supplices se levèrent en leur honneur. En les apercevant de loin, Pthahil se leva et les salua. Il les pria ensuite d'intercéder en sa faveur auprès de Moro-Eddarboutho, afin qu'il le dispensât des fonctions dont il était chargé, et qui devenaient trop fatigantes pour lui. Mando-Dhaïy, qui était d'un grade tout à fait supérieur à celui de ce dernier, évita de lui adresser directement la parole, et lui fit parvenir, par la bouche de Yahio, qui la lui transmit, sa réponse ainsi conçue : « Reste à ta place, et continue à remplir les devoirs de tes fonctions. Quand il sera temps, je soumettrai ta demande à notre chef. »

Ils arrivèrent ensuite près d'Avather, qui se leva aussitôt qu'il les eut vus. Il leur fit la même demande que Pthahil, et reçut la même réponse de la bouche même de Mando-Dhaïy, parce qu'il était d'un grade assez important pour recevoir directement et sans aucun intermédiaire les paroles de ce personnage. Aussitôt qu'ils furent sur le bord de Nahro-Dakchocho⁽²⁾, une barque se présenta devant eux, et leur fit traverser le fleuve; après quoi, ils entrèrent dans Olmi-Danhouro, où Yahio fut installé avec distinction dans le palais de Mando-Dhaïy, son père céleste.

⁽¹⁾ Depuis Adam jusqu'au temps de Yahio, les Soubbas n'enterraient point leurs morts. C'est par cet événement que la coutume de la sépulture fut introduite chez eux.

⁽²⁾ Un grand fleuve qui sépare les Matarothos de Olmi-Danhouro, et que les âmes sont obligées de traverser, pour arriver au séjour des élus.

CHAPITRE IV.

Événements survenus parmi les Soubbas après la mort de Yahio. — Une princesse juive se fait Soubba. — Fureur du père de cette princesse. — Controverses entre les savants juifs et soubbas. — Ces derniers ont le dessus. — Massacre des Soubbas. — Une grande partie des Juifs sont noyés. — Jérusalem démolie. — Les Soubbas choisissent un autre séjour. — Deux rois sont sacrés par un personnage céleste. — Apparition de Moïse, prophète des Hébreux. — Les rois des Soubbas déclarent la guerre à ce dernier. — Moïse et les siens prennent la fuite. — La mer s'ouvre pour leur livrer passage. — Ils sont suivis par l'armée soubba, qui est engloutie par les flots. — Un petit nombre de ces derniers échappe au naufrage. — Les Soubbas restent sans clergé. — Apparition d'Adam Abou'l-Faraj, souverain pontife. — Il se fait berger. — Il quitte les Soubbas, pour aller vivre à Mandalé. — Les Soubbas sont persécutés par les Musulmans. — Fanatisme et magie exercés par le chef de ces derniers. — Les Soubbas découvrent la retraite de leur souverain pontife. — Ils lui envoient deux ambassadeurs, pour réclamer son secours. — Transport miraculeux de ce pontife au milieu d'eux. — Il confond la magie du chef musulman. — Miracles opérés par lui. — Délivrance des Soubbas. — Abou'l-Faraj quitte de nouveau les Soubbas. — La persécution recommence. — Vive contestation entre un Soubba et un Musulman. — Suites funestes de cette contestation. — Les Soubbas restent longtemps sans clergé et sans mariage. — Un clergé est institué. — Fléaux. — Le clergé est de nouveau exterminé, et reconstitué au bout de quelque temps. — Moyens de cette reconstitution qui dure jusqu'à nos jours.

En quittant ce monde, Yahio laissa parmi les Soubbas trois cent soixante-six disciples, tous Ganzivros ou Tarmidos, évêques ou prêtres. Les Soubbas continuèrent à vivre à Jérusalem, en bonne intelligence avec Éléazar et ses partisans, qui leur étaient supérieurs en nombre. L'église des Soubbas était à côté de la synagogue des Israélites. Ils parlaient tous la même langue. Éléazar avait une fille nommée *Morio*, *מוריו*. C'était une princesse pieuse, fréquentant journellement la synagogue et aimée de tout le monde. Un jour, au lieu d'aller à la synagogue, elle entra par mégarde dans l'église des Soubbas qui étaient en train de faire leur prière, et ce n'est que quand elle fut au milieu de l'église qu'elle s'aperçut de son inadvertance. Elle resta cependant à l'église, qu'elle ne quitta que lorsque la prière fut achevée. Les évêques et les prêtres accompagnèrent la princesse jusqu'à la porte, et, après l'avoir remerciée de sa visite, ils lui deman-

dèrent quel hasard avait pu leur procurer cet honneur. « C'est par inattention, et sans le vouloir, » leur répondit-elle, « qu'au lieu d'entrer dans la synagogue je suis venue chez vous; je ne m'en suis aperçue que lorsque je fus dans l'église; mais je ne regrette pas mon erreur, attendu que vos prières et vos chants m'ont touchée. » Dès ce jour, Morio prit en affection la religion des Soubbas, et se mit à fréquenter en secret les femmes de leurs Ganzivros ou Tarmidos, pour s'instruire dans leur religion. Après avoir étudié à fond leur langue, et pris connaissance des lois et prescriptions contenues dans leurs livres, elle mit de côté les habits et les bijoux princiers, pour ne s'habiller qu'en blanc, comme une bonne Soubba. Elle allait tous les dimanches à l'église. Sa mère, étonnée, lui demanda le motif de cette conduite. « J'ai renoncé, » lui répondit Morio, « à votre religion, pour embrasser celle des Soubbas. »

La mère alla faire part de ce qu'elle venait d'entendre à son mari Éléazar, qui fit appeler sa fille, pour lui demander des explications à ce sujet. La princesse ne nia point le fait, et resta ferme dans sa résolution, malgré les exhortations et les menaces paternelles. Enfin, la discussion se termina, sur la demande de la fille, par la décision suivante : qu'Éléazar convoquerait une assemblée de prêtres et de savants israélites, avec lesquels elle entrerait en controverse, et que, les débats finis, le parti qui serait battu suivrait la religion de l'autre.

La séance fut tenue, et l'érudition hébraïque ne tarda pas à céder devant la puissance des arguments émis par la nouvelle convertie, qui conclut par ces mots adressés à son père : « Ton pouvoir et tes richesses n'ont aucun attrait pour moi; je te laisse tous les bijoux que tu m'as donnés, et qui ne sont que des choses passagères et futiles, pour ne m'occuper que de la vie future. » A ces mots, Éléazar se jeta sur sa fille, qu'il cherchait à tuer, mais elle fut délivrée de ses mains par sa mère qui avait beau-

coup de tendresse pour elle. Elle resta ainsi dans la religion des Soubbas, et y fit des études tellement approfondies, qu'elle parvint à la connaître aussi bien qu'un Ganzivro. Éléazar, qui, d'un côté, ne pouvait apaiser sa fureur, et qui craignait, de l'autre, que l'exemple de sa fille n'entraînât une partie de sa secte à se faire Soubba, réunit un jour les principaux parmi les Juifs, et, après les avoir entretenus du sujet qui le préoccupait, leur déclara que le seul moyen de prévenir ce grand malheur, c'était de tuer les Soubbas. Cet avis fut approuvé à l'unanimité par le conseil, qui décida le massacre. Ils soulevèrent par conséquent les Juifs, qui tombèrent sur les Soubbas et les mirent tous à mort, à l'exception de Morio, que sa mère prit sous sa protection, et d'un petit nombre de fuyards, qui avaient trouvé moyen d'échapper au poignard des assassins. En ce moment parut Annoch-Othro, sous la forme d'un faucon, et il jeta, à coups d'ailes, les Juifs dans le fleuve dont les eaux, mues par ce personnage, se soulevèrent en grosses vagues et les engloutirent. Il rallia ensuite les fugitifs des Soubbas qui, encouragés par sa présence, se joignirent à Morio pour démolir toute la ville de Jérusalem. Il les conduisit ensuite dans une autre localité, où, après les avoir installés, il leur donna des Ganzivros et des Tarmidos. Lorsqu'il voulut les quitter, Morio demanda à l'accompagner jusqu'à Olmi-Danhouro, déclarant qu'elle ne tenait nullement à rester dans ce monde. « Il n'est pas encore temps, » lui répondit Annoch-Othro, « que tu sortes de cette vie; mais tu peux être certaine de la quitter un jour, pour aller occuper une place tellement sublime, que moi-même je serais en droit d'envier ton sort. — Et quel est cet endroit? » demanda Morio. « Dès que tu seras parvenue à Olmi-Danhouro, » répondit le personnage, « tu auras à jouir éternellement de la compagnie de *Simoth-Haïy*, *سوموث هائى* ⁽¹⁾, qui demeure à côté de Morio-Eddarboutho,

(1) Simoth-Haïy est la première parmi les personnages féminins du paradis.

et je te prie de te souvenir de moi, dès que tu y seras. » Morio insista pour partir avec lui, mais ses prières furent inutiles. Avant de quitter les Soubbas, Annoch-Othro choisit parmi eux deux frères, qu'il revêtit des pouvoirs de la souveraineté, et qu'il chargea, à ce titre, de défendre les Soubbas contre les attaques de leurs ennemis; l'aîné s'appelait *Farrokh-Malko*, فرروخ مالكو, le cadet portait le nom de *Ordvon-Malko*, وردون مالكو. Après quoi, il s'en retourna à Olmi-Danhouro.

Or il arriva qu'après le retour d'Annoch-Othro au paradis, le nombre des Soubbas et des Juifs s'accrut beaucoup. Les premiers devinrent plus nombreux alors qu'ils ne l'avaient été du temps de Yahio. C'est à cette époque que parut Moïse, prophète des Hébreux⁽¹⁾, qui résolut de venger les Juifs qu'Annoch-Othro avait fait périr. Farrokh-Malko désirait aussi de son côté tirer vengeance, sur les Juifs, des Soubbas qu'Éléazar avait fait assassiner; mais une missive lui fut alors envoyée par Avather, qui lui défendit de faire la guerre à Moïse et lui ordonna en même temps de quitter, avec les siens, le pays pour aller s'installer ailleurs. Le roi des Soubbas ne fit aucun cas de cet ordre céleste et déclara la guerre aux Juifs.

Quand les armées ennemies se trouvèrent en présence, les deux chefs (Farrokh-Malko et Moïse) entrèrent seuls en lutte. Le combat fut long et se termina par la fuite de Moïse et des siens, qui ne pouvaient pas aller loin parce qu'ils avaient la mer devant eux. Ce dernier entra dans l'onde, qui se fendit devant lui pour lui livrer passage. Il s'arrêta alors au milieu de la mer, qui resta forcément ouverte pour lui⁽²⁾, afin de laisser

⁽¹⁾ Les Soubbas croient que le législateur des Hébreux ne parut qu'après Yahio. J'ai fait observer à mon professeur cette erreur historique. « C'est ainsi que c'est écrit dans nos livres, » me répondit-il.

⁽²⁾ Attendu que le prodige ne se fit que pour sa personne seulement, et que par conséquent, s'il avait continué sa route à la tête de son armée, il serait sorti le pre-

défiler devant lui toutes ses troupes, et ne sortit que le dernier. Farrokh-Malko les avait poursuivis avec son armée, à la tête de laquelle il marchait avec son frère. Au moment où Moïse prit terre, les ondes se rejoignirent, et toute l'armée de Farrokh-Malko fut noyée, à l'exception de ce dernier qui, ainsi que son frère et une trentaine de Soubbas (hommes et femmes), prit terre presque en même temps que Moïse⁽¹⁾. Quand il vit les troupes ennemies englouties par les flots, Moïse se mit à la poursuite du petit nombre des Soubbas qui venaient de se sauver. Ceux-ci prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'à Chouchtar (en Perse), où les deux rois frères laissèrent leurs compagnons d'infortune, pour continuer leur route jusqu'à Mchouni-Kochto. Quelque temps après son arrivée dans ce dernier séjour, Farrokh-Malko mourut, et quand son âme fut en présence d'Avather, celui-ci lui fit les reproches les plus amers pour avoir, par son insoumission à ses ordres, été cause de la perte des Soubbas, en commençant la guerre contre Moïse. Cette âme fut envoyée ensuite dans les Matarothos, où elle eut à expier sa faute.

Les Soubbas qui restèrent à Chouchtar étaient sans clergé, et ne pouvaient par conséquent se marier. Pour obvier à cet inconvénient, ils choisirent, parmi les personnes les plus vertueuses, quelques individus qui remplirent près d'eux les fonctions de *tarmidos* « prêtres », sans être pourtant investis du sacerdoce légitime et régulier, qu'ils n'avaient plus. Leur nombre s'accrut avec le temps, mais leur situation était anormale, et,

mier, tandis que les siens se seraient encore trouvés dans la mer, et le miracle n'ayant plus de raison d'être, son armée eût été engloutie par les flots.

⁽¹⁾ Par une inadvertance incompréhensible, les Soubbas finissent par faire de leur propre roi le Pharaon de la Bible. J'en ai fait l'observation à mon professeur. « Je n'ai pas lu la Bible, » me répondit-il, « mais je vous raconte ce qui est écrit chez nous »

faute de clergé, ils étaient tombés dans une grande ignorance religieuse. Une personne vertueuse, nommée *Adam-Abou'l-Faraj*, أحمد بن محمد بن أبي بكر, leur fut envoyée à cette époque. Après avoir quitté Mchouni-Kochto, sa patrie, Abou'l-Faraj, accompagné de sa femme, s'arrêta quelque temps à Mandalé⁽¹⁾ et se rendit ensuite à Chouchtar, où il se présenta incognito aux Soubbas qui lui demandèrent quelle profession il exerçait. « Je suis pasteur, » leur répondit-il⁽²⁾. Les Soubbas pensèrent qu'il était pâtre de profession, et lui confièrent la garde des buffles⁽³⁾.

Il accepta sans rien dire cette charge modeste, et mena avec sa femme la vie la plus obscure, mais la plus honnête; tous deux ils accomplirent, tant par leur conduite que par leur mise, tous les devoirs de bons Soubbas.

Un jour, sa femme fut taquinée par certaines de ses amies, sur ce que son mari l'habillait continuellement en blanc⁽⁴⁾, qui est la couleur la plus simple et la plus commune, et ne lui laissait jamais porter de bijoux. En rentrant chez lui, le soir, son mari l'ayant trouvée, contrairement à son habitude, un peu triste, lui demanda le motif de son chagrin⁽⁵⁾. Quand il eut appris la cause de son mécontentement, il la pria d'aller lui préparer deux pâtes, l'une avec de la farine de froment et l'autre

⁽¹⁾ Petite ville à 15 ou 18 heures de Bagdad.

⁽²⁾ Par le mot pasteur, Adam-Abou'l-Faraj voulait entendre le pastorat des âmes; mais les Soubbas prirent le mot dans le sens absolu et le firent berger.

⁽³⁾ Il est défendu aux Soubbas de manger d'autre beurre que celui qu'ils ont préparé eux-mêmes, et comme ils font une grande consommation de cette substance, ils s'attachent de préférence, de nos jours même, à l'éducation des buffles et des vaches (bien qu'ils n'en mangent pas la chair, qui leur est interdite), à cause de la grande quantité de lait que leur procurent ces animaux.

⁽⁴⁾ Le blanc est la couleur de prédilection chez eux. Tout bon Soubba ne doit pas porter d'autre couleur, et ne doit point se parer de bijoux.

⁽⁵⁾ La tristesse est encore défendue à un bon Soubba.

avec de la farine d'orge. Quand le tout fut prêt, Adam-Abou'l-Faraj fit de la première pâte une grosse paire de bracelets qui se convertirent immédiatement en or pur. Il en fit de même de la pâte d'orge, et l'ouvrage se transforma en argent pur. Il remit ensuite le tout à sa femme qui s'en para sur-le-champ. Il se fit ensuite apporter par elle un livre intitulé le *Ghenzo-Rabbo*, ܩܚܘܢܐ ܕܪܒܘܟܐ ⁽¹⁾, où il lui fit lire le paragraphe relatif aux peines qui attendent ceux qui font usage des bijoux. Aussitôt qu'elle eut parcouru ces lignes, la femme s'empressa d'ôter ses bracelets et de les jeter loin d'elle, en demandant pardon à Alaha de la faute qu'elle venait de commettre.

Quelque temps après, Adam-Abou'l-Faraj rencontra une vieille femme tout en pleurs. « Pourquoi pleures-tu ? » lui dit-il. « Je me suis adressée, » répondit la femme, « plusieurs fois aux prêtres, pour les prier de me copier un de nos livres; ils ont toujours refusé de le faire, et me privent ainsi de l'accomplissement d'un acte si méritoire. — Ne pleure plus, » lui dit ce dernier, « attendu que je suis tout disposé à remplir ton désir. Viens me trouver dans huit jours, et tu auras ton livre. — Comment peux-tu finir, dans l'espace de huit jours, un livre qui demande au moins deux mois pour être copié? — Ce n'est pas ton affaire, » répondit Abou'l-Faraj, « reviens dans huit jours, et le livre sera prêt. — Et combien me demanderas-tu pour ce travail? » demanda la femme. « Tu me donneras ce que tu voudras, » lui répondit-il ⁽²⁾. La femme vint trouver, au bout de huit jours, Adam-Abou'l-Faraj, qui lui remit en effet le livre qu'il lui avait copié. Ce manuscrit était d'une calligraphie admirable.

⁽¹⁾ Ce livre, dont le nom signifie trésor majeur, traite des devoirs des Soubbas et des différentes sortes de peines applicables à ceux qui y contreviennent.

⁽²⁾ Pour commencer à copier un livre, les Soubbas choisissent de préférence un dimanche ou un jeudi, qui sont des jours sacrés pour eux.

A la fin du volume, il avait écrit, après la date⁽¹⁾, quelques lignes qui commençaient par ces mots :

عنه كرمه كرمه كرمه كرمه كرمه

Ei-Chichtroïo-Baghiouno

« Ô injustes Chouchtariens, je suis venu pour être votre pasteur, et non celui des animaux, et vous ne m'avez pas reconnu ; c'est pourquoi je vous quitte, pour m'en aller à Mandalé. Si vous vous trouvez, un jour, dans un embarras quelconque, vous n'aurez qu'à venir vers moi⁽²⁾ ! »

La vieille femme enchantée prit le manuscrit et remit la somme qu'elle avait apportée, à titre d'honoraires, à Adam-Abou'l-Faraj, qui partit aussitôt pour Mandalé.

Or les Musulmans de Chouchtar avaient un chef très fanatique et très fourbe, appelé Mouhammad-Goulkhouar (ou le mangeur de roses), qui par ses sorcelleries s'était attiré la vénération des siens. Celui-ci fit venir un jour les Soubbas, et voulut les forcer à embrasser l'islamisme. Les Soubbas refusèrent de le faire. « Je ferai en votre présence, » leur dit-il, « des miracles. Si vous en faites autant, vous serez libres de garder votre religion ; sinon, j'exigerai que vous entriez dans la mienne. » Les Soubbas lui déclarèrent en vain qu'ils ne pouvaient pas faire de miracle, et ils le supplièrent de les laisser tranquilles. Tout fut inutile. La sentence était rendue et il fallait qu'elle fût

⁽¹⁾ Presque tous les manuscrits que je possède et que j'ai vus, soit en arabe, soit en turc, portent, à la fin, avec le nom du copiste, la date de l'année, et quelquefois même du mois et du jour, où le copiste a achevé son travail.

⁽²⁾ Les Arabes musulmans habitant le pays des Soubbas ont appris les mots que je viens de citer en langue soubba. Ils s'en servent, dans certaines circonstances, pour humilier leurs voisins et les taquiner : « *Ei-Chichtroïo Baghiouno*, » leur disent-ils, « Abou'l-Faraj lui-même s'est trouvé parmi vous, et, au lieu de le recevoir d'une manière digne de son rang, vous lui avez confié, comme à un simple berger, la garde de vos bestiaux. »

exécutée. Mouhammad se mit donc à leur montrer ses miracles. Il prit une corde qu'il transforma en serpent, qu'il dirigea, tout en le tenant par la queue, contre un des prêtres soubbas, qui en reçut les morsures venimeuses. Il monta ensuite sur un monceau de pierres qui se métamorphosa en un lion terrible. Il lâcha après cela le lion, pour aller au fleuve. Il tendit un tapis sur le courant de l'eau et fit sa prière dessus, sans que ni lui ni le tapis coulèrent à fond. Ayant opéré ces trois miracles, Mouhammad exigea que les Soubbas en fissent de même. Ceux-ci, consternés et ne sachant que répondre, lui demandèrent le temps de réfléchir. Le chef musulman leur accorda un délai de quarante jours, et ils s'en retournèrent chez eux, le cœur plein d'angoisses. La vieille femme dont nous venons de parler se mit à se moquer de certains prêtres soubbas. « Vous avez su, » leur dit-elle, « traiter durement une pauvre femme comme moi, en refusant de me copier le livre que je vous avais demandé, et vous vous laissez vaincre par un sorcier ! Si celui qui m'a écrit le livre était ici, je suis certaine qu'il aurait montré plus de courage que vous, dans la circonstance qui vous désole. — Qui vous a écrit ce livre ? » lui demandèrent les prêtres. « C'est le berger qui est parti il y a quelque temps, » répondit la femme. Les prêtres ne voulurent point croire qu'un pâtre sût écrire, et demandèrent à voir le manuscrit. Quand la femme le leur remit, ils le trouvèrent parfaitement bien écrit et arrivèrent, en le feuilletant, à la fin, où ils trouvèrent l'inscription finale qui avait été écrite par Adam-Abou'l-Faraj à l'adresse des Soubbas. Ils ouvrirent alors les yeux, et reconnurent que non seulement leur ancien pâtre n'était pas un homme ordinaire, mais qu'il avait le pouvoir de les délivrer de leur persécuteur. Ils se repentirent devant Alaha de la faute involontaire qu'ils avaient commise envers le saint personnage qui ne s'était pas fait connaître à eux. Ils dépêchèrent incontinent deux jeunes gens

des plus robustes et des plus lestes parmi eux, qu'ils chargèrent de se rendre à Mandalé, près d'Adam-Abou'l-Faraj, et de le prier, de leur part, de venir immédiatement à leur secours. Trente-huit jours après leur départ, les deux ambassadeurs arrivèrent à Mandalé. Ils entrèrent chez Adam-Abou'l-Faraj et lui exposèrent le grand péril qui menaçait les Soubbas. Ils le prièrent enfin de vouloir bien oublier le passé, pour ne songer qu'à leur délivrance. « Soyez tranquilles, » leur dit alors ce dernier, « nous partirons ensemble ce soir même, pour aller les sauver. — Nous ne pourrons pas arriver à temps, » répondirent les deux jeunes gens, « puisque nous avons mis trente-huit jours pour venir ici, et il ne reste plus que deux jours jusqu'à l'expiration du délai, au bout duquel tous les Soubbas seront forcés de se faire Musulmans! — Ne craignez rien, » leur dit tout simplement l'ancien berger.

A la tombée de la nuit, Adam-Abou'l-Faraj adressa, avec les deux jeunes envoyés, une courte prière à Alaha, pour lui demander assistance; après quoi, ils se mirent tous les trois en route et marchèrent toute la nuit. Dès que l'aurore commença à paraître, les deux jeunes gens furent très étonnés de se voir à côté d'un fleuve qu'ils prirent pour celui de Chouchtar, leur patrie. « Comment! n'est-ce pas notre fleuve? » s'écrièrent-ils tous les deux à la fois. Au même instant, leur ville natale s'offrit à leurs yeux. « Serions-nous arrivés dans une seule nuit à Chouchtar? » demandèrent-ils avec ébahissement à leur compagnon. « Oui, » leur répondit celui-ci, « nous y sommes arrivés avec l'aide d'Alaha. » Ils coururent immédiatement porter la bonne nouvelle aux Soubbas, qui sortirent tous, hommes et femmes, pour aller à la rencontre de leur libérateur. Arrivés près de lui, ils se jetèrent à ses pieds, en lui demandant pardon de la manière dont ils l'avaient traité la première fois qu'il était venu chez eux, et ils le firent entrer avec de grands honneurs

dans la ville. Le lendemain de son arrivée, qui était le dernier jour du délai, les Soubbas, mandés par le chef musulman, se rendirent devant lui, avec Adam-Abou'l-Faraj. Mouhammad les somma de nouveau de lui faire voir des miracles, ou de se faire eux-mêmes Musulmans. Adam-Abou'l-Faraj prit alors la parole et lui dit :

« Je suis le chef des Soubbas et je suis arrivé hier dans cette ville. N'ayant pas été moi-même témoin des prodiges que vous avez faits, je vous prie de vouloir bien les recommencer, et je vous montrerai ensuite les miens. »

Mouhammad, adhérant à sa demande, recommença la scène qu'il avait déjà jouée. Dès qu'il dirigea sur Adam le serpent qui, l'instant d'avant, était une corde, celui-ci le saisit avec la main et lui lit les reproches suivants : « Tu obéis donc, malheureux, » lui dit-il, « aux ordres d'un sorcier. » A ces mots, le serpent reprit sa forme primitive, et redevint une corde. Quand Abou'l-Faraj se trouva en face du lion monté par le chef musulman, il appliqua un soufflet à la bête féroce, en lui adressant les mêmes reproches, et le carnassier redevint un monceau de pierres, comme il l'était un instant plus tôt. Le chef musulman se dirigea, sans se déconcerter, du côté du fleuve, suivi d'une grande foule de Musulmans et de Soubbas. Il jeta son tapis sur l'eau, et se mit à faire sa prière dessus. « Tu obéis aussi à un magicien, » s'écria Adam en menaçant le fleuve. A ces mots, Mouhammad coula à fond avec son tapis, et eut beaucoup de peine pour ne pas se noyer. Il sortit du fleuve, confus et dans un état pitoyable.

« C'est à moi, » lui dit alors Adam-Abou'l-Faraj, « à te faire voir ce que je puis faire en fait de miracles. » Il demanda un noyau de datte qui lui fut apporté. Après l'avoir baigné sept fois dans l'eau, il le mit en terre sur le bord du fleuve, et par l'effet d'une prière qu'il adressa à Alaha, on vit pousser du

noyau un rejeton vert. Adam ordonna à ce rejeton de pousser, et en un clin d'œil il devint un arbre plus haut que la taille d'un homme. Ordre fut donné à l'arbre de se charger de fruits, et l'arbre poussa à l'instant plusieurs grappes de fleurs qui, fécondées par son ordre, et sans le secours d'aucun pollen pris sur les pieds mâles, se transformèrent aussitôt en beaux régimes tombant de tous côtés sous le poids des fruits mûrs. Le chef des Soubbas pria alors Mouhammad de monter sur l'arbre pour cueillir les fruits et les jeter à la foule. Ce dernier monta, et quand il fut au sommet de l'arbre, Adam donna à l'arbre l'ordre de pousser encore sa tige. « *Sandarko-Souk*, *صنبركهم صندك* (palmier, monte!), » lui cria-t-il, et l'arbre monta jusqu'à ce qu'il atteignît une hauteur extraordinaire. Il ordonna ensuite aux rameaux garnissant la tête du palmier de s'entortiller sur le fanatique Musulman, de manière à le tenir bien enveloppé et bien serré. Il appela ensuite les deux vents du nord et du sud qui soufflèrent tour à tour avec violence, de manière à faire plier l'arbre jusqu'à terre de chaque côté. Ballotté de cette façon, et tremblant de tous ses membres, le malheureux chef musulman criait de toutes ses forces, et suppliait Adam de faire cesser ses tortures, promettant de ne jamais molester les Soubbas à l'avenir. Celui-ci arrêta aussitôt les vents, et le palmier resta calme. Il adressa ensuite la parole à Mouhammad et lui dit : « Si tu veux descendre sain et sauf, il faut avant tout que tu réunisses ici tous les principaux personnages et les savants de ta secte, qui s'engageront par écrit, avec toi, à ne jamais troubler le repos des Soubbas. » Mandés par Mouhammad, ces derniers se réunirent et signèrent, avec leur chef, le pacte qui fut écrit sur un parchemin et déposé entre les mains d'Adam qui, à son tour, le remit aux prêtres soubbas. Se tournant ensuite vers l'arbre, « *Sandarko Nhout*, *صنبركهم نهند* (palmier, descends!), » lui dit-il, et l'arbre se mit à se raccourcir jusqu'à ce

que le chef musulman fût descendu à terre. Adam continua à répéter à plusieurs reprises le mot *Nhout* « descends », et l'arbre devint de plus en plus petit, jusqu'à ce qu'il fût rentré sous terre et redevint noyau, comme il l'était avant d'être planté. Il le fit sortir ensuite de la terre pour le remettre dans la main de Mouhammad, qui se jeta à ses pieds et lui renouvela la promesse de ne plus chercher chicane aux Soubbas. La scène achevée, chacun rentra chez soi.

Pour faire honneur à Adam - Abou'l-Faraj, les Soubbas tuèrent leur plus beau buffle pour le repas. Adam leur demanda pourquoi ils l'avaient tué. « C'est pour ton repas du soir, » répondirent-ils. Il leur donna ordre de jeter immédiatement cette chair dans le fleuve, en leur faisant observer qu'il leur était défendu de la manger; et le lendemain, qui était un dimanche, il les baptisa tous, grands et petits. Il se fit ensuite apporter un livre, et leur fit lire l'article qui interdit aux Soubbas de manger du buffle. Il passa encore quelque temps au milieu d'eux, et quand il les eut instruits des devoirs de la religion, il leur proposa de quitter leur pays pour aller vivre ailleurs. S'il leur fit cette proposition, c'est qu'il craignait que les Musulmans ne les molestassent encore à l'avenir. Les Soubbas lui remontrèrent toutes les pertes qu'ils auraient à subir en abandonnant leurs propriétés et leurs affaires, et il fut enfin décidé qu'ils continueraient à vivre chez eux, comme par le passé. Adam leur sacra des Ganzivros et leur ordonna des Tarmidos qui constituèrent dès lors un sacerdoce légitime; puis il leur dit adieu pour s'en retourner à Mchouni-Kochto. Les Musulmans le virent partir avec plaisir, et ne tardèrent pas à recommencer leurs vexations. Les Soubbas furent tellement opprimés, qu'ils se décidèrent enfin à quitter leur pays. Une petite partie alla, sans être accompagnée d'aucun Tarmido ou prêtre, s'établir à Despour; tous les autres se dirigèrent, avec leur clergé, du côté du

fleuve Caroun (près de Mouhammara), où ils demeurèrent longtemps, vivant en bonne harmonie avec les Musulmans de ce pays.

Un jour (il y a près de deux cents ans de cela), un des Soubbas eut une querelle avec un Mahométan. La contestation fut vive; le Mahométan blasphéma contre Yahio, et le Soubba en fit autant contre le prophète Mahomet⁽¹⁾. En entendant ce blasphème, le Musulman appela ses coreligionnaires, qui accoururent de toutes parts, pour punir l'injure. Les Soubbas, de leur côté, en firent autant, et une bataille sérieuse s'engagea entre les deux partis. Les Musulmans étaient extrêmement supérieurs en nombre aux Soubbas; cependant chaque Soubba assomma trois ou quatre Musulmans avant de se laisser tuer, de sorte que les Musulmans perdirent bien plus des leurs qu'ils n'avaient tué de Soubbas; mais tout cela n'empêcha pas que ces derniers, écrasés par le nombre, périrent presque tous, avec leur clergé, sur le champ de bataille. Un très petit nombre parmi eux se sauvèrent, pour se rendre près des Soubbas de Despour, avec lesquels ils restèrent près de cinquante ans dans le célibat, attendu qu'ils n'avaient plus de prêtres qui pussent les marier. Les notables se réunirent enfin un jour, et, après avoir étudié leurs livres, ils décidèrent de choisir certaines personnes des plus vertueuses parmi eux, qui rempliraient les fonctions de *ganzivros* et de *tarmidos*.

Une fois entrés dans leurs nouvelles fonctions, ces derniers firent, contrairement à la justice, de l'état clérical un monopole dont ils s'arrogèrent exclusivement le privilège, pour ne le confier qu'à leurs seuls descendants. Les autres ne pouvaient plus dépasser le grade de *chkando* « diacre »⁽²⁾.

⁽¹⁾ Un blasphème proféré contre leur prophète est considéré par les Musulmans comme le plus grand des crimes, que la mort seule peut expier.

⁽²⁾ Mon professeur m'a dit que son grand-père paternel, qui s'appelait *Cheikh-Boulad*, était alors du nombre des *chkandos*.

Cet état de choses continua jusqu'à la grande peste de 1831, qui fit des ravages terribles en Perse et en Mésopotamie. Tout le clergé périt encore victime du fléau, et les Soubbas eurent de nouveau, faute de prêtres, à rester sans mariage pendant près de dix ans. Dans cet intervalle, ils émigrèrent de Despour pour aller s'établir à Chouchtar. Or, une portion de Soubbas avait habité, à une époque reculée, un bourg appelé *Souk-ech-Chouïoukh* ⁽¹⁾. Les Soubbas de cette ville, qui n'avaient pas non plus de clergé, envoyèrent à Chouchtar une députation de notables qui leur amenèrent deux chkandos, Cheikh-Abdallah et Cheikh-Boulad (grand-père de mon professeur); le premier était garçon, le second vint avec sa femme et ses enfants. Les notables allèrent ensuite, avec des cadeaux, trouver le principal cheikh de la tribu bédouine des Mountafigs qui gouvernait la contrée, et lui demandèrent l'autorisation de construire une église et d'y sacrer des prêtres. Ayant obtenu cette autorisation, les deux chkandos sacrèrent trois autres chkandos qui furent instruits dans les devoirs cléricaux. Dès que les trois chkandos eurent terminé leurs études ecclésiastiques, les cinq nouveaux chkandos réunis tinrent entre eux conseil, et choisirent le Cheikh-Abdallah que les quatre autres sacrèrent *tarmido* « prêtre » ⁽²⁾.

Le nouveau tarmido en ordonna à son tour trois parmi eux, qu'il fit tarmidos, et de cette manière le nombre des prêtres fut porté à quatre. Il ne restait donc aux Soubbas qu'à sacrer un *ganziuro* « évêque » ⁽³⁾. Leur choix tomba d'abord sur le Cheikh-Abdallah qui, ayant été invité à recevoir le sacre, refusa

⁽¹⁾ Autrefois appelé *Souk-en-Naouachi*; c'est actuellement une petite ville de 3 à 4,000 âmes. Elle est située sur l'Euphrate, à six heures de distance, en barque, du point où ce fleuve se joint au Tigre pour former le Chot-el-Arab.

⁽²⁾ Il faut au moins quatre *chkandos* pour ordonner un *tarmido*, mais un seul *tarmido* peut ordonner un *chkando*.

⁽³⁾ Il faut au moins quatre *tarmidos* pour sacrer un *ganziuro*.

d'accepter cette dignité. Un autre tarmido, nommé *Aaziz*, fut désigné par un nouveau scrutin et sacré ganzivro. Dès que celui-ci entra en fonctions, plusieurs mariages furent contractés parmi les Soubbas. Peu de temps après, le nouveau prélat mourut, et ses remplaçants se sont succédé jusqu'à nos jours ⁽¹⁾.

CHAPITRE V.

Aventure de Dananoukh. — Dananoukh exerçait le pouvoir spirituel et temporel. — Tentation diabolique dont il fut l'objet. — Sa résistance. — Retour de la tentation. — Le paganisme s'introduit parmi les Soubbas. — Les habitants de Olmi-Danhourou s'en indignent. — Ils font comparaître l'âme de Dananoukh, qui se défend. — Son âme est rendue ensuite à son corps. — Une grande partie des Soubbas revient à la vraie religion.

Longtemps avant Yahoo, les Soubbas étaient gouvernés par un personnage nommé *Dananoukh*, *دنانوخ*, qui réunissait les deux pouvoirs, spirituel et temporel, et qui était par conséquent prince et évêque à la fois.

Un matin, en se réveillant, Dananoukh trouva, à côté de son oreiller, une lettre portant son adresse ⁽²⁾ ainsi rédigée. « O Dananoukh, cesse d'adorer Alaha, pour ne rendre de culte qu'au soleil, à la lune et au feu, qui sont les vrais dieux. Ne porte plus le *rasta* et ne suis plus les préceptes de la religion à laquelle tu as appartenu jusqu'à présent. » Le chef soubba comprit que c'était une œuvre de Satan; il déchira la lettre, qu'il jeta au feu. Le lendemain matin, il trouva une seconde lettre plus pressante

⁽¹⁾ Mon professeur me dit que, d'après leurs livres, les Soubbas ont encore dans l'avenir de grands malheurs à supporter, et qu'il arrivera un temps où ils seront de nouveau privés de chefs spirituels; que leur nombre, qui n'est pas actuellement de plus de 1,500 âmes (hommes et garçons, non compris les femmes et les filles), doit encore diminuer beaucoup, et qu'ils resteront en très petit nombre jusqu'à l'avènement de Yaver-Zivo. (Voyez le chapitre xxv.)

⁽²⁾ Cette missive était écrite par les esprits malins, qui sont à peu près, pour les Soubbas, ce que sont les démons pour les chrétiens, et les djinn pour certains peuples d'Orient.

que la première, et qui fut brûlée aussi. Le troisième jour, le même fait s'étant répété avec plus d'instance encore, le prince convoqua les notables des Soubbas, et leur donna communication de la lettre, en leur racontant ce qui s'était passé. « Tu es notre chef et notre principal guide, » lui répondirent-ils, « tu n'as qu'à décider, et nous suivrons ton avis. » Dananoukh déclara que ces missives ne pouvaient point être de bonne provenance, et jeta la lettre au feu. Dès qu'il fut seul, il se baigna et adressa à Alaha une prière, par laquelle il lui demanda de l'éclairer et de lui faire connaître la bonne voie. Le lendemain, il trouva une nouvelle lettre dans le même sens que les précédentes, mais cette fois elle contenait des menaces contre lui, pour le cas où il ne se conformerait pas aux prescriptions qui lui étaient imposées. Il convoqua de nouveau les Soubbas, et, après leur avoir fait lire cette lettre, il déclara qu'il croyait devoir en suivre la teneur, attendu qu'elle lui avait été adressée après une prière faite par lui à Alaha, dans le but d'obtenir de lui une bonne inspiration.

Les Soubbas abandonnèrent alors leur ancienne religion pour embrasser le paganisme, dans lequel ils restèrent assez longtemps.

Les habitants de Olmi-Danhouro, qui voyaient l'état désolant des Soubbas, firent parvenir l'ordre à Pthahil d'envoyer Savriel (l'ange de la mort), accompagné de deux aides capables, pour leur amener l'âme de Dananoukh. Pthahil choisit les deux anges les plus habiles, qu'il donna comme auxiliaires à Savriel; il donna à tous les trois, au moyen de certaines paroles mystérieuses qui furent prononcées par lui, une force de vitesse extraordinaire et les fit partir.

Ceux-ci arrivèrent le soir même près de Dananoukh. Au moment où le soleil se couchait, l'âme de ce dernier quitta son corps, et les Soubbas, désespérés de cette mort subite de leur

chef bien-aimé, se réunirent autour du cadavre, et passèrent toute la nuit dans les pleurs et les lamentations.

Or l'ange de la mort, en traversant les Matarothos, fit voir à l'âme de Dananoukh le supplice des mauvais esprits qui lui avaient adressé les lettres fatales, cause de l'apostasie des Soubbas. Ils arrivèrent ensuite à Olmi-Danhouro, où l'on reprocha à Dananoukh la conduite qu'il avait suivie en détournant les fidèles de la vraie religion. « Quelle peut être ma faute? » répliqua l'accusé. « Après avoir jeté au feu les trois premières lettres que j'avais reçues, je me suis adressé à Alaha pour le prier de m'éclairer, et le lendemain je reçois une quatrième lettre plus formelle que les précédentes, et que j'ai prise pour une inspiration divine! Pourquoi a-t-on permis aux esprits malinges de me tromper jusqu'à ce point? — Tu viens de voir, de tes propres yeux, les supplices des méchants et le bonheur réservé aux bons Soubbas. Retourne donc au milieu des tiens, pour les ramener à la vraie religion. » Dananoukh voulut rester dans le paradis. « Après avoir visité votre séjour, » leur dit-il, « et avoir été témoin de votre bonheur, il m'est très pénible de retourner sur la terre; c'est pourquoi je vous supplie de me laisser ici. — Il faut que tu y retournes, » répliquèrent les habitants de l'heureux séjour. Ils lui donnèrent en même temps certains livres sacrés, et ordonnèrent à Savriel et ses compagnons de rendre cette âme à son corps. Ces derniers partirent avec l'âme, et arrivèrent le matin près du cadavre⁽¹⁾. Au moment où les Soubbas se disposaient à procéder à la levée du corps pour l'inhumation, ils virent tout à coup le cadavre se remuer et éternuer. Saisis d'effroi, ils prirent tous la fuite. « Qu'est-ce qui vous

(1) L'âme de Dananoukh fit ainsi dans une seule nuit le trajet que les autres âmes mettent cent cinquante jours à faire, attendu que toute âme met, après la mort, soixante-quinze jours pour arriver à Olmi-Danhouro. Celle du chef soubba fit deux fois le même voyage dans l'intervalle d'une nuit.

épouvante?» leur cria Dananoukh. «Ne craignez pas de vous approcher de moi, car je reviens de Olmi-Danhouro.» Les Soubbas, un peu rassurés, rentrèrent près de lui, et au lieu d'ajouter foi à ce qu'il venait de leur dire, ils pensèrent qu'il avait subi un simple évanouissement qui avait duré toute la nuit, et dont il venait de sortir. Celui-ci, s'étant aperçu de leur incrédulité, leur montra, comme pièces justificatives, les livres célestes qu'il avait sur lui. Une grande partie des Soubbas revint alors à la religion; les autres refusèrent de le faire, et restèrent dans le paganisme.

Après avoir rempli sa mission de réformateur, et donné aux Soubbas un nouveau pontife, Dananoukh mourut, et les vrais Soubbas s'attachèrent à leur croyance jusqu'à l'arrivée de Yahio.

CHAPITRE VI.

Alaha être suprême. — Personnages célestes venant après Alaha; leur nombre, leurs fonctions, leur règne, leurs grades. — Moro-Eddarboutho leur chef. — Aventure de Chichlom-Rabho avec Moro-Eddarboutho. — Noms de plus de cent personnages, que j'ai pu recueillir.

Les Soubbas croient à un seul Dieu qui est *Alaha*, *الله*⁽¹⁾. C'est l'unique être suprême, existant par lui-même, la cause primitive de toutes choses, le vivant, le seigneur, l'ancienne lumière. Il est éternel, impénétrable et immatériel, et nul ne peut parvenir jusqu'à lui⁽²⁾. Cette idée qu'ils ont du souverain être

⁽¹⁾ On remarquera l'identité de ce nom divin avec le chaldéen *אלה* et *אלהא*, l'hébreu *אל*, pluriel *אלים*, ou *אלוה*, pluriel *אלהים*, et enfin l'arabe *الله* et *الاله* «Je vrai Dieu, le Dieu unique».

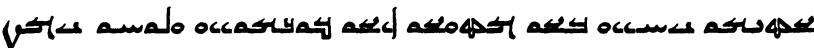
⁽²⁾ En entrant un jour chez moi, mon professeur m'exprima avec naïveté son étonnement au sujet d'un passage de l'Évangile qu'il venait d'entendre réciter dans une église catholique: «Comment se fait-il,» me dit-il, «que les chrétiens prétendent que Yahio (Jean) aurait dit, en parlant de Ychou (Jésus), qu'il n'était pas digne de délier les courroies de ses souliers? Ychou et Yahio ne sont-ils pas


fait que, quand ils entendent dire par les chrétiens, les Musulmans ou les Israélites que Dieu a parlé dans le temps à certains personnages, tels qu'Abraham et Moïse, ils ne nient pas le fait, mais ils assurent que c'est la voix du soleil qui s'est fait entendre à ces derniers, et non celle d'Alaha, qui ne parle point, attendu qu'il est un pur esprit, et que nul ne peut l'atteindre ⁽¹⁾.

Après Alaha viennent trois cent soixante grands personnages, qui remplissent, pour la plupart, les fonctions de certaines divinités mythologiques, mais qui ne sont pourtant pas même des demi-divinités, attendu qu'ils n'ont point été déifiés par les Soubbas. Ce sont, d'après eux, des espèces d'anges et de souverains en même temps, puisqu'ils ont la connaissance de tout et la faculté de pénétrer l'avenir, et qu'ils ont chacun, dans Olmi-Danhouro, un royaume plus ou moins haut placé, et dont le gouvernement lui est confié. Ces personnages n'ont point été créés comme les autres êtres : Alaha n'a fait que prononcer leurs noms, et chacun entré de lui-même en existence, aussitôt

cousins, et par conséquent égaux? Ne sont-ils pas nés de parents égaux, et ne sont-ils pas égaux dans Olmi-Danhouro, où ils vivent ensemble? Je crois que les chrétiens attribuent à Ychou cette grande supériorité sur Yahio, parce qu'ils disent que leur législateur est un Dieu, et ils appellent Marie mère de Dieu. Mais comment peuvent-ils dire cela? Dieu peut-il naître ou engendrer! et vous autres Français, vous croyez à ces choses-là! — Occupons-nous de notre travail, lui répondis-je, et nous parlerons une autre fois de cela.»

(1) L'en-tête, sous forme d'invocation, par lequel ils commencent ordinairement leurs manuscrits, est ainsi composé :





Bochmo-Dhaïy-Rabbi-Mhabbo-Zivo-Kadmoïo-Elaha-Edmen-Nafchi-Eprach.

Ce qui signifie mot à mot :

«Au nom du vivant, mon seigneur, bénie (soit) l'ancienne lumière (ou la lumière primitive), Alaha qui a existé par lui-même.»

qu'il s'entendait nommer, comme pour accourir à l'appel. Ils sont mariés à des femmes de leur espèce, et les enfants qui leur sont donnés par ces mariages ne sont point le fruit de l'union conjugale; une seule et simple parole du père rend la mère enceinte.

Nous avons dit que ces personnages n'étaient point des divinités. On ne peut pas non plus les qualifier de saints analogues à ceux du christianisme, vu qu'ils n'ont pas fait partie du genre humain, et qu'ils ont reçu l'existence d'une manière spéciale et surnaturelle. Ce ne sont pas tout à fait des anges, puisqu'il y en a, comme Moro-Eddarboutho et Hivel-Zivo, qui se sont occupés de la création de l'univers, et que, d'un autre côté, les anges, bons et mauvais, existent pour les Soubbas, et forment un corps distinct. Ce sont donc des êtres spirituels, supérieurs, pour la plupart, en grade et en dignité, aux anges et aux saints, tels qu'ils sont définis par le christianisme et les autres croyances, et qu'on ne pourrait désigner, selon moi, que sous la qualification de personnages célestes. Aussi est-ce le titre que j'ai employé de préférence, toutes les fois que j'ai eu à parler de ces êtres surnaturels.

Ces trois cent soixante personnages sont supérieurs, en grade et en pouvoirs, les uns aux autres. Tous adorent Alaha comme leur seul Dieu. Ils sont tous placés sous les ordres de Moro-Eddarboutho qui est leur premier chef, et qui a la suprématie sur eux.

Voici un fait qui est de nature à donner une idée des pouvoirs de cette suprématie : Moro-Eddarboutho se décida, un jour, à envoyer à Avather et à Pthahil un cadeau ⁽¹⁾ qu'il eut l'idée de leur faire parvenir par l'entremise de Chichlom-Rabbo, son second en grade. Mandé par Moro-Eddarboutho, ce dernier re-

⁽¹⁾ Les cadeaux que fait ce chef à ses subordonnés consistent en une nouvelle splendeur, ou une nouvelle puissance dont il les revêt.

fusa de se présenter. Cet acte d'insubordination irrita le chef qui, pour châtier le rebelle, fit sécher les arbres et les plantes et tarir toutes les eaux dans son empire. Il fit mourir ensuite tous les membres de sa famille. Chichlom-Rabbo, désespéré, s'adressa aux plus puissants de ses collègues, pour les prier d'intercéder en sa faveur auprès du chef commun, afin d'obtenir le pardon de sa faute. Ces derniers allèrent trouver Moro-Eddarboutho, et lui firent sentir la trop grande sévérité qu'il avait mise dans le châtiement. « Ayant désobéi à mes ordres, » leur dit ce dernier, « Chichlom-Rabbo n'a eu que ce qu'il méritait; d'ailleurs, je ne comptais pas l'envoyer en personne porter mes cadeaux. Je voulais tout simplement les lui remettre, en le priant de charger quelqu'un de cette mission. Il a refusé de se rendre à mon appel, et je l'ai puni. » Les intercesseurs se mirent alors en devoir de l'apaiser, et parvinrent enfin, au moyen de prières et de supplications, à obtenir la permission d'introduire devant lui le malheureux disgracié. Aussitôt qu'il se trouva en sa présence, le coupable se jeta à ses pieds, en lui demandant pardon de son insoumission; et après toute espèce de protestations respectueuses de sa part, le pardon lui fut accordé, et, d'un mot, Moro-Eddarboutho fit ressusciter sa femme et ses enfants; il rendit la vie à ses plantations, et fit couler de nouveau les eaux qui alimentaient ses États. Il le gratifia, en outre, d'un cadeau pour lui particulièrement, et lui remit ceux qu'il avait destinés à Avather et à Pthabîl, en le chargeant de les leur faire parvenir par un délégué choisi par lui. Ces deux derniers reçurent les cadeaux avec une joie respectueuse et reconnaissante à la fois, et chargèrent l'ambassadeur de transmettre l'expression de leur vive gratitude pour cette faveur. Le messenger vint rendre compte de sa mission à Chichlom-Rabbo, qui se transporta sur-le-champ près de Moro-Eddarboutho, pour porter à sa connaissance que ses ordres étaient exécutés, et lui faire par-

venir en même temps les remerciements de ceux qui avaient reçu ses cadeaux. En témoignage de sa satisfaction, ce dernier bénit Chichlom-Rabbo, lui accorda de nouvelles prérogatives, et le fit rentrer, comblé d'honneurs, dans ses États. Aussitôt qu'il fut de retour chez lui, Chichlom-Rabbo reçut la visite de tous les grands fonctionnaires de son empire, qui se firent un devoir d'aller le féliciter de son heureux retour et des nouveaux privilèges dont il venait d'être gratifié. Chacun reçut à son tour une gratification du monarque, et tout le monde s'en alla content.

Je regrette de ne pas pouvoir donner ici une nomenclature complète de ces personnages, attendu que leurs noms sont disséminés dans les différents manuscrits des Soubbas, sans être réunis dans une seule liste. J'ai pourtant réussi à en réunir un certain nombre, que je vais inscrire par ordre de grade, sans oser en donner la traduction, vu, ainsi que je l'ai dit dans mon introduction, l'entière incapacité de mon professeur en ce qui touche la langue arabe :

1. *Moro-Eddarboutho*, مورو عداربوتو.
2. *Chichlom-Rabbo*, ششلوم رابو.
3. *Annoch-Othro*, انوش اوترو.
4. *Youchomin-Dakhio-bar-Nissobto*, يوشومين داخيو بار نيسوبتو (ou fils de Nissobto).
5. *Mando-Dhaiy*, ماندو دهاي.
6. *Chichlom-Zivo*, ششلوم زيو.
7. *Hivel-Zivo*, هيفيل زيو.
8. *Youkhover-Rabbo*, يوكهوفر رابو.
9. *Youkhochar-Kanno*, يوكهوشار كانو.
10. *Embot-Zivo*, امبوت زيو.
11. *Sam-Mono-Smyro*, سام مونو سميرو.

12. *Shak-Zivo*, صمك ك [صمك].
13. *Sam-Zivo-Dakhio*, صمك ك [صمك] صمك (1).
14. *Essrin, ou Orbo-Malkho*, صمك ك [صمك] صمك (2).
15. *Orbo-Gouvri-beni-Chlomo*, صمك ك [صمك] صمك (3).
16. *Hivel, ou Chithel, ou Annoch*, صمك ك [صمك] صمك (4).
17. *Adathon, ou Yadathon*, صمك ك [صمك] صمك (5).
18. *Nsob, ou Annon, ou Nsob*, صمك ك [صمك] صمك (6).
19. *Sar, ou Saravon*, صمك ك [صمك] صمك (7).
20. *Tor, ou Toravon*, صمك ك [صمك] صمك (8).
21. *Zheir, ou Zahroun*, صمك ك [صمك] صمك (9).
22. *Bheir, ou Bahroun*, صمك ك [صمك] صمك (10).
23. *Orphiel, ou Morphiel*, صمك ك [صمك] صمك (11).
24. *Bahroun, ou Konphiel*, صمك ك [صمك] صمك (12).
25. *Hevhabbo*, صمك ك [صمك] صمك (13).
26. *Draphchi, ou Atokni*, صمك ك [صمك] صمك (14).
27. *Chehlon-Othro*, صمك ك [صمك] صمك.
28. *Bourbogh-Othro*, صمك ك [صمك] صمك.

(1) Un des deux gardes chargés de la surveillance du soleil.

(2) Ou les vingt-quatre rois. Ces rois sont fils d'Anhour; leurs noms sont inconnus de mon professeur.

(3) Ou les quatre personnages fils de Chlomo.

(4) Trois frères dont les noms sont toujours invoqués ensemble par les Soubbas.

(5) Ils sont frères.

(6) Trois frères dont le premier et le dernier portent le même nom.

(7) Ils sont frères.

(8) Ils sont frères.

(9) Ils sont frères.

(10) Ils sont frères.

(11) Ils sont frères.

(12) Ils sont frères.

(13) Les Soubbas appellent le dimanche du nom de ce personnage auquel ce jour est consacré.

(14) Ils sont frères.

29. *Chounglon-Othro*, 𐤇𐤓𐤌𐤓𐤌𐤓 𐤏𐤔𐤓𐤓.
30. *Samandriel-Othro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤏𐤔𐤓𐤓.
31. *Adam-Shok-Zivo*, 𐤏𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤏𐤔𐤓𐤓.
32. *Mono-Rabbo-Kabiro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (1).
33. *Simoth-Haiïy*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (2).
34. *Zloth-Rabti*, 𐤏𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
35. *Chorot-Nitofsto*, 𐤇𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
36. *Konot-Nitofsto*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
37. *Bihrot-Anono*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
38. *Chorot-Anono*, 𐤇𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (3).
39. *Etensib-Zivo*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
40. *Enbot-Rabbo*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
41. *Stouna-Rabbo*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
42. *Gouwron-Othro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
43. *Taouriel-Othro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
44. *Chorhbiel-Zivo*, 𐤇𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
45. *Anhouro-Rabbo-Kabiro*, 𐤏𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (4).
46. *Lahdoyo-Rabbo-Zadiko*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
47. *Aïar-Rabbo-Aïar-Dakhio*, 𐤏𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (5).
48. *Porsoufo-Rabbo-Diokoro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓 (6).
49. *Rabbo-Aloïo*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.
50. *Sonossiyel-Othro*, 𐤓𐤓𐤓𐤓 𐤓𐤓𐤓𐤓.

(1) C'est-à-dire Mono, le seigneur éminent.

(2) C'est le principal personnage du sexe féminin. Elle est pour ce sexe ce qu'est Moro-Eddarboutho pour l'autre.

(3) Les six derniers personnages sont tous du sexe féminin.

(4) C'est-à-dire Anhouro, le seigneur éminent. C'est le père des vingt-quatre rois portés sous le n° 14.

(5) Les deux sont frères.

(6) C'est-à-dire Diokoro à la grande barbe.

51. *Mahzioun-Malolo*, ܡܗܙܝܘܢ ܡܠܘܠܘ ⁽¹⁾.
52. *Zahroun-Roso-Kassio*, ܙܗܪܘܢ ܪܘܫܘ ܟܥܣܝܘ .
53. *Avather-Ramo*, ܐܘܬܐܬܪ ܪܡܘ ⁽²⁾.
54. *Avather-Mouzanio*, ܐܘܬܐܬܪ ܡܘܙܢܝܘ .
55. *Pthahil-bar-Zahriyel*, ܦܬܗܝܠ ܒܪ ܙܗܪܝܝܠ ⁽³⁾.
56. *Yahio-Youhono*, ܝܗܝܘ ܝܘܗܘܢܘ ⁽⁴⁾.
57. *Adokos-bar-Mono*, ܐܕܘܟܘܫ ܒܪ ܡܘܢܘ .
58. *Margoneto-bar-Dakéto*, $\text{ܡܪܓܘܢܝܬܘ ܒܪ ܕܐܟܝܬܘ}$.
59. *Chaiar-bar-Hollo*, ܟܝܐܪ ܒܪ ܗܘܠܘ .
60. *Arochiel*, ܐܪܘܟܝܝܠ .
61. *Barokhiel*, ܒܪܘܟܝܝܠ .
62. *Deimono*, ܕܝܡܘܢܘ .
63. *Mono-Oudmouthi*, ܡܘܢܘ ܘܕܡܘܬܝ .
64. *Rozo-Pogdomo*, ܪܘܙܘ ܦܘܓܕܡܘ .
65. *Passankhi-bar-Nhouro*, ܦܥܣܢܟܝ ܒܪ ܢܗܘܪܘ .
66. *Bahram-Rabbo*, ܒܗܪܡ ܪܒܘ ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ C'est le nom de l'arbre à lait qui nourrit les enfants dans le paradis. Il fait partie des trois cent soixante personnages, parce qu'il est considéré comme un être animé, dès le moment qu'il donne du lait. Les Soubbas l'invoquent dans leurs prières.

⁽²⁾ C'est le principal juge des Matarothos ou des enfers, et le gardien du paradis, en même temps.

⁽³⁾ C'est le premier personnage après Avather, dans les Matarothos. Il est chargé de veiller à l'application des peines.

⁽⁴⁾ Ainsi que je l'ai dit ailleurs, Yahio est presque le même nom que Yahia, donné par les Musulmans à Jean. Youhono, qui est une traduction du grec, représente le même nom que les chrétiens arabes ont rendu par le mot *Youhanna*, ܝܘܗܢܢܐ . Yahio est mis au nombre de ces grands personnages, parce qu'il a eu Mando-Dhaïy pour père.

⁽⁵⁾ Bahram-Rabbo est chargé de la garde et de la direction des fleuves; c'est pourquoi, toutes les fois que les Soubbas font leurs ablutions, ils sont obligés d'invoquer son nom dans leur prière.

En dehors de ces personnages, les Soubbas ont encore une grande vénération pour *Adam-Gavro*, *آدم گاو*, et *Chithel-bar-Adam*, *آدم بار آدم* (ce dernier est, ainsi que je l'ai dit ailleurs, celui dont l'âme sert d'étalon dans la balance de Pthahil, pour reconnaître le degré de pureté des âmes qui sont en état de pouvoir quitter les Matarothos, afin de passer dans Olmi-Danhouro). Bien que ces deux individus ne soient point du nombre des trois cent soixante personnages, les Soubbas les considèrent comme des saints, et les invoquent dans leurs prières à cause des vertus qui les avaient distingués, pendant leur vie, dans le monde Mchouni-Kochto.

Le nombre des noms contenus dans la liste que je viens de mettre sous les yeux du lecteur nous fait à peine connaître le quart des personnages sacrés pour les Soubbas.

CHAPITRE VII.

Des Molokhoun ou esprits malins. — Diversité d'espèces, de religion et de fonctions de ces esprits. — Leurs rôles parmi les hommes. — Exorcisme. — Rituel et formalités de diverses catégories d'exorcisme. — Les Djinn proprement dits. — Leur influence et leurs rôles. — Aventure de la tentatrice Evertho avec Avather. — Missive d'Avather au clergé.

Les Soubbas croient à l'existence d'esprits malins qu'ils appellent *Molokhoun*, *مولوخن*, et qui sont de différentes espèces et de différentes religions. Il y a parmi eux des chrétiens, des israélites, des musulmans, des Soubbas, etc.

Un certain nombre de ces esprits sont chargés du supplice des âmes dans les Matarothos. D'autres ne font que tenter les humains, pour les attirer au mal. D'autres enfin, et ce sont les djinn des Orientaux, ont pour fonctions de nuire aux hommes avec lesquels ils vivent. Ces derniers n'habitent que les endroits ténébreux et immondes, ou les ruines.

Tous les accidents qui arrivent aux hommes sont dus à l'influence de ces êtres invisibles. Une mort subite, un suicide, un

chute, une mort causée par l'éroulement d'une muraille, ne sont produits que par leur action⁽¹⁾. Ce sont eux qui tourmentent les possédés.

Quand une personne est possédée par un esprit malin, le prêtre est appelé pour la délivrer de ses tourments. Si le mauvais ange est d'un naturel doux et maniable, il quitte sa victime, et prend la fuite aussitôt qu'il voit le prêtre. Si, au contraire, il est d'un caractère tenace et entêté, et s'il persiste à rester, le prêtre commence l'exorcisme qu'il fait au nom de Mando-Dhaïy. Poussé et secoué par la puissance de cette cérémonie, l'esprit se met à supplier le prêtre de lui donner le temps nécessaire pour opérer sa retraite⁽²⁾. « Combien de jours te faudra-t-il pour le faire? » lui demande alors l'exorciste. « Cinq jours, par exemple, » répond l'esprit. Le délai est accordé, après l'assurance de la part de ce dernier de tenir sa parole, et de quitter le malade au terme fixé. Le délai échu, le prêtre retourne près du malade. S'il le trouve guéri de son mal, c'est une preuve, pour lui, que l'esprit dont il était possédé appartient à la religion des Soubbas, puisqu'il a observé son serment.

S'il n'a pas encore quitté sa victime, il n'est pas Soubba, puisqu'il a enfreint son serment. Dans ce dernier cas, le prêtre remet le renouvellement de l'exorcisme au dimanche suivant, où il se rend près du malade, habillé du *rasta*. Il introduit le patient avec quelques parents dans une chambre où, après avoir brûlé de l'encens et récité des prières, il lui prépare une

⁽¹⁾ Voyez chap. XI.

⁽²⁾ Mon professeur est tellement pénétré de la vérité de tous ces contes, qu'il m'a assuré non seulement avoir assisté en personne à ces exorcismes, mais qu'il les avait pratiqués lui-même, et qu'il était parvenu, en présence de témoins musulmans, à procurer le calme à des possédés, en chassant le diable qui les tourmentait.

amulette composée d'une longue feuille de papier qu'il remplit d'images et de caractères, et qui lui coûte trois heures de travail. Il roule ensuite ce préservatif pour l'introduire dans un tuyau de roseau qu'il attache par les deux bouts avec un fil de chanvre, auquel il a soin de faire quatre nœuds du côté droit et trois du côté gauche. Il bouche les deux extrémités du roseau avec du goudron qu'il scelle de son cachet, et le suspend ensuite au cou du malade, en récitant certaines prières. Si le lendemain la guérison n'est pas obtenue, il lui fait une autre amulette d'une puissance supérieure à celle de la première, et la dépose cette fois dans un tuyau qu'il lui fait porter au cou. Si, vingt-quatre heures après, l'effet de cette opération ne se fait pas sentir, plusieurs prêtres sont alors convoqués pour procéder à un exorcisme collectif qui est le *nec plus ultra* de l'art. Ils font alors en commun leurs fumigations et leurs prières, et composent chacun une amulette, pour attacher le tout ensemble au cou du malheureux malade.

Ce dernier moyen est infaillible, et quelque obstiné que soit l'esprit malin, il doit nécessairement amener une guérison prompte et entière, à moins pourtant que l'esprit n'appartienne à une espèce de djinn toute particulière, qui est le produit d'une génération semi-humaine, c'est-à-dire qu'il ne soit un mulet provenant de l'union d'un djinn avec une femme d'espèce humaine, ou *vice versa*. Cette dernière espèce d'esprits est appelée par les Soubbas *Kerso-Séino*, كرسو سينو. Ils doivent l'existence à certains habitants de hautes montagnes, qui négligent leurs propres femmes pour aller trouver celles des djinn, ou à certaines femmes de l'espèce humaine qui fuient leurs maris, pour se livrer aux djinn. Les êtres possédés par cette espèce d'esprits ne doivent point espérer une guérison, attendu que leur mal est incurable.

Les djinn vivent, suivant les Soubbas, aux dépens des

hommes. Ils volent les aliments préparés par ces derniers, pour s'en nourrir. Les seuls mets ou provisions de bouche qui échappent à leur rapacité, sont ceux sur lesquels le nom d'Alaha a été prononcé; aussi les Soubbas ont-ils soin de prononcer ce nom toutes les fois qu'ils font la cuisine, ou qu'ils déposent dans leurs garde-manger une provision quelconque. Il est défendu chez eux de parler quand on est à table. S'ils parlent en mangeant, ils autorisent par ce fait les djinn à s'emparer d'une partie de leur nourriture. On s'est souvent aperçu, me dit mon professeur, quand on a parlé à table, d'un déficit sensible dans la quantité des mets qu'on avait devant soi. Cela fait qu'un bon Soubba ne parle jamais en prenant ses repas⁽¹⁾.

Le trait suivant donnera une nuance de l'idée que se font les Soubbas des pièges qui leur sont tendus par certains Molokhoun, pour les induire en tentation.

Une femme des Molokhoun appelée *Everto*, صبركاه, qui est danseuse de profession, se tint un jour à une certaine distance du trône d'Avather, de manière à être vue par lui, mais sans oser s'approcher. Elle se mit à danser, accompagnant ses mouvements de chants et de sons de tambour⁽²⁾.

Avather, qui s'en aperçut, lui dépêcha quelqu'un⁽³⁾ pour lui porter de sa part ces mots méprisants : « Crois-tu, » lui fit-il dire, « que tu puisses m'attirer au mal, ou me préoccuper de ce que tu fais? » Ayant entendu ces mots, la tentatrice se prosterna aussitôt la face contre terre, en s'écriant :

⁽¹⁾ Je me rappelle avoir vu autrefois, en Syrie, des chrétiens défendre à leurs enfants de parler quand ils étaient à table, et cela par respect pour les (bons) anges invisibles qui, prétendaient-ils, se trouvent toujours à côté d'eux, lorsqu'ils mangent.

⁽²⁾ Sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, ainsi qu'à Bagdad même, le tambour est l'instrument le plus en vogue.

⁽³⁾ Le grade éminent d'Avather ne lui permettant pas d'adresser directement la parole à *Everto*, il lui fit porter ses paroles par un autre.

« Béni soit ton nom, ô Avather ! ce n'est point à toi que s'adressent ces stratagèmes ; je les emploie plutôt pour attirer ceux qui, parmi les Soubbas, sont destinés à me servir de proie. Ce moyen m'a servi jusqu'à présent, pour gagner non seulement de simples Soubbas, mais aussi un grand nombre de membres du clergé, qui passent pour être, par excellence, la part que tu t'es réservée ! » Communication faite de cette réponse à Avather, celui-ci envoya de nouveau son messenger demander à la danseuse si elle disposait d'autres moyens pour corrompre les prêtres. « Va dire à Avather, » répondit-elle à l'envoyé, « qu'à part le moyen qu'il vient de voir, et qui a un certain attrait pour les ecclésiastiques, j'en ai un autre bien plus puissant et plus sûr, c'est le *Sino-Kino*, صينو كينو, ou la haine provenant d'une jalousie mutuelle ; je n'ai qu'à leur inspirer l'amour du lucre, pour semer la jalousie et la discorde parmi eux et les faire se détester les uns les autres. Ce moyen seul me procure une bonne part parmi eux ! N'est-il pas, d'ailleurs, écrit dans les livres sacrés des Soubbas, que partout où se met le *Sino-Kino*, la part de Evertó lui est assurée ? » Ayant reconnu la justesse de cette réponse, Avather adressa une dépêche aux prêtres et au commun des Soubbas, pour leur signaler la situation dangereuse dans laquelle ils se trouvaient, et les engager à renoncer à ces vices. Il leur rappela en même temps les prescriptions divines, d'après lesquelles tout Soubba qui se laisse tenter appartiendra de droit à Evertó, et il n'y a que ceux qui résistent à la tentation qui jouiront de la protection d'Avather pour échapper aux supplices.

CHAPITRE VIII.

Création du monde et des cieux. — Règne de Hivel-Zivo sur la création, et son rappel de ses fonctions. — Gravité de ce sujet chez les Soubbas. — Embarras de mon professeur quand je lui ai demandé de m'en instruire. — Première créature sortie de la main d'Alaha. — Conseil tenu par les trois cent soixante personnages célestes, relativement à la création du monde. — Ils décident d'aller trouver Alaha, pour connaître ses dispositions à cet égard. — Distance incommensurable qui les séparait de cet être suprême. — Invocation faite par Moro-Eddarboutho, leur chef, afin de leur procurer la force nécessaire pour faire ce voyage. — Aventure qu'ils eurent en route. — Apparition miraculeuse d'Alaha. — Leur entretien avec lui. — Alaha décide de créer le monde. — Il charge Hivel-Zivo de procéder, sous les ordres de Moro-Eddarboutho, à la création du monde, il lui donne ses instructions à ce sujet. — Les personnages se retirent munis d'une force particulière pour retourner chez eux en peu de temps, et sans fatigue. — Nouveau conseil tenu par eux. — Hivel-Zivo se met en route pour aller à la recherche de Rouhaïa, mère de Our. — Il était accompagné de deux gardes invisibles. — Après plusieurs siècles de voyage, Hivel-Zivo arrive près d'Achdoum, roi de Olmi-Dlehchoukho. — Ce dernier lui assure que Rouhaïa n'est point dans son royaume. — Il se rend dans un autre royaume où régnait le roi Anathone et n'y trouve pas Rouhaïa. — Il la trouve enfin dans le royaume d'Akroun surnommé *Touro-Dbesro*. — Ce dernier se met en colère quand il s'entend saluer par Hivel-Zivo. — Prière adressée par ce dernier à Alaha. — Akroun revient à des sentiments plus doux, et autorise Hivel-Zivo à entrer dans la ville. — Celui-ci y trouve Rouhaïa et reçoit l'hospitalité dans sa famille. — Proposition de mariage faite à Hivel-Zivo. — Stratagème qu'il emploie pour éluder ce mariage. — Loupe miraculeuse à travers laquelle on voyait Olmi-Danhouro. — Métamorphose de Hivel-Zivo. — Enlèvement de Rouhaïa. — Détournement de la loupe miraculeuse. — Prière adressée à Alaha. — Arrivée des deux voyageurs à Olmi-Danhouro. — Rouhaïa est logée dans un château de fer. — Hivel-Zivo se présente devant Moro-Eddarboutho, pour lui annoncer le succès de sa mission. — Instructions données par ce dernier. — Naissance de Our, sa croissance prodigieuse, son désir de venger l'enlèvement de sa mère; celle-ci le calme par ses conseils. — Hivel-Zivo se rend à Ordo-Danhouchou, où il prend sept poignées de poussière de divers métaux. — Il en compose sept terres qu'il place sur la tête de Our. — Son chef le charge de créer les cieux. — Rouhaïa donne le jour aux sept planètes. — Création de quatre grands fleuves et de quatre Chamboubés, foyers de l'élément aérien, de sept Matarothos ou enfers. — Organisation des Matarothos. — Création du monde de Mchouni-Kochto. — Manière dont le monde a été peuplé. — Fin de la création. — Installation de Hivel-Zivo en qualité d'administrateur général de la création. — Il charge Phtahil du gouvernement des Matarothos. — Ce dernier organise les enfers, nomme des fonctionnaires. — Nombre de ces fonctionnaires. — Mesures prises pour subvenir à l'entretien des damnés. — Les épidémies enfants de Phtahil. — Sévérité de Hivel-Zivo dans les enfers. — Plaintes des habitants de Olmi-Danhouro. — Révocation de Hivel-Zivo. — Modifications des mesures établies contre les damnés. — Avather remplace Hivel-Zivo. — Ses tendances à l'indulgence.

— Les Soubbas admettent deux séjours, celui du bonheur et celui des peines. — Catégorie des crimes qui trouvent leurs châtimens dans les Matarothos. — Nature des peines.

Quand je questionnai mon professeur sur la création du monde et sur la manière dont il fut formé, je remarquai qu'il rougissait un peu; il était embarrassé. Je lui dis, pour l'encourager, qu'il devait écarter toute espèce de gêne avec moi, et qu'il n'avait rien à me cacher; que je le priaï, au contraire, de me dire la vérité sur tout ce qu'il savait et tout ce que je lui demandais. « Monsieur, » me dit-il alors, « vous me demandez de vous découvrir le secret le plus important de la religion des Soubbas. Vous ne parviendrez jamais à obtenir ces renseignements d'un Soubba, quand même vous le mettriez en pièces; mais comme je tiens à vous faire plaisir et que, d'un autre côté, je ne fais plus partie de cette secte, je vais vous satisfaire. » Il me fit ensuite le récit suivant :

La première créature qui sortit de la main d'Alaha fut Moro-Eddarboutho, qui est le chef des personnages régnant sur Olmi-Danhouro. Après lui furent créés ses administrés, qui sont au nombre de trois cent soixante personnages⁽¹⁾.

Il arriva un jour que le corps entier de ces personnages alla trouver Moro-Eddarboutho, leur chef et seigneur. Ils lui demandèrent si les choses devaient rester au même état où elles se trouvaient alors, et s'ils ne devaient pas s'attendre à assister un jour à la création d'un autre monde. « Il ne m'appartient point, » leur répondit le chef, « de décider sur une pareille question, attendu qu'elle est du ressort exclusif d'Alaha. »

« Allons tous le trouver, et nous saurons de lui les dispositions qu'il compte prendre à cet égard. »

Cet avis fut goûté de la totalité des personnages. Une seule difficulté se présenta: c'est que la distance qui les séparait de l'Être suprême était tellement grande, que, malgré la force

⁽¹⁾ Voyez chap. vi.

spirituelle dont ces personnages étaient doués, et qui leur permettait de traverser en une heure une distance que nous mettrions dix jours à parcourir, ils craignaient de se fatiguer énormément, sans pouvoir arriver au but de leur voyage.

Moro-Eddarboutho comprit leur embarras et, pour y remédier, il fit les invocations nécessaires, afin de leur procurer, par sa puissante vertu, une dose de forces suffisante pour les mettre en état de faire un si long voyage. Ces dispositions prises, tout le monde se mit en route. Ils marchent, ils marchent sans relâche et ils ont encore à marcher; ils suivent toujours leur route, avec le désir d'arriver, mais ils n'arrivent point. Le voyage se continue, se prolonge sans aucun indice de nature à leur faire entrevoir la fin de leurs peines. Enfin, harassés de fatigue, et malgré la nouvelle force que les invocations de Moro-Eddarboutho leur avait procurée au début du voyage, ils tombèrent, de même que ce dernier, dans un épuisement tel qu'ils ne pouvaient plus faire un seul pas en avant.

Dans cette situation désespérée et privés de toutes ressources, ils se mirent à prier Alaha de venir à leur secours et de ne pas les abandonner. Leur prière était vive et chaleureuse. Or il arriva que, pendant qu'ils priaient, une grande lumière brilla tout à coup à leurs yeux; tout resplendit autour d'eux, et ils furent enveloppés d'une clarté céleste. Ils tombèrent tous le visage contre terre. Alaha répandit alors sur eux une force divine qui les ranima. Il tendit la main à Moro-Eddarboutho et le releva. Tous se redressèrent alors, mais ils étaient éblouis. Ils ne voyaient autour d'eux qu'une lumière éclatante qui les enveloppait de tous côtés. Alaha les tira de la stupeur où ils se trouvaient, et les fit asseoir.

Ils se mirent alors, Moro-Eddarboutho le premier, à lui parler de l'objet qui les avait amenés. Ils lui demandèrent enfin si le monde où ils vivaient était le seul qu'il avait en vue, ou

s'il comptait en créer d'autres. Alaha leur répondit, en s'adressant à Moro-Eddarboutho et aux autres ensuite, qu'il avait l'intention de créer un autre monde, mais qu'il voulait charger Moro-Eddarboutho de cette mission, c'est-à-dire qu'il allait lui déléguer ses pouvoirs, pour procéder lui-même à la création de ce monde nouveau. Voici les instructions qu'il lui donna à cet effet :

« Tu enverras, » dit Alaha à Moro-Eddarboutho, « Hivel-Zivo à Olmi-Dléhchoukho, où il trouvera une femme nommée *Rouhaïa*, روهيا, mariée avec un de ses cousins (un des cousins de Rouhaïa) appelé *Karafoun*, كرافون. Il trouvera cette femme en état de grossesse et te l'amènera enceinte. Rouhaïa donnera le jour à un enfant qui sera appelé *Our*, اور, et dont la mission sera de porter sur son dos le monde que tu auras à créer. Dès que celui-ci sera en âge de pouvoir remplir les fonctions auxquelles il est appelé, tu commenceras ton œuvre de création. Tu créeras en premier lieu une terre sur laquelle Our prendra pied. Pour y parvenir, tu enverras chercher sept poignées de poussière⁽¹⁾ à *Ordo-Danhouchou*, اردو دانحوشو⁽²⁾. Tu feras mêler la première poignée de cette poussière, qui sera de fer, avec l'eau⁽³⁾, et elle deviendra terre ferme composée de fer dur, et servira de piédestal à Our.

« Des six autres poignées, tu créeras six autres terres qui seront placées sur le dos de ce dernier. Chacune de ces terres sera entièrement composée du métal qui en aura fait la base⁽⁴⁾. Tu créeras ensuite les cieux⁽⁵⁾. »

⁽¹⁾ Ces poignées de poussière étaient de différents métaux : le fer, le cuivre, le mercure, le plomb, l'argent, l'or et la terre, qui est la dernière, et dont notre globe est composé.

⁽²⁾ Cet endroit fait partie d'Olmi-Danhouro.

⁽³⁾ Le globe terrestre n'était alors qu'un grand amas d'eau.

⁽⁴⁾ Les Soubbas sont d'accord, sur ce point, avec les Musulmans qui croient à l'existence de sept cieux et de sept terres.

⁽⁵⁾ Selon les Soubbas, Alaha ne donna à Moro-Eddarboutho, ainsi qu'il avait

Après avoir donné ces instructions à Moro-Eddarboutho, Alaha congédia tout le monde; mais, avant de le quitter, tous ces personnages, ainsi que leur chef, reçurent de lui une force toute particulière, qui leur permit de retourner à Olmi-Danhouro en bien moins de temps qu'ils n'en avaient mis pour venir, et sans se fatiguer nullement.

Quand ils furent de retour dans leur patrie, ils se réunirent tous en conseil sous la présidence de Moro-Eddarboutho. Ils s'adressèrent à Hivel-Zivo, pour l'engager à remplir la mission à laquelle Alaha l'avait destiné et à aller chercher la mère de Our qui devait servir de piédestal à la terre. Hivel-Zivo accepta la mission. Moro-Eddarboutho pria pour lui, et fit certaines invocations de nature à lui donner la force suffisante pour ce long voyage. Hivel-Zivo se mit ensuite en route, accompagné de tous les personnages de l'heureux séjour, excepté Moro-Eddarboutho. Ces personnages l'accompagnèrent, les uns en suivant la voie de terre, les autres, sur mer, embarqués sur des bateaux⁽¹⁾. Leur but était, en l'accompagnant, de lui faire de splendides adieux, à cause de la mission importante dont il était chargé.

Après avoir voyagé longtemps, ces personnages se fatiguèrent, et ne purent plus continuer leur route. Hivel-Zivo les engagea donc à rentrer chez eux, et à le laisser aller seul. Ils le quittèrent alors et retournèrent près de Moro-Eddarboutho. Ils ne le laissèrent pourtant pas tout à fait seul, attendu que deux d'entre eux, *Zéheir*, [سك], et *Zaroun*, [هكسي], restèrent avec lui. Ces deux personnages l'accompagnèrent pour lui servir de gardes, fait pour la terre, aucune instruction particulière relativement à la création des cieux proprement dits. Ils disent qu'il le laissa libre d'agir comme il l'entendrait, ce qui fait qu'ils n'ont aucune notion sur la manière dont les cieux ont été créés. Tout ce qu'ils savent sur le premier ciel, qui est celui dont nous sommes entourés, c'est qu'il est, par rapport à la terre, ce qu'est l'amnios pour le fœtus.

⁽¹⁾ Le paradis des Soubbas a son continent et ses océans. Il a aussi sa marine à lui.

ainsi que leurs noms l'indiquent, car *Zéheir* veut dire « garde des gardes » et *Zaroun* signifie « gardien ».

Moro-Eddarboutho les avait rendus invisibles à Hivel-Zivo, de sorte qu'ils pouvaient s'entretenir avec lui, lui parler et entendre ses paroles, sans être vus par lui.

Après avoir mis des années et des siècles à voyager, ils arrivèrent enfin aux confins de Olmi-Dléhchoukho. Hivel-Zivo alla trouver le roi de ce pays, qui s'appelait *Achdoun*, اچدوم, qui signifie « le dignitaire ». Celui-ci lui fit un bon accueil et lui donna l'hospitalité. Il lui demanda ensuite ce qu'il était venu faire dans ses États, et s'il avait besoin de quelque chose.

« Envoyé par ordre divin, je viens, » lui dit-il, « chercher une femme qui, d'après les révélations à nous faites, doit donner le jour à un enfant qui sera appelé, à l'avenir, à porter la terre sur la tête. — C'est une chose, » lui répondit le roi, « qui m'est complètement inconnue, et n'ayant aucune notion sur ce que vous me dites, je ne puis vous être d'aucune utilité. Je vous engage, par conséquent, à vous rendre près d'un autre roi, dont le royaume est loin d'ici. Il pourra peut-être vous satisfaire à ce sujet. »

« Je suivrai votre conseil, » lui répondit Hivel-Zivo, « mais je vous demande de me remettre votre anneau que je montrerai à ce souverain, pour lui prouver que je viens de votre part. » Achdoun retira alors l'anneau de son doigt, et le remit à Hivel-Zivo, qui reprit aussitôt sa route.

Après un long voyage, il arriva dans le pays où régnait le roi *Anothone*, انوثونه, qu'il désirait voir. Il se présenta chez lui et lui montra l'anneau du roi Achdoun. En voyant cet anneau, Anothone lui demanda avec un certain étonnement comment il se faisait qu'il l'eût en sa possession.

Hivel-Zivo le mit alors au courant de la question : « Je suis l'envoyé du Seigneur, » lui dit-il. « Je viens chercher parmi vous

la mère de celui qui doit un jour porter sur son dos toute la terre. Avant de venir ici, j'ai traversé le royaume d'Achdoun, qui n'a pu me procurer aucun renseignement sur l'objet de ma mission. Il m'a engagé à me rendre près de vous, et m'a remis son anneau, comme preuve que je viens de sa part. Si vous savez quelque chose concernant le sujet qui m'amène, je vous prie de me le dire.» Anothone lui déclara qu'il ne savait absolument rien de tout cela, et lui proposa d'aller trouver un autre roi qui régnait dans un pays éloigné, et qui pourrait peut-être lui être utile.

« Remettez-moi, » lui dit Hivel-Zivo, « votre anneau qui témoignera que je viens de votre part. » Anothone le lui remit, et l'envoyé du Seigneur reprit de nouveau sa route.

Après avoir marché très longtemps, Hivel-Zivo arriva dans un autre royaume. Il entra dans la capitale, au moment où le roi était absent.

Le souverain de ce pays avait un palais hors de la ville, où il habitait seul. Hivel-Zivo se rendit près de lui et se trouva, en entrant, en face d'un géant dont le corps était d'une grandeur tellement colossale, qu'on n'en pouvait voir les extrémités, ni en grosseur, ni en hauteur. Ce roi se nommait *Akroun*, أكرؤن, et avait pour surnom *Touro-Dbesro*, أكرؤن دبرؤ, ou « montagne de chair ».

L'envoyé du Seigneur, qui, ainsi qu'on a pu le remarquer, n'avait point salué les deux rois précédents en entrant chez eux, voyant ce corps gigantesque, comprit qu'il trouverait près de lui ce qu'il venait chercher. Il lui adressa son salut en ces termes :

سلامك لى، أكرؤن دبرؤ

Chlomo-lach-ya-Akroun-Touro-Dbesro.

Ce qui veut dire mot à mot : « Salut à toi, ô Akroun, mon-

tagne de chair. » En s'entendant saluer de cette manière, Akroun se mit en colère ⁽¹⁾ contre Hivel-Zivo et lui fit des reproches en ces termes : « Si tu ne t'étais pas trouvé chez moi, et dans mon palais même, tu eusses à l'instant supporté la peine que tu as méritée par ton audace. » Hivel-Zivo, se voyant brusquer d'une manière aussi rude, sortit hors du palais, et adressa à Alaha la prière suivante : « O Alaha, » dit-il, « tu m'as envoyé près de cet homme, pour remplir une mission dont tu m'as toi-même chargé. Tu vois que, sans que je lui eusse fait aucun mal, il m'a traité d'une façon brutale, ce qui prouve qu'il n'est pas disposé à se soumettre à tes desseins. Fais donc qu'il soit soumis, afin que je puisse m'acquitter de ma mission. » Au moment où il terminait sa prière, il entendit une voix du ciel qui lui ordonnait d'aller de nouveau près du roi. Il y rentra et trouva le monarque dans un état de détresse et de confusion extrêmes ! Il était dans la consternation, à cause du mauvais accueil qu'il avait fait à Hivel-Zivo qui l'entendit exprimer son repentir à Alaha en ces termes : « Vous êtes le grand, » disait-il, « et nous sommes les petits ; vous êtes Dieu et nous ne sommes que vos serviteurs. »

Akroun s'adressa ensuite à Hivel-Zivo et lui demanda avec douceur dans quel but il était venu chez lui.

« Je suis, » lui dit ce dernier, « l'envoyé d'Alaha. Je viens chercher la mère de celui qui doit un jour porter sur la tête une terre qui, après avoir été créée, sera couverte d'arbres et de plantes, et qui sera habitée par les hommes. »

« Voici mon anneau, » lui dit alors Akroun ; « c'est mon cachet, prends-le. Voici encore une clef ; c'est celle d'une porte secrète de la capitale de mon royaume, et qui est affectée uni-

⁽¹⁾ Akroun se mit en colère parce qu'il venait d'entendre dans ce salut des paroles qui l'avaient choqué, attendu que le salut n'existait pas alors. Ce n'est que depuis l'entrée de l'ange chez ce roi que date l'usage du salut.

quement à mon usage particulier. Nul autre que moi ne peut entrer par cette porte. Tu dois savoir aussi que cette ville a quatre portes : trois pour le commun des habitants, et la quatrième est celle dont je te remets la clef. Une fois que tu seras entré dans la ville, tu fermeras la porte, qui ne sera plus ouverte à personne, pas même à moi. En ta qualité d'envoyé du Seigneur, je te dois des honneurs particuliers; c'est pourquoi la porte par laquelle tu entreras dans ma capitale restera fermée pour toujours⁽¹⁾. Quant à moi, j'entrerai dorénavant par une autre porte. Rends-toi donc dans la ville, où tu trouveras la personne que tu cherches. Je te donne plein pouvoir d'y faire ce que tu voudras. Avant que tu sois parti, je te demande seulement de m'éclairer sur une question que je désire te poser; cette question, la voici :

« Aurons-nous, oui ou non, une part dans le monde dont tu m'as parlé, et qui doit être créé? — Oui, » lui répondit Hivel-Zivo, « vous y aurez une part. »

Celui-ci quitta ensuite Akroun, pour se diriger vers la capitale.

Il ouvrit la porte secrète, et alla demander l'hospitalité à la famille de Rouhaïa, qui le reçut avec beaucoup d'honneur et de distinction.

Quand il se mettait à table avec eux, Hivel-Zivo portait les aliments à sa bouche, faisant semblant de manger, mais, en réalité, il ne mangeait pas. Les bouchées qu'ils prenait, il les donnait par-dessus l'épaule aux deux gardes invisibles qui se tenaient derrière lui⁽²⁾.

⁽¹⁾ Les sultans ottomans ont adopté cet usage. Toute porte par laquelle un sultan fait son entrée dans une ville est fermée pour toujours. Une des portes de Bagdad a été et reste jusqu'à présent fermée, parce que c'est par elle que le sultan Amurat IV est entré, en 1638, dans la ville.

⁽²⁾ C'est que, d'après les Soubbas, les êtres de la nature de Hivel-Zivo n'ont pas toujours besoin de manger. Ils ne le font que quand bon leur semble, et peuvent

Après qu'il eut passé quelque temps avec cette famille, les parents de Rouhaïa offrirent à Hivel-Zivo de lui donner en mariage une fille qu'ils avaient et qui portait le nom de *Zahriel*, *الزاهريه*, ou « la bien gardée ».

Le mariage n'était point dans le programme de Hivel-Zivo; cependant, pour ne pas contrarier ses hôtes, il fit semblant d'accepter l'offre. La cérémonie du mariage étant terminée, il dit à ses parents que l'usage, dans son pays, était que le lit nuptial ne devait recevoir les deux nouveaux mariés que quarante jours après la cérémonie; que, pendant ce temps, un rideau suspendu séparait, toutes les nuits, les deux époux, et qu'il désirait suivre en ce point les usages de ses pères.

La demande de Hivel-Zivo fut approuvée, et un rideau le séparait chaque nuit de sa compagne.

L'envoyé d'Alaha demanda quelques jours plus tard à Zahrielle s'ils n'avaient pas chez eux un endroit mystérieux. « Nous en avons un, » lui répondit cette dernière, « que je suis prête à te faire voir immédiatement, si tu le désires. »

Elle l'introduisit en effet dans une chambre secrète où il y avait un puits dont le haut était couvert d'une loupe en cristal. Hivel-Zivo approcha les yeux du verre et fut fort étonné de voir à travers ce verre prodigieux s'étaler devant lui, dans le creux du puits, le monde Olmi-Danhouro tout entier, de sorte qu'il voyait tout ce qui s'y passait, comme s'il y était présent.

Après avoir rassasié ses yeux de ce spectacle, il quitta sans rien dire la chambre mystérieuse.

Les quarante jours étaient près de s'écouler, et Hivel-Zivo tenait à accomplir sa mission et à quitter la ville avant que le

rester des années sans prendre aucune nourriture. Ils n'ont point d'orifice au rectum, et quand il leur arrive quelquefois de manger, il ne se forme point chez eux de matières fécales; la défécation des aliments se produit donc par la transpiration.

terme fût échu. Pour y parvenir, il eut recours à la métamorphose.

Il prit le corps d'un frère qu'avait Rouhaïa dans un autre pays. Il vint sous cette figure faire une visite à celle-ci, qui le prit naturellement pour son frère.

Après avoir passé un jour ou deux avec sa prétendue sœur, Hivel-Zivo s'adressa à elle et lui dit : « Voilà bien longtemps, ma sœur, que tu n'es venue voir ma famille, dans le pays que nous habitons. Puisque je suis venu te voir, viens à ton tour avec moi visiter les miens. » L'invitation fut acceptée, et Hivel-Zivo, sous la figure du frère de Rouhaïa, quitta la ville avec cette dernière, après avoir eu soin d'emporter avec lui la loupe qui couvrait le puits mystérieux, et qui avait la propriété de faire voir le monde Olmi-Danhouro. Il sortit de la ville par la même porte secrète par laquelle il y était entré. Une fois en route avec Rouhaïa, Hivel-Zivo eut une grande préoccupation d'esprit. La route que les deux voyageurs avaient à faire était extrêmement longue; l'accouchement de Rouhaïa devait s'effectuer bien avant l'arrivée au terme du voyage, et cette question le tourmentait beaucoup. Il invoqua alors Alaha en ces termes : « Alaha, » dit-il, « tu m'as aidé à faire sortir cette femme de son pays et à l'enlever à sa famille. J'ai mis un grand nombre d'années pour venir dans ce pays, et si nous devons en mettre autant pour le retour, quel grand motif d'embarras sera pour nous l'enfant dont Rouhaïa va prochainement accoucher! Fais par conséquent, je t'en supplie, que nous puissions finir ce voyage avant l'accouchement. »

Cette prière achevée, la voix d'Alaha se fit entendre pour tranquilliser Hivel-Zivo. Elle lui annonça que le voyage serait terminé avant que la femme fût accouchée.

Alaha, qui avait exaucé sa prière, lui avait donné, ainsi qu'à sa compagne, une force extraordinaire qui leur permit de faire

en peu de temps un voyage qui eût exigé des années pour être effectué.

Ils arrivèrent enfin à Olmi-Danhouro. Les collègues de Hivel-Zivo sortirent à sa rencontre. Aussitôt arrivé chez lui, celui-ci fit élever immédiatement, dans le pays qui se trouvait sous son administration particulière, un grand château de fer de huit mille parasanges de longueur, dans lequel il logea Rouhaïa. Il alla ensuite, accompagné de tous ses autres collègues, voir Moro-Eddarboutho, qui lui fit l'accueil le plus distingué et le plus bienveillant. Après lui avoir rendu compte de sa mission, Hivel-Zivo lui remit les trois anneaux qu'il avait pris aux trois rois, et la loupe qu'il avait enlevée de la maison de Rouhaïa.

Moro-Eddarboutho lui donna ensuite l'ordre de rentrer dans ses États.

« Et quand Our sera né, que dois-je faire ? » lui demanda Hivel-Zivo. « Tu m'en avertiras, » répliqua le Seigneur, « et je te dirai alors ce que tu auras à faire. » Hivel-Zivo le quitta pour rentrer chez lui.

Le jour de son arrivée dans sa patrie fut une grande journée de joie. Les Soubbas fêtent encore l'heureux retour de Hivel-Zivo. Cette fête tombe chez eux le dix-huit du mois Aval-Bahar ou le premier mois du printemps. Elle est appelée Dehvo-Hnino ou la petite fête⁽¹⁾.

Le lendemain de son arrivée chez lui, Hivel-Zivo envoya les deux gardes invisibles qu'il avait eus jusqu'alors avec lui, près de Rouhaïa, et les chargea de la surveillance du château de fer qu'elle habitait. Douze jours après le Dehvo-Hnino, c'est-à-dire le 1^{er} du mois de Missé-Bahar, Rouhaïa mit au monde l'enfant attendu, qui est Our. Le nouveau-né prenait de jour en jour des

⁽¹⁾ Voyez chap. XVIII.

proportions démesurées; en peu de temps il devint un colosse gigantesque. Quand il eut trente mois d'âge, il demanda à sa mère où était son père. « Ton père, » lui répondit celle-ci, « est dans un autre monde. Quelque temps avant ta naissance, on m'a enlevée pour m'amener seule ici, où tu n'as d'autre parent que moi. — Dis-moi, » répliqua Our, « où sont ceux qui t'ont enlevée à ta famille, et qui m'ont privé de la connaissance de mes parents, afin que j'aie les punir. — Non, mon enfant, » dit la mère, « ne fais pas cela, parce que c'est par la volonté d'Alaha que nous sommes ici. D'ailleurs tu voudrais te venger de ceux qui m'ont fait venir ici, que tu ne le pourrais pas, attendu qu'ils sont plus puissants que toi. »

En ce temps-là, c'est-à-dire à l'époque où Our eut atteint son trentième mois, Hivel-Zivo se rendit près de Moro-Eddarboutho, pour lui annoncer la naissance de Our, qui avait déjà deux ans et demi. « Va, » lui dit Moro-Eddarboutho, « à Ordo-Danhouchou, où tu prendras les sept poignées de poussière désignées par Alaha, et emmène Our avec toi. Tu feras d'abord de la première poignée la terre de fer, et quand tu l'auras bien raffermie, tu y placeras l'enfant Our. Tu feras ensuite les six autres terres, que tu mettras sur la tête de ce dernier. »

Hivel-Zivo alla prendre les sept poignées de poussière, et se rendit ensuite au château de fer. Dès qu'il le vit, Our le reconnut pour le ravisseur de sa mère, et voulut entrer en lutte avec lui; mais celui-ci répandit aussitôt sur lui une lumière céleste qui l'éblouit. Il profita de l'étourdissement dans lequel l'enfant colosse se trouvait, pour le transporter, avec sa mère, à l'endroit où devait s'opérer la création de la terre. Cet endroit était une masse d'eau; Hivel-Zivo prit la poignée de fer, la jeta dans l'eau en prononçant certaines invocations, et il se forma aussitôt une terre de fer sur laquelle Our fut placé. Il fit de même avec les six autres poignées de poussière, et à mesure qu'elles se con-

vertissaient chacune en une terre, il les plaçait l'une après l'autre sur la tête de Our, près duquel il laissa Rouhaïa.

Après avoir fini de créer les sept terres, Hivel-Zivo retourna près de Moro-Eddarboutho, pour lui annoncer l'accomplissement de son œuvre. « Va maintenant, » lui dit ce dernier, « procéder à la création des sept cieux. Tu placeras le premier de ces cieux à douze mille parasanges de la terre ⁽¹⁾.

« Cette tâche une fois remplie, tu prendras une partie de *Maïyo-Haïyo*, سکک سکت , qui est l'eau de la vie, et tu iras la donner à boire à Rouhaïa qui engendrera immédiatement, et sans avoir eu commerce avec aucun homme, sept autres enfants qui seront sept planètes. En lui donnant cette boisson, tu prononceras trois paroles mystérieuses qui sont : سکتسکتسکتسکت , *Chamchaniel*, سکتسکتسکتسکت , *Domdomiel*, et سکتسکتسکت , *Ejdahiel* ⁽²⁾. Tu donneras à ces planètes la lumière, et tu les feras monter sur des chars ⁽³⁾.

« Tu te rendras ensuite près du fleuve *Nahra-Dakhchacho*, سکتسکتسکتسکت , où tu prendras tous les anges que tu y trouveras ⁽⁴⁾, et tu leur feras creuser quatre grands fleuves, auxquels tu donneras les noms de *Frach-Zivo*, سکتسکتسکت , ou « l'Euphrate lumineux », *Daglat-Zivo*, سکتسکتسکت , ou « le Tigre lumineux », *Hachtar-Khan*, سکتسکتسکت , ou « Hachtar le

⁽¹⁾ Les Soubbas prétendent ne connaître que la distance qui nous sépare du premier ciel seulement. Celles qui séparent les autres cieux l'un de l'autre leur sont inconnues.

⁽²⁾ Les Soubbas ne savent pas la signification de ces paroles. Leurs savants, me dit Adam, ont travaillé beaucoup à en pénétrer le sens, mais leurs efforts furent toujours inutiles. Tout ce qu'ils peuvent dire, c'est que ces trois mots sont probablement des noms ou des surnoms appartenant à Alaha.

⁽³⁾ D'après les Soubbas, la lumière que nous voyons aux planètes ne provient que des chars sur lesquels elles sont montées. Quant à leur propre lumière, elle est trop éloignée de nous pour que nous puissions la voir.

⁽⁴⁾ Ces anges sont terrestres ou affectés spécialement à la terre. Ils ont les mains et les pieds en forme de pioches.

grand », et *Charang-Zivo*, چارنگ زيو, ou « Charang le lumineux ⁽¹⁾ ».

« Voilà encore quatre *Chamboubés*, چهار کوبه ⁽²⁾, que tu enfonceras dans les quatre points cardinaux de la terre, et dont tu confieras la garde à quatre anges.

« Tu établiras après cela sept *Matarothos*, هفت مارتوس, pour le supplice des pécheurs ⁽³⁾. Tu y laisseras une partie des anges que tu auras avec toi, et dont la mission sera de punir les pécheurs ⁽⁴⁾.

« Tu disperseras le reste dans les différentes couches de la terre, dans les airs et dans les eaux.

« L'administration de chacun des sept *Matarothos* sera confiée à une des sept planètes, qui en sera la souveraine. Ces planètes auront en même temps d'autres fonctions : le soleil présidera au jour, la lune à la nuit, les autres aux grands phénomènes atmosphériques, tels que les éclairs, le tonnerre, etc.

« Tu créeras ensuite le monde *Mchouni-Kochto*. »

« De qui faudra-t-il peupler ce monde? » demanda *Hivel-Zivo*. « Tu prendras parmi les habitants de *Olmi-Pthahil*, اولم پتاهیل ⁽⁵⁾, deux hommes et deux femmes, que tu emmèneras

⁽¹⁾ Au commencement, toutes les eaux étaient amères. Celles de ces quatre fleuves ne prirent leur douceur que parce que *Hivel-Zivo* y laissa une partie de l'eau de la vie.

⁽²⁾ Ces quatre *Chamboubés* sont le principe élémentaire de l'air. Tous les vents et tempêtes qui soufflent sur la surface de la terre ne sont qu'une partie minime de ce dépôt. Chacune a son ange chargé de sa garde, et aucun souffle de vent ne se fait sentir sur la terre si ce n'est par l'ordre de ces anges, car si les *Chamboubés* venaient à se déchaîner dans toute leur force, elles renverseraient le monde.

⁽³⁾ Ces endroits, qui sont l'enfer des *Soubbas*, sont situés à l'extrémité du monde, du côté par lequel la terre touche la tête de *Our*.

⁽⁴⁾ Ce sont les démons des *Soubbas*; ceux-ci leur prêtent un aspect hideux et effrayant; les uns ont la tête et les pieds d'animaux sauvages, les autres ont les yeux dans un sens vertical, d'autres portent des ailes, etc.

⁽⁵⁾ C'est une contrée sur les confins de *Olmi-Danhouro*.

dans Mchouni-Kochto où tu les marieras, et leur postérité peuplera ce monde⁽¹⁾.

« Tu créeras ensuite de poussière l'Adam de la terre, qui est Adam-Gavro-Kadmoïo. Quand ce dernier aura des enfants, garçons et filles, tu feras donner les filles en mariage à des habitants de Mchouni-Kochto, et tu prendras des filles de ce dernier monde, qui seront les épouses des fils d'Adam-Gavro⁽²⁾.

« Quand tu auras terminé ton œuvre, tu iras t'installer à la limite des Matarothos, et de là tu gouverneras les mondes que tu auras formés⁽³⁾. »

Hivel-Zivo procéda, conformément aux instructions de Moro-Eddarboutho, à la création du monde⁽⁴⁾.

Après quoi, il alla s'installer dans l'endroit qui lui avait été désigné.

Quand les mondes furent pleins de population, Hivel-Zivo appela Pthahil près de lui, et lui remit le gouvernement des sept Matarothos⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Un couple de ces quatre personnes était composé de Adam-Kassio et de Kanouna dont nous avons déjà parlé plus haut. Pour se rendre compte de la nécessité qu'il y avait d'emmener deux couples, voyez la note suivante.

⁽²⁾ Cet échange de mariage entre les habitants des deux mondes était indispensable pour peupler la terre, parce que les enfants d'Adam-Gavro ne pouvaient pas se marier les uns avec les autres, le mariage étant défendu entre frère et sœur. Cette observation explique la raison pour laquelle Hivel-Zivo reçut l'ordre d'emmener de Olmi-Pthahil deux couples pour peupler Mchouni-Kochto.

⁽³⁾ Lorsque Hivel-Zivo s'installa dans cette dernière résidence, l'étoile polaire fut créée, pour lui servir de voûte et le couvrir.

⁽⁴⁾ Ce n'est qu'une manière de parler chez les Soubbas, attendu, disent-ils, qu'à mesure que ces ordres sortaient de la bouche de Moro-Eddarboutho, ils étaient immédiatement suivis de leur exécution.

⁽⁵⁾ Pthahil est du nombre des trois cent soixante personnages célestes. Depuis son installation dans les Matarothos, ce personnage est devenu une espèce de Pluton pour les Soubbas. Placé toujours sous les ordres et le contrôle de Hivel-Zivo, c'est à lui que sont adressées les âmes qui doivent être châtiées. Il a de plus mission, dans certaines circonstances, de punir aussi les mortels. Quand Hivel-Zivo est en

Aussitôt qu'il prit possession de son nouveau poste, Pthahil s'occupa de l'organiser. Des bergers de buffles et de moutons, des boulangers, des géoliers et d'autres employés de toute espèce furent pris, tant pour l'administration que pour l'entretien des habitants des Matarothos.

Chaque catégorie d'employés ou d'ouvriers était composée de cent soixante-dix hommes⁽¹⁾.

Or les habitants du monde s'étant trop multipliés, Pthahil envoya un jour quelques-uns de ses enfants (les épidémies), pour en diminuer le nombre. Le résultat de cette mesure fut que le nombre des âmes s'accrut tellement dans les enfers, qu'il n'y avait plus de place pour les loger. Hivel-Zivo, d'un autre côté, avait fermé, par sa sévérité, le débouché de ce séjour de supplices en ne laissant sortir de là aucune âme pour passer dans Olmi-Danhouro, bien que les hommes commissent beaucoup moins de crimes à cette époque-là que de nos jours, de sorte que l'encombrement devint embarrassant. Pthahil s'adressa à Hivel-Zivo, pour se plaindre de cette situation et lui demander les motifs qui l'empêchaient d'envoyer les âmes au paradis. « Je ne peux pas le faire, » lui répondit celui-ci, « parce que chacune de ces âmes s'est souillée d'un péché quelconque, et une âme qui commet le mal, quelque minime qu'il soit, ne peut passer, selon moi, dans ce séjour. Envoie l'ange *Savriël*, ساريايل⁽²⁾, prendre l'âme d'un des habitants de Mchouni-Kochto, nommé *Chithel*, چيثيل, qui est une personne vertueuse. Cette âme te servira de contrepoids pour toutes celles qui, après s'être purifiées de leurs péchés, seront en état de mériter le paradis. Tu colère contre les hommes à cause de leurs crimes, il lui donne l'ordre de les punir, et Pthahil envoie aussitôt ses enfants, au nombre desquels sont la peste, le choléra, etc., pour les frapper.

⁽¹⁾ On n'élève les buffles, dans les enfers, que pour se servir de leur lait. Il est défendu, chez les Soubbas, d'en manger la chair.

⁽²⁾ C'est l'ange de la mort, ou le Izraël des Arabes.

la mettras dans un des bassins de la balance de la justice, et toute âme qui sera parvenue à l'égaliser en pureté, sera envoyée au séjour des bienheureux. » Pthahil se fit amener l'âme de Chithel qu'il fit mettre dans un bassin de la balance⁽¹⁾. Son poids s'est trouvé être de six cent soixante *Sianki*, *ᠰᠢᠠᠨᠻᠢᠯᠢ*⁽²⁾. Toutes les âmes censées avoir fini leur temps de peines, et par conséquent aptes à passer en paradis, ont été placées, l'une après l'autre, dans le second bassin de la balance, mais pas une n'a pu égaler en pureté l'âme de Chithel. Elles rentraient ainsi dans les peines, et les suppliciés augmentaient toujours de nombre.

Les habitants de Olmi-Danhouro, qui étaient curieux de voir l'espèce d'hommes peuplant la nouvelle terre, qu'ils désiraient recevoir parmi eux, n'en voyant point arriver, cherchèrent à en pénétrer la cause, et finirent par découvrir que c'était dû à la rigide sévérité de Hivel-Zivo. Ils allèrent sur-le-champ trouver Moro-Eddarboutho, pour lui porter plainte de l'impossibilité dans laquelle ils étaient de recevoir des âmes venant du nouveau monde. Moro-Eddarboutho fit venir Hivel-Zivo et lui demanda des explications à ce sujet. Ce dernier lui rendit compte de sa conduite, et ne lui cacha pas que, d'après lui, toute âme qui n'aurait pas égalé en pureté celle de Chithel ne devait pas quitter le lieu de supplices.

Moro-Eddarboutho vit que, par sa trop grande sévérité, Hivel-Zivo ne convenait pas aux fonctions qu'il avait été appelé à remplir. Il usa pourtant de ménagements à son égard, et lui dit :

« Je vois que la charge que je t'ai confiée te donne beaucoup

⁽¹⁾ Suivant les Soubbas, l'âme n'est point une substance immatérielle. Elle a un corps, dès le moment qu'elle a un poids, et ce corps, disent-ils, n'est que l'essence de celui qu'elle quitte; c'est pourquoi elle est invisible pour nous. Le cadavre qui reste n'est, par rapport à la partie dont il s'est séparé, que comme la peau qu'un serpent vient de quitter.

⁽²⁾ Poids égal à un miskal arabe, ou près de 4 grammes 812 milligrammes.

d'embarras. Retourne donc à Olmi-Danhouro, où tu reprendras possession de ton royaume ⁽¹⁾, et je te ferai remplacer par Avather. » Hivel-Zivo, satisfait de cette mesure, s'en retourna dans ses États, et Avather entra dans ses nouvelles fonctions. Depuis lors, le débouché des Matarothos fut ouvert à un grand nombre d'âmes, qui passèrent à Olmi-Danhouro. Bien moins sévère que son prédécesseur, Avather ferme les yeux sur beaucoup de petites souillures qu'il considère comme insignifiantes; il ne s'arrête qu'aux actions pour les punir, et tout crime ou péché qui ne quitte pas le domaine de l'idée, pour passer dans celui de l'accomplissement actuel ou réel, n'est point considéré par lui comme susceptible de peines ⁽²⁾.

Cet état de choses reste et restera, ainsi que nous venons de le rapporter, jusqu'à la fin du monde.

A l'exemple de beaucoup d'autres religions, celle des Soubbas ne reconnaît dans la vie future que deux séjours des âmes: le Olmi-Danhouro, habité par les élus, ou le paradis, et les Matarothos, qui sont les enfers.

Le bonheur est éternel dans le paradis, où chaque âme trouve une félicité proportionnée à son mérite.

Quant à l'enfer, c'est le plus souvent un purgatoire, dont les peines ont une fin. Toute âme y passe un temps indéterminé, suivant la gravité plus ou moins grande de ses fautes. Ces peines ne sont éternelles que pour deux catégories de crimes: la première comprend les assassins, ou ceux qui, par un témoignage même vrai, ont été cause de la mort d'un autre, bien que celui-ci fût un véritable assassin; ou enfin, ceux qui, pour

⁽¹⁾ Trois cent soixante royaumes composent ce séjour des bienheureux; chacun des trois cent soixante personnages est placé à la tête d'un royaume.

⁽²⁾ Ce principe est reconnu par les Soubbas; toute mauvaise idée ou toute résolution, quelque maligne qu'elle soit, qui n'a pas été mise à exécution par le fait, n'est point considérée par eux comme un péché.

une raison, quelle qu'elle soit, ont été cause qu'un Soubba ait quitté sa religion pour en embrasser une autre.

La seconde comprend : tout homme qui enlève à une fille sa virginité avant que l'acte de mariage soit dressé devant l'évêque. Les prêtres soubbas se gardent bien d'enseigner à leurs ouailles ces cas qui entraînent la damnation éternelle, pour la raison, me dit mon professeur, qu'un Soubba qui aurait commis un de ces crimes, n'ayant plus l'espoir du salut, et n'ayant devant lui que la terrible perspective des peines éternelles, serait entraîné par le désespoir à quitter sa religion, ou à mener une vie complètement dérégulée⁽¹⁾.

CHAPITRE IX.

Clergé soubba. — Ses fonctions. — Ses grades. — Manière d'ordonner les Chkandos et les Tarmidos. — Sacre du Ganzivro. — Mariage du clergé. — Respect dû au clergé. — Devoirs des ouailles à son égard. — Subventions qui lui sont allouées. — Conditions requises pour être admis dans l'état clérical. — Frais indispensables. — Rituel. — Repas. — Formalités particulières et curieuses attachées au sacre du Ganzivro. — Détails de ces formalités. — Hautes fonctions du Rich-Ommo.


Le sacerdoce est, de la part des Soubbas, l'objet d'un profond respect. Ministres de la religion, les prêtres ont chez eux une grande influence et de nombreuses prérogatives. Un prêtre ayant sous sa direction cinquante à soixante âmes seulement gagne ordinairement, à part sa provision de blé et de riz, un millier de francs par an, en dons particuliers, à l'occasion de fêtes et des honoraires. Il est du devoir des Soubbas de mettre leur clergé dans un bien-être convenable, et le chiffre total de ce que toute ouaille est tenue de donner aux prêtres, dans la période

⁽¹⁾ La pénitence chez les Soubbas n'est admise que pour certains péchés, dont elle peut atténuer ou empêcher complètement le châtement, à la condition qu'elle soit accompagnée d'œuvres expiatoires; mais elle est nulle et sans aucun effet après les cas graves dont il s'agit ici.

d'un an, doit être équivalent au cinquième de ses revenus ou de son gain.

Chaque membre du clergé est tenu de déclarer publiquement, avant sa mort, la somme qu'il possède, bien que sa succession doive passer de droit à ses enfants ⁽¹⁾ ou à ses autres héritiers, ou être partagée entre ses collègues, dans le cas où il mourrait sans héritiers. Cette règle est de rigueur chez eux, et un religieux qui meurt sans avoir fait cette déclaration, est accusé d'avarice et d'ambition.

Ils n'ont que trois grades ecclésiastiques, qui sont :

1° Le *Chkando*, , ou diacre, qui est presque toujours choisi parmi les enfants d'un évêque ou d'un prêtre. L'accès de ces fonctions est difficile pour quiconque n'est pas de ces derniers, attendu qu'à part les frais qu'entraîne cet apprentissage, il faut que le nouveau disciple soit d'une pureté d'ascendance et d'une légitimité reconnues et constatées, jusqu'à la troisième génération ⁽²⁾. Il ne doit avoir aucun défaut physique, en plus ni en moins, dans le corps, tel que l'absence d'un œil ou d'une oreille, ou un doigt de plus, par exemple, à la main ou au pied. Avant d'être admis, il doit passer par un conseil de revision, devant les ministres de la religion.

Après avoir reçu le baptême applicable à la circonstance, l'aspirant reconnu apte à ces fonctions entre en apprentissage à l'âge de sept ans. Il passe douze ans à étudier chez les prêtres, qu'il est tenu en même temps de servir et d'accompagner dans leurs voyages; et ce n'est qu'alors, c'est-à-dire quand il a atteint sa dix-neuvième année, qu'il est ordonné *Chkando*. Ses fonctions sont, dès lors, d'assister l'évêque ou le prêtre dans les cé-

⁽¹⁾ Tout membre du clergé soubba est obligé de se marier.

⁽²⁾ Afin d'éviter toute espèce de malentendu ou de surprise, un homme et une femme surtout, convaincus d'adultère ou d'irrégularité de vie, sont notés sur un registre *ad hoc* tenu par les prêtres, pour être consulté en cas de besoin.

rémonies religieuses et les prières. Pendant son diaconat, il est obligé d'apprendre par cœur un petit recueil contenant quarante prières, appelé *Sidro Ednachmotho*, صیدو ادناخموثو. Certaines de ces prières doivent être dites tous les jours par lui; les autres concernent le rituel des différentes cérémonies ecclésiastiques.

Lorsqu'il remplit les fonctions de son grade, il est obligé, ainsi que les prêtres et l'évêque, de porter le *rasta*.

2° Le *Tarmido*, تارمیدو, qui est le prêtre.

Le Chkando ne passe pas plus d'un an dans ses fonctions. Quelques-uns même sont ordonnés tarmidos après six mois de diaconat seulement. Le grade de la prêtrise est conféré par l'évêque assisté de deux prêtres, ou, à défaut de prélat, par quatre prêtres autorisés par lui. Un Chkando ne peut arriver à cette promotion qu'après avoir eu l'approbation et la sanction du public. L'évêque ou les prêtres convoquent leurs ouailles en assemblée, et leur demandent de déclarer, sous serment, si, suivant eux, le nouvel aspirant a mérité, par sa conduite, d'être ordonné prêtre. Si l'opinion publique est défavorable, il doit rester diacre, et ce n'est que dans le cas contraire qu'il est admis dans la prêtrise. Voici la manière dont on procède pour l'ordonner: On construit deux cabanes en roseaux, à quelques mètres de distance l'une de l'autre. Le candidat passe la première nuit à prier dans une de ces cabanes, sans se livrer au sommeil. Après l'avoir laissé dormir pendant quinze ou vingt minutes seulement, des gardiens spéciaux qui veillent avec lui sont chargés de le réveiller⁽¹⁾. Le lendemain il quitte sa cabane,

⁽¹⁾ Leur but, en l'empêchant de dormir trop longtemps, n'est pas seulement de le faire prier, mais aussi d'éviter qu'il n'ait, par hasard, une pollution nocturne. Cet incident, quelque naturel qu'il soit, entraîne, dans ce cas surtout, de grands inconvénients, attendu qu'il met le candidat hors d'état de recevoir la prêtrise avant d'avoir passé par plusieurs formalités et même par le baptême.

qui est immédiatement démolie, pour aller dans la seconde, où il doit passer de la même manière six jours et six nuits ⁽¹⁾. Pendant ces six jours, il ne peut quitter sa cabane que pour les besoins les plus pressants, et en y laissant un prêtre qui lui tient compagnie, de manière que la cabane ne reste pas un seul instant vide. Dans les dernières nuits de cette retraite, le futur tarmido est tellement vaincu par le sommeil, qu'il a beaucoup de peine à se tenir éveillé. Pour parvenir à l'empêcher de dormir, on le torture en le piquant avec des épingles ou des clous. Il est obligé, pendant sa retraite, de porter chaque jour un nouveau *rasta*, et de faire, suivant son état de fortune, plusieurs aumônes en numéraire et en viandes. Le huitième jour, qui est ordinairement un dimanche, on lui fait des funérailles, parce qu'il est considéré comme mort; après quoi il se rend au fleuve, accompagné de quatre prêtres qui lui administrent le baptême. Pendant les soixante jours qui suivent le baptême, il est obligé de se baigner trois fois par jour dans le fleuve, où il doit plonger à trois reprises, avec ses habits composés du *rasta*, et de rentrer chez lui pour faire sa prière, en gardant sur lui son habillement tout imbibé d'eau, et qu'il ne peut changer qu'après avoir fini de prier. Si pendant ce temps il est sujet à une pollution nocturne, il doit recommencer le lendemain sa journée, attendu que la précédente, ayant été souillée, ne compte plus dans les soixante jours requis. S'il a une mère ou une femme, toutes les fois que l'une d'elles se trouve être sujette aux menstrues, il doit continuer ses bains et ses prières, mais les sept jours que ces infirmités sont censées durer ne lui sont point comptés, de sorte qu'il peut arriver à un nouveau prêtre de passer, dans ces

⁽¹⁾ La cabane démolie après une seule nuit est l'emblème du corps où l'âme ne peut plus rentrer une fois qu'elle l'a quitté. Cette figure est instituée pour rappeler au nouveau prêtre qu'il ne peut plus appartenir au monde, auquel il vient de renoncer pour toujours.

pénibles exercices, quatre à cinq mois, pour arriver à faire les soixante jours libres de toute souillure, jusqu'à ce qu'il ne lui reste, me dit mon professeur, que la peau et les os. Pendant tout ce temps, il ne peut manger que de la viande de mouton, du pain et du gibier. Les poulets, le poisson, le riz, lui sont défendus. Le pain qu'il mange doit être préparé de ses propres mains, et après avoir fait la pâte, il doit aller la plonger sept fois dans le fleuve, avant de la porter au four. A la fin de cette pénible et longue période, il subit de nouveau le baptême, avec sa femme et sa mère, s'il en a. Le lendemain du baptême, il est obligé de donner trois moutons aux prêtres, et quatre aux Soubbas, pour leur servir de repas. Quarante tuniques, accompagnées d'autres aumônes, sont distribuées aux pauvres par lui. Dès ce moment, il entre définitivement dans l'état de la prêtrise, dont il remplit toutes les fonctions, et il peut administrer le baptême, qui est la chose la plus importante en religion.

3° Le *Ganzivro*, *گنجیرو*, ou évêque, qui est choisi parmi les tarmidos. Tous les prêtres des Soubbas se réunissent de toutes parts, en assemblée générale, pour élire leur nouveau pasteur. La première formalité qui ouvre les cérémonies du sacre, est le *massakhto*, qui dure un seul jour, et qui n'impose au nouvel évêque que deux mois de séparation de sa femme⁽¹⁾. Il doit se rendre pendant les trois dimanches suivants, accompagné de tous les prêtres, au fleuve, où il reçoit le baptême. Il doit lire en assemblée publique les trois livres principaux de la religion, et donner, séance tenante, l'explication des passages les plus compliqués. Après cette lecture, qui dure plusieurs jours, il doit assister à la mort d'un bon Soubba (un homme ou une

⁽¹⁾ Mon professeur n'a pu m'expliquer pour quelle raison le *massakhto*, qui condamne un simple Soubba à s'éloigner de sa femme pour toute sa vie, n'impose au ganzivro que deux mois de séparation.

femme), dont la vie est reconnue pour avoir été honnête et régulière. Ce cas souvent difficile à rencontrer est pourtant exigé par la circonstance. On l'attend en faisant des recherches, et aussitôt qu'il est trouvé, fût-il dans une autre localité, le nouvel élu se transporte incontinent avec quelques prêtres près du malade, qu'il assiste de sa personne.

La présence du futur évêque près d'un malade qui doit mourir a un but d'une grande importance. Il charge ce dernier d'une missive verbale pour Avather.

Voici les mots qu'il le charge de porter de sa part à ce personnage :

ᠠᠨᠤ ᠠᠰᠪᠣᠷᠯᠠᠬᠤ ᠠᠨᠣᠲᠤ ᠠᠰᠪᠣᠷᠯᠢ ᠶ᠋ᠠ ᠠᠪᠠᠲᠡᠷ.

Ano Asborlakh ou Anot Asborli ia Avather.

Le malade répond par les mots suivants :

ᠪᠢᠤᠴᠢᠬᠤ ᠠᠮᠠᠷ ᠠᠸᠲᠢᠮᠤ.

Biouchko ou Amar ou Achtmo.

Mon professeur m'a assuré ne point savoir la signification mystérieuse de ces mots, qui n'est connue que des évêques et des prêtres exclusivement. Cependant je l'ai prié de me donner au moins une explication vulgaire de chaque mot.

Voici la traduction qu'il m'en a dictée : La première phrase dite par l'évêque signifie : « Je me souviendrai de toi (dans ce monde); souviens-toi de moi, ô Avather! » La réponse du malade : « Oui, je ferai parvenir ta requête, et je dirai ensuite Amen. » L'évêque récite ensuite, à l'intention du moribond, cinq oraisons appelées *Chamhotho*, ᠴᠢᠮᠬᠣᠲᠤ, qu'il est obligé plus tard d'apprendre par cœur. Ces oraisons ne sont dites que par les Ganzivros seuls.

Trois jours après le décès du malade, le futur Ganzivro est tenu de faire lire, à l'intention du mort, le Massakhto, afin

d'aider l'âme du décédé à arriver le plus vite possible près d'Avather.

Les frais de cette cérémonie sont à la charge du nouveau prélat. Une autre formalité l'attend ensuite : c'est de bénir le mariage d'un prêtre dont il est tenu de payer de sa poche la moitié de l'apport dotal⁽¹⁾. Il se rend après cela au fleuve, accompagné de tous les prêtres réunis près de lui, pour leur administrer de sa propre main le baptême, qui est la dernière formalité du sacre, et après lequel il est reconnu Ganzivro et pasteur légitime. Il peut dès lors administrer le mariage, qui est du ressort exclusif de l'évêque. Les Soubbas n'ont actuellement, me dit mon professeur, qu'un seul évêque. Il a ajouté qu'il leur arrivait quelquefois d'en avoir quatre en même temps.

Le Ganzivro exerce une juridiction absolue sur tout son clergé. C'est le grade clérical le plus élevé chez les Soubbas.

Il a existé dans le temps un grade supérieur à celui de Ganzivro : c'était le *Rich-Ammo*, ܪܝܚܐܡܡܐ, ou le chef de la nation. Deux personnes seulement, qui n'appartenaient pas à notre monde, mais qui étaient venues de Mchouni-Kochto, ont rempli les fonctions de ce souverain pontificat, l'une avant saint Jean, et l'autre après lui.

Du temps du dernier Rich-Ammo, qui s'appelait *Adam-Abou'l-Faraj*, ܐܕܡܐܒܘܠܦܪܐܝܝܫ, et qui avait son siège à Mandalé⁽²⁾, les Soubbas formaient un grand peuple et avaient quatre cents églises à eux. Pour les éloigner des circoncis⁽³⁾, Adam-Abou'l-

⁽¹⁾ Certains prêtres retardent quelquefois leur mariage, dans l'espoir de profiter de cette occasion.

⁽²⁾ Petit bourg à quelques journées de Bagdad, où vit une espèce de scorpions dont la piqure est mortelle.

⁽³⁾ La circoncision est un acte infâme chez les Soubbas; c'est pourquoi il est de leur devoir d'éviter la société et le voisinage même d'un circoncis. Le fait suivant démontre jusqu'à quel point elle est abhorrée chez eux. Un Soubba fut, il y a

Faraj voulut leur faire changer de patrie, mais les Soubbas ayant refusé de le suivre, il les quitta pour s'en retourner à Mchouni-Kochto⁽¹⁾, et depuis lors les Soubbas n'ont plus eu de Rich-Ammo.

J'ai déjà dit, dans une des notes précédentes, que tout membre du clergé soubba est obligé de se marier. Ce n'est que depuis Yahio (saint Jean) que le mariage des ministres de la religion fut institué⁽²⁾. Ils peuvent, ainsi que le commun des Soubbas, contracter jusqu'à un troisième mariage, si la première et la seconde femme viennent à mourir.

Mon professeur m'a dit que l'extension admise dans le nombre des femmes ne vient pas de saint Jean, dès le moment que celui-ci n'en a eu qu'une seule, mais qu'elle avait été ultérieurement décidée par leurs ancêtres.

CHAPITRE X.

Les repas des évêques et des prêtres.

La religion des Soubbas impose à leurs évêques et à leurs prêtres certaines règles qu'ils sont obligés de suivre, dans leurs repas et dans le choix de leur nourriture en général⁽³⁾.

trente ans, arrêté et circoncis de force par des Musulmans. Lorsqu'il rentra chez lui, ses coreligionnaires refusèrent de l'admettre parmi eux, déclarant qu'il n'était plus Soubba. Une assemblée d'évêques et de prêtres fut convoquée, pour décider de la question, et ce n'est qu'à force de prières et de supplications de la part du circoncis qu'ils finirent par consentir à l'admettre au nombre des fidèles, mais à la condition formelle que sa postérité serait pour jamais privée du droit d'entrer dans l'état ecclésiastique et de remplir toute espèce de fonction religieuse, telle que celle de sacrificateur, etc. Les descendants de ce malheureux, actuellement au nombre de plus de vingt personnes, ne peuvent point se marier avec les autres Soubbas. Ils se marient entre eux, et sont considérés comme une famille honnie.

⁽¹⁾ Voyez chap. iv.

⁽²⁾ Voyez chap. iii.

⁽³⁾ Les chkandos ou diacres ne sont pas soumis à ces règles.

Le père de famille appartenant à ces deux grades cléricaux doit prendre ses repas seul, et sans être en compagnie de sa femme ni d'aucun de ses enfants. Si le manger est touché par un laïque ⁽¹⁾, si une poule passe par-dessus le plat, ou s'il vient par hasard à y tomber un caillou, un brin de bois, ou tout autre corps étranger, l'aliment préparé devient impur pour lui, et il ne peut plus y toucher.

Sa provision d'eau même, qu'il est obligé d'aller chercher en personne au fleuve, ne peut pas être mêlée à celle qu'emploie le reste de sa famille. Quand il va puiser son eau, il doit laver le pot à sept reprises avant de le remplir, pour le mettre, une fois qu'il est plein, dans un sac dont il reste toujours enveloppé, de peur que le pot lui-même ne soit touché par une main profane. Si un objet de cuivre destiné à l'usage de l'évêque ou du prêtre est touché par un étranger ou par un Soubba en état d'impureté, ce vase devient impur, et il ne peut plus s'en servir avant qu'il lui ait administré le baptême ⁽²⁾; s'il est en porcelaine, il suffit tout simplement de le laver au fleuve. Si le prêtre achète des objets neufs en cuivre ou en porcelaine, il ne peut s'en servir avant qu'il ait baptisé les premiers et lavé les seconds.

La seule personne de sa famille qu'il puisse admettre à partager ses repas, est celle qui, après avoir reçu le baptême, renonce pour toujours à la société des autres, dans ses repas, pour tenir compagnie au père de la famille. Elle doit s'engager à observer sur ce point, c'est-à-dire quant au manger, les mêmes prescriptions imposées au père lui-même.

⁽¹⁾ L'usage du couteau et de la fourchette est défendu chez les Soubbas. Ils doivent manger avec les doigts, comme les Bédouins et plusieurs autres peuples de l'Orient.

⁽²⁾ Le baptême de pareils objets consiste à les plonger dans le fleuve, en prononçant la formule baptismale.

CHAPITRE XI.

De la femme en couches. — Impureté qu'entraîne l'accouchement. — Durée de cette impureté. — Influence des esprits malins sur la femme en couches. — Surveillance et mesures préservatrices. — Interdiction du mari, s'il fait partie du clergé.

Que l'enfantement se fasse d'une manière régulière et à terme, ou qu'il ait lieu par fausse couche, la femme accouchée reste un mois entier, à partir du jour de son accouchement, dans un état de complète impureté. Pour cette raison, elle reste absolument isolée, et personne ne se met en contact avec elle, de crainte d'être souillé. On lui sert à manger à part, et les objets qu'elle emploie à ses repas, tels que les assiettes, les verres, etc., sont mis de côté, et réservés exclusivement pour son usage particulier.

Tant que dure son impureté, elle est sujette aux attaques des Djinn. C'est pourquoi elle est toujours entourée d'armes, et son mari veille toutes les nuits, avec d'autres parents, à côté d'elle, afin d'empêcher surtout un certain Djinn appelé *Yol, Joc*, qui guette nuitamment le moment où elle se trouverait seule, pour lui enlever le cœur, ce qui jette l'infortunée dans le délire pendant un jour ou deux, au bout desquels elle est sûre de mourir.

Si elle sort le jour de chez elle, elle est toujours armée d'un couteau ou d'un poignard pour se défendre en cas d'attaque de la part des esprits malins. Elle ne peut faire aucune prière dans le courant de ce mois ⁽¹⁾.

Si le mari de l'accouchée est évêque, prêtre ou sacrificateur, il lui est interdit, durant le mois d'impureté de sa femme, d'administrer le baptême, de se livrer à la sacrificature,

⁽¹⁾ La femme *soubba* est traitée sur le même pied que l'homme quant à l'accomplissement des devoirs exigés par la religion.

ou de toucher au cadavre d'un mort. Cette interdiction ne cesse que lorsqu'il a reçu lui-même le baptême, à la fin du mois.

CHAPITRE XII.

Le baptême des Soubbas. — Importance du baptême. — Catégories diverses de baptême. — Circonstances qui exigent le baptême. — Cas de nullité. — Détails et rituel des cérémonies. — Cas de mort du baptisé, avant la fin de la cérémonie. — Formalités exigées dans ce cas.

On ne peut être Soubba qu'après avoir reçu le *Masouatta*, *كوسسك*, ou baptême des Soubbas⁽¹⁾.

Le baptême est la formalité la plus indispensable, attendu que c'est par elle que l'enfant⁽²⁾ est fait Soubba. Les autres baptêmes qui se donnent plus tard, dans le cours de la vie, ont pour effet d'atténuer les peines méritées par les fautes (et non de les remettre complètement).

Les Soubbas ont trois catégories de baptême. Le premier est celui qui est conféré, pour la première fois, aux enfants et aux nouveaux mariés. Le second est pour toutes les autres circonstances dont voici l'exposé sommaire: Tous les dimanches et fêtes, au retour d'un voyage fait dans un pays musulman ou étranger, après avoir porté, un jour de jeûne, le cadavre d'un mort; si le prêtre ou le sacrificateur omettait une règle ou une formalité quelconque dans le baptême ou dans un sacrifice⁽³⁾; si le Soubba est mis en prison par une autorité

⁽¹⁾ Ceux qui ne sont pas Soubbas sont appelés *Bicho*, *بشو*, ou impurs. Cette qualification s'applique aussi à un lingot d'or ou d'argent qui n'est pas de bon aloi.

⁽²⁾ Je dis l'enfant parce que d'un côté le premier baptême se donne généralement, chez les Soubbas, à l'âge d'un an, et que, d'un autre côté, aucun étranger ne pouvant être admis dans la religion des Soubbas, on ne se trouve jamais chez eux dans le cas de conférer le premier baptême à des personnes d'un âge avancé.

⁽³⁾ Si par exemple un prêtre tue un mouton ou un oiseau, tout en portant au doigt une autre bague que le *Chaumiavar*, *شامیوار*, il doit se faire baptiser.

quelconque; s'il est mordu par un serpent, un chien ou une bête féroce; s'il ressent un effroi ou une épouvante; s'il tue une poule ou un autre oiseau d'un coup de bâton ou de pierre, ou de toute autre manière; s'il entre dans la maison d'un tyran; s'il mange de la viande dont la bête a été tuée par un étranger, ou du beurre préparé par les non Soubbas; s'il mange de la chair défendue, comme celle des animaux à queue et autres; s'il mange, avant de les laver à l'eau, des fruits ou des légumes achetés au bazar.

Les cas où le baptême est nul sont :

1° Si le prêtre, ou la personne qui doit être baptisée, oublie de mettre une des pièces composant le *rasta* ;

2° Si une évacuation excrémentielle ou urinaire a lieu, dans le cours de la cérémonie, de la part de l'enfant baptisé;

3° Si le prêtre omet une formule ou une prière requise par le rituel;

4° Si, avant de commencer le premier repas qu'il prend après le baptême, le prêtre ou la personne baptisée oublie de relâcher sa ceinture, celui des deux qui commet cet oubli est obligé de se faire baptiser de nouveau. Si, une fois que le baptême a commencé, le baptisé quitte pour une raison quelconque le fleuve, avant que la cérémonie soit achevée, le prêtre officiant est obligé de rester dans le fleuve jusqu'à ce qu'on lui amène une autre personne portant le même nom que la première, et ce n'est qu'après l'avoir baptisée qu'il peut sortir du fleuve.

Voici maintenant les détails dont se compose cette cérémonie, et qui sont les mêmes pour tout le monde :

Dès que l'enfant est en état de recevoir son premier baptême⁽¹⁾, la mère le porte, un jour de dimanche ou de fête, chez le prêtre qui, revêtu de son *rasta*, et le *margno* à la main,

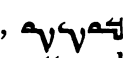
⁽¹⁾ C'est généralement en été qu'on baptise les jeunes enfants, afin de ne pas les exposer aux rigueurs du froid.

se rend avec elle au fleuve, accompagné de deux Chkandos. Une fois arrivé sur le bord du fleuve, le prêtre commence par réciter une prière, après laquelle un des Chkandos et l'enfant sont revêtus du *rasta*. Le prêtre demande ensuite à la mère le nom de l'enfant ⁽¹⁾, qu'elle lui donne, en remettant le jeune néophyte entre les mains du Chkando portant le *rasta*, lequel remplit à son égard les mêmes fonctions que le parrain chez les chrétiens. Le prêtre invoque par une courte prière la bénédiction divine sur le nom qui lui est remis, et après avoir mis au doigt de l'enfant un anneau de bois de myrte, il descend dans le fleuve, suivi du Chkando portant l'enfant sur les bras, et laissant à terre le second Chkando, dont les fonctions sont de répondre à certaines oraisons. Tous les deux doivent plonger dans le courant jusqu'aux genoux, sans qu'il leur soit permis de relever les pans de leurs vêtements. Le prêtre jette alors sur le jeune baptisé, à trois reprises et en abondance, de l'eau qu'il prend avec les deux mains, de manière à le mouiller complètement ⁽²⁾; il prononce en même temps la formule suivante :

ⲡⲓⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ
 ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ ⲛⲛⲁ

⁽¹⁾ Ce sont les prêtres qui désignent le nom qu'il faut donner à l'enfant nouveau-né. Dès qu'un enfant est né, le prêtre est averti de l'heure de la naissance. Ce dernier procède immédiatement à des calculs astrologiques basés sur le jour et l'heure de la naissance, ainsi que sur le signe du zodiaque appartenant au mois où la naissance a eu lieu, et ce n'est qu'après avoir tiré toutes les conjectures de pronostic qu'il désigne le nom qui sera le plus propice à l'enfant. Ce nom est remis sur un papier à la mère de l'enfant, qui le conserve chez elle, pour le remettre, au moment du baptême, au prêtre qui doit administrer le baptême. Un enfant pour lequel on n'a pas eu soin de remplir cette formalité, et qui n'a, par conséquent, pas eu de nom horoscopique, reçoit, s'il est garçon, le nom de *Adam-bar-Adam*, Ⲁⲁⲃⲁⲙ ⲃⲁⲣ Ⲁⲁⲃⲁⲙ, ou « Adam, fils d'Adam »; et si c'est une fille, celui de *Haoua-Pet-Haoua*, ⲬⲁⲠⲟⲩⲁ ⲡⲉⲧ ⲬⲁⲠⲟⲩⲁ, ou « Ève, fille d'Ève ».

⁽²⁾ Ce n'est pas la quantité d'eau contenue dans le creux des deux mains seule-

reçoit la fumée de l'encens. Le prêtre se verse ensuite dans le creux de la main gauche quelques gouttes d'huile de sésame ⁽¹⁾, contenue dans le flacon appelé *kanino*, . Il trempe le bout des doigts de la main droite dans cette substance dont il oint le front du baptisé, d'une tempe à l'autre, en disant ces mots :



Rchimot-brachmo-Dhaïy,

ou « tu es marqué de la marque du (Dieu) vivant. » Il frotte ensuite le cou, en disant ces mots :



Echmo Dhaïy ou echmo Dmando Dhaïy Madkhar Elakh

ou « le nom du vivant (Alaha) et celui de Mando-Dhaïy sont invoqués sur toi. » Il oint aussitôt l'estomac, en répétant la même invocation, et s'essuie ensuite les mains, en les frottant contre celles de l'enfant. Le Chkando remplissant les fonctions de parrain prend alors les mains du baptisé et les lui met sur la figure, et après certaines prières prononcées par le prêtre, il se lève avec le prêtre et l'enfant, et le prêtre récite une autre prière. Cette oraison une fois terminée, le Chkando s'assied de nouveau par terre, et le prêtre s'incline vers le sol qu'il consulte

⁽¹⁾ Cette huile sacrée, affectée spécialement au baptême, est préparée par les prêtres eux-mêmes ; après avoir mondé le sésame, ils le font sécher au soleil, pour le faire griller ensuite jusqu'à un certain point. Après l'avoir laissé un peu refroidir, ils le pilent bien et y ajoutent des dattes (dont ils ôtent les noyaux), en proportion de la moitié du sésame. Ils pilent ensuite le tout ensemble et le réduisent en une pâte qu'ils pressent peu à peu avec la main pour en extraire l'huile, qui est recueillie dans un vase de faïence. Après avoir fait reposer ce liquide pendant un certain temps, ils en versent la partie limpide dans un flacon. Cette huile est ensuite sanctifiée par des prières liturgiques, et conservée avec soin par les prêtres.

secrètement⁽¹⁾. Le prêtre prend alors le *tagho* qu'il porte sur la tête, et le baise soixante fois. Le Chkando ôte ensuite l'anneau de myrte qui se trouve sur la tête de l'enfant, et après le lui avoir posé sur les lèvres et sur le front⁽²⁾, il le jette dans le fleuve. On dépouille ensuite l'enfant de son *rasta*, pour lui mettre des habits ordinaires.

Si l'habillement sacré (le *rasta*) se trouve être souillé par une évacuation fécale ou urinaire, le prêtre ne peut plus remplir aucune fonction cléricale avant d'avoir été lui-même baptisé de nouveau, attendu que son baptême devient nul par la souillure.

La cérémonie du baptême ainsi terminée, l'enfant est remis à sa mère, qui rentre chez elle pour envoyer au prêtre, à titre d'honoraires, des provisions de bouche, qui sont quelquefois accompagnées de numéraire.

Dans le cas où l'enfant mourrait dans le cours de la cérémonie et avant d'avoir été remis à sa mère, le prêtre est obligé de rester sur le bord du fleuve, en attendant que d'autres prêtres viennent lui confectionner une figure en pâte de farine, ayant les mêmes proportions que celles de l'enfant décédé; et ce n'est qu'après avoir administré le baptême à cette figure comme si elle était vivante, que le prêtre peut quitter le fleuve. Quant à la figure baptisée, elle est enterrée, comme si elle était réellement un enfant mort.

Les Soubbas ont une troisième catégorie de baptême, qui est un baptême par aspersion, et qui ne se donne que durant les cinq jours du *Pancho* seulement. Il peut être administré à une

⁽¹⁾ Mon professeur n'a pas pu me dire ce que signifie cette consultation du sol, ni ce que dit le prêtre en y procédant. C'est un secret, a-t-il ajouté, qui est livré par l'évêque au prêtre, lors de l'ordination.

⁽²⁾ C'est, en Orient, une marque de grande vénération que de porter, après l'avoir embrassé, un objet sur le front.

assemblée d'individus à la fois. Ils l'appellent *Hallennachmotto*,
 سولن (هده) كدمه .

Plusieurs personnes descendent ensemble dans le fleuve, ayant un Chkando à leur tête et un autre derrière elles. Le prêtre leur donne un baptême collectif, et sans leur demander leurs noms. Il les oint ensuite, chacune à part, avec l'huile sacrée.

Si c'est un Ganzivro ou évêque qui donne le baptême, il doit avoir, en plus que le Tarmido, à côté de lui, le *Drafchid-Zivo*,
 دكرويه (هده) سولن (1), qu'il embrasse soixante fois de suite.

CHAPITRE XIII.

Des ablutions. — Rituel. — Formalités. — Ablutions obligatoires; dans quels cas.

Comme le baptême, les ablutions des Soubbas ne peuvent se faire que dans un fleuve ou une eau courante quelconque. Elles sont générales, c'est-à-dire que tout le corps doit être immergé.

Le Soubba qui désire remplir ce devoir religieux se dirige vers le fleuve, et, après avoir ôté ses habits, il se met sur le bord de l'eau, pour laver d'abord sa chevelure (2). Il descend ensuite dans le fleuve jusqu'au nombril, ayant soin de se tenir la figure toujours tournée contre le courant. Il fait ensuite trois plonges, en répétant chaque fois, et tout en restant sous l'eau, la for-

(1) Ce sont deux baguettes de jonc, de près de deux mètres de longueur chacune et disposées en forme de croix. Dans le mariage et le baptême, l'évêque est obligé d'avoir avec lui le *Drafchid-Zivo*.

(2) Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, un bon Soubba doit laisser pousser ses cheveux sans les jamais couper. Cependant on rencontre, de nos jours, un grand nombre d'individus qui n'observent pas cette prescription. Ce relâchement dans l'observance de certaines règles religieuses vient, me dit mon professeur, des relations journalières que les Soubbas ont avec les étrangers, au milieu desquels ils sont obligés de vivre.

mule du baptême (voy. le chapitre du baptême). En se redressant après chaque plongeon, il récite une courte prière. Il se dirige ensuite du côté du bord, et, avant de sortir du fleuve, il jette, avec les mains, de l'eau sur l'endroit par lequel il est descendu.

S'il a lavé ses habits, il en met d'autres qu'il a eu soin d'apporter avec lui⁽¹⁾. En sortant du fleuve, il se lave la figure et se frotte trois fois le front. Il introduit à trois reprises aussi les doigts mouillés dans ses oreilles et dans ses narines. Il se rince trois fois la bouche. Après s'être jeté trois fois de l'eau sur les genoux et les jambes, il plonge trois fois les pieds dans le courant, et pousse enfin à trois reprises l'eau avec les mains, comme pour l'éloigner de lui. Ces bains, me dit mon professeur, sont très désagréables en hiver, attendu qu'on y souffre tellement du froid que le corps entier devient tout bleu. Cette opération est bien plus dure encore pour la femme, qui est obligée de se rendre au fleuve avant le lever du jour, pour ne pas s'exposer à des regards indiscrets, ayant avec elle une autre femme qui lui sert de compagne. Elle doit accomplir ses ablutions tout en gardant ses habits, parce qu'il lui est défendu de descendre dans l'eau sans vêtements; et ce n'est que lorsqu'elle est sortie de l'eau qu'elle peut ôter ses habits, pour en mettre d'autres.

Les cas où les ablutions deviennent obligatoires pour un Soubba sont :

- 1° Tous les jours de dimanche et de fête, lorsqu'il désire éviter de se faire donner le baptême ;
- 2° S'il touche à une chair dont l'animal a été tué par un non Soubba ;
- 3° Quand il saigne du nez ;
- 4° Quand il se fait tirer du sang par une saignée quelconque ;

⁽¹⁾ Après avoir fait ses ablutions, le Soubba doit toujours mettre des habits propres. S'il en a qui sont sales, il doit les laver avant de descendre dans le fleuve.

- 5° Quand il se fait appliquer des ventouses ou des sangsues;
 6° A la suite d'une blessure, quelque minime qu'elle soit, pourvu qu'il en sorte du sang;
 7° A la suite d'une altercation, qu'elle ait lieu avec un Soubba ou avec un étranger;
 8° Après une pollution nocturne⁽¹⁾;
 9° Après avoir été malade, ou avoir pris un médicament;
 10° S'il prend une nourriture ou une boisson quelconque chez un non Soubba;
 11° S'il touche à une personne souillée par une pollution nocturne, et qui n'a pas encore fait ses ablutions⁽²⁾;
 12° Si l'on touche une femme qui se trouve en état d'impureté⁽³⁾.

⁽¹⁾ Les Sobbas se couchent avec une simple chemise de nuit qui leur descend jusqu'aux pieds. Si le Soubba est réveillé par cet accident naturel, ou s'il s'en aperçoit aussitôt après l'avoir subi, il jette de la poussière sur la tache qui en résulte sur sa chemise, afin de marquer l'endroit, pour le laver le lendemain, avant de faire ses ablutions; s'il ne s'en aperçoit pas, il est obligé de laver la chemise entière, avec tous les objets auxquels il a touché. La femme sujette à cette excrétion de la liqueur séminale doit, aussitôt qu'elle s'en aperçoit, s'éloigner de son mari, en quittant le lit conjugal, pour aller réveiller une de ses parentes ou une de ses voisines, et la prier de l'accompagner au fleuve, où elle se rend immédiatement pour prendre son bain. Il lui est défendu de se livrer au sommeil avant d'avoir fait les ablutions requises par la circonstance.

⁽²⁾ Quand la personne souillée est touchée par un autre individu de sa secte, elle est tenue de faire savoir à cet individu l'état d'impureté dans lequel elle se trouve, afin qu'il aille aussi faire ses ablutions.

⁽³⁾ L'impureté de la femme provient de trois cas : l'accouchement, les menstrues et la pollution nocturne. Dans le premier cas, son impureté dure un mois, au bout duquel elle est tenue de recevoir le baptême; dans le second cas, tant que l'écoulement n'a pas complètement cessé. La femme est obligée de remplir ce devoir au commencement et à la fin de ses menstrues.

CHAPITRE XIV.

Prières des Soubbas et certaines formules usitées par eux. — Manière de prier des Soubbas, dans les anciens temps. — Modifications introduites. — Recueil avec traduction de certaines prières.

Les Soubbas avaient, dans le principe, trois prières obligatoires par jour. La première commençait à l'aube pour finir au lever du soleil; la seconde devait finir à midi, et la troisième au coucher du soleil. Chacune de ces prières durait deux heures ou deux heures et demie, de sorte que la plus grande partie de la journée était prise, au détriment des affaires, par ces exercices de piété. Pour remédier à cet état de choses, les docteurs soubbas ont décidé de supprimer celle de midi, mais de maintenir les deux autres.

Il est également défendu de commencer sa prière du matin avant la première aube, et il est en même temps obligatoire de l'achever avant que le soleil ait paru sur l'horizon.

Les prières du Ganzivro ou de l'évêque sont un peu plus longues que celles qui sont imposées au Tarmido ou prêtre. Celles du Chkando ou diacre sont plus courtes que celles du Tarmido, et celles du simple laïque le sont encore plus que celles du Chkando⁽¹⁾.

Il est du devoir de tout Soubba de s'adresser, dans ses prières, à Alaha en premier lieu, et ensuite à Moro-Eddarboutho et aux trois cent soixante personnages à la fois, puis à Yahio. Viennent ensuite Adam-Gavro, Sam, fils de Noé, les martyrs

⁽¹⁾ J'ai fait observer à mon professeur que dès le moment qu'il fallait deux heures ou deux heures et demie pour finir une prière, les Soubbas, et surtout les évêques et prêtres, n'avaient matériellement pas le temps nécessaire pour faire celle du matin dans les conditions requises. Ils doivent prendre leurs mesures, me répondit-il, et se presser de manière à l'achever à temps.

tués à Jérusalem par Éléazar, et les compagnons de Farroukh-Malko, qui périrent dans la mer Rouge, à la poursuite de Moïse.

Ils ont aussi quelques courtes formules que je vais citer, en les accompagnant de la traduction, et qui sont des prières adoptées par eux dans certaines circonstances de la vie privée. Ce recueil donnera une idée des obligations de piété imposées aux Soubbas, et de la ressemblance qui existe, dans certaines de ces circonstances, entre eux et les chrétiens.

Avant chaque repas, un Soubba doit faire la prière suivante :

ⲉⲕⲙⲟ ⲉⲗⲁⲏⲓ ⲟⲩⲁⲕⲙⲟ ⲉⲙⲁⲛⲁⲛⲟ ⲉⲗⲁⲏⲓ ⲙⲁⲕⲕⲁⲣ ⲉⲗⲁⲕⲁ, ⲓⲁ ⲧⲁⲃⲟⲩⲟ ⲓⲁⲅⲉⲣ ⲓⲅⲓⲟⲧ ⲙⲁⲓⲓⲱⲓ
 ⲟⲩⲁⲕⲙⲟ ⲉⲗⲁⲏⲓ ⲟⲩⲁⲕⲙⲟ ⲉⲙⲁⲛⲁⲛⲟ ⲉⲗⲁⲏⲓ ⲙⲁⲕⲕⲁⲣ ⲉⲗⲁⲕⲁ

Echmo Dhaïy Ouachmo dmando Dhaïy Madkhar elakh, ia tabouto yaver Zivo ou Simot Haïy.

Traduction : « Le nom du vivant (Alaha) et le nom de Mando-Dhaïy sont invoqués sur toi, ô aliment (qui nous a été donné par) Yaver-Zivo et Simot-Haïy. »

La nourriture est, d'après les Soubbas, un bienfait dont les hommes furent gratifiés par Yaver-Zivo et Simot-Haïy. Ils prétendent que lorsque Yaver-Zivo fut chargé, par ses supérieurs, de porter le froment aux humains, il leur fit l'objection suivante :

« Si je donne, » leur dit-il, « ce grain aux hommes, je ne puis pas empêcher que les *Bichos*, ⲟⲩⲁⲕⲙⲟ⁽¹⁾, n'en profitent en même temps que les Soubbas; de sorte que la plus grande partie de ce bienfait (la partie qui servira à nourrir les Bichos) sera perdue! — Les Bichos, » lui répondirent les chefs, « qui aiment le nom de Alaha, et qui croient à l'existence de Olmi-Danhouro,

⁽¹⁾ Tout ce qui est non Soubba est appelé *Bicho*. Ce mot veut dire *mauvais*, attendu qu'il sert aussi pour désigner certains jours considérés comme néfastes par les Soubbas.

ceux qui supportent avec patience les malheurs, et qui cherchent à faire le bien, ceux-là ne seront point damnés, mais leurs âmes iront à *Chkhinoton*, ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⁽¹⁾. »

Voici à quelle occasion j'ai eu ces renseignements. Je demandai un jour à mon professeur s'il croyait qu'après avoir mené une vie honnête, les non Soubbas, de quelque religion qu'ils fussent, ne pouvaient pas être sauvés. « Ceux-là, » me répondit-il, « ne seront point damnés, mais ils ne trouveront pas non plus les jouissances réservées aux Soubbas. » Il a ouvert sur-le-champ un livre appelé *Dravchod-Yahio*, et m'a fait lire la réponse faite à l'objection de Yaver-Zivo, et dont je viens de donner la traduction.

Quand le Soubba achète des fruits ou des légumes, il dit, en les lavant dans l'eau, la formule suivante :

ⲉⲕⲁⲃⲁ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ

Echmo Dhaïy Ouachmo dmando Dhaïy Madkhar elakh.

Traduction : « Le nom du vivant (Alaha) et le nom de Mando-Dhaïy sont invoqués sur toi. »

La même formule est employée par eux avant de commencer un travail quelconque; seulement, au lieu de *elakh* « sur toi », ils disent *elai*, ⲉⲕⲁⲃⲁ, « sur moi ».

Avant de se coucher, ils font la prière suivante :

ⲉⲕⲁⲃⲁ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ
ⲉⲕⲁⲃⲁ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ
ⲉⲕⲁⲃⲁ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ ⲉⲧⲁⲛⲟⲩⲟⲛ

⁽¹⁾ Chkhinoton est un séjour réservé particulièrement à ceux qui, n'étant pas Soubbas, ont cependant vécu d'une manière honnête et régulière. Ce séjour fait partie de Olmi-Dléhchoukho. Ses habitants n'endurent aucune souffrance, mais ils n'y trouvent non plus aucune jouissance.

Quant aux mauvais Bichos, ceux-là périssent entièrement, en servant de nourriture à Our.

ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ
 ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ
 ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ
 ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ ۛۛۛۛۛۛ

Echmo Dhaïy ou echmo dmando Dhaïy Madkhar Elaï, Echmo dchichlom Rabbo Madkhar Elaï, Echmo dyaver Rabbo Madkhar Elaï, Echmo Mono ou dmothi Madkhar Elaï, Echmo Roso Pokdomo Madkhar Elaï, Ono flon bar flono; echri chtenni mennei mahro ou kahrono ou kerio ou lototho men paghraï dilei folon eben folono Solko ltouro ou aramotho bhèili dmoreïyan.

Traduction : « Le nom du vivant (Alaha) et le nom de Mando-Dhaïy sont invoqués sur moi. Le nom de Chichlom-Rabbo est invoqué sur moi. Le nom de Yaver-Zivo est invoqué sur moi. Le nom de Mono et de Dmothi est invoqué sur moi. Le nom de Roso-Pokdomo est invoqué sur moi, qui suis un tel, fils d'une telle ⁽¹⁾. (Puissent ces noms) éloigner de moi toute infirmité, et me préserver des Djinn (les esprits malins) et des imprécations des femmes ⁽²⁾. (Puissent ces malheurs) se tenir à une grande distance de moi! (Puissent-ils) monter aux sommets des montagnes, ou se perdre dans les ténèbres, par la puissance de notre seigneur (Alaha). »

⁽¹⁾ Très souvent les Soubbas se servent, dans de telles circonstances, du nom de la mère plutôt que de celui du père.

⁽²⁾ Les Soubbas croient qu'il y a, dans la constitution organique de la femme, un nerf ou une veine provenant de l'être diabolique; ils sont par conséquent persuadés que, contrairement à l'homme, la femme dispose d'une puissance très grande pour faire le mal, et qu'au contraire les vœux favorables formés par la femme sont de nul effet. Ils sont tellement pénétrés de cette superstition peu galante, que lorsqu'un Soubba, quelque étranger qu'il soit à la cause qui a mis une femme en colère, entend les imprécations proférées par celle-ci, la première chose qu'il a soin de faire, c'est de se boucher les oreilles et de s'éloigner au plus vite, de crainte d'avoir, bien qu'il soit complètement innocent, sa part du mal souhaité à un autre.

C'est Yahio lui-même qui les a si mal disposés contre le beau sexe; voici, pour

Avant d'entreprendre un voyage, le Soubba doit faire l'invocation suivante, au moment où il se met en route :

عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه
 عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه
 عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه
 عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه

Bechmo Dhaïy Rabbi ehdon Rabbi ehdon deskarli yaver bedrafchi d'Zivo ou passamkhi dankouro ehdon dkobchou el ehchoukho ou batlou kolo mordohéin oubaditou anat Sadro.

Traduction : « Au nom du vivant, le seigneur (Alaha). Fais, seigneur, fais que Yaver (Zivo) qui tient en mains le drafchi lumineux ⁽¹⁾, et Passamkhi, fils de Nhouro, se souviennent de moi. Confonds les esprits malins, et annule l'effet de la parole proférée (contre moi) par les Marids (une espèce de mauvais génies qui cherchent à nuire aux hommes), et de même que c'est toi qui les a formés (les Marids), toi aussi, daigne les chasser loin de moi. »

prouver l'aversion qu'il avait pour les femmes, l'istante prière qu'il adressait, de son vivant, à ses collègues et amis, les hauts personnages de Olmi-Danhouro :

كوريسكابل عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه
 كوريسكابل عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه
 كوريسكابل عهدها كه عهدها كه عهدها كه عهدها كه

Yzdakrolli Ahi Yzdakrolli rahméi Yzdakrolli Ahi Yzdakrolli rahméi men nen gouri d'ichi nengouri dkoren ichi Áléf Áléf lamitamatei.

Traduction : « Préservez-moi, mes frères, préservez-moi, mes amis ! préservez-moi, mes frères, préservez-moi, mes amis, de la fosse que peuvent creuser les femmes (par la fosse, Yahio entendait une ruse ourdie, ou un mal tramé), car des milliers de mille (hommes) sont incapables de combler une fosse ouverte par une femme. »

⁽¹⁾ Voyez, pour le Drafchi, la fin du chapitre XII.

Quand le Soubba se trouve devant un fleuve ou une rivière, il doit, dès qu'il le voit, dire cette prière :

كجھنكك ٭ س٭ءه ككءه مصئاه ءاىءم ٭ س٭ءه لىءم ٭ س٭ءه ٭ س٭ءه
 مكسئى اءم لىءه ٭ مكءه مء كءم ٭ كءه ٭ س٭ءه

Bechmo Dhaïy rabbi assoutho ou Zakhoutho nehoulakh iô-âb Abouhon Malko Pariovis yardno rabbo d'maiyo haïy.

Traduction: « Au nom du vivant, le seigneur (Alaha). Salut sans tache te soit adressé, ô père de leur père⁽¹⁾, ô roi Périovis, grand Jourdain⁽²⁾, qui prends ta source dans l'eau de la vie. »

MANIÈRE DE SE SALUER CHEZ LES SOUBBAS.

La personne qui salue dit ces mots : *Soud-havilakh*, صلءه سءءه لىءم, ou « salut soit à toi; » celle qui reçoit le salut répond en ces termes : *Assoutho Dhaïy havilakh*, مصئاه ٭ س٭ءه سءءه لىءم, ou « que le salut du vivant (Alaha) soit à toi⁽³⁾. »

⁽¹⁾ C'est-à-dire père du père commun des humains. Les Soubbas donnent aux fleuves ce titre d'honneur parce que, disent-ils, c'est dans l'eau que la vie trouve sa principale alimentation, et que c'est, par conséquent, par la force de cet élément que notre premier père a pu vivre et nous donner le jour.

⁽²⁾ Mon professeur n'a pas pu me dire qui est ce Périovis. Il m'a dit seulement que tout fleuve est considéré comme étant le souverain et, par conséquent, le roi des contrées qu'il traverse.

Quant au titre de Jourdain, ce nom du fleuve par excellence est donné à tous les fleuves, comme un titre d'honneur.

Les Soubbas ont les grands cours d'eau en vénération. Il est défendu chez eux de se livrer dans un fleuve à aucune évacuation fécale ou urinaire. Il ne leur est pas même permis d'y cracher.

⁽³⁾ Quelque éminente que soit la position d'un Soubba, il est de son devoir de se lever en l'honneur de la personne qui lui adresse ce salut, bien que celle-ci appartienne à la plus basse condition.

CHAPITRE XV.

De la confession des Soubbas. — Manière de la faire. — Aveu. — Contrition. — Pardon. — Rechute. — Conseils du confesseur.

Le *Chomhoto*, *ܟܘܡܚܘܬܘ*, ou « la confession » des Soubbas consiste dans l'aveu de ses fautes que le pénitent fait au prêtre, et dans les exhortations adressées par ce dernier au pécheur, pour l'exciter à la contrition et à la résolution de ne plus retomber dans le mal. Le confesseur est obligé de garder un profond secret sur ce qui se dit en confession. Après avoir fait sa toilette et récité sa prière du matin, le pénitent se rend à jeun⁽¹⁾ dans la maison du prêtre, qui met son *rasta* et l'introduit dans une pièce où la confession se fait en tête-à-tête.

Dès que l'aveu est terminé, le confesseur ouvre un livre qui traite du degré de gravité des péchés, et donne au pénitent lecture du passage qui le concerne et des peines réservées dans les *Matarothos* aux fautes qu'il vient de déclarer. Il l'exhorte ensuite au repentir, en lui signalant les embûches que le diable tend ordinairement aux hommes pour les amener au mal. Le pénitent forme en présence du confesseur la résolution d'éviter le péché. Il embrasse la main du prêtre et le livre sacré dont il vient d'entendre la lecture, et se retire.

Par le seul acte de contrition qu'il fait, le pénitent est sûr de trouver le pardon de ses péchés; mais ce pardon ne lui est assuré, pour les mêmes fautes commises, et par le moyen de la confession, que jusqu'à concurrence de trois rechutes. Si le même péché lui est déclaré dans la seconde confession, le prêtre se contente, comme la première fois, de sermonner son pénitent, en lui donnant de nouveau lecture de la pénalité dont il est passible, et le congédie. Si, à la troisième confession, la


⁽¹⁾ Quand on veut se confesser, on doit être à jeun depuis minuit.

même faute est répétée, le pénitent est prévenu que pour cette fois encore il peut en obtenir la rémission, mais que s'il retombe une quatrième fois, il ne peut plus éviter, par la confession, les peines des Matarothos, et que, n'ayant plus aucun pardon à espérer par cette voie, il n'a plus besoin d'y recourir. Cela fait que si le même pénitent retourne encore à confesse, ce n'est que pour chercher le pardon de nouvelles fautes, commises pour la première, la seconde ou la troisième fois seulement.

Si la confession reste impuissante après la troisième récidive, le pécheur a cependant à sa disposition d'autres moyens propres à lui faire obtenir le pardon de son péché. Ce sont les œuvres expiatoires, telles que les aumônes, les secours portés aux malheureux privés de pain et aux prisonniers qui n'ont personne pour travailler à leur élargissement, soit en payant leurs dettes, soit en intercédant, pour faire cesser les poursuites dirigées contre eux, et enfin, les honoraires déboursés pour faire écrire des livres.

CHAPITRE XVI.

L'Eucharistie des Soubbas. — Sa préparation. — Rituel. — Consécration. — Conditions requises pour la recevoir dignement. — Grâces conférées par la communion.

Les Soubbas ont une espèce d'Eucharistie dont l'effet est de sanctifier ceux qui la reçoivent dignement, en leur conférant des grâces particulières. Ils divisent ce sacrement en deux catégories plus importantes l'une que l'autre. La première, qu'ils appellent *Pehto*, ⁽¹⁾, et qui se donne au commun des Soubbas, se prépare de la manière suivante:

Après s'être baptisés l'un par l'autre, deux prêtres portent eux-mêmes une certaine quantité de froment pur, qu'ils vont

⁽¹⁾ Mon professeur n'a pas pu me dire la signification de ce mot.

laver au fleuve, et qu'ils étendent ensuite sur un linge blanc et bien propre. Une fois que le grain a perdu toute son humidité, ils le réduisent en farine, avec un moulin à bras, et en font une pâte sans sel ni levain. De cette pâte, ils forment des feuilles aussi minces que possible, qu'ils font cuire dans un four neuf, chauffé au charbon⁽¹⁾, et qu'ils coupent ensuite en pièces rondes⁽²⁾. Ils récitent après cela plusieurs prières sur ces hosties qu'ils recueillent dans des bouteilles de cristal. Ces bouteilles, bien bouchées, restent dans la maison des prêtres, qui les déposent dans des sacs d'une étoffe blanche, pour les suspendre dans un endroit élevé de la chambre. Par la consécration que la prière des prêtres lui fait acquérir, le *pehto* devient un pain céleste, de la même nature que celui dont se nourrissent les habitants de Olmi-Danhouro. Les Soubbas reçoivent ordinairement ce pain, à l'occasion des fêtes, de la main des prêtres mêmes, qui prennent l'hostie avec les doigts, sans se servir d'aucun autre instrument, pour la leur déposer dans la bouche, attendu que si les ouailles la touchent eux-mêmes, elle perd aussitôt ses qualités sanctifiantes et devient un pain ordinaire.

Pour recevoir dignement le *pehto*, il faut : 1° avoir été baptisé; 2° avoir toujours eu une bonne réputation; 3° avoir donné preuve de bonne conduite; 4° n'avoir jamais abjuré volontairement sa religion⁽³⁾.

Tout prêtre qui donne la communion à une personne qui

⁽¹⁾ Ces fours en terre cuite, dont les gens de la campagne font un grand usage en Orient, ont la forme d'une grande jarre dont l'embouchure est évasée, et ont au fond un trou pour la circulation de l'air. Pour la cuisson du pain destiné au *pehto*, le seul chauffage permis, c'est celui du charbon, attendu que la fumée du bois peut noircir les parois du four et s'imprimer sur les hosties.

⁽²⁾ Toutes les opérations exécutées pour la préparation de ce pain ont chacune des prières spéciales, que les deux prêtres récitent ensemble.

⁽³⁾ Un Soubba qui a été forcé par les autorités du pays, comme cela arrivait autrefois, de renoncer à sa religion, et qui trouve plus tard le moyen d'y rentrer, est admis à la communion.

n'en est pas digne, commet un sacrilège. Les grâces conférées au communiant par ce sacrement, sont :

- 1° Une nouvelle force dans la foi;
- 2° Une réintégration parfaite dans la pureté de l'âme;
- 3° Si, après avoir communié, un bon Soubba fait, en se recueillant, une méditation mentale sur Olmi-Danhouro, il parvient à voir de ses propres yeux cet heureux séjour, qui se déroule devant lui, et il en jouit tant que dure sa méditation.

Un Soubba qui, après avoir reçu le *pehto*, retombe dans le péché, doit s'attendre à des peines dix fois plus grandes que s'il l'avait commis avant de s'approcher de ce sacrement.

Les galettes dont j'ai parlé dans le chapitre traitant de l'église forment la seconde catégorie eucharistique, la plus importante et la plus sainte des Soubbas. Les galettes ou hosties sacrées ont reçu le nom de *pehto-eloïo*, *پهتو ایلو*, ou « le *pehto* suprême », avec le titre de *Ser-Eloh*, *سر ایلو*, ou « le divin mystère ⁽¹⁾ ».

A cause de sa grande importance, le *pehto-eloïo* ne peut être déposé que dans une église, et ne se donne qu'à des évêques, des prêtres, et très rarement à des laïques réputés par leur grande sainteté. On ne peut jamais recevoir le *ser-eloh* plus d'une fois par mois, attendu que la loi en défend expressément l'administration avec prodigalité. Le mot *izdahar*, *یزدهار*, ou « garde-toi bien » est répété soixante fois de suite dans le passage qui défend cette prodigalité. La grande éminence du divin mystère, et la haute idée qu'ont les Soubbas de son importance, les ont dispensés d'imposer, comme pour le simple *pehto*, des conditions à ceux qui veulent le recevoir, attendu que le clergé et les laïques très peu nombreux auxquels il est permis de s'en approcher, sont censés être dans un état de perfection suffisante pour le recevoir.

⁽¹⁾ Voyez dans le chapitre xxii la manière dont se prépare le *pehto-eloïo*.

CHAPITRE XVII.

Le *Massakhto*. — Durée de cette cérémonie. — Sa vertu et les garanties importantes qu'elle assure à l'âme après la mort. — Rituel de cette cérémonie qui est du ressort exclusif du Ganzivro ou évêque. — Qualités requises pour l'obtenir. — Rudes conditions qu'elle réclame. — Respect dû à la personne qui a accompli le *Massakhto*. — Son titre honorifique. — Sa manière de vivre. — Origine céleste de cette cérémonie. — Le Chalmono ne peut avoir aucun commerce avec sa femme. — Raisons qui obligent celle-ci à accepter sa nouvelle condition. — Droits déferés par cette cérémonie. — Nombre des âmes suppliciées qu'elle a le droit de sauver. — Poids de l'âme du Chalmono.

Le *Massakhto*, *كدم صمكانه*, est une cérémonie qui réclame sept jours de prière. Elle ne se fait ordinairement que pour l'âme d'un mort (elle commence trois jours après le décès, et coûte de 100 à 600 francs); c'est pourquoi la personne qui demande à l'accomplir pendant sa vie doit se considérer comme morte pour le monde, et s'imposer par conséquent toute espèce de privations et de mortifications.

Le *Massakhto* a un but essentiel chez les Soubbas. Celui qui meurt de mort subite, et qui, par conséquent, meurt sans ablutions, ou avant d'avoir été habillé du *rasta*, celui qui meurt dans le désert, ou qui, ayant été dévoré par des bêtes féroces, reste privé de sépulture, est sujet aux supplices des Matarothos, tandis que celui qui s'est fait lire le *Massakhto* est exempt des peines attachées à ces cas imprévus.

Voilà comment procède un bon Soubba, pour parvenir à l'accomplissement de cette cérémonie. Il se présente devant le Ganzivro ou évêque⁽¹⁾, dont il embrasse respectueusement la main. Il se tient ensuite debout et les mains croisées, jusqu'à ce que le prélat lui adresse la parole :

L'ÉVÊQUE.

Que désirez-vous, mon fils ?

⁽¹⁾ Les fonctions du *Massakhto* sont du ressort exclusif de l'évêque. Elles ne peuvent être dirigées et présidées que par lui.

LE POSTULANT.

Je viens vous demander une grâce.

L'ÉVÊQUE.

Que demandez-vous ?

LE POSTULANT.

Je ne parlerai que quand vous m'aurez promis d'adhérer à ma demande.

L'ÉVÊQUE.

Je vous connais pour un honnête homme; vous avez une bonne réputation et une bonne conduite, et je ne vois pas de raison pour rejeter votre prière. Dites-moi, par conséquent, ce que vous désirez.

LE POSTULANT.

Je désire que vous daigniez me lire le Massakhto.

L'ÉVÊQUE.

Bien que vous ayez suivi jusqu'à présent une conduite régulière et irréprochable, je crains que vous ne puissiez pas remplir les devoirs rigoureux et pénibles imposés par le Massakhto, et qu'en y manquant vous ne vous rendiez dans la suite coupable de sacrilège.

LE POSTULANT.

Je m'engage à en remplir tous les devoirs, quelque pénibles qu'ils soient.

Sur cet engagement, l'évêque ordonne au postulant de venir le trouver chez lui, pour qu'il lui explique ce à quoi il devra s'engager.

Le Soubba visite, durant sept jours consécutifs, l'évêque qui travaille à lui montrer toute l'étendue des devoirs qu'impose le Massakhto. Voici quelques-uns de ces devoirs. Il ne doit

plus donner le moindre ordre à personne, pas même à sa femme, ni à son enfant, jusqu'au point de ne pas se faire donner un verre d'eau par l'un d'eux. Il doit aller le chercher lui-même. Il doit renoncer à tout ce qui constitue le moindre vice. Dans les plus grands malheurs, comme devant les plus petites contrariétés, il doit être impassible aux émotions de l'âme; par exemple, s'il vient à perdre tous ses biens d'un seul coup, il ne doit pas se plaindre. Si, en se mettant à table, il ne trouve pas de pain, il ne peut pas en demander, ni s'informer pourquoi il n'y en a pas; il doit aller en chercher sans rien dire, ou en faire lui-même, dans le cas où il n'en trouverait pas du tout à la maison. Si sa femme lui demande ce qu'elle doit faire pour le repas, il ne lui est pas permis de désigner tel ou tel plat; il doit lui répondre qu'elle fera ce qu'elle voudra. Il doit être toujours habillé de blanc; son lit même doit être tout blanc. Une gaieté permanente doit toujours se montrer sur sa figure.

Pour le reste, il doit suivre tous les devoirs d'un bon Soubba.

Voici comment on procède à la cérémonie du Massakhto, suivant le rituel de cette secte: Quand le nouveau disciple de la perfection est jugé digne de cette cérémonie, on prépare l'église (voyez l'article *église*). L'évêque doit être assisté dans cette cérémonie de six, cinq, ou au moins quatre prêtres. Ils passent avec le nouvel initié sept jours dans l'église, où ils ne font que prier du matin au soir, et où ils prennent leurs repas, pour ne pas être obligés de sortir. L'évêque et les prêtres quittent, à la tombée du jour, l'église pour rentrer chez eux, et doivent y retourner le lendemain matin; mais l'initié, qui porte, dès ce moment, le titre de *Chalmono tobo*, *چالمنو توبو*, «le religieux pur», doit passer les sept nuits dans l'église qu'il ne peut pas quitter pendant le cours de la cérémonie. Toutes les prières qu'ils récitent à cette occasion appartiennent, suivant eux, au rituel de Olmi-Danhouro, et sont, par conséquent,

des morceaux célestes que récitent les élus du paradis. Un diacre se tient à la porte de l'église pour leur désigner à haute voix et au moment voulu la prière qu'ils ont à prononcer, ou le passage qui doit être lu. En entrant le premier jour à l'église, les officiants portent avec eux une certaine quantité de froment et de sésame bien lavée, la quantité nécessaire de bois qu'ils ont eu soin aussi de faire bien laver, et un pigeon. Le blé est moulu par le Chalmono lui-même, au moyen d'un petit moulin à bras. On extrait l'huile de sésame, qui est déposée dans une fiole, et on tue le pigeon, dont on met le sang de côté. Ces préparatifs une fois accomplis, les prêtres font de la farine une pâte sans levain, dont ils forment soixante petites galettes de la grosseur d'une figue chacune. Après les avoir fait cuire au feu, l'évêque et les prêtres se les partagent entre eux pour les bénir, attendu que cette bénédiction demande beaucoup de temps; il est indispensable en effet de réciter soixante fois sur chaque galette une petite prière, et de laisser tomber sur la galette, après chaque prière, une goutte d'huile de sésame et une goutte de sang de pigeon. Cette opération est répétée tous les jours, tant que le Chalmono reste à l'église. Pour toute nourriture, trois galettes seulement par jour sont données à ce dernier : une pour son déjeuner, une pour son dîner et une pour son souper. Ses repas sont complétés avec des amandes, des noix et des raisins secs. Quant aux cinquante-sept autres galettes, elles sont tous les jours enfouies sous terre, dans le sol de l'église. Le nombre soixante représente soixante anges chargés de guider et de protéger le Chalmono. Les galettes enfouies sous terre sont l'emblème d'un bon Chalmono, qui est censé mort et enterré pour le monde et les passions. Le huitième jour, on prépare chez l'évêque un repas auquel est convié le nouveau Chalmono. A la fin de ce repas, les prêtres, avec leur chef, récitent à l'intention du Chalmono la prière des morts. Cette

prière est faite de la manière dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire en tenant chacun à la main la dernière bouchée qu'on ne porte à la bouche que quand on a fini de prier. Le Chalmono rentre ensuite chez lui, pour mener une vie sainte et retirée. Le reste de sa vie est une mort perpétuelle à tout ce qui est de ce monde. Il a dès lors, comme un prêtre, droit au respect et à la vénération des Soubbas, qui sont obligés de le saluer, en lui faisant la révérence, toutes les fois qu'ils le rencontrent.

Il ne peut plus s'approcher de sa femme, de quelque âge qu'elle soit. Si celle-ci refuse d'accepter la nouvelle situation qui lui est imposée, le Chalmono, pour ne pas s'exposer à ses instances, va pendant quelque temps coucher tous les soirs dans la maison épiscopale. Si la femme persiste dans ses exigences, l'évêque la fait venir près de lui, pour tâcher de la décider à vivre comme une sœur avec son mari, et lui fait voir l'inutilité de son obstination, attendu que son mari, étant considéré comme mort pour le monde, ne peut plus avoir aucun commerce avec elle. Si ces exhortations restent infructueuses, on procède au divorce, après lequel la femme trouve très rarement à se marier, parce qu'il est mal vu, chez les Soubbas, de se marier à une femme ayant subi le divorce⁽¹⁾. Aussi le plus souvent la femme se résigne à son sort, et reste dans la maison conjugale. A part la garantie procurée au Chalmono par le Masakhto contre toutes sortes d'éventualités malheureuses, en cas de mort, il a droit, en passant par les Matarothos (qu'il ne fait que traverser, puisqu'il n'a aucune peine à subir), de sauver soixante âmes retenues dans les enfers, pour les faire passer avec lui dans Olmi-Danhouro.

L'âme du Chalmono, mise dans la balance de Avather, égale

⁽¹⁾ Celui qui prend une divorcée pour femme ne peut plus, ainsi que ses enfants jusqu'à la septième génération, entrer dans l'état clérical. Il ne peut plus être sacrificateur, ni être admis comme témoin dans aucune circonstance.

seule, en pureté, le poids de celle de Chithel. Un Soubba, quelque puissant qu'il soit, dont un des ancêtres est suspecté d'irrégularité de vie, n'est point admis à être Chalmono. Le but de cette mesure est de ne pas s'exposer à admettre un bâtard dans cet ordre essentiellement pur.

Mon professeur me dit que son oncle paternel, nommé *Mhattam*, a été, de son vivant, fait Chalmono.

CHAPITRE XVIII.

Fêtes et jeûnes des Soubbas. — Les dimanches. — Les diverses fêtes. — Manière de les célébrer. — Visites, honoraires des prêtres. — Obligations. — Jours d'abstinence. — Fêtes des Musulmans considérées au point de vue des Soubbas.

A part le dimanche, dont j'ai parlé ailleurs, les Soubbas célèbrent, dans le courant de leur année, six fêtes dont voici l'énumération par ordre de date :

1° La fête de *Naourouz-Rabbo*, *روزگار*, « le grand nouveau jour »⁽¹⁾, qu'ils appellent aussi *Dehvo-Rabbo*, *بزرگوار*, « la grande fête ». C'est la fête de la nouvelle année, qui commence le premier jour du premier mois d'hiver. Elle est considérée par les Soubbas comme d'institution céleste, attendu qu'elle est observée par les habitants mêmes de Olmi-Danhouro. La veille de la fête, qui dure six jours, chaque famille fabrique des vases de terre en nombre égal à celui des membres qui la composent⁽²⁾. Ces vases sont remplis de fruits verts et secs, tels que des pommes, des noix, des amandes, etc., qui sont conservés dans les maisons, pour être mangés une fois que les six jours de fête sont passés. Chaque famille a soin de faire la provision d'eau qui

⁽¹⁾ Les Persans célèbrent avec pompe ce jour appelé chez eux *Naou-Rouz*, qui signifie en langue persane « le nouveau jour ».

⁽²⁾ On comprend dans ce nombre le père et la mère décédés, qui sont représentés par des vases faits en leurs noms.

lui est nécessaire, parce qu'il est interdit d'aller puiser au fleuve pendant la durée de la fête. La veille de la fête, tous les Soubbas reçoivent le baptême, et pour ne pas s'exposer, pendant le sommeil, à une souillure quelconque causée par une pollution nocturne qui les prive de l'état de pureté procuré par ce baptême, ils ont soin de passer toute cette nuit sans dormir. Le premier jour de la fête, ils ne sortent point de chez eux, afin de ne pas être souillés par l'attouchement de quelque chose, car il leur suffit ce jour-là de toucher un arbre ou un brin d'herbe pour être souillés, ce qui les oblige de se baigner dans le fleuve et de rester vingt-quatre heures sans prendre aucune nourriture. Les prêtres et les savants soubbas consultent ce jour-là leurs livres d'astrologie, pour savoir les événements qui doivent avoir lieu dans le courant de la nouvelle année, et si cette année leur amènera la fertilité ou la sécheresse ⁽¹⁾. Il est défendu aux Soubbas de garder, pendant les six jours de fête, leurs bestiaux chez eux. Ils ne peuvent point les soigner, ni profiter de leur lait; c'est pourquoi ils les confient, avant la fête, à des voisins musulmans ou chrétiens, qui en prennent soin et qui en mangent le lait. Le second jour de la fête, les ouailles soubbas vont faire une visite à leur pasteur (soit évêque, soit prêtre). Celui-ci fait ensuite sa tournée pour rendre les visites, et chaque famille lui donne, suivant ses moyens, une étrenne en numéraire. Si l'évêque a près de lui des prêtres, ou si plusieurs prêtres se trouvent dans la même localité, ils se partagent entre eux, à part égale, le montant des recettes, sans que la part épiscopale soit l'objet d'aucune distinction ⁽²⁾. Il leur

⁽¹⁾ Voyez à ce sujet le chapitre xxviii.

⁽²⁾ L'usage des étrennes données, à l'occasion des fêtes, aux évêques et curés existe encore aujourd'hui à Bagdad, avec la seule différence, pour l'évêque seulement, qu'au lieu de les recevoir chez ses ouailles, quand il leur rend leurs visites, il les touche chez lui, quand ceux-ci viennent le premier jour le voir. Quant aux prêtres et curés, on agit avec eux comme parmi les Soubbas.

est interdit de remplir, pendant la fête, les fonctions de sacrificeur; ils ne peuvent tuer aucune bête, ni aucun oiseau, parce que cette fête est un temps de jeûne chez eux (voyez les jeûnes à la fin du chapitre). Ils ont soin, par conséquent, de préparer aussi leurs provisions de viande la veille de la fête.

2° La fête appelée *Dehwo-Hnino*, *دهو سنه*, par laquelle les Soubbas célèbrent le retour de Hivel-Zivo dans son empire, après le voyage qu'il avait fait pour emmener dans Olmi-Danhouro Rouhaïa, mère de Our (voyez le chapitre de la *création du monde*). Elle dure cinq jours, et commence le 18 du premier mois du printemps. Le 17 du mois, les Soubbas reçoivent le baptême, et font une provision de pain et de riz, auxquels ils ajoutent des dattes, pour en faire un plat de douceur particulier à cette fête. Dans cette fête et celles qui vont suivre, les fonctions de sacrificeur ne sont point suspendues comme pendant la grande fête, et les Soubbas peuvent sortir, aller au fleuve et soigner eux-mêmes leurs bestiaux. Le premier jour, ils font une visite aux pasteurs religieux, qui la leur rendent le lendemain, et les étrennes d'usage sont données.

3° La fête appelée *Marvano*, *ماروان*, qui ne compte qu'un seul jour (le 1^{er} du second mois du printemps), et qui est instituée en l'honneur des compagnons de Farroukh-Malko, qui furent engloutis par la mer en poursuivant Moïse ⁽¹⁾. Les Soubbas font pendant cette fête un plat de douceur, dans lequel ils mêlent ordinairement sept espèces de grains, savoir: le froment, le sésame, la fève, le haricot, le pois, la lentille et le maïs. Les morts ne sont pas oubliés pendant cette fête, attendu que chaque famille envoie des provisions de bouche aux prêtres qui prient à l'intention des âmes des trépassés.

4° La fête appelée *Pancho*, *پانچو*, ou *Tancho*, *تانچو*, parce qu'elle est composée des cinq jours complémentaires de l'an-

⁽¹⁾ Voyez le chapitre iv.

née⁽¹⁾. Ces cinq jours de fête sont dédiés chacun à un des trois cent soixante personnages. Le premier jour est pour Annoch-Othro; le second, pour Chichlom-Rabbo; le troisième, pour Youkhachar-Kanno; le quatrième, pour Nabout-Zivo, et le cinquième, pour Bahram-Rabbo. A l'exception de tout le reste de l'année, il est permis aux sacrificateurs soubbas, pendant les cinq jours du Pancho, d'exercer indistinctement leurs fonctions, tant dans la journée que dans la nuit⁽²⁾, à la condition de se baigner au fleuve, tout en restant habillés du *rasta*, avant d'abattre la victime, ne fût-elle qu'un poulet. Tous les Soubbas se font baptiser et s'habillent en blanc. Ils sont obligés, hommes et femmes, de se baigner dans le fleuve trois fois par jour, c'est-à-dire avant chaque repas, quelque rigoureuse que soit la saison.

5° La fête appelée *Dehwo-d-déimono*, *دھو د دیمونو*, « la fête de Deimono », qui est un des trois cent soixante personnages célestes. Cette fête est d'un seul jour qui tombe le premier du second mois d'automne⁽³⁾.

6° La fête appelée *Kanchio-Zahlo*, *کانچيو زاهلو*, qui tombe le dernier jour de l'an, et qui est, par conséquent, considérée comme la vigile de la fête de Naourouz-Rabbo. Les Soubbas comptent ce jour comme une fête à part, bien qu'ils s'occupent, ce jour-là, à préparer des provisions pour la fête du nouvel an.

Le jeûne naturel est défendu chez les Soubbas, pour la raison, disent-ils, que c'est l'âme qui doit jeûner en s'éloignant du vice, et non la bouche en se privant de nourriture. Ils n'ont, par conséquent, que des jours d'abstinence qu'ils appellent *Mbottol*, *مبوتول*, « des jours d'empêchement ». Cette abstinence

⁽¹⁾ Voyez le chapitre xxvii.

⁽²⁾ En dehors de cette fête, il est particulièrement interdit aux Soubbas de tuer, pendant la nuit, une bête ou un oiseau, de quelque espèce qu'ils soient.

⁽³⁾ Mon professeur n'a pu me dire à quelle circonstance cette fête doit son institution.

consiste à ne tuer aucun être animé, et par conséquent à ne pas manger de viande.

Voici la note des Mbottols, par ordre de date :

- 1° Les quatorze premiers jours du premier mois d'hiver⁽¹⁾;
- 2° Le vingt-deuxième jour du même mois;
- 3° Le vingt-cinquième jour du second mois d'hiver;
- 4° Les quatre premiers jours du premier mois du printemps;
- 5° Les 9, 15 et 23 du dernier mois du printemps;
- 6° Les derniers cinq jours du second mois d'été, à la suite duquel vient le *Pancho*, ou « les cinq jours complémentaires de l'année »;
- 7° Le trentième jour du dernier mois d'été,
- 8° Le deuxième jour du second mois d'automne, ou le lendemain de la fête de Déimono;
- 9° Les 28 et 29 du dernier mois d'automne.

En dehors de ces jours pendant lesquels l'abstinence leur est imposée par la religion, les Soubbas se privent aussi de la sacrificature, ou de manger de la viande, à l'occasion de deux fêtes des Musulmans. Ainsi, le premier jour de Ramazan, qui est le mois de jeûne chez les Mahométans, et le premier jour de la fête qui termine ce jeûne, les Soubbas ne peuvent point se livrer à la sacrificature, mais ils mangent de la viande dont l'animal a été tué la veille. Le jour de Arafat et le premier jour de Kourban-Béïram⁽²⁾, l'abstinence est complète,

⁽¹⁾ On voit que la grande fête de Naourouz-Rabbo, qui compose les six premiers jours de ce carême, n'empêche pas les Soubbas de compter ces jours parmi les Mbottols. Cependant, comme on a dû le remarquer plus haut, une grande concession leur est faite à cette occasion: c'est qu'ils peuvent manger, pendant les six jours de fête, de la viande dont l'animal a été tué avant la fête. Ce qui fait que l'abstinence est réduite, dans le courant de cette fête, à la seule interdiction aux sacrificateurs de se livrer à l'exercice de leurs fonctions.

⁽²⁾ Arafat est le nom d'une montagne, à quelques lieues de la Mecque, où les

c'est-à-dire non seulement les fonctions de sacrificateur sont suspendues pendant ces deux jours, mais aussi les Soubbas ne mangent pas de viande.

Cette prescription, qui fait de ces quatre jours appartenant exclusivement à la religion du Coran un temps de carême pour les Soubbas, m'a paru assez bizarre. J'en ai demandé la raison à mon professeur, qui m'a répondu que c'était tout simplement par haine pour l'islamisme qu'ils avaient adopté cette règle. Ces quatre jours, a-t-il ajouté, sont autant de journées d'allégresse chez les partisans de Mahomet, attendu que le premier jeûne, qu'ils commencent le premier jour de Ramazan, et les sacrifices qu'ils offrent le jour de Arafat, étant considérés par eux comme des œuvres méritoires de premier ordre et qu'ils accomplissent avec plaisir et empressement, il faut en conclure que ces deux jours sont, de même que le premier jour de chaque fête, des journées de joie pour eux. C'est donc par esprit d'opposition que nous avons fait de ces jours un temps de Mbottol ou d'abstinence.

CHAPITRE XIX.

Les fiançailles. — Le mariage. — Acceptation mutuelle des futurs. — Démarches faites près des parents de la fille. — Cadeaux des fiançailles. — Avancés en numéraire faites par le futur. — Le mariage est du ressort exclusif du Ganzivro. — Cérémonies. — Rituel. — Mesures prises pour s'assurer de la virginité de la fille. — Dot nominale. — Bénédiction du mariage. — Fêtes. — Repas. — Preuves matérielles de la virginité. — Durée de l'impureté des époux. — Le mariage d'un veuf.

Le jeune homme qui désire contracter mariage avec une jeune fille qu'il a déjà connue et fréquentée, envoie d'abord de

pèlerins musulmans passent la journée du 9 zou'l-hadjet, pour y offrir leurs sacrifices. Ce jour a reçu, pour cette raison, le nom de la montagne. Kourban-Béiram, dont la signification en langue turque est «fête des sacrifices», est la grande fête des Musulmans. Elle commence le 10 du même mois, ou le lendemain de Arafat, et dure quatre jours.

sa part une femme chargée de lui demander si elle l'accepterait pour époux. Si la réponse est affirmative, il s'adresse à l'évêque, ainsi qu'aux prêtres et à quelques notables, qu'il prie de la demander pour lui en mariage à ses parents. Ceux-ci vont trouver le père de la jeune fille, près duquel ils remplissent leur mission. Avant de leur répondre, le père prend congé d'eux, en les priant de l'attendre, et passe dans une autre chambre pour se consulter avec sa femme, en présence de sa fille dont il prend l'assentiment. Il rentre ensuite près de ses hôtes, pour leur signifier son adhésion. Tous fixent, séance tenante, une somme d'argent qui doit être remise à sa fiancée par le futur⁽¹⁾.

Le lendemain matin, plusieurs femmes, parentes du fiancé, portent à la demoiselle les objets requis pour les fiançailles. Ces objets sont : deux anneaux, l'un en or et l'autre en argent, un plateau plein de sucreries, trois pièces d'or et une certaine quantité de hinna⁽²⁾, avec lequel elles lui teignent, ainsi qu'à toutes les demoiselles invitées à la fête, les mains et les pieds. Elles lui mettent les anneaux aux doigts, et lui attachent les trois pièces d'or à la tête; après quoi elles se retirent.

Le même jour, dans l'après-midi, le fiancé fait remettre au père de sa future la somme convenue la veille; s'il ne peut la compter intégralement, il signe, pour le solde, une obligation garantie par l'évêque ou les prêtres.

Voici maintenant les formalités suivies pour le mariage, dont

⁽¹⁾ La moitié de cette somme reste au père de la fiancée, s'il est en état de gêne, et l'autre moitié est dépensée tant pour le trousseau que pour faire quelques bijoux en or ou en argent, attendu que les parents de la jeune fille ne sont tenus à faire aucune dépense de leur poche pour la marier; les frais sont tous à la charge du jeune homme. Si les parents sont riches, ils ne gardent rien pour eux, et toute la somme est dépensée pour la fille.

⁽²⁾ C'est le *Lawsonia inermis*, dont les feuilles réduites en poudre servent à teindre en rouge les cheveux et la peau. L'usage du *hinna* est très commun chez les Arabes et les Persans.

la cérémonie est, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, du ressort exclusif du Ganzivro, ou évêque. Les cérémonies des noces durent huit jours. Le dimanche, qui est le premier jour, la nouvelle mariée se rend au fleuve, accompagnée de deux prêtres qui la baptisent l'un après l'autre, de sorte qu'elle reçoit un double baptême. Après elle, vient le futur époux, qui reçoit de la même manière deux fois le baptême. Tous les deux doivent, pendant cette cérémonie, plonger dans le fleuve avec l'habillement sacré qui est le *rasta*, et qu'ils quittent en sortant de l'eau, pour mettre les habits nuptiaux. Ils se rendent de là à la maison du prêtre dont ils restent les hôtes pendant toute la semaine des noces.

L'évêque est assisté de deux prêtres au moins. Ils portent tous, ainsi que les deux futurs époux, le *rasta*. La demoiselle est installée sous une espèce de moustiquaire placée dans une chambre, tandis que le jeune homme reste avec les convives qui lui tiennent compagnie, sous une cabane d'osier dressée pour lui dans la cour. Pendant ce temps, l'évêque va avec les prêtres sur le bord du fleuve, où ils récitent certaines prières. En rentrant à la maison, l'évêque fait appeler devant lui trois femmes reconnues pour être des personnes de confiance (ces trois femmes doivent appartenir chacune à une famille distincte, et ne peuvent pas être parentes les unes des autres), et après leur avoir fait prêter serment de dire la vérité sur la mission qu'il va leur confier, il les charge d'entrer chez la future pour la visiter et s'assurer de sa virginité. Ces trois femmes s'acquittent de leur mission, et voici le signe convenu par lequel elles font connaître le résultat de leur enquête à l'évêque et au public en même temps. Si la fille n'est pas vierge, elles font entendre une seule *halhoulé*⁽¹⁾. Le nouveau marié est libre alors de garder sa

(1) Un cri de joie que les femmes arabes font entendre dans les noces.

fiancée, ou de la refuser⁽¹⁾. Si la fille est vierge, les trois femmes le font savoir par trois halhoulés successives, et les cérémonies du mariage continuent.

On nomme ensuite un procureur qui doit répondre pour la fille. Cette procuration est remplie par le père, s'il est en vie; sinon, on nomme une autre personne qu'on revêt du *rasta*. L'évêque met à trois reprises la main de ce procureur dans celle du futur époux, et lui dit ces mots : « Donnes-tu ta fille une telle à un tel? » Après avoir reçu la réponse affirmative, il recommence la même manœuvre, en s'adressant au jeune homme : « Acceptes-tu, » lui dit-il, « telle fille pour ta femme? — Oui, je l'accepte, » répond celui-ci. L'évêque, s'adressant de nouveau au procureur, lui fait la question suivante : « Pour combien as-tu donné ta fille? — Pour mille dinars⁽²⁾, » répond celui-ci.

L'évêque : « Et toi, que lui as-tu donné? »

Le procureur : « Je lui ai donné une charge de chameau d'habillements en soie, et une autre charge d'habillements en lin⁽³⁾. »

Après avoir témoigné par cette déclaration son adhésion définitive au mariage, le père de la nouvelle mariée, ou son procureur, quitte le *rasta*, et sort de la maison pour ne pas assister à la bénédiction du mariage⁽⁴⁾.

A partir de ce moment commence la cérémonie de la bénédiction. Après avoir fait quelques prières dans la cour, l'évêque,

⁽¹⁾ Ce n'est ordinairement que dans le cas où lui-même a été cause de la perte de la virginité qu'il se décide à la prendre pour épouse.

⁽²⁾ Un dinar est une ancienne monnaie d'or.

⁽³⁾ D'après le rituel des Soubbas, ces demandes et ces réponses doivent obligatoirement être faites dans les mêmes termes, quels que soient en réalité les apports totaux des deux parties contractantes.

⁽⁴⁾ Le père, ou le procureur qui le remplace, n'assiste pas, chez les Soubbas, à la bénédiction nuptiale de la fille, parce que sa présence est considérée chez eux comme étant contraire à la dignité paternelle.

accompagné des prêtres et de l'époux, entre dans la chambre nuptiale. Ce dernier s'appuie, pour ainsi dire en dehors, le dos contre la moustiquaire sous laquelle se trouve la mariée, et celle-ci, cachée sous la même moustiquaire, en fait autant de son côté, de manière que les deux futurs se trouvent dos à dos, tout en restant séparés par la seule épaisseur de l'étoffe. L'évêque prononce certaines oraisons et leur frappe, trois fois dans le courant de la prière, la tête l'une contre l'autre. Ils sortent ensuite avec le jeune homme, et vont dans la cour où un repas est servi. Tous les convives se mettent à table, excepté les officiants et le nouveau marié⁽¹⁾. Le repas fini, les prières recommencent pendant quelque temps, et le jeune homme ne rentre à la chambre nuptiale qu'au moment indiqué par l'évêque⁽²⁾ qui le mène lui-même près de l'épouse. En le faisant entrer sous la moustiquaire, il s'adresse à la fille : « Voici ton époux, » lui dit-il, « auquel tu dois amour et obéissance. » Il s'adresse ensuite à l'époux : « Voici ta femme que tu dois nourrir avant de manger, que tu dois habiller avant de penser à t'habiller toi-même, et que tu dois rendre toujours satisfaite. »

Après leur avoir fait ces recommandations, l'évêque les laisse seuls, et depuis ce moment les deux époux s'appartiennent légitimement l'un à l'autre. Le soir, tous les convives se réunissent de nouveau dans la maison nuptiale. Le nouveau marié est tenu de montrer aux personnes les plus vénérables et les plus avancées en âge un linge blanc, taché de sang, comme preuve de la virginité de sa femme⁽³⁾; après quoi il les quitte pour rentrer

⁽¹⁾ Parce que ces derniers portent le *rasta*. Il est défendu chez les Soubbas de manger quand ils portent l'habit sacré.

⁽²⁾ L'astrologie joue un grand rôle chez les Soubbas. L'évêque observe le ciel, et ce n'est que quand il trouve l'heure propice qu'il le fait savoir au nouveau marié, qui peut alors aller trouver sa future.

⁽³⁾ Cet usage existe encore, sous une autre forme, dans plusieurs parties de

sous la moustiquaire où il doit, pendant les sept jours suivants, prendre toujours ses repas avec sa compagne.

Pendant les huit jours de noces, les nouveaux mariés sont considérés comme impurs, ils sont, sous ce rapport, appelés *Sourto*, *سورتو*, c'est-à-dire « profanes ou non baptisés ». Ils ne peuvent toucher ni les personnes, ni les objets qui les entourent. Tous les objets dont ils se servent, étant impurs aussi, ne sont touchés par personne avant d'être purifiés par l'eau. Cet état d'impureté ne cesse que le huitième jour, qui est un dimanche, et où ils reçoivent tous les deux le baptême. Si l'un des deux époux vient à mourir dans l'intervalle de ces huit jours de noces, il est considéré comme ne faisant pas partie des Soubbas, et son âme est sujette aux peines des Matarothos⁽¹⁾.

Le second mariage d'un veuf ou d'une veuve ne réclame pas la présence d'un Ganzivro, mais il peut être fait par des prêtres seuls.

CHAPITRE XX.

De la sacrificature. — Formalités d'admission dans la sacrificature. — Conditions requises. — Rituel et formalités. — Formules sacrées. — Chaires permises ou défendues.

La seule chair qu'il soit permis aux Soubbas de manger, est celle dont l'animal a été tué par un sacrificateur. Les fonctions sacrées de la sacrificature ne sont confiées qu'aux prêtres, ou à des personnes réunissant les conditions requises pour cette dignité⁽²⁾. Nul n'est admis dans la sacrificature sans l'assentiment

l'Orient, notamment en Syrie. La nouvelle mariée a soin de garder le linge ensanglanté, pour le montrer le lendemain à sa mère.

⁽¹⁾ Les deux seuls cas où le mort est considéré comme non Soubba sont ceux d'un enfant ou d'un nouveau marié mort sans baptême.

⁽²⁾ Si je donne le nom de sacrificateur à la personne chargée de tuer les animaux ou les oiseaux dont la chair est destinée à nourrir journellement le public des Soubbas, c'est parce que ces fonctions sont sacrées, et forment parmi cette secte une dignité notable. Il ne faut donc voir dans le titre de sacrificateur soubba que celui

du clergé, qui seul a le droit de la conférer. Pour obtenir cette dignité, il faut :

1° Que la légitimité de descendance du solliciteur soit reconnue de notoriété publique ;

2° Qu'il ait donné, pendant toute sa vie, preuve de bonne conduite ;

3° Qu'il soit d'une constitution saine, et exempt de toute infirmité ;

4° Qu'il n'ait dans le corps aucun défaut physique, quel qu'il soit, naturel ou accidentel.

La moindre déposition faite devant le prêtre contre un Soubba, le moindre écart dans sa conduite ou ses actions, un œil ou un doigt de plus ou de moins, et, en un mot, le plus petit défaut, quelque insignifiant qu'il soit, dans le physique, sont autant de graves empêchements à l'admission à la sacrificature. Ce n'est donc qu'après s'être assuré de l'absence de tous ces empêchements et avoir constaté, en même temps, l'existence des qualités voulues, que le prêtre donne son autorisation verbale, et le Soubba peut, dès lors, exercer les fonctions de sacrificateur ⁽¹⁾.

Le sacrificateur ne peut tuer que des animaux dont la chair est permise aux Soubbas, qui n'ont pas, sur ce chapitre, un grand choix à faire, puisque la seule chair qu'il leur soit permis de manger est celle du mouton mâle, des poules, et de certains oiseaux et poissons ⁽²⁾.

d'un boucher autorisé (bien qu'il n'y ait pas de bouchers marchands chez les Soubbas), et non d'un prêtre préposé pour offrir les sacrifices à une divinité quelconque, comme chez les Hébreux et les païens.

⁽¹⁾ Les Soubbas n'ont pas, comme dans tous les autres pays, des bouchers publics qui vendent la viande au détail. Lorsqu'ils veulent manger de la viande, ils s'associent plusieurs familles ensemble pour acheter un mouton, qu'ils font tuer par un sacrificateur, pour se le partager ensuite.

⁽²⁾ J'ai dit ailleurs que tous les animaux à queue étaient défendus aux Soubbas.

Voici la manière exigée par le rituel des Soubbas, pour tuer un animal ou un oiseau quelconque, destiné à servir de nourriture: Quand c'est un prêtre qui doit remplir les fonctions de sacrificateur, il est tenu de mettre son *rasta*, et de se rendre nu-pieds au fleuve, où, après s'être lavé les mains, les pieds et la figure, il fait une courte prière, met ses chaussures et se dirige vers la maison où l'attend la victime. Si c'est un mouton, on lui lie les pattes pour le coucher sur des roseaux, afin qu'il ne touche pas le sol, et on lui verse ensuite de l'eau sur tout le corps. Un Soubba maintient l'animal couché, de manière que la tête se trouve tournée du côté de l'est, et la queue vers l'ouest. Cette position de la victime permet au sacrificateur, qui a le morgno appuyé sur l'épaule gauche, de se placer, pour remplir son rôle, de façon qu'il ait la figure tournée vers l'étoile polaire qui couvre Avather, tout en ayant en même temps la tête de l'animal à sa droite. Un Chkando ou diacre vient se mettre, nu-pieds aussi, mais sans être habillé du *rasta*, à côté du prêtre, et lui met la main gauche sur l'épaule droite, en lui disant: *Ano-Chahdakh*, **انوه صومستمي**, « je te sers de témoin ». Celui-ci prend alors un couteau dont le manche doit être en fer, et il a soin d'y joindre un petit bout de bâton de dix centimètres de longueur, qu'il tient en même temps que le manche. Il pose le couteau au-dessus du gosier, du côté de la tête, et le tire en appuyant dessus, deux ou trois fois au plus. En égorgeant de cette manière la bête, il prononce une formule dont voici mot à mot la traduction :

« Le nom du vivant (Alaha) et le nom de Mando-Dhaïy sont

Ce prolongement de la colonne vertébrale chez le bélier n'est pas considéré chez eux comme une queue, attendu que c'est une masse de graisse assez pesante chez les moutons de plusieurs contrées de l'Orient. Si la brebis est défendue, c'est probablement, me dit mon professeur, afin de ne pas empêcher la propagation de l'espèce. Les oiseaux de proie et ceux qui se nourrissent d'immondices, tels que l'aigle, la cigogne, le corbeau, le vautour, le faucon, le rossignol, etc., sont défendus aux Soubbas.

invoqués sur toi. Pthahil t'a créé⁽¹⁾, et Hivel-Zivo nous t'a rendu licite⁽²⁾. Qui est celui qui vient de t'égorger⁽³⁾? Puissent tous ceux qui se nourriront de ta chair trouver la vie, la sanctification et la pureté. Le nom du vivant et le nom de Mando-Dhaïy sont invoqués sur toi. »

Aussitôt que la bête est tuée, le sacrificateur se fait verser de l'eau sur les mains et le couteau à la fois, et il prononce en même temps la formule suivante : « Le nom du vivant (Alaha) et le nom de Mando-Dhaïy sont invoqués sur moi (ici le sacrificateur parle de lui-même). Je me suis servi du *parzlo*, ܦܪܙܠܘ (du fer), pour égorger (la victime), et je me suis ensuite lavé avec l'eau du Jourdain⁽⁴⁾. C'est moi qui ai tué (la victime), et c'est de la part de mon seigneur (Alaha) que j'attends le pardon (de mes fautes). Puissé-je obtenir la rémission de mes péchés et de mes iniquités, et puissent-ils (Alaha et Mando-Dhaïy) accueillir favorablement la présente prière que je leur adresse, moi un tel, fils d'un tel⁽⁵⁾. »

Quand c'est un poulet ou tout autre oiseau que le sacrificateur est appelé à tuer, il est tenu de remplir toutes les formalités rituelles que je viens de décrire. Après qu'on a jeté de l'eau

⁽¹⁾ Les animaux, les oiseaux et les poissons ont, d'après les Soubbas, été créés par Pthahil.

⁽²⁾ C'est Hivel-Zivo qui a permis aux Soubbas de se nourrir de chair, et qui leur a désigné celle dont l'usage leur est permis.

⁽³⁾ Cette dernière question : qui est celui qui vient de t'égorger? adressée par le sacrificateur à la victime, a pour but de confirmer dans l'idée de son témoin, le Chkando, que l'animal vient d'être réellement tué, et que c'est de la main du sacrificateur qu'il l'a été.

⁽⁴⁾ De quelque fleuve que vienne l'eau qui a servi à l'ablution, la formule reste invariable, c'est-à-dire que l'eau est toujours considérée comme étant l'eau sainte du Jourdain.

⁽⁵⁾ Pour le sacrificateur qui n'est qu'un diacre ou un simple Soubba, cette dernière phrase est rédigée ainsi : Puissent-ils, par l'intercession de Yaver-Zivo et de Simoth-Haïy, accueillir favorablement, etc.

sur la volaille, dont on lave soigneusement les pattes et le bec, le sacrificateur la prend par les deux ailes et le cou à la fois, et la tue en se tournant du côté d'Avather. Il ne peut pas la jeter à terre après lui avoir coupé le cou, mais il lui presse la tête sous les ailes et la remet au propriétaire. Si le sacrificateur n'est pas prêtre, il ne met pas le *rasta* et ne se sert pas de *margno*. La moindre omission ou le moindre oubli commis dans ces fonctions du sacrifice rend la victime illicite, et toutes les personnes qui en mangent la chair, de même que le sacrificateur et le Chkando qui lui a servi de témoin, sont obligées de se faire baptiser.

CHAPITRE XXI.

La vie d'un bon Soubba. — Ce qu'il doit faire pour mériter ce titre. — Naissance. — Instruction religieuse. — Apprentissage. — Prières. — Vertus à pratiquer. — Qualités requises de caractère et de mœurs. — Bonnes œuvres. — Pratiques obligatoires. — Actions défendues. — Toilette et habillements. — Conduite envers les parents et la femme¹.

Au septième jour de sa naissance, un enfant doit, selon la religion des Soubbas, recevoir le baptême; mais, vu le danger auquel il est exposé dans cette opération, on a pris pour règle de ne le donner que quand le nouveau-né a atteint l'âge d'un an. A sept ans, il entre à l'école, qui est toujours dirigée par un diacre, et où il apprend d'abord à faire ses prières. On lui enseigne la langue des Soubbas, jusqu'à ce qu'il soit en état de bien comprendre tous les livres qu'il lit.

En quittant l'école, il entre en apprentissage pour apprendre un métier. Il doit faire régulièrement ses prières du matin e

⁽¹⁾ Je ne prétends pas dans ce chapitre passer en revue tous les devoirs qu'un bon Soubba doit remplir, et dont les détails se trouvent dans les différents chapitres de cet ouvrage. Mon but est de donner seulement un aperçu sommaire des plus saillants et des plus intéressants de ces devoirs, qui cependant ne sont pas tous de rigueur pour chaque Soubba. Ainsi celui de se faire copier des livres, ou de se faire lire les Massakhtos, n'est exigé que des gens aisés et dévots à la fois.

du soir (chacune de ces prières dure plus de deux heures). S'il se trouve dans un pays étranger, ou dans une maison qui n'est pas de sa religion, il ne lui est permis d'y prendre aucun aliment, pas même du pain, à moins qu'il ne l'ait préparé de sa main. Il ne peut pas se servir du beurre qui n'a pas été fait par un Soubba. Il ne mange point avec des étrangers, et ne peut manger de la viande en pays étranger que dans le seul cas où il est accompagné d'un autre Soubba qui lui sert de témoin au moment où il tue de sa propre main l'animal ou l'oiseau destiné au repas⁽¹⁾. Il doit se faire baptiser tous les dimanches. Il doit faire l'aumône aux pauvres. S'il est riche, il doit payer les dettes des autres, et travailler à procurer la liberté à ceux qui sont en prison. Il est tenu d'être généreux, de faire bon accueil aux hôtes qui viennent chez lui, d'avoir un bon naturel, de ne se plaindre jamais de fatigue ni de lassitude, de se lever pour quiconque le salue, de quelque âge et de quelque condition qu'il soit, même pour le mendiant qui lui demande l'aumône. Il doit être humble, chaste, sobre, modeste, jusqu'au point de ne faire aucun signe, aucun mouvement de la main en parlant. Il doit être habillé toujours en blanc (les habillements de couleur lui sont défendus). Il ne doit pas se mettre en colère, ni rendre injure pour injure, ni soufflet pour soufflet. S'il a été insulté ou battu par une autre personne, quelque inférieure qu'elle lui soit en condition, il est de son devoir d'aller trouver son adversaire pour se réconcilier avec lui. En assistant à une assemblée, il doit toujours prendre la dernière place et la garder, malgré les instances du maître de la maison. Sa voix doit être toujours basse en parlant. Il ne doit jamais se couper les cheveux, ni la barbe. Il doit être continuellement dans un état parfait de propreté et de pureté. Pour entretenir cet état de propreté, il doit

⁽¹⁾ En vertu des rites des Soubbas, un homme seul ne peut pas procéder à cette opération. Voyez le chapitre xx.

se baigner dans plusieurs circonstances, par exemple : quand il s'approche de sa femme (après avoir consommé l'acte conjugal, le mari emmène sa femme, et ils vont ensemble, pendant la nuit, se baigner au fleuve); lorsqu'il a une pollution nocturne; lorsqu'il touche la main d'une femme étrangère, ou celle de sa femme quand elle a ses menstrues, ou enfin pendant le premier mois qui a suivi l'accouchement⁽¹⁾; après avoir traversé un bazar⁽²⁾; s'il touche le cadavre d'un Soubba⁽³⁾; s'il embrasse son enfant avant qu'il ait été baptisé.

La première divinité qu'un Soubba doit adorer, c'est Alaha. La dévotion qu'il doit aux trois cent soixante personnages célestes ne vient qu'après celle qui est due au premier. Il ne doit pas prêter un faux serment; il doit observer les dimanches et les fêtes; il doit honorer ses parents et leur être soumis. Il est de son devoir d'embrasser tous les jours la main de son père et la tête de sa mère; il ne doit pas voler, ni commettre l'adultère, ni mentir. Quand il est en présence de femmes, fussent-elles de ses parentes, il doit éviter de les regarder en leur parlant, de crainte qu'il ne soit tenté de former dans son cœur un désir déréglé. Il ne doit point désirer le bien d'autrui. Il doit observer les jeûnes prescrits par la religion. Il doit tous les jours faire la révérence à sa femme, en lui demandant si elle désire quelque chose en fait d'habillement ou de nourriture, chercher toujours à lui être agréable et à l'égayer. Il doit prendre soin de l'éducation de ses enfants, et veiller à ce qu'ils soient bien élevés. Ses aumônes doivent être faites en secret, et sans qu'elles soient

⁽¹⁾ Dans ces deux cas, la femme est impure chez les Soubbas.

⁽²⁾ Parce que, les bazars étant toujours encombrés de monde, il doit toujours présumer avoir touché à quelqu'un ou à quelque chose d'impur.

⁽³⁾ L'attouchement d'un cadavre étranger n'impose point ce devoir, attendu que les étrangers sont considérés par eux comme des animaux. De même, par conséquent, qu'ils ne se souillent pas en touchant le cadavre d'un animal, ils ne se souillent pas non plus s'ils touchent celui d'un étranger.

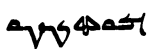
connues de personne. Ses prières doivent être faites aux heures fixes, et avec présence d'esprit. Il doit se faire copier des livres religieux par des prêtres ou des diacres⁽¹⁾.

Après avoir rempli ce devoir, qui n'est imposé, du reste, qu'aux gens riches, un bon Soubba en remplit un autre qui est considéré chez eux comme le dernier échelon de la sanctification et pour ainsi dire le sceau de la perfection. Il se fait lire à son intention le *Massakhto*, *ܡܫܟܬܘܢܐ*, qui a fait le sujet du chapitre xvii.

⁽¹⁾ C'est un acte très méritoire chez les Soubbas que de se faire copier de ces livres qui leur coûtent ordinairement assez cher. Pour remplir ce devoir, le Soubba va trouver le prêtre dont il embrasse respectueusement la main. Il lui demande ensuite comme une faveur de vouloir bien lui écrire un ou plusieurs livres qu'il désire avoir. S'il obtient une réponse favorable (une personne mal notée ou dont la conduite est tant soit peu suspecte est sûre de rencontrer un refus de la part du prêtre), il va immédiatement chercher l'argent nécessaire qu'il remet par anticipation et à titre d'honoraires au copiste. Si le requérant demande plus d'un livre à la fois, plusieurs prêtres et diacres se partagent la besogne. Les manuscrits ne sont pas remis au propriétaire une fois achevés. Celui-ci est tenu de remettre, au préalable, le nombre et la quantité voulus de moutons, de riz et de beurre, aux prêtres qui préparent chez eux un dîner auquel il est invité. (Partager le repas d'un prêtre est chez eux une marque de distinction qui n'est donnée qu'à des personnes d'une conduite irréprochable; c'est pourquoi ils l'invitent à manger avec eux.) Le repas une fois fini, un des prêtres lui fait une instruction sous forme de sermon; il lui explique les devoirs qu'il s'est imposés par l'acte méritoire qu'il vient d'accomplir en se faisant copier des livres. Il lui prêche surtout le jeûne moral des sens et la renonciation à tout ce qui est de nature à les flatter. Les prêtres lui donnent ensuite le baptême prescrit par leur rituel dans cette circonstance, récitent une prière appelée *Ihab-Zadko-brikho*, *ܐܝܘܒܐܐܕܝܢܐ ܕܝܗܒܐܕܝܢܐ*, qui signifie « offre de l'aumône bénie », après quoi ils lui remettent entre les mains les livres qui ont été écrits à son intention. Ces formalités sont suivies le lendemain d'un grand banquet dressé dans la maison du Soubba. Ce grand acte de piété équivaut, me dit mon professeur, sous le rapport du mérite, à un pèlerinage exécuté par un chrétien ou un musulman dans leurs lieux saints respectifs.

CHAPITRE XXII.

L'église des Soubbas. — Sa construction. — Sa dédicace.

L'église est le temple où se réunissent les Soubbas pour accomplir leurs cérémonies religieuses. Ils l'appellent *Mochkhno*,  « demeure ⁽¹⁾ ».

Dans toutes les localités qu'ils habitent en Mésopotamie, les Soubbas n'ont en tout que deux églises, et bien que ces monuments ne leur coûtent pas, ainsi qu'on va le voir, de grandes sommes d'argent, leur situation pécuniaire ne leur permet pas d'en construire davantage. Tous les matériaux nécessaires pour la construction d'une église sont des roseaux, des cordes et de la terre. L'espace qu'occupe l'édifice entier est de moins de cinq mètres de long, sur quatre de large. Après avoir creusé, à une petite distance du fleuve, des sillons sur le plan voulu, ils y piquent, les uns à côté des autres, des faisceaux de roseaux liés ensemble au moyen de cordes. Ces murs une fois dressés, ils posent de la même manière le plafond, et donnent ensuite au tout un crépi extérieur composé de terre. L'église n'a que deux fenêtres et une porte qui est toujours ouverte du côté du sud, afin que celui qui y entre ait l'étoile polaire devant lui. Le temple une fois achevé, ils creusent un canal par lequel ils font venir du fleuve un filet d'eau, pour alimenter un bassin disposé à côté de l'église et qui doit être toujours rempli d'eau.

Ils commencent ordinairement la construction de l'église peu de temps avant le Pancho, afin qu'elle soit prête à recevoir la dédicace, qui ne peut se faire que dans le temps de cette fête.

(1) Par le mot *Mochkhno* ils entendent la demeure des personnages d'Olm-Danhouro. De même que, chez les chrétiens, l'église est la maison de Dieu, le *Mochkhno* est aussi pour les Soubbas celle des grands personnages qui dirigent l'univers.

Il faut au moins quatre prêtres pour cette cérémonie, qui dure cinq jours, c'est-à-dire toute la fête de Pancho.

Voici, d'après le rituel des Soubbas, les formalités à suivre dans l'accomplissement de cette curieuse et intéressante cérémonie : Après s'être donné les uns aux autres le baptême, les prêtres, accompagnés d'un diacre qu'ils ont eu soin de baptiser aussi, entrent dans la nouvelle église, emportant avec eux un moulin à bras, du charbon, une colombe, une certaine quantité de froment bien lavé et du sésame mondé. Pendant que le diacre s'occupe de moudre le blé, les prêtres allument du feu et travaillent à extraire l'huile de sésame, qu'ils recueillent dans un flacon⁽¹⁾. Dès que la farine est prête, les prêtres en prennent une partie qu'ils pétrissent avec de l'eau, et font, de cette pâte, soixante petites galettes de la grosseur d'une pièce de cinq francs à peu près chacune, qu'ils font cuire sur le feu. Ils tuent ensuite la colombe dont ils font dégoutter le sang dans une coupe⁽²⁾. Une fois que les galettes se sont refroidies, les prêtres commencent des prières, pendant lesquelles ils laissent tomber en forme de croix, sur chacune des galettes, quatre gouttes d'huile de sésame et quatre gouttes du sang de la colombe. Ces prières, qui sont faites sur les galettes, se composent de soixante oraisons que chaque prêtre est tenu de réciter en particulier. Ils font ensuite, en commun et à haute voix, des prières auxquelles répondent les Soubbas réunis autour de l'église⁽³⁾. A la fin de la prière, les cinq officiants se touchent la main les uns des

⁽¹⁾ Ces opérations, quoique essentiellement préparatoires, ne peuvent être faites que dans l'intérieur de l'église et par le clergé lui-même.

⁽²⁾ La colombe est, pour les Soubbas, l'emblème de Moro-Eddarboutho qui, prétendent-ils, leur a ordonné lui-même de la tuer en cette occasion, pour en recevoir le sang sous forme de communion. Ils considèrent cet acte de dévotion comme un gage de leur amour pour le premier personnage après Alaha.

⁽³⁾ Pendant toutes les cérémonies de la dédicace, aucun Soubba n'appartenant pas à l'ordre clérical ne peut mettre le pied dans l'église. Les ouailles se tiennent

autres, en forme de salut, et se retirent chez eux après avoir fermé la porte de l'église.

Cette cérémonie, qui dure depuis le matin jusqu'à midi, est répétée dans tous ses détails (excepté la préparation de la farine, de l'huile et du sang dont la provision est déjà faite) tous les jours du Pancho. Celle du cinquième jour étant terminée, les prêtres enterrent dans le sol même de l'église le cadavre de la colombe, et réunissent dans un vase soigneusement fermé les trois cents galettes sacrées, produit du travail des cinq jours, qu'ils conservent avec dévotion dans l'église ⁽¹⁾. Dès ce moment, la nouvelle église est reconnue comme un temple légitime et régulier, où les Soubbas peuvent pratiquer leurs cérémonies religieuses. Mais cette dédicace dont on vient de parcourir le cérémonial n'est valable que pour un an, attendu que tous les ans, à la fête du Pancho, ils sont obligés de la recommencer. Les partisans de cette secte croient que les habitations des élus à Olmi-Danhouro ont toutes la même forme que les églises des Soubbas, avec la seule différence que ces habitations sont de cristal, et que la superficie en est cent fois plus grande que celle des temples soubbas.

CHAPITRE XXIII.

La mort. — Cérémonies mortuaires. — Mesures prises à l'égard des malades. — Ablutions. — Prières. — Le rasta ou habillement sacré. — Pièces composant cet habillement. — Tissage de l'étoffe composant le rasta. — Les trois pièces affectées en plus au rasta du clergé. — Provenance angélique de cet habillement; son importance. — Manière de procéder à l'égard du cadavre, après la mort. — Diverses cérémonies. — La tombe, sa direction. — Repas qui suivent l'enterrement. — Devoirs et dépenses imposés aux parents du décédé. — Le deuil. — Actes expiatoires à l'intention de l'âme du décédé. — Honoraires des prêtres. — Prières des prêtres. — Effet de ces prières.

Dès qu'un Soubba tombe malade, il est, jour et nuit, sur-
par conséquent hors de l'église pour assister à la consécration et répondre, quand il le faut, à certaines prières.

⁽¹⁾ Pour l'usage que font les Soubbas de ces galettes, voyez le chapitre xvi.

veillé par deux ou plusieurs garde-malades. S'il est en danger de mort, un Chkando ou diacre veille toujours avec ces derniers. Quand ils le voient prêt à entrer en agonie ou en danger de mort, ils lui lavent tout le corps avec de l'eau chaude d'abord, et ensuite avec de l'eau fraîche. Pendant ces ablutions, le malade doit être assis, et s'il n'est pas en état de supporter cette position, on le redresse en le soutenant de tous côtés pour le mettre dans cette position, c'est-à-dire sur son séant, parce qu'il est indispensable que l'eau soit versée sur la tête, pour tomber ensuite sur le reste du corps ⁽¹⁾. Le malade doit, pendant ces ablutions, réciter certaines prières. S'il ne peut pas parler, le Chkando le fait pour lui. On lui met ensuite un habillement composé de sept pièces toutes en étoffe blanche, et dont tout agonisant doit être revêtu pour l'inhumation. L'habillement complet s'appelle *rasta*, راسا. Voici, en détail, les sept pièces qui le composent :

- 1° Le *chaloualo*, شالوالو, qui est un caleçon large;
- 2° Le *sadro*, سادرو, chemise longue qui tombe jusqu'aux pieds;
- 3° Le *déchcho*, دچچو, morceau d'étoffe de la grandeur de

⁽¹⁾ J'ai fait observer à mon professeur que par ces ablutions on pouvait risquer, dans certaines maladies, de hâter la mort ou d'empêcher la guérison qu'on est souvent en droit d'espérer, quelque grave que soit la situation du malade. Ne vaut-il pas mieux, lui ai-je dit, faire comme les Musulmans, qui ne procèdent à ces ablutions qu'après la mort? Ces ablutions, me répondit-il, ne peuvent faire aucun mal à un Soubba, parce qu'il y a été habitué pendant toute sa vie, et d'un autre côté parce que rien ne peut le tuer si Alaha ne veut pas qu'il meure; tandis que s'il a le malheur de mourir avant d'avoir rempli ce devoir, il est certain d'être soumis aux supplices des Matarothos. Quant à ce que font les Mahométans, ce n'est pas logique, ajouta-t-il, attendu que le but de ces ablutions n'est point de purifier la dépouille qui reste après la mort, et qui doit retourner à la terre; l'essentiel est de purifier l'âme, pour qu'elle puisse se présenter sans tache devant Avather. Cette dernière ne peut aucunement profiter des ablutions, dès le moment qu'elle a déjà quitté le corps.

trois doigts seulement, cousu à la droite de la poitrine du *sadro*;

4° Le *kanzolo*, كازول, qui est un turban dont on coiffe la tête; il doit avoir six bras (depuis le coude jusqu'au bout des doigts) de longueur. On laisse tomber l'étoffe de la longueur d'un bras sur l'épaule gauche, et on entoure la tête avec le reste;

5° Le *nassifo*, ناسيفو, qui est une bande d'étoffe de près de quinze centimètres de largeur. Cette pièce, en forme d'étole, se met sur le cou; elle pend par devant sur la poitrine et ses deux extrémités tombent jusqu'aux genoux. Aussitôt que le moribond a cessé de vivre, on lui coud le *nassifo* par-dessous le menton, de manière qu'il forme un cadre autour de la figure;

6° Le *himiano*, هيميانو, qui est une ceinture en laine (exceptionnellement au reste de l'habillement qui est en coton), dont on serre la taille du malade; après quoi, on retrousse les deux bouts du *nassifo*, pour les introduire sous la ceinture;

7° Le *gabou'o*, جابو'و, qui est une pièce d'étoffe de deux bras de largeur. On en couvre la tête jusqu'aux sourcils (le reste de la largeur tombe sur le dos). On la fait descendre, des deux côtés, sur la poitrine, jusqu'aux pieds, en la faisant passer sous la ceinture.

Le tissage des étoffes composant le *rasta* est une chose difficile chez les Soubbas. Je ne connais, me dit mon professeur, que des prêtres ou leurs enfants qui sachent le faire conformément à notre rituel. Le *himiano* surtout, dont la chaîne est toujours composée de soixante fils, est d'une fabrication très compliquée. Le tisserand ne fait pas, comme d'ordinaire, marcher successivement sa navette jusqu'à ce que le tissu soit entièrement achevé. Après avoir donné un certain nombre de coups de navette d'un côté, il est obligé d'interrompre la

trame pour se porter sur un autre point de la chaîne, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait achevé son œuvre.

Tous ces mouvements, et bien d'autres relatifs aux tissages, sont soumis à des règles que l'ouvrier est tenu de suivre. A part les sept pièces composant l'habillement sacré affecté aux mourants laïques chez les Soubbas, le *rasta* des évêques et prêtres a trois pièces de plus, savoir :

1° Le *tagha*, **تگه**, qui est une pièce d'étoffe ronde, en soie écrue, qu'on met, en guise de calotte, sous le *kanzolo* ou turban;

2° Le *isakhto*, **یساکتو**, anneau d'or qu'on leur met au petit doigt de la main droite, et sur lequel sont écrits ces trois mots : **چوم یاور زیو**, *chom Yaouer Zivo*, qui signifient : « nom de Yawer-Zivo »;

3° Le *margno*, **مگرنو**, crosse de bois d'olivier, de la longueur du corps, que les évêques et les prêtres portent dans certaines cérémonies religieuses. Cette crosse est cousue sur l'habillement, du côté gauche, une fois que l'agonisant a rendu l'âme. Les Soubbas croient que l'habillement dont on revêt les mourants est d'institution divine et de provenance évangélique. Une fois, disent-ils, que Adam-Gavro fut installé sur la terre, sept anges sont venus remettre à Hivel-Zivo chacun une des pièces du vêtement qu'il portait lui-même. Hivel-Zivo fit du tout un habillement complet qu'il fit porter par le père des humains, et qui sert encore de modèle aux Soubbas pour confectionner celui dont nous venons de parler. C'est en somme le linceul des Soubbas mourants, et l'uniforme des prêtres dans l'exercice de leurs fonctions. Un Soubba qui a le malheur d'être enterré sans cet habillement est sûr que son âme doit rester prisonnière dans les Matarothos (sans être pourtant soumise aux supplices, si elle n'a pas de péchés à expier) jusqu'au jour dernier.

Aussitôt que le malade a rendu le dernier soupir, on couche

le cadavre sur un matelas, la tête du côté du sud et les pieds du côté du nord, de manière qu'il ait l'étoile polaire devant les yeux⁽¹⁾. On prépare ensuite une espèce de natte en osier divisée en neuf compartiments⁽²⁾; on en enveloppe le cadavre qu'on place ensuite sur un brancard construit avec deux poutres et sept roseaux⁽³⁾; après quoi, on met par terre des cannes de roseaux, également séparées l'une de l'autre, de façon à faire trois compartiments, et par-dessus lesquelles on fait passer le cadavre⁽⁴⁾.

Ce n'est qu'après l'arrivée du cadavre au cimetière qu'on commence à creuser le tombeau. Les trois premiers coups de pioche sont donnés par le premier diacre.

Le tombeau est creusé dans la même direction dont nous venons de parler, de manière que le cadavre, même sous terre, ait l'étoile polaire en face de lui. Une fois le cadavre couché dans la tombe, l'archidiacre jette dessus trois poignées de terre, et les assistants suivent son exemple pour achever de combler la fosse. En quittant le cimetière, tous ceux qui ont accompagné le convoi retournent à la maison mortuaire où on leur sert à manger. Les femmes qui doivent préparer les mets, ainsi que les personnes chargées d'égorger le nombre de bêtes voulu pour ce repas, doivent se baigner d'abord dans le fleuve, et

⁽¹⁾ Dans toutes leurs actions, même pendant leur sommeil, les Soubbas sont tenus de se tourner du côté de cette étoile qui fixe pour eux l'endroit où réside Avather, et par conséquent la direction de Olmi-Danhouro.

⁽²⁾ Le nombre neuf rappelle, dans cette natte, les neuf mois que l'enfant passe dans le sein de sa mère.

⁽³⁾ Le nombre sept représente chez les Soubbas celui des Matarothos.

⁽⁴⁾ Ces trois compartiments représentent le père, la mère du mort et le mort lui-même qui, en passant dessus, est censé faire à ses parents sa dernière visite avant d'aller au tombeau. Le corps est porté par quatre diacres dont le chef, qui marche à la tête, doit être marié. Cette règle ne s'applique qu'au cadavre d'un Soubba qui a déjà reçu le baptême. Celui qui n'a pas été baptisé peut être porté par le premier venu, attendu qu'il ne compte pas au nombre des Soubbas.

être habillées de blanc pendant tout le cours du travail. Le repas fini, tous les convives se lèvent de table, tenant chacun une bouchée à la main. Tout le monde étant debout, le prêtre fait une longue prière qui est répétée par les assistants, à l'intention de l'âme du décédé, et après cette prière ils portent à la bouche cette dernière bouchée.

Quelque peu aisée que soit la famille du décédé, elle est tenue de donner un repas, ne fût-ce que du poisson (qui se vend meilleur marché chez eux que la viande) ou des légumes simples avec du pain. Les gens riches sont obligés de donner le même repas, les troisième, septième, quinzième, trentième, quarante-cinquième et soixantième jours. Il y a de ces repas qui réclament quelquefois quinze moutons. Pendant les deux mois qui suivent le décès, les parents du mort ne font point de visites. Ils sont tenus de recevoir celles des autres qui viennent de toutes parts les voir avec des cadeaux. Ils entretiennent pendant tout ce temps des prêtres qui font des prières pour l'âme du décédé. Les vrais dévots ne font point venir des pleureuses, attendu que c'est une chose défendue chez eux. Une somme d'argent (quarante ou cinquante francs) est remise à chacun des prêtres, qui a soin de prendre note de cette donation, afin de prier, sa vie durant et tous les dimanches, à l'intention du décédé.

Avant de procéder à ces prières mortuaires, le prêtre se baigne dans le fleuve ⁽¹⁾; après quoi, il va acheter les choses nécessaires dont il se prépare, de sa propre main, des aliments. Après avoir fini de manger, il récite sa prière, en tenant la dernière bouchée à la main pour ne la porter à la bouche qu'après avoir fini de prier. Les Soubbas sont convaincus que par le moyen de cette prière l'âme du décédé obtient, dans les Mata-

⁽¹⁾ Les Soubbas, chez qui les ablutions générales dans l'eau courante sont religieusement indispensables, n'habitent pour cette raison que sur le bord des fleuves.

rothos, de quoi rassasier sa faim, c'est-à-dire que cette âme reçoit alors quelque chose en plus que sa ration habituelle, qui est ordinairement très restreinte et même insuffisante. Quelque rigoureuse que soit la peine d'abstinence infligée aux âmes des suppliciés, cette prière des prêtres leur assure une modification sensible dans l'application de cette mesure, et leur procure inmanquablement de quoi manger.

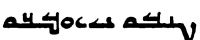
CHAPITRE XXIV.

Jugement des âmes. — Récompenses et peines. — Voies traversées, après la mort, par les âmes pures et impures. — Durée de cette traversée. — Avather juge les âmes. — Les âmes pures traversent Nahro-Dakchoucho pour se rendre à Olmi-Danhouro. — Genre des supplices dans les enfers.

En quittant le corps d'un Soubba, toute *nichmoto*, 𐎎𐎗𐎛𐎠𐎡𐎢𐎣, ou toute âme, sans distinction, doit aller dans les Matarothos qui sont l'enfer des Soubbas.

Deux voies conduisent à ces lieux de supplices : l'une pour les âmes pures, l'autre pour les âmes impures. L'âme met soixante-quinze jours à parcourir chacune de ces deux routes. Celle qui n'est pas chargée de beaucoup de péchés chemine seule et sans l'aide de personne ; mais celle dont le fardeau est lourd, est traînée ou portée par deux agents infernaux. Ces âmes traversent les enfers pour aller se présenter devant Avather qui les juge. Celles qui se trouvent intègres et pures de toute tache sont envoyées par ce dernier, et avec un mot d'ordre de sa part, sur les bords de Nahro-Dakchoucho qu'on leur fait traverser, pour qu'elles soient admises dans le séjour des bienheureux, qui est Olmi-Danhouro. Elles ne quittent jamais ce séjour où elles jouissent de la félicité éternelle. Les âmes des pécheurs qui se présentent devant Avather sont à l'instant jugées par lui. Il fixe à Pthahil la durée et le genre du supplice qui leur est infligé. Les Soubbas prétendent qu'il y a cinq supplices prin-

cipaux dans les Matarothos. Le premier est celui qui consiste à placer l'âme du patient dans le tuyau respiratoire de Our, où elle subit tantôt une chaleur brûlante, tantôt un froid glacial. Voici comment se produisent ces deux effets contraires l'un à l'autre : L'air chassé par les poumons de Our est, à chaque respiration, brûlant comme le feu, et quand il est attiré dans sa poitrine par l'inspiration, il prend une température glaciale⁽¹⁾. Les pécheurs soumis à ce supplice sont les adultères.

Le second supplice est celui qui s'applique aux voleurs et qui est appelé *nouro-diakdo*, , « le feu de l'enfer ». Ce sont des fourneaux ardents dont le feu diffère de celui dont nous faisons usage, et lui est très supérieur en force. Les âmes des voleurs sont attachées intérieurement contre les parois brûlantes de ces fourneaux. Au bout de quelques instants, elles sont retirées de la place qu'elles occupaient, pour être attachées de nouveau.

Le troisième supplice consiste dans la prison qui est affectée à ceux qui rendent un faux témoignage. Chargées de fers au cou et aux pieds, les âmes coupables de ce crime restent emprisonnées jusqu'à l'expiation entière de leur faute.

Le quatrième est destiné aux associés infidèles. L'âme de celui qui a trompé son coassocié est placée entre deux rochers qui, se serrant l'un contre l'autre, l'étouffent et la pressent au point de l'aplatir. Après quoi, les rochers se séparent pour recommencer leur mouvement de pression. Cette opération est répétée trois fois par jour.

Le cinquième supplice est réservé à ceux qui gardent rancune contre les autres, surtout ceux qui, après s'être réconciliés en apparence avec un ennemi, gardent contre lui de la haine et cherchent les moyens de lui nuire. Une chaîne tombant du

⁽¹⁾ Les Soubbas ne savent pas combien de temps dure chez le porte-mondes chacun de ces deux mouvements.

plafond est attachée au cou de ces âmes, et les force à se tenir constamment debout, sans pouvoir, pendant tout le temps fixé, plier le genou ni changer de place.

Trois autres supplices d'une catégorie inférieure sont réservés, dans les Matarothos, à d'autres péchés.

Le premier consiste dans un habillement de glace dont sont revêtues les âmes de ceux qui exercent l'espionnage, de ceux qui intentent aux autres des procès injustes, enfin de ceux qui livrent, par leurs intrigues, les innocents aux rigueurs de la justice.

Le second est pour punir les curieux qui cherchent à savoir ce que disent les autres, ou qui se placent contre les portes pour écouter ce qui se dit et savoir ce qui se passe chez autrui. Un fil de fer rougi au feu traverse continuellement la tête de ces âmes, en entrant par une oreille et en sortant par l'autre.

Le troisième est pour les menteurs. Ces pécheurs ont le creux des deux mains rempli de feu qu'ils sont obligés d'activer continuellement par leur propre souffle, afin de le tenir toujours allumé. Leurs mains servent ainsi de brasier à ce feu ardent qui les brûle, mais ne les détruit point.

Il y a dans les Matarothos diverses autres peines pour les péchés, qui, d'après les Soubbas, sont moins graves que celles dont je viens de parler. Mon professeur m'a dit avec raison qu'il ne pouvait se les rappeler toutes, mais qu'il m'en donnerait un échantillon par un fait que leurs prêtres racontent au sujet de l'avarice, et dont voici le texte :

L'âme d'un avare était restée longtemps dans les enfers, et avait, pour passer dans Olmi-Danhouro, une haute montagne à traverser. Elle gravissait les rochers, mais elle retombait toujours avant de parvenir au sommet de la montagne. Une âme nouvellement arrivée dans l'enfer passa un jour près d'elle et


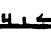
monta facilement, et en quelques instants, jusqu'au sommet. Au moment où elle allait disparaître, celle de l'avare l'appela : « Comment se fait-il, » lui dit-elle, « que toi, qui ne fais qu'arriver, tu aies pu gravir en un clin d'œil ces hauteurs que je tente vainement depuis si longtemps de traverser ? — Cela vient, » lui répondit l'âme bienheureuse, « de ce que, pendant ma vie, non seulement j'ai bien servi Alaha, mais j'ai toujours disposé de mon avoir en faveur des infortunés. Je donnais des habits aux gens nus, du pain à ceux qui avaient faim, et je venais au secours de l'indigent. C'est pour cela qu'il m'a été facile de monter en peu de temps jusqu'ici. Raconte-moi, à ton tour, » continua cette âme heureuse, « la conduite de ta vie passée. — J'ai été, » lui dit en soupirant l'âme malheureuse, « dans une grande aisance pendant ma vie; Alaha m'avait comblé de faveurs, j'étais riche, mais j'étais avare. Non content de négliger toutes les bonnes œuvres que tu as pratiquées et dont tu viens de parler, j'ai poussé mon vice jusqu'au point de priver du nécessaire mes propres enfants. — Tu vois, » reprit l'âme généreuse, « que tu as mérité ton supplice. » En disant ces mots, elle disparut et laissa le malheureux continuer ses ascensions infructueuses.



CHAPITRE XXV.


Cataclysmes passés. — Le premier cataclysme. — Le second, le troisième cataclysme. — Nouh, ou Noé, fut sauvé. — Sortie de l'arche. — Chute de Nouh avec un ange femelle, qui donne le jour à trois jumeaux. — Fin du monde. — Venue future de Ychou-Mchiho, ou Jésus-Christ. — Discussion qu'il aura avec les Soubbas. — Ses menaces. — Fermeté des Soubbas. — Venue de Yaver-Zivo. — Transformation dans les eaux. — Stérilité des femmes. — Avather et Pithahil quittent les Matarothos. — Impétuosité des vents. — Les terres rentrent dans le néant, et les cieux dans la gorge de Our. — Anéantissement de Our.

Les Soubbas prétendent que depuis Adam-Gavro jusqu'à nos jours, trois cataclysmes ont, à différentes époques, bouleversé

notre monde, sans pourtant tout à fait anéantir le genre humain. Ces trois révolutions, exécutées au moyen du feu, des épidémies et de l'eau, et dont je vais donner un exposé sommaire, sont considérées par les Soubbas comme autant de fins incomplètes du monde.

Premier cataclysme. Quand les hommes eurent augmenté de nombre, leur méchanceté s'accrut aussi. Irrité par leurs vices, Alaha les châtia par le feu qu'il dirigea de tous côtés contre eux⁽¹⁾, jusqu'à ce que tout sur la terre fût consumé, excepté deux bons Soubbas, *Ram*, , et *Roud*, , sa femme, qui furent sauvés. Ces derniers eurent, dans la suite, plusieurs enfants du sexe masculin qui, ayant atteint l'âge de puberté, eurent des femmes, envoyées par une providence inconnue, de Mchouni-Kochto. Ils les prirent pour épouses et repeuplèrent ainsi la terre.

Second cataclysme. Le vice s'étant de nouveau répandu parmi les hommes, Alaha chargea Pthahil de les punir. Ce dernier envoya donc ses enfants (la peste et les autres épidémies), qui firent mourir tous les habitants de la terre, à l'exception de *Chourbaï*, , et de sa femme *Chorhbiel*, , qui furent trouvés justes devant Alaha. Les enfants qui naquirent de ce couple reçurent, ainsi que ceux de Ram, des épouses qui leur furent envoyées de Mchouni-Kochto, et servirent à un nouveau repeuplement de la terre.

Troisième cataclysme. Irrité pour la troisième fois par l'inconduite des hommes, Alaha résolut de les exterminer par l'eau. Il se trouva pourtant parmi eux certains justes dont le chef s'appelait *Nouh*, . Ceux-ci trouvèrent grâce devant Dieu, et ne durent point périr comme les autres : Alaha fit connaître à temps, par inspiration, à Nouh le sort qui attendait les

⁽¹⁾ Le feu tombait du ciel et sortait en même temps du sein de la terre.

humains. Celui-ci construisit alors une grande arche, où il fit entrer des animaux et des oiseaux de toute espèce; un mâle et une femelle de chaque espèce y furent placés. Après y avoir fait entrer sa femme, son fils unique, nommé *Sam, Sams*, et ceux dont la conduite était irréprochable, il ferma solidement la porte de l'arche. Ces précautions une fois prises, les pluies commencèrent à tomber avec abondance, et de grandes sources d'eau jaillirent du sein de la terre. Les eaux s'élevèrent bien haut et noyèrent tous les êtres vivants qui se trouvaient hors de l'arche. Après avoir flotté durant quarante jours sur l'eau, l'arche vint enfin s'arrêter sur une montagne⁽¹⁾. Noh ouvrit alors la porte de l'arche et envoya le corbeau, avec ordre d'explorer la surface de la terre et de voir si les sommets des arbres avaient paru au-dessus de l'eau. Alléché par les nombreux cadavres qu'il rencontra et dont il était très friand, l'oiseau vorace négligea sa mission et ne s'occupa que de sa glotonnerie. Ne le voyant pas revenir, Noh lâcha une colombe, avec ordre de lui apporter une branche quelconque, dans le cas où elle verrait des arbres. Peu de temps après, la colombe revint portant une branche d'olivier dans son bec. Le corbeau ne revint à l'arche qu'après la colombe, mais Noh le chassa avec indignation. « Va-t-en, » lui dit-il, « et que ta chair devienne répugnante pour quiconque voudra la manger. » C'est depuis ce moment que la chair de cet animal est devenue im-mangeable.

Quand les eaux se furent retirées entièrement et que la surface de la terre se fut séchée, Noh sortit seul de l'arche, et au moment où il se promenait dans les champs, il vit sa femme à côté de lui. Celle-ci n'était pas sa véritable femme, mais une femelle des anges malins qui lui avait apparu sous les traits de

⁽¹⁾ Mon professeur m'a dit que le nom de cette montagne était inconnu aux Soubbas.

sa femme pour l'attirer au mal. « Comment se fait-il, » lui dit Noh, « que tu aies quitté l'arche, et qui t'a permis de le faire? — Je me suis ennuyée de rester toujours dans l'arche, » lui répondit-elle, « et je t'ai suivi; viens que nous jouissions un instant l'un de l'autre. » Noh la regarda avec attention et s'aperçut qu'elle avait les yeux teints de collyre et les cheveux épars (non tressés⁽¹⁾). « Ne sais-tu pas, » lui dit-il, « qu'il est défendu de se teindre les yeux et de porter les cheveux dans l'état où se trouvent les tiens? — Il y a longtemps, » répondit-elle, « que nous sommes en prison dans cette arche où nous étions continuellement préoccupés du déluge, c'est pourquoi je n'ai pas pensé à soigner mes cheveux. Quant au collyre dont je me suis teint les yeux, je suis certaine qu'après la longue épreuve que nous venons de traverser, les habitants de Olmi-Danhouro ne nous en voudront pas pour une faute aussi légère. » Ayant dit ces mots, la femme s'approcha de lui et le serra contre sa poitrine en l'embrassant. Noh se laissa tromper par les charmes de cette femme et par ses caresses voluptueuses. Il se rendit enfin à ses désirs amoureux. Il entendit alors une voix venant d'Avather qui lui reprocha la faute qu'il venait de commettre. « Qu'as-tu fait, Noh? » lui dit la voix. « Ne vois-tu pas que ce n'est point là ta véritable femme? Tu as commis une grande faute, et pour t'en punir, je te condamne à rester dans les Matrothos jusqu'à la fin du monde. »

Après avoir entendu cette sentence, Noh fit sortir tout ce qu'il y avait dans l'arche, et habita de nouveau la terre. Or, la femme qui avait trompé Noh devint enceinte et donna le jour à trois jumeaux qui portèrent les noms de *Ham*, *سهم*, *Yamine*, *يامين*, et *Yophet*, *يافث*. Ces trois frères parlèrent chacun une langue différente, de sorte qu'ils ne se comprenaient point entre

⁽¹⁾ Il est interdit à la femme *soubba* de se teindre les yeux et de sortir de chez elle sans avoir les cheveux tressés.



eux. De ces trois enfants sont descendus les Nègres, les Turcs, et probablement les Francs (les Européens)⁽¹⁾.

Quant à la révolution future par laquelle la terre et les cieux doivent un jour rentrer dans le néant, voici, d'après les livres des Soubbas, de quelle manière elle doit s'accomplir : Ychou-Mchiho, ou Jésus-Christ, redescendra avant la fin des temps sur la terre, et abolira toutes les religions, pour ne laisser subsister que la sienne qui sera la religion universelle. Les Soubbas seuls résisteront pour garder la leur; ils ne se soumettront pas à lui. Ychou viendra sur un bateau trouver ces derniers, dans un lieu qu'ils croient être Aamara⁽²⁾.


Aussitôt qu'ils apprendront l'arrivée de Ychou, tous les Soubbas sortiront à sa rencontre. Ils lui témoigneront un profond respect et lui embrasseront les mains et les pieds. Ils se soumettront à lui, au point de vue administratif, attendu qu'il sera le souverain universel, mais ils refuseront d'embrasser sa religion. Ychou insistera sur ce dernier point, et avant de lui donner leur réponse définitive, ils le conjureront, par le baptême qu'il reçut de la main de Yahio, de leur dire la vérité sur une question qu'ils comptent lui poser. Le serment une fois fait par Ychou, les Soubbas lui demanderont si, dans le cas où ils

⁽¹⁾ Dans certaines prières, les Soubbas invoquent plusieurs de leurs patriarches, mais ils n'invoquent jamais Nouh, ni ses trois enfants, attendu que le père se trouve dans les Matarothos, où il restera jusqu'à la fin du monde, et que les trois jumeaux sont des enfants illégitimes. De toute la famille de ce patriarche, ils n'invoquent dans leurs prières que Sam qu'ils considèrent comme le seul fils légitime de ce personnage, et qu'ils vénèrent comme le père des Soubbas.

⁽²⁾ Aamara est une petite ville sur le Tigre, entre Baghdad et Gournâ. Cette ville n'existe que depuis quinze ans seulement. D'après les Soubbas, elle doit devenir une grande ville, où ils se réuniront tous à l'avènement de Ychou. Ce qui leur fait croire que c'est là que ce dernier viendra les trouver, c'est que les environs de cette ville produisent, plus abondamment que tout autre endroit, deux espèces de roseaux dont on fait des nattes grossières, et qui sont d'après leurs livres le signe distinctif du lieu où ils doivent avoir affaire à Jésus.

embrasseraient sa religion, il compte les baptiser dans le fleuve, comme ils le font eux-mêmes, ou hors du fleuve, à la manière des chrétiens. Ychou ne leur cachera pas que c'est suivant la religion chrétienne, c'est-à-dire hors du fleuve, qu'ils seront baptisés. A cette réponse, les Soubbas refuseront d'embrasser sa religion. Pour les y décider, Ychou les menacera de les faire périr. « Vous êtes peu nombreux, » leur dira-t-il, « et je vous ferai exterminer tous, si vous ne vous rendez pas à mon désir. » Les Soubbas feront lire à Ychou le texte d'une promesse contenue dans leurs livres, et dont voici les termes : « L'âme de tout Soubba qui, ayant la tête découverte, sera mis à mort par Ychou, ira directement à Olmi-Danhouro, sans s'arrêter nullement dans les Matarothos. » Cette communication faite, les Soubbas se découvriront tous la tête et tendront le cou devant Ychou, en le priant de les tuer. Celui-ci, voyant leur fermeté, cessera de les persécuter, et ils resteront dans leur religion. Quelque temps après cette épreuve, les Soubbas finiront par mourir tous, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus aucun sur la terre. Dès que les Soubbas seront tous morts, toutes les eaux douces de la terre perdront leur couleur naturelle pour prendre toute espèce de couleurs. Les habitants de la terre continueront à en boire et perdront, en les buvant, la capacité de reproduction; ils ne feront plus d'enfants. Yaver-Zivo descendra ensuite à Ahouaz, accompagné de tous les Soubbas, tant de Olmi-Danhouro que des Matarothos, qui seront morts sans avoir été mariés. Du nombre de ces derniers sera Chithel, dont l'âme sert, par ordre de Hivel-Zivo, de poids étalon dans la balance de Pthahil, et qui est mort aussi célibataire. Yaver-Zivo les mariera tous avec des femmes qu'il fera venir de Mchouni-Kochto, et les eaux reprendront leur couleur et leur nature primitives, de sorte que les Soubbas deviendront très nombreux en peu de temps. Quelque temps après, les eaux seront frappées de nouveau, et

les Soubbas perdront à leur tour la faculté génératrice. Privés ainsi de postérité, ils tomberont dans un état de démence telle que, dans l'espoir insensé d'avoir des enfants, chacun mettra sa femme à la disposition de son ami ou de son voisin. Quant aux femmes, si, par un hasard extraordinaire et inattendu, elles viennent à apprendre qu'un enfant est né quelque part, elles accourront par milliers à sa recherche, et dans quelque pays éloigné qu'il se trouve, une fois qu'elles l'auront rencontré, chacune voudra l'avoir pour elle, et elles le mettront ainsi en lambeaux, en se l'arrachant l'une à l'autre. Lorsqu'à force de désespoir les Soubbas auront atteint ce degré de folie, Avather et Pthahil recevront de Moro-Eddarboutho l'ordre de quitter chacun son poste pour retourner à son royaume dans Olmi-Danhouro; ils emmèneront avec eux toutes les âmes qui se trouveront dans les Matarothos, et, à partir de ce moment, les enfers cesseront d'exister. Pthahil ordonnera ensuite à Hivel-Zivo d'enjoindre aux anges, gardiens des Chamboubés, de déchaîner les quatre vents. Ces vents souffleront alors avec une impétuosité si grande, qu'ils renverseront tout ce qui se trouvera sur leur passage. Les hommes seront enlevés dans l'air, et leurs âmes quitteront leurs corps pour se rendre toutes à Olmi-Danhouro⁽¹⁾.

Le soleil, la lune et les douze planètes, qui sont les enfants de Rouhaïa, iront dans une autre sphère. Quant aux étoiles inanimées, elles tomberont toutes de leurs places pour rentrer dans le néant. Les sept cieux se rouleront, l'un après l'autre, sur eux-mêmes, et entreront dans la gorge de Our. Hivel-Zivo criera ensuite à haute voix en s'adressant à ce dernier. *Nafchakh napsi*, , « secoue-toi », lui dira-t-il. En se secouant, le colosse sera coupé en deux morceaux : les

⁽¹⁾ Les Soubbas ne croient pas à la résurrection, ni au jugement dernier, attendu, disent-ils, que l'âme recevant son jugement définitif immédiatement après la mort, ces deux événements n'ont plus de raison d'être.

sept terres [tomberont de dessus sa tête et redeviendront une masse d'eau comme elles étaient avant la création.

Telle sera d'après les Soubbas la fin dernière du monde.

CHAPITRE XXVI.

Vie de Ychou, ou Jésus. — Ychou, cousin de Yahio. — Conception mystérieuse de Mariam (Marie). — Naissance de Ychou. — Miracles qui ont accompagné sa naissance. — Il est transporté à Olmi-Danhouro où il reçoit son éducation. — Il demande le baptême à Yahio. — Refus de ce dernier. — Discussion. — Yahio reçoit d'Avather l'ordre de le baptiser. — Miracles qui ont accompagné le baptême. — Différences introduites depuis entre les Soubbas et les chrétiens. — Doctrine de Ychou. — Sa mort. — Ses dernières paroles. — Son prochain retour.

De même que la main droite a besoin de la main gauche pour pourvoir au service de l'homme, de même aussi Yahio, le législateur des Soubbas, avait besoin de Ychou pour remplir près de lui les fonctions dont se charge la main gauche à l'égard de la droite. Il fallait donc que ces deux personnages fussent contemporains.

Voici, suivant les Soubbas, comment eut lieu la naissance de Ychou (Jésus), qu'ils appellent aussi *Ychou-Mchiho*, ܝܫܘܥ ܡܚܝܗܘ, ou « Jésus-Christ » : Moro-Eddarboutho envoya au monde de Olmi-Dahchoukho un des trois cent soixante personnages célestes, appelé *Chichlom-Zivo*, qui est à peu près du même grade que Mando-Dhaïy, père de Yahio. Il était accompagné de deux anges auxiliaires, et avait pour mission de lui amener le roi de ce monde, qui s'appelait *Rouho-Dakhchaïo*, ܪܘܗܘ ܕܚܝܘܐ. Après avoir marché très longtemps, Chichlom-Zivo arriva enfin, avec ses compagnons harassés de fatigue, à Olmi-Dahchoukho, et il alla descendre dans le palais du roi Rouho-Dakhchaïo. « Que viens-tu faire dans mon royaume ? » lui demanda ce dernier. « Je viens, » lui répondit le messager, « t'inviter à te rendre près de Moro-Eddarboutho qui désire te voir. » Le monarque obéit et se mit aussitôt en route. Une fois qu'il

fut en présence de Moro-Eddarboutho, celui-ci lui dit : « Je t'annonce qu'un enfant naîtra de toi sur la terre, et qu'il sera nommé Ychou. — Comment cela se pourra-t-il faire, » répliqua avec étonnement le roi, « dès le moment que j'habite un autre monde que la terre? — De même, » reprit Moro-Eddarboutho, « que Mando-Dhaiy engendra Yahio, il faut que tu donnes le jour à Ychou. — Et comment dois-je m'y prendre, » demanda le monarque, « pour accomplir ton désir? — Je vais t'enseigner, » lui dit Moro-Eddarboutho, « certaines paroles mystérieuses que tu prononceras sur l'eau que tu feras boire à une jeune vierge appelée *Mariam*, *ܡܪܝܡ*, qui demeure à Jérusalem, et qui est la sœur de Inochoueï, mère de Yahio⁽¹⁾. Aussitôt qu'elle aura bu de cette eau, la vierge se trouvera enceinte, et elle mettra au monde Ychou, qui sera ton fils. » Rouho-Dakhchaïo suivit les instructions de Moro-Eddarboutho. Il se rendit à Jérusalem et trouva *Mariam* sur le bord du fleuve, où elle était allée puiser de l'eau. Il prononça sur l'eau les paroles mystérieuses qu'il avait apprises, et *Mariam*, ayant bu de cette eau, devint enceinte. Neuf mois, neuf jours, neuf heures et neuf minutes après la conception, *Mariam* donna le jour à Ychou. Elle accoucha de la même manière qu'Inochoueï, sa sœur, c'est-à-dire sans perdre sa virginité, attendu que *Zahriel-Leletho* tira le nouveau-né par la bouche de *Mariam*, et laissa celle-ci intacte⁽²⁾. Aussitôt qu'il eut vu le jour, Ychou se mit à parler comme un homme accompli. Les Juifs, ayant appris en songe sa naissance et le grand rôle qu'il devait jouer un jour, allèrent le trouver pour lui poser certaines questions auxquelles il répondit. Une de ces questions était la suivante : « Que doit faire l'homme pour être parfait? — Il doit s'abstenir du mariage, » aurait répondu Ychou. Les Juifs, se conformant à ce principe, renoncèrent pour la plupart

(1) Les Soubbas croient que Jésus est cousin maternel de Jean.

(2) D'après les Soubbas, Ychou serait venu au monde après Yahio.

au mariage. Après avoir atteint l'âge de deux ans, Ychou fut transporté à Olmi-Danhouro, et fut placé sur l'arbre appelé *Mohzioun*⁽¹⁾, dont il teta le lait pendant quelque temps; après quoi il fut instruit de toutes les sciences nécessaires. Quand Ychou eut passé dix ans au paradis, son père alla le chercher et le ramena sur la terre, où il le confia à Yahio, en lui disant ces mots : *Ebnéi-dchoubo-kadchi*, ⵎⵏⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵉⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ, ou « celui-ci est mon septième fils, sanctifie-le (par le baptême)⁽²⁾ ». Ayant dit ces mots, Rouho-Dakhchaïo disparut à leurs yeux. Ychou s'adressa alors à Yahio en lui demandant le baptême : Yahio, lui dit-il,

ⵏⵉⵏⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵉⵎⵓⵏ

Yahio Jowan Bmasbettakh onchmo Edmedkshiret adkher élei.

C'est-à-dire : « O Yahio! baptise-moi de ton baptême et prononce sur moi le nom dont tu te sers (ordinairement en baptisant) ». « Je ne puis te donner le baptême, » lui répondit Yahio, « à cause de la faute que tu as commise en interrompant la reproduction des hommes par l'ordre que tu leur as donné de ne plus se marier. — Pourquoi te préoccupes-tu de ceux qui n'ont pas été mariés? Laisse-les brûler au feu des enfers, et baptise-moi⁽³⁾! » Yahio, persistant dans son refus, lui dit : « Les

(1) Voyez chap. III.

(2) Les savants d'entre les Soubbas ne sont pas d'accord sur la signification du mot *Choubo* « septième ». Les uns croient que Rouho-Dakhchaïo avait dans son royaume six enfants, et que Ychou était son septième fils. D'autres croient que ce personnage n'avait point d'autres enfants, et qu'en se servant de ce mot, il voulut faire savoir à Yahio qu'à ses yeux Ychou valait à lui seul sept enfants.

(3) J'ai fait observer à mon professeur que bien que le mariage soit un devoir pour les Soubbas, ceux d'entre eux qui meurent sans avoir été mariés pourraient aller à Olmi-Danhouro, dès le moment que Yaver-Zivo, en descendant avant la fin du monde, doit les ramener avec lui pour les marier. Comment se fait-il donc, ai-je ajouté, que vous ayez mis ces paroles dans la bouche de Ychou? Cette question

muets recouvreront la parole, les aveugles la vue, les sourds l'ouïe, et la femme mariée sa virginité, avant que tu sois baptisé. »

« Si tu me crois digne du baptême, » reprit Ychou, « baptise-moi, et je prierai pour toi; sinon, tu n'as qu'à effacer mon nom du livre du destin, où je figure comme devant être baptisé. » Au même instant, un *péman*, ܩܕܝܫܐ , ou « une lettre », venant d'Avather, vint tomber sur Yahio. Elle portait seulement ces deux mots : *Kadiro-sobi*, ܩܕܝܫܐܟܝܘܢܐ , ou « baptise l'(homme) sérieux⁽¹⁾ ». Ayant reçu cet ordre, Yahio mit aussitôt son *rasta*, et descendit avec Ychou dans le Jourdain, où il lui donna le baptême. Dès que Ychou fut sorti de l'eau, voici que Rouho-Dakhchaïo descendit sur lui, sous la forme d'un pigeon qui, une fois arrivé à terre, se transforma en une croix⁽²⁾. Rouho-Dakhchaïo se tourna ensuite vers le Jourdain, et lui dit avec mépris ces mots : « Es-tu digne de l'honneur dont tu viens d'être comblé en recevant mon fils dans tes eaux⁽³⁾? »

Il félicita cependant son fils d'avoir été baptisé, et, par son ordre, le *rasta* que portait Ychou changea tout d'un coup de couleur et de forme. Les pièces dont il était composé reçurent chacune une couleur différente de l'autre; le *mambouha*, le *margno*, le *gobono*, furent d'une autre forme que ceux des

a été, m'a répondu mon professeur, l'objet de plusieurs commentaires parmi nos savants, qui s'accordent tous à dire que ces paroles de Ychou doivent avoir une signification mystérieuse qu'ils ne connaissent pas, et qu'il ne fallait point les prendre dans leur sens littéral.

⁽¹⁾ Mon professeur me dit que la signification littérale du mot *kadiro* est « lourd, pesant ». De nos jours, quand les Arabes et les Turcs veulent parler d'un homme grave et sérieux, ils disent : un tel est pesant, ou est un homme de poids.

⁽²⁾ Par cette transformation, le père de Ychou voulut faire savoir à son fils le genre de mort qui lui était réservé.

⁽³⁾ Rouho-Dakhchaïo adressa au Jourdain cette apostrophe mortifiante, parce qu'il n'aurait pas voulu voir son fils baptisé du baptême de Yahio, c'est-à-dire dans le fleuve; il désirait que ce fût fait à la manière des chrétiens, et hors du fleuve.

Soubbas. Son père lui enseigna une autre manière d'administrer le baptême, et introduisit par là la différence rituelle qui existe entre les Soubbas et les chrétiens ⁽¹⁾. Il le quitta ensuite pour rentrer chez lui. Ychou se mit dès lors à répandre sa doctrine, et fit un grand nombre de prosélytes qu'il baptisa de son baptême ⁽²⁾. Il fut ensuite crucifié par les Juifs; mais il ne fut point crucifié vivant, attendu qu'avant qu'il fût attaché à la croix, son âme quitta son corps, en faisant entendre ces mots: « Je veux que personne ne songe à me venger contre ceux qui me crucifient, attendu que je compte revenir un jour sur la terre, et alors je me vengerai moi-même. » De sorte que les Juifs n'ont crucifié, d'après les Soubbas, que le cadavre inanimé de Ychou ⁽³⁾.

A son prochain retour, Ychou exterminera les Juifs, en punition du crime qu'ils ont commis envers lui.

C'est tout ce que mon professeur a pu me dire relativement

⁽¹⁾ Mon professeur m'a dit que, sans ce changement opéré par Rouho-Dakhchaïo, les chrétiens seraient encore d'accord avec les Soubbas, attendu qu'ils auraient continué, comme eux, à ne donner le baptême que dans le fleuve ou dans une eau courante.

⁽²⁾ Yahio baptisa Ychou au nom d'Alaha, de Moro-Eddarbouttho et de Rouho-Dakhchaïo (bien que ce dernier ne soit pas du nombre des trois cent soixante personnes, et qu'il appartienne à Olmi-Dakhchaïo, et non à Olmi-Danhouro, mais c'est parce qu'il est père de Ychou). Ychou continua à baptiser les siens au nom de ces trois personnes; mais depuis la mort d'Ychou, le baptême, prétendent les Soubbas, est donné chez les chrétiens au nom d'Alaha, de Ychou et de Rouho-Dakhchaïo, son père. Nous avons dit ailleurs que le baptême des Soubbas se donne au nom d'Alaha, de Yahio et de Mando-Dhaïy, son père.

⁽³⁾ Les Soubbas se rapprochent, quant à la mort de Jésus, de l'opinion du Coran qui dit en parlant des Juifs: « Ils disent: Nous avons mis à mort le Messie, Jésus, fils de Marie, l'envoyé de Dieu. Non, ils ne l'ont point tué, ils ne l'ont point crucifié; un homme qui lui ressemblait fut mis à sa place, et ceux qui disputaient là-dessus ont été eux-mêmes dans le doute. Ils ne le savaient pas de science certaine, ils ne faisaient que suivre une opinion. Ils ne l'ont point tué réellement, Dieu l'a élevé à lui, et Dieu est puissant et sage. » (Chap. iv, v. 156 du Coran.)

à Jésus-Christ. Nous avons, a-t-il ajouté en finissant, perdu beaucoup de livres qui n'existent plus à présent, et qui contenaient beaucoup de détails sur la vie de Ychou. Dans ceux qui nous restent, nous ne trouvons que ce que je viens de vous dire.

CHAPITRE XXVII.

Années, mois et semaines des Soubbas.

Les Soubbas ont adopté l'année solaire, qu'ils appellent *Chetto*, ܟܬܘܬܐ, et qui est régulièrement composée de trois cent soixante cinq jours. Leur premier jour de l'an tombe cette année-ci (1875) le 20 août. Ils divisent leur année en douze mois, composés chacun de trente jours, qui fixent, par leur dénomination, les saisons trimestrielles. Pour compléter le chiffre de trois cent soixante-cinq, ils ont intercalé cinq jours complémentaires qui tombent entre le huitième et le neuvième mois ⁽¹⁾.

Voici la liste nominative de leurs mois appelés *Yahro*, ܝܗܪܘܐ, (mois) :

1° *Yahro-d'aoual-sitou*, ܝܗܪܘܐ ܕܥܘܐܠ ܫܝܘܘܐ, ou « le premier mois d'hiver ».

⁽¹⁾ Par une inadvertance inexcusable, j'ai omis de demander à mon professeur l'ère adoptée par les Soubbas, les raisons pour lesquelles elle a été adoptée, et à quelle année ils étaient de cette ère. Je suis honteux d'une faute aussi impardonnable, dont je ne me suis aperçu qu'à Alep. J'ai écrit au Rév. P. Marie-Joseph pour le prier de faire son possible pour me procurer une réponse satisfaisante à ces trois questions. Ce digne ecclésiastique m'a répondu, à la date du 20 septembre 1876, pour me dire ce qui suit : « J'ai fouillé dans notre bibliothèque, et j'ai interrogé des personnes compétentes. Mais hélas, mes recherches n'ont abouti à rien. J'ai fait écrire à Aamara à cet effet, mais je doute fort que je puisse rien obtenir des Soubbas; car ces derniers sont excessivement secrets sur tout ce qui les concerne. Celui que vous avez rencontré à Baghdad (il veut parler de mon professeur) est une exception unique. Si j'ai le bonheur de trouver une solution à vos demandes, vous ne doutez pas du plaisir avec lequel je m'empresserai de vous la faire parvenir. »

2° *Yahro-d'massi-sitouo*, $\text{اسداس ماهه اوله استوار}$, ou « le second mois d'hiver ».

3° *Yahro-d'Akhir-sitouo*, اسداس ماهه استوار , ou « le dernier mois d'hiver ⁽¹⁾ ».

4° *Yahro-d'aoual-bahar*, $\text{اسداس ماهه اوله بهار}$, ou « le premier mois du printemps ».

5° *Yahro-d'massi-bahar*, $\text{اسداس ماهه اوله بهار}$, ou « le second mois du printemps ».

6° *Yahro-d'akhir-bahar*, اسداس ماهه استوار , ou « le dernier mois du printemps ».

7° *Yahro-d'aoual-kaïto*, $\text{اسداس ماهه اوله تابستان}$, ou « le premier mois d'été ».

8° *Yahro-d'massi-kaïto*, $\text{اسداس ماهه اوله تابستان}$, ou « le second mois d'été », à la suite duquel viennent les cinq jours intercalaires appelés *pancho*, پانچ روز , du mot persan *panch*, ou « cinq » ⁽²⁾.

9° *Yahro-d'akhir-kaïto*, $\text{اسداس ماهه استوار تابستان}$, ou « le dernier mois d'été ».

10° *Yahro-d'aoual-païyz*, $\text{اسداس ماهه اوله پاييز}$, ou « le premier mois d'automne ».

11° *Yahro-d'massi-païyz*, $\text{اسداس ماهه اوله پاييز}$, ou « le second mois d'automne ».

12° *Yahro-d'akhir-païyz*, $\text{اسداس ماهه استوار پاييز}$, ou « le dernier mois d'automne ⁽³⁾ ».

Les Soubbas, comme les Persans, appellent la semaine *hafta*, هفت روزگان . Elle se compose de sept jours, consacrés chacun à un astre ou une planète, et dont les quatre qui viennent à la suite

⁽¹⁾ La traduction littérale des noms des mois devrait être ainsi faite : Le mois du commencement, le mois du milieu et le mois de la fin de l'hiver, etc.

⁽²⁾ Voyez la quatrième fête des Soubbas dans le chapitre XVIII.

⁽³⁾ Pour ce qui concerne les mois sous le rapport astronomique ou plutôt astrologique, voyez le chapitre XXVIII.

du dimanche sont, comme chez plusieurs peuples d'Orient, désignés par des nombres ordinaux, ainsi qu'il suit :

Le premier jour, qui est le jour du soleil ou le dimanche, est appelé *Hevchabbo*, ሐይቅሥ, du nom d'un des trois cent soixante personnages qui, d'après les Soubbas, descend tous les dimanches de Olmi-Danhouro pour baptiser les habitants de Mchouni-Kochto. C'est le jour sacré des Soubbas, qui, à l'exemple des chrétiens, en ont fait un jour de repos et d'actes de piété. Ils en observent le chômage et ne se livrent à aucun travail. Les ouailles soubbas se réunissent le dimanche autour de leurs prêtres pour entendre la lecture des livres saints. Les baptêmes et les mariages ne se font que le dimanche.

Le deuxième jour, qui appartient à la lune, s'appelle *Trein-Hevchabbo*, ተይንሐይቅሥ, ou « le second du dimanche ».

Le troisième jour, dédié à Mars, porte le nom de *Thloto-Hevchabbo*, ጥሎተሐይቅሥ, ou « le troisième du dimanche ».

Le quatrième, dédié à Mercure, s'appelle *Orbo-Hevchabbo*, ዕሮቦሐይቅሥ, ou « le quatrième du dimanche ».

Le cinquième, dédié à Jupiter, se nomme *Hamcho-Hevchabbo*, አሙቅሐይቅሥ, ou « le cinquième du dimanche ».

Le jeudi est, après le dimanche, le jour le plus sacré de la semaine, parce que c'est le jour de Hivel-Zivo. Pour cette raison, les Soubbas l'honorent, mais ne le chôment pas.

Le sixième jour, dédié à Vénus, s'appelle *Ouroufto*, ዕሩየተሐይቅሥ.


Le septième, dédié à Saturne, s'appelle *Chafto*, ቅሁተሐይቅሥ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les noms donnés aux planètes par les Soubbas se trouvent dans le chapitre xxviii.

CHAPITRE XXVIII.

Astronomie ou astrologie des Soubbas. — Jours néfastes. — Noms astrologiques des mois, accompagnés des signes du zodiaque. — Rapport des signes du zodiaque avec les quatre éléments. — Les planètes. — Leur nature. — Leur rôle et leurs fonctions. — Leurs rapports avec les signes du zodiaque. — Idées superstitieuses des Soubbas sur certains phénomènes célestes et terrestres.

L'astronomie est restée au dernier état d'enfance chez les Soubbas. On dirait que cette science s'est arrêtée, pour eux, là où l'ont laissée les premiers Chaldéens dont ils habitent le pays, et la connaissance très restreinte, par conséquent, des phénomènes célestes ne sert presque chez eux qu'à l'art chimérique de prédire les événements et de tirer des pronostics. Ils ont pris l'astrologie pour guide dans la plupart de leurs actions importantes; un voyage, une entreprise, la construction d'une maison, ne sont commencés qu'après consultation des astres, pour s'assurer du moment propice où il faut s'y livrer. De là sont nées bien des superstitions: ainsi, quand un Soubba aisé se décide à se faire construire une maison, il a soin, non seulement de s'assurer, par le canal des prêtres, du jour et de l'heure propices où il faut creuser les fondements, mais aussi de fixer la direction dans laquelle ces fondements doivent être tracés, et la place même que doivent occuper les portes.

Les neuf, douze, quinze et vingt et un de chaque mois sont des jours néfastes (*bicho*, ) où ils ne se mettent jamais en route pour faire un voyage. Les malades, les femmes qui n'ont pas eu d'enfants et les mères qui perdent les leurs en bas âge, ne s'adressent point aux médecins. Ils vont trouver les prêtres qui leur font des amulettes propres à détruire les maladies ou à éloigner les malheurs. Les formules très variées de ces amulettes, qui produisent chacune des honoraires plus ou moins lucratifs, sont contenues dans un livre que j'ai vu, et qui est appelé *Asfm-*

Malwacho, ܡܠܘܚܐ . Tout nouveau-né est l'objet des calculs astrologiques. Les parents font savoir le jour et l'heure de la naissance au prêtre, qui se livre à ces calculs, d'après lesquels il précise l'horoscope de l'enfant et le signe du zodiaque sous l'empire duquel a eu lieu sa naissance.

Les Soubbas ont donné à leurs mois astronomiques, appartenant aux douze signes du zodiaque, des noms différents de ceux que j'ai transcrits dans le chapitre précédent.

Voici les noms astronomiques de ces mois, accompagnés chacun de celui du signe auquel il appartient.

Avril. *Nisson*, ܢܝܨܘܢ , appartient à *Embros*, ܐܡܒܪܘܫ , ou « le Bélier ».

Mai. *Aïar*, ܐܝܐܪ , appartient à *Toro*, ܐܬܘܪܐ , ou « le Taureau ».

Juin. *Sivan*, ܫܝܒܐܢ , appartient à *Selmi*, ܫܠܡܝܐ , ou « les Gémeaux ».

Juillet. *Taimouz*, ܬܝܡܘܙ , appartient à *Sartono*, ܫܪܬܘܢܐ , ou « le Cancer ».

Août. *Ab*, ܐܒ , appartient à *Ario*, ܐܪܝܐ , ou « le Lion ».

Septembre. *Eloul*, ܐܠܘܠ , appartient à *Chombalto*, ܟܘܡܒܠܬܐ , ou « la Vierge ».

Octobre. *Tichrine*, ܬܝܚܪܝܢܐ , appartient à *Kino*, ܟܝܢܐ , ou « la Balance ».

Novembre. *Machrawan*, ܡܚܪܘܒܐܢ , appartient à *Orkbo*, ܐܪܟܒܘܐ , ou « le Scorpion ».

Décembre. *Kanoun*, ܟܢܘܢ , appartient à *Hetio*, ܗܬܝܘܐ , ou « le Sagittaire ».

Janvier. *Tobit*, ܬܘܒܝܬ , appartient à *Gadia*, ܓܕܝܐ , ou « le Capricorne ».

Février. *Chabat*, ܟܚܒܐܬ , appartient à *Daolo*, ܕܐܠܘܐ , ou « le Verseau ».

Mars. *Adar*, ܐܕܪ , appartient à *Nouno*, ܢܘܢܘܐ , ou « les Poissons ».

Les douze signes du zodiaque ont reçu chez les Soubbas, comme chez plusieurs peuples de l'Orient, une classification basée sur la nature des quatre éléments primitifs :

Embros, Ario, Hétio appartiennent au feu ;

Toro, Chambolto, Gadio, appartiennent à la terre ;

Selmi, Kino, Daolo, appartiennent à l'air ;

Sortono, Orkbo et Nouno appartiennent à l'eau.

L'astronomie, ou plutôt l'astrologie des Soubbas, compte douze planètes, dont sept supérieures, au nombre desquelles sont compris le soleil et la lune, et cinq autres planètes inférieures. Mon professeur n'a pu me donner des explications que sur les sept planètes supérieures, dont voici les noms et la classification tels que je les ai trouvés dans leurs livres :

<i>Chomach</i> ,	شمس	Le soleil.
<i>Serro</i> ,	قمر	La lune.
<i>Livet</i> ,	زهره	Vénus.
<i>Niragh</i> ,	نيرغ	
<i>Kiouan</i> ,	كيوان	
<i>Enbou</i> ,	عنبر	
<i>Bel</i> ,	(1) بل	

Ils prétendent que ces corps célestes, dont le soleil est l'aîné, sont les enfants de Rouhaïa, mère de Our; qu'ils ont des âmes, et que par conséquent ils ne périront point à la fin du monde, mais qu'ils seront transportés dans les régions de Olmi-Dlah-

(1) Je ne donne pas la traduction française des noms appliqués aux quatre dernières planètes parce que mon professeur est bien loin de pouvoir me les désigner chacune sous son vrai nom arabe. Il n'a pu me traduire que les deux premiers noms, qui sont ceux du soleil et de la lune, et qu'il connaît. Quant à Livet, que j'ai traduit par Vénus, ce n'est que par supposition que je l'ai fait, attendu que c'est la seule parmi les planètes qui soit considérée, par les Soubbas, comme appartenant au sexe féminin.

choukho, tandis que les étoiles, qui ne sont que des corps inanimés, rentreront dans le néant. Les planètes sont toutes de l'espèce masculine, excepté Livet qui est une fille vierge. Sans leur adresser des prières ni aucune espèce de culte, les Soubbas les considèrent pourtant comme de très grands agents chargés par Alaha de remplir, sous les ordres et la direction de Moro-Ed-darboutho, les fonctions qui leur sont attribuées.

Chomach régit le jour et tous les événements qui s'y passent⁽¹⁾. Serro est chargé de l'administration de la nuit. Livet dirige l'industrie et inspire aux hommes les nouvelles inventions⁽²⁾. Niragh amène la guerre, les éclairs et la foudre. Kiouan fait le tonnerre. Enbou fait les nuages et la pluie. Bel gouverne les étoiles.

Ces corps sont tous traînés par des chars. La lumière reflétée par Chomach, Serro et Livet, n'est point inhérente à leurs corps; elle provient des chars seuls qui les traînent, et qu'elle entoure de tous côtés. Celle que nous voyons dans les autres planètes et les étoiles n'est qu'une simple lueur dont le foyer se trouve dans chacune d'elles. Chomach a une compagne qui lui est unie par l'hymen⁽³⁾. La lumière qui entoure le premier de ces trois corps est entière, celle du second est moins complète, et celle du troisième ne représente que le quart de la lumière de Chomach.

Les planètes ont aussi leur rapport avec les douze signes du zodiaque, qui en dépendent. *Embrou* et *Orkbo* dépendent de *Niragh*; *Toro* et *Kino*, de *Livet*; *Selmi* et *Chombolto*, d'*Enbou*; *Sar-*

⁽¹⁾ Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, une des fonctions du soleil est aussi de communiquer quelquefois à certains prophètes la volonté d'Alaha, dont nul humain ne peut entendre la voix.

⁽²⁾ C'est Livet, m'a dit mon professeur, qui a enseigné aux Francs (les Européens) l'invention de la vapeur, du télégraphe et des vaisseaux aériens (les ballons).

⁽³⁾ Mon professeur n'a pu me dire le nom de cette compagne du soleil, ni si de cette union sont nés des enfants.

tono, de *Serro*; *Ario*, de *Chomach*; *Helio* et *Nouno*, de *Bel*; *Gadio* et *Daolo*, de *Kiouan*. Les Soubbas ont un livre d'astrologie que leurs prêtres et savants consultent, le premier jour de l'an, pour prédire, par des calculs assez compliqués, les événements qui doivent arriver dans le courant de la nouvelle année, et pour savoir l'état de fertilité ou de sécheresse auquel ils doivent s'attendre cette année-là.

Dans la dernière nuit de la lune, les Soubbas se gardent bien de s'approcher de leurs femmes, attendu, disent-ils, que cet astre se trouvant absent cette nuit-là, les rênes du gouvernement nocturne, qui sont abandonnées par l'astre titulaire (qui est la lune), sont tenues par les *Molokhouns*, *احملحيس*, ou « les esprits malins »; et que par conséquent toute progéniture émanant de cette union serait frappée d'une altération dans sa forme naturelle, ou d'une infirmité quelconque. Les enfants qui naissent sourds-muets, borgnes, naturellement circoncis, et ceux qui ont un membre ou un organe de plus ou de moins, ne sont que le fruit d'unions accomplies pendant la dernière nuit d'une lunaison. Les personnes sujettes à ces difformités ne peuvent point, si ce sont des hommes, être prêtres, ni sacrificateurs; si ce sont des filles, elles ne peuvent pas être les femmes d'un de ces fonctionnaires religieux.

Pour achever de donner une idée de la profonde ignorance des Soubbas en astronomie, je n'ai qu'à rapporter les explications superstitieuses qu'ils donnent de certains phénomènes célestes ou terrestres.

Quand ils voient un halo autour du soleil ou de la lune, ils prétendent que ce cercle lumineux est composé d'étoiles que l'astre a convoquées en conseil autour de lui, pour vider certaines questions administratives.

Les étoiles filantes sont des messagères envoyées par la lune près des autres planètes, ou pour porter des ordres aux étoiles.

L'arc-en-ciel, les comètes et les tremblements de terre sont, suivant la position, la voie ou l'inclinaison qu'ils prennent et le moment où ils paraissent ou se font sentir, des présages heureux ou malheureux.

Quant aux éclipses, voici comment ils les expliquent : Le soleil et la lune sont soumis chacun à la surveillance de deux génies chargés, par Moro-Eddarboutho, d'observer toutes les idées qui se forment dans la tête de ces astres. Ces deux gardes ont mission de régler et de modifier, en cas de besoin, les idées que ces deux corps lumineux peuvent avoir, et qui seraient de nature à faire du mal à l'univers. Aussitôt donc qu'un de ces deux astres forme un projet nuisible ou malveillant dans son administration, les deux surveillants, qui s'en aperçoivent immédiatement, entortillent le corps de l'astre de son enveloppe lumineuse, qui est le char sur lequel il est traîné, et continuent à le serrer jusqu'à ce qu'il avoue de sa propre bouche la mauvaise idée conçue par lui. Ce traitement de la part des surveillants amène l'éclipse de l'astre. Dès le moment que l'aveu est fait, la mauvaise idée conçue par l'astre tombe d'elle-même et ne peut plus être mise à exécution. Les agents relâchent alors l'enveloppe qui, en se dégageant de leurs étreintes, reprend sa forme et sa splendeur habituelles. L'astre recouvre son état normal, et l'éclipse est écartée.

Le sommeil est considéré par les Soubbas comme l'image de la mort ; une personne en état de sommeil est, disent-ils, une personne morte sans que pourtant son âme quitte son corps.

Le corps humain se compose, d'après eux, de trois cent soixante-six *chariono*, شونو , ou « artères », qui sont comme autant de mondes divers. L'occupation de l'âme, pendant le sommeil, est de se promener dans ces mondes qu'elle visite l'un après l'autre, en attendant qu'elle soit appelée, par le réveil, à son siège ordinaire.

Quant aux songes qu'on fait en dormant, ils ne sont autre chose que la représentation de certaines particularités que l'âme a vues pendant sa tournée, et dont le souvenir reste quelquefois imprimé dans l'imagination.

CHAPITRE XXIX.

Aventure du roi Salomon, fils de David, racontée d'après les livres des Soubbas. — Puissance de Salomon. — La bague magique. — Le tapis aérien. — Orgueil de Salomon, sa chute, sa métamorphose, ses malheurs, sa réintégration. — Conquête de la ville de Chaddad. — Difficultés rencontrées. — Richesses trouvées. — Mort de Salomon.

Salomon était roi et prophète à la fois. Il eut deux règnes : le premier a duré neuf cents ans, pendant lesquels ce personnage avait juridiction sur les anges du ciel. Durant le second règne, qui n'eut que cent ans de durée, il était le souverain de toute la terre. Les hommes, les Djinn, les animaux, les oiseaux et les poissons, dont il comprenait les langages divers, étaient tous soumis à ses ordres. Il portait au doigt une bague que lui avait donnée Pthail, et qu'il lui suffisait de frotter pour obtenir tout ce qu'il voulait. Il avait, en outre, un grand tapis qui le transportait, sans peine et en très peu de temps, là où il désirait se rendre, et jusqu'au soleil même, où il allait de temps en temps faire des excursions. Après s'être assis sur ce tapis avec les personnes dont il désirait être accompagné, il n'avait qu'à frotter sa bague et à donner un coup de baguette au tapis, celui-ci partait aussitôt comme l'éclair.

De grands actes illustrèrent le règne de Salomon sur la terre. Les mauvais anges avaient eu jusqu'alors un grand pouvoir sur les hommes qu'ils tourmentaient de toutes les manières. Ces derniers s'adressèrent au monarque, pour le supplier de les délivrer de ces ennemis invisibles. Salomon prit alors un grand nombre de ces esprits malins. Il les introduisit dans des bouteilles qu'il boucha hermétiquement en les scellant de son sceau,

et qu'il fit jeter à la mer ; depuis lors, les hommes recouvèrent le calme et la tranquillité⁽¹⁾.

Un jour que Salomon, entouré de sa cour, montait sur son tapis, il fut pénétré d'un sentiment d'orgueil en pensant à sa grandeur et à la puissance dont il disposait. Aussitôt qu'il s'arrêta à cette idée vaniteuse, le tapis céda sous le poids qu'il portait, et le roi-prophète tomba avec tous les siens, dont la plupart trouvèrent la mort dans cette chute.

Dès qu'il fut sur la terre, le roi s'aperçut de l'absence de la bague qui venait de lui être soudainement enlevée, par ordre divin, en punition de sa faute.

Les traits de Salomon subirent en même temps un changement qui tenait de la métamorphose, et qui le rendit méconnaissable à ses sujets. Ceux-ci se mirent dans l'idée que leur roi venait d'être enlevé par les anges, et tous les efforts employés par le monarque disgracié pour convaincre le monde de l'identité de sa personne ne tendirent qu'à augmenter les railleries dont il était l'objet. Renié et chassé par tout le monde et par les membres mêmes de sa famille, le malheureux alla se réfugier dans le désert, où il vécut avec les bêtes féroces. Après avoir subi pendant quelque temps les souffrances de la faim et les rigueurs du froid, Salomon prit le parti, pour gagner sa vie, de se mettre au service d'un pêcheur. Celui-ci lui donna sa fille en mariage, et ils continuèrent tous les deux leur modeste industrie pour soutenir leur ménage commun.

Un an s'était passé depuis que Salomon était déchu, lorsqu'un jour, ayant ouvert le ventre à un poisson qu'il venait de prendre, il y trouva sa fameuse bague perdue. Il descendit aussitôt dans le fleuve, où il fit les ablutions rituelles, revint ensuite à terre,

⁽¹⁾ A part les excursions faites jusqu'au soleil, tout ce qui vient d'être dit sur Salomon est rapporté par certains auteurs musulmans qui sont, en tout, d'accord avec les Soubbas.

et adressa à Alaha une fervente prière qui fut l'expression sincère de son repentir. Dès qu'il eut fini sa prière, il frotta la bague qu'il avait déjà au doigt, et sa physionomie reprit instantanément les traits du roi-prophète qu'on croyait enlevé par les anges. Il rentra dans son palais, et fut reçu avec la joie et les honneurs dus à un maître qu'on venait de retrouver. Peu de temps après que Salomon fut remonté sur le trône, il reçut une lettre de Pthail par laquelle celui-ci lui enjoignait d'aller faire la conquête de la ville de Chaddad-ben-Aâd ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les Soubbas, de même que les Musulmans, croient à l'existence, à une certaine époque, de cette ville merveilleuse. Dans son livre intitulé *Kharidat-el-Aâ-jaïeb*, ou «la vierge des merveilles», Omar-ibn-el-Ouardi prétend que cette ville s'appelle *Aram*, et qu'elle avait été construite par Chaddad, fils de Aâd, qui, dans son orgueil effréné, voulut, en la faisant construire, imiter le paradis céleste et se faire l'égal de Dieu. Tout ce qu'il y avait de plus précieux servit à la bâtisse et à l'ornementation de ce paradis imaginaire : l'or, l'argent, les émeraudes, les rubis, les perles y furent employés avec profusion. Les colonnes même étaient d'émeraude. Voici, d'après le même auteur, l'aventure sommaire d'un individu qui prétendit, dans les premiers temps de l'islamisme, avoir visité cette cité : «Un Musulman,» dit-il, «appelé *Abd-Allah-ben-Kalâbat*, alla un jour à la recherche de quelques chameaux à lui, qui s'étaient égarés. Lorsqu'il se trouva au milieu des déserts de l'Yémen et dans la contrée où était située autrefois la ville de Saba, il fit la découverte de la cité de Chaddad, et pénétra, le sabre à la main, dans la ville, qui était une merveille, mais complètement déserte. En rentrant dans sa tribu, il raconta tout ce qu'il avait vu, et le bruit de cette découverte se répandit tellement, qu'il parvint aux oreilles de Maôouïa-ben-Abi-Safian (premier calife ommyade, qui monta sur le trône l'an 41, et mourut l'an 60 de l'hégire, 661 à 679 à peu près de l'ère chrétienne), qui donna l'ordre au gouverneur de Sanaâ de lui envoyer Abd-Allah. Celui-ci se rendit à Damas, où il fut introduit devant le calife qui se fit raconter par lui toutes les merveilles qu'il avait vues à Aram. Le rapport lui parut si étonnant qu'il ne voulut pas y croire. Abd-Allah lui fit voir alors, comme preuve de sa sincérité, des perles jaunies par le temps, et une quantité d'ambre et de musc qu'il y avait trouvée. Maôouïa fit alors appeler un des plus grands savants de l'époque, et lui demanda des explications sur cette ville. «C'est,» répondit le savant, «la ville «de Aram» que Chaddad-ben-Aâd mit trois cents ans à faire construire (d'après «l'auteur musulman, ce personnage vécut plus de neuf cents ans). Quand les travaux, ajouta-t-il, furent terminés, Chaddad s'y transporta avec toute sa cour;

Il se mit aussitôt en devoir d'exécuter l'ordre qui lui était donné, et conduisit ses troupes devant la ville qu'il trouva comblée de terre. On voyait cependant le sommet des murs qui étaient d'une hauteur excessive, et qui rendaient la ville imprenable. Salomon appela certains oiseaux auxquels il donna ordre de passer par-dessus les fortifications, pour explorer la ville et lui rendre compte de l'état dans lequel elle se trouvait intérieurement. Les plus forts au vol montèrent bien haut en l'air, sans qu'il leur fût possible d'atteindre la hauteur des murailles; ils retombaient exténués de fatigue, et finirent tous par avouer leur impuissance à accomplir ses ordres. Au moment où le conquérant, ne sachant que faire, se trouvait dans un grand embarras, voici qu'un tout petit oiseau qui n'était pas plus grand que le moineau, et que les Soubbas appellent dans leur langue *Tizkholo*, تيزكحولو, vint se prosterner devant Salomon et lui offrit ses services pour pénétrer dans la ville. « Tout ce que je te demande, » lui dit-il, « c'est de mettre à ma disposition l'oiseau le plus robuste, afin qu'il me transporte sur son dos jusqu'à la région où ses forces lui permettront d'arriver, et le reste me regarde. » La monture fut immédiatement choisie, et le chétif *tizkholo* s'installa dessus, sans la gêner aucunement par son poids. Ils s'élevèrent en l'air, et, après avoir traversé une grande distance, le *tizkholo* s'aperçut que son porteur s'était fatigué; il le congédia en lui disant de redescendre à terre, et prit tout seul son vol pour continuer à monter. Toutes les fois qu'il se sentait fatigué, il se réfugiait dans un petit trou pour se reposer et se remettre ensuite en route. Il parvint ainsi au sommet des murs

mais il n'eut pas la satisfaction de la voir, attendu que, lorsqu'il ne lui restait plus qu'une seule station à faire pour y arriver, il fut, par un châtimeut céleste, exterminé avec tous les siens, et il trouva ainsi la punition de son orgueil. Dieu fit en outre disparaître toute trace de route ou de sentier conduisant à cette ville, afin que nul ne pût y arriver. »

et pénétra par une lucarne dans l'intérieur de la ville qui était déserte. Il trouva pourtant dans un appartement un vieillard chargé d'années, qu'il s'empressa de saluer. Celui-ci lui rendit le salut et lui demanda s'il désirait quelque chose. « Je viens, » lui répondit l'oiseau, « de la part de Salomon, pour te demander de lui indiquer le moyen d'entrer dans cette ville. — Je ne saurais te le dire, » reprit le vieillard, « mais tu trouveras dans tel endroit un homme plus âgé que moi, et qui pourra te satisfaire. » Le tizkholo alla trouver le second vieillard, qui le renvoya encore à un troisième plus avancé en âge que lui. Dès que celui-ci entendit le nom de Salomon, il demanda avec empressement au messager où était ce monarque. « Il est sous les murs de votre ville, » répondit l'oiseau. « Va lui dire, » reprit le vieux personnage, « que la porte de cette ville se trouve juste au milieu du mur faisant face à l'étoile polaire, qu'il n'a qu'à ordonner aux Djinn de déblayer les monceaux de terre qui la cachent à ses yeux, et une fois que cette porte sera découverte, il donnera l'ordre au vent de souffler avec violence, et les deux battants s'ouvriront devant lui. » Le petit oiseau retourna près de Salomon, et lui rendit compte de sa mission.

Ordre fut donné immédiatement aux Djinn de procéder au déblaiement. Ceux-ci se mirent à l'œuvre qu'ils ne purent pas, malgré leur puissance, amener à bonne fin, tant était grand l'encombrement. Salomon chargea le vent de faire le reste et d'ouvrir la porte. La besogne imposée à l'élément aérien ne fut pas longue, et la porte s'ouvrit. Le roi-prophète entra avec son armée dans la ville, et voilà que les trois vieillards qui avaient reçu la visite du tizkholo se présentèrent devant le conquérant pour lui offrir leurs hommages.

Salomon leur demanda ce qu'ils faisaient dans cette ville déserte. « Nous sommes seuls ici, » répondirent-ils, « et nous avons pour mission de garder la ville jusqu'à ton avènement. » Le

monarque entra dans le palais de Chaddad, dont il trouva les habitants changés en statues. Toutes les chambres étaient ornées de pierres précieuses, notamment un grand salon où il trouva la statue de Chaddad assise sur un trône. Cette statue était faite d'un seul bloc de pierre précieuse. Salomon demanda aux vieux gardiens qui le suivaient de lui raconter l'histoire de Chaddad. « Chaddad, » répondit le plus âgé, « avait été établi, par le soleil, souverain universel de la terre. Il fut comblé de richesses par l'astre du jour, et entreprit la construction de cette ville et du palais que tu vois. Une fois qu'il s'y fut installé⁽¹⁾, il s'enorgueillit de sa grande puissance, et voulut se faire dieu. Dans ce dessein, il chercha à tuer le soleil pour prendre sa place. Il prit son arc et lança vers le ciel un trait qui retomba trempé de sang. Ce trait fut montré à son entourage et aux habitants de la ville comme pièce probante de la mort du soleil, et Chaddad passa dès lors pour être le dominateur du ciel et de la terre. Cette conduite de sa part et de celle de ses sujets qui l'avaient réellement reconnu pour un Dieu, excita la colère d'Alaha, qui frappa leurs terres de sécheresse, et une grande famine se déclara dans le pays. Poussée par la faim, une grande foule vint s'adresser à Chaddad, comme à un Dieu, pour demander à manger. — Si la terre vous refuse, » leur répondit ce dernier avec sa fierté habituelle, « le grain « mesquin que vous lui demandez, je suis assez riche pour vous « nourrir même de pierres précieuses. Entrez dans mon palais, « et vous trouverez parmi mes trésors des magasins pleins de « ces pierres. Prenez-en tant que vous voudrez; vous les ferez « moudre pour en faire votre nourriture, en attendant que la « terre vous donne du blé. » — A cette réponse empreinte d'or-

⁽¹⁾ Les Soubbas ne sont pas, comme on le voit, d'accord sur ce point avec les Musulmans, qui prétendent que Chaddad n'a point habité la ville, mais qu'il a trouvé la mort avant d'y entrer.

gueil et d'impuissance à la fois, les sujets du roi insensé ouvrirent les yeux et reconnurent la fausseté de sa prétendue divinité. Ils quittèrent le pays, pour se disperser dans d'autres contrées, de sorte que Chaddad resta seul avec ceux dont vous venez de voir les statues. Quant à nous, nous refusâmes d'embrasser la croyance impie émise par Chaddad. Nous nous sommes retirés dans une grotte pour continuer à adorer Alaha qui nous envoyait d'une manière miraculeuse notre nourriture journalière. Quand il vit le roi et ses partisans persister dans leur aveugle erreur, Alaha furieux les changea en pierres, et ils sont restés depuis lors dans l'état où vous les voyez. Nous fûmes prévenus par une voix secrète que tu viendrais un jour prendre possession de la ville que nous avons été chargés de garder, jusqu'à ton arrivée, pour te la livrer. »

Cette narration achevée, les trois vieillards, dont la mission était finie, saluèrent le conquérant et rentrèrent dans leurs appartements, où ils moururent. Salomon se recueillit pendant quelque temps et se mit à réfléchir sur les tristes effets de l'orgueil. Il se rappela sa disgrâce passée et la perte de sa bague, qui n'était que la suite de ce vice. Il s'humilia alors devant Alaha, et se repentit de nouveau de la faute qu'il avait commise. Au moment où il était plongé dans ces réflexions, il sentit soudain que la bague mystérieuse venait de lui être enlevée, et il mourut sur place.

Ses compagnons, effrayés par cette mort inattendue, installèrent le corps de leur roi dans le palais où il se trouve encore, et s'empressèrent de quitter la ville pour s'en retourner, avec l'armée, dans leur pays.

Voilà l'idée qu'ont les Soubbas du sage roi de la Bible. Quant à David son père, ils prétendent, comme les Musulmans, qu'il avait le don tout particulier d'amollir le fer, qui devenait entre ses doigts aussi mou et aussi ductile que la cire, ce qui fait

passer David à leurs yeux pour le premier inventeur des cottes de mailles qu'il confectionnait lui-même.

CHAPITRE XXX.

Les quatre mondes ou séjours reconnus par les Soubbas. — Deux mondes célestes. — Deux mondes terrestres.

Bien que ces mondes soient souvent mentionnés dans le cours de ce travail, j'ai cependant cru devoir en parler ici d'une manière spéciale et sommaire, en les réunissant ensemble, afin de donner au lecteur une juste idée des rapports qui existent entre eux, et de lui faciliter en même temps les recherches en cas de besoin. Les Soubbas croient à l'existence de quatre mondes : deux célestes et deux terrestres.

Le premier des mondes célestes, entièrement composé de cristal le plus pur, s'appelle *Oلمي-Danhouro*, *ولکوه دانهورو*, ou « le monde de la lumière », qui est le séjour par excellence des élus des Soubbas, et qui se trouve à la droite d'Avather.

Le second, situé à la gauche de ce personnage, et qui est par conséquent inférieur en grade au premier, s'appelle *Oلمي-Dlahchoukho*, *ولکوه دلشخو*. C'est le séjour des mauvais Soubbas et de ceux qui, parmi les non-Soubbas, ont mené une vie honnête et fait du bien à leur prochain. Les habitants de ce séjour n'ont pas les jouissances réservées à ceux de *Oلمي-Danhouro*, mais ils n'y sont pas non plus malheureux, et n'ont aucune peine à subir, si ce n'est d'être privés du bonheur dont on jouit dans le séjour des élus⁽¹⁾.

Oلمي-Danhouro et *Oلمي-Dlahchoukho* ne périront point à la fin du monde, mais ils dureront éternellement. Les deux autres mondes composent notre globe et doivent rentrer un jour dans le néant. Le premier, qui s'appelle *Mchouni-Kochto*, *مخونی کچتو*, est un monde mystérieux que nous ne pouvons pas voir,

⁽¹⁾ Voir le texte de la note sur le mot *chkinoton*, chap. xiv.

bien qu'il fasse partie de notre planète, mais dont les habitants, qui sont des hommes comme nous, vivent dans une pureté d'âme permanente. Ils sont en général aussi parfaits que peut l'être le meilleur Soubba. Ils s'habillent toujours en blanc, et ne se coupent jamais les cheveux. Alaha les a gratifiés d'une certaine formule qu'ils n'ont qu'à prononcer pour arriver aussitôt à l'exécution de ce qu'ils désirent. Ils se lavent les bras sept fois par jour. Leurs biens sont en commun, et leurs opérations commerciales se font au moyen de lingots d'argent pur non monnayé. A l'article de la mort, ils n'ont aucune souffrance à craindre : Savriel, l'ange de la mort, fait savoir à celui dont la carrière est terminée ici-bas, qu'il ait à se préparer pour quitter la vie. Celui-ci fait immédiatement ses ablutions, met son *rasta*, et une fois qu'il a accompli ses devoirs religieux, son âme quitte doucement le corps et, accompagnée de cet ange, ne fait que passer dans les Matarothos pour aller à Olmi-Danhouro. Le second est la partie du globe connue et habitée par nous autres hommes faillibles et pécheurs. Notre séjour s'appelle *Ordo-Tivel*, اوردو تيفل, qui, vu son infériorité à l'égard de Mchouni-Kochto, est considéré, par rapport à ce dernier, comme la main gauche par rapport à la main droite.

CHAPITRE XXXI.

Nombre des Soubbas, leur industrie et le pays qu'ils habitent actuellement.

Les Soubbas ne comptent pas aujourd'hui plus de quatre mille âmes en tout. Ils vivent presque tous d'industrie et s'occupent peu d'agriculture. Les professions qu'ils exercent sont en général l'orfèvrerie⁽¹⁾ et la menuiserie. On compte parmi eux

⁽¹⁾ Dans cette industrie, ils ont la réputation, bien méritée d'ailleurs, d'être les plus habiles de tous les habitants de cette partie de la Mésopotamie où ils vivent. J'ai vu des produits de leur orfèvrerie, et je possède une boîte en argent ciselé et émaillé avec assez de goût, et dont l'exécution prouve en faveur de leur capacité.

très peu de commerçants et quelques forgerons. Les plus aisés sont ceux qui ont en propriété une petite maisonnette qu'ils habitent, et deux ou trois boutiques qu'ils donnent en louage. Les Soubbas ont choisi pour demeure la contrée qui joint, du côté de *Bassorah*, la Turquie à la Perse. Les pays qu'ils habitent sur le territoire ottoman sont : *Souk-el-Chiouk*, *Nasseriya*, *Chatra*, *Safha*, *Djezaïer*, *Gourna*, *Souaïb*, *Chourch* et *Amara*. Sur le territoire de la Perse, on les trouve à *Chouchtar* (l'ancienne Suse), *Chach-Veli*, *Farjava*, *Despour*, *Kautia*, *Gibar*, *Hauvéiza*, *Mouhammara* et *Chouaïyeb*.

Ceux de *Chouchtar* sont considérés comme les meilleurs Soubbas, attendu qu'ils sont plus instruits que tous les autres en fait de religion; aussi jouissent-ils de l'estime de leurs coreligionnaires en général.

CHAPITRE XXXII.

Alphabet de la langue soubba. — Observations sur certaines lettres. — Épellation. — Recueil de quelques mots ayant de la ressemblance avec l'arabe.

ALPHABET SOUBBA.

INITIALES.	MÉDIALES.	FINALES.	NOMS des LITRES SOUBBAS.	ANALOGUE ARABE.	TRANS- CRIPION FRANÇAISE.
(1) ◦	◡	◡	a	ا	a
(2) 𐤁	𐤁	𐤁	ba	ب	b
𐤂	𐤂	𐤂	ga	ج	g
𐤃	𐤃	𐤃	da	د	d
𐤄	𐤄	𐤄	ha	ه	h
(3) 𐤅	𐤅	𐤅	oua	و	ou
𐤆	𐤆	𐤆	za	ز	z

INITIALES.	MÉDIALES.	FINALES.	NOMS des LETTRES SOUBBAS.	ANALOGUE ARABE.	TRANS- SCRIPTION FRANÇAISE.
(4) م	م	م	kih	ح	'h
ا	ا	ا	'tta	ط	'tt
(5) ع	ع	ع	ia	ي	i
(6) ك	ك	ك	ka	ك	k
ل	ل	ل	la	ل	l
م	م	م	ma	م	m
ن	ن	ن	na	ن	n
س	س	س	sa	س	s
(7) ا	ا	ا	i	ع ائى	i ou e
(8) ف	ف	ف	fa ou pa	ف	f ou p
ص	ص	ص	'ssa	ص	'ss
ك	ك	ك	'ka	ق	'k
ر	ر	ر	ra	ر	r
ش	ش	ش	cha	ش	ch
(9) ت	ت	ت	ta	ث	t

OBSERVATIONS

SUR CERTAINES LETTRES DE L'ALPHABET SOUBBA.

(1) La lettre *o* n'a pas chez les Soubbas cette prononciation franche et nette de l'*a* français, ou de l'*élif* arabe surmonté d'un *hamza* et d'un *fatha*, ^ها. C'est plutôt chez eux un *o* (la quatrième voyelle de la langue française) sensiblement ouvert, et qui donne par conséquent un son mêlé de l'*a* et de l'*o* à la fois. Ce

mélange produit le même son donné par les Persans à l'*é*lif final du mot *بیا*. Exemples : *آدام*, qui ne se prononce pas *Adam*, mais *Aodaom*; *یوسفا*, qui se prononce *Youhaoma*, et non *Youhana*.

Ce signe disparaît dans la prononciation à la fin du mot, quand il est précédé d'un *ء*. Exemples : *هائی* et *پاسامکی*, qu'on prononce *Haiÿ* et *Passamkhi*, et non *Haiÿo* et *Passamkhiö*.

(2) Le *ب* (*ba*) prend souvent le son du *v* français, comme dans *بیل* et *گوبرو*, qu'on prononce *Hivel*, *Gavro*, et non *Hibel*, *Gobro*. Dans le mot *ههچاببو*, le premier *ب* se prononce comme le *v* français, le second garde sa prononciation primitive : *Hevchabbo*, et non *Hebchabbo*.

(3) Le *د* (*oua*), qui équivaut à l'*ou* français, prend quelquefois le son d'un *e*. Exemples : *چهللم*, *مکلم*, qui se prononcent *Chechlom*, *Avather*, et non *Chouchlom*, *Avathour*.

Il prend le son du *v* français dans certains mots. Exemples : *اوو*, *حیدرکول*, *یونر*, *سکانه*, qui se prononcent *Zivo*, *Savriel*, *Kivan*, *Everto*, et non *Ziouo*, *Saouriel*, *Kiouon*, *Eouerto*.

(4) La lettre *ح* (*hik*), représentée dans la langue arabe par la gutturale *ح*, est, comparativement aux autres lettres de l'alphabet soubba, rarement employée.

(5) La lettre *آ* (*ia*) a quelquefois le son de l'*a*. Exemple : *آسکس*, qu'on prononce *Zahroun*, et non *Zihroun*. Quelquefois aussi elle prend le son de l'*e*, comme dans *بیل*, *Hivel* (le premier *ya* conserve sa prononciation primitive, le second prend le son de l'*e*).

(6) Le *ک* prend tantôt le son du *k* français, exemples ; *کیک*, *کیکی*, *Kabiro*, *Akroun*, et tantôt celui du *خ* arabe, comme dans *کھیکیکی*, *Chkkinoton*, *ککمیکی*, *Barokhil*.

(7) La lettre *چ* a trois sons : le premier est celui de l'*i* français. Exemples : *چود*, *Ychou*; *کچوچو*, *Ynochwei*; le second, qui est le plus fréquent, est celui de l'*é* français, comme dans

ܘܒܝܢ, *ébin*; ܘܒܪܘܟܝܘܢ, *émbro*; ܘܐܫܪܝܠܝܗܘܬܐ, *Zahrielle*; et le troisième celui du *hamza* arabe. Exemple: ܘܪܘܫܐ, *Othro*.

(8) La lettre ܘ se prononce tantôt comme l'*f* français, exemples : ܘܪܘܫܐ, *Karafioun*; ܘܪܘܫܐ, *Drafchi*; ܘܪܘܫܐ, *Nitofto*; tantôt elle prend le son du *p*, comme dans ܘܪܘܫܐ, *Pogdomo*; ܘܪܘܫܐ, *Passamkhi*. Dans le mot ܘܪܘܫܐ, *Parsoufo*, le premier ܘ prend le son du *p*, le second, celui de l'*f*.

(9) La lettre ܐ (*ta*) prend souvent le son du ܐ arabe. Exemples: ܐܪܘܫܐ, ܐܪܘܫܐ, ܐܪܘܫܐ, qu'on prononce *Chithel*, *Anothon*, *Thlotho*, et non *Chitel*, *Anoton*, *Tloto*.

Les Soubbas ont une particule qu'ils placent ordinairement à la fin de leur alphabet, mais qui ne fait pas cependant partie de l'alphabet. C'est l'équivalent de la préposition française *de*, qui est représenté en soubba par ce signe ܐ, et qui s'appelle *ed*. C'est la même particule employée dans les langues syriaque et chaldéenne, et qui sert à marquer différents rapports. Cependant, quand elle se trouve dans le corps de la phrase, cette préposition se prononce comme un simple *d* et non pas *ed*. Exemples: ܐܪܘܫܐ ܐܪܘܫܐ ܐܪܘܫܐ, *Masbetti-ed-Bahram-Rabbo*, ou « le baptême de Bahram-Rabbo »; ܐܪܘܫܐ ܐܪܘܫܐ, *Echmo-d-Haïy*, ou « le nom du vivant ».

Vu les rapports journaliers que les Soubbas sont obligés d'avoir avec les Arabes, au milieu desquels ils vivent, ils ont introduit dans leur écriture certaines lettres arabes qui n'existent pas dans leur alphabet composé des mêmes lettres que celui du syriaque et de l'hébreu. Ils s'y prennent tantôt en adoptant la lettre arabe elle-même dans sa forme et valeur, comme le ܥ, tantôt en ajoutant à certaines de leurs lettres des points diacritiques qui leur donnent la valeur des lettres arabes qui s'en rapprochent le plus. Ainsi, en plaçant sous le ܥ deux points, ils

lui donnent le son du غ. Ces deux points placés sous le **ح** en font un ح⁽¹⁾, et sous le **ج**, en font un *j* ou le ج arabe⁽²⁾.

La langue arabe n'admet point qu'un mot commence par une lettre morte, ou sans un accent (حركة) quelconque apte à lui donner le mouvement qui est sa vie. A l'exemple des Syriens et des Chaldéens, les Soubbas n'ont pas adopté généralement, paraît-il, cette règle dans leur langue, attendu qu'on les voit y déroger quelquefois. Exemples : **مچھوٺ**, **مچھوٺ**, *Mchouni*, *Pthahil*, dont les premières lettres sont sans accent (حركة) ou « mouvement ».

Dans d'autres mots, on les voit s'attacher, quoique oralement seulement, à la règle d'euphonie arabe que je viens de citer; ainsi, dans les mots **نچھوٺ**, **نچھوٺ** et **نچھوٺ**, qui, suivant leur orthographe, devraient être prononcés *Nbot*, *Chdoun*, *Proch*, ils font précéder, dans leur prononciation, les premières lettres de ces mots d'une voyelle qu'on prendrait pour une **ا**, et disent *Enbot*, *Achdoun*, *Eproch*, comme si ces mots étaient écrits ainsi **انچھوٺ**, **اچھوٺ**, **اچھوٺ**.

SYLLABAIRE DES SOUBBAS.

⁽³⁾ با <i>ba</i> ou <i>bao</i>	بي <i>bi</i>	بو <i>bou</i>	ب <i>ib</i>
گا <i>ga</i>	گھي <i>ghi</i>	گو <i>gou</i>	گ <i>ig</i>

⁽¹⁾ Mon professeur n'a pas pu m'expliquer la raison pour laquelle les Soubbas donnent à leur **ح** des points, pour avoir le ج arabe, dès le moment que cette dernière lettre est représentée, dans leur alphabet, par le *hih*.

⁽²⁾ Il est à remarquer que la troisième lettre de l'alphabet soubba ne représente dans aucune de ces acceptions le ج arabe, ou le *g* français suivi d'un *e* ou d'un *i*. Elle ne représente que le son du *g* suivi des lettres *a*, *o*, *u*, ce qui explique le motif qui a porté les Soubbas à se créer un ج arabe en donnant au **چ** (*cha*) deux points.

⁽³⁾ Voyez ci-dessus la note 1 sur la première lettre de l'alphabet soubba. Cette note s'applique à toutes les syllabes qui se terminent par **و**.

د da	ذ di	دو dou	ذ id
ه ha	ه hi	هو hou	ه ih
و oua	و oui	وو ouou	و ou
ز z	ذ zi	ذ zou	ذ iz
ح ha	ح hi	ح hou	ح ih
ث tha	ث thi	ث thou	ث ith
ي ia	ي ii	ي iou	ي i
ك ka	ك ki	ك kou	ك ik
ل la	ل li	ل lou	ل il
م ma	م mi	م mou	م im
ن na	ن ni	ن nou	ن in
س sa	س si	س sou	س is
و o	و i	و ou	و i
پو, fo	پي, fi	پو, fou	پي, if
سو sso	سي ssi	سو ssou	سي iss
ك ka	ك ki	ك kou	ك ik
ر ra	ر ri	ر rou	ر ir
چ cha	چ chi	چ chou	چ ich
ت ta	ت ti	ت tou	ت it ⁽¹⁾

(1) Il serait trop long de faire ressortir ici les nuances qui distinguent certaines lettres les unes des autres, et qui, pour une oreille étrangère, seraient presque confondues à cause de leur ressemblance, telles que le ه ha (ه arabe) et le ح ha (ح arabe), le ث tha (ط arabe) et le ت ta (ت arabe ou t), le ك ka (ك arabe) et le ق ka (ق arabe), le س sa (س, sin arabe) et le س sa (س, sad arabe).

J'ai établi ces nuances, et d'autres encore que la langue soubba ne possède pas, dans un essai que j'ai fait sur toutes les lettres de l'alphabet arabe dont la prononciation offre quelque difficulté à un étranger.

RECUEIL DE CERTAINS MOTS SOUBBAS

QUI RESSEMBLENT À L'ARABE.

La langue soubba est, paraît-il, un dialecte ou une corruption du chaldéen. Elle a une telle ressemblance avec cette dernière langue, que mon professeur, qui allait quelquefois entendre la messe à l'église chaldéenne à Baghdad, m'a assuré qu'il comprenait la plus grande partie de ce qui se disait dans cette cérémonie.

Comme je ne suis pas versé dans la langue chaldéenne, je n'entreprendrai pas d'établir la ressemblance qui existe entre elle et la langue soubba; mais, par le petit recueil de mots que je vais donner et que j'ai puisé dans les passages soubbas contenus dans cet ouvrage, on verra la ressemblance qui existe entre certains mots soubbas et arabes :

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIATION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
ا	a	ا	Alef	
اب	ab	اب, آب	ab, ðb	père, août.
ادار	adar	ادار	adar	mars.
اول	owol	اول	aoual	premier.
ايار	oyor	ايار	aiyar	mai.
اخر	okhor	اخر	akhir	dernier.
الله	Oloho	الله	Allah	Dieu.
العالم	olmo	العالم	'alam	monde.
امة	ommo	امة	oummat	monde.

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIATION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
ونوت	onot	انت	anta	tu, toi.
وسفر	asfor	سفر	sifr	livre.
وربو	orbo	اربعة, اربع	arba'at, arba'	quatre.
وركرب	orkbo	عقرب	'akrab	scorpion.
ب	ba	ب	ba	
بغيون	baghiono	باغون	baghoun	injustes.
بطل	botlo	بطل	batthal	annuler, abolir.
بهار	bahar	بهار ⁽¹⁾	bahar	printemps.
ب	ga			
بغوبو	gabou'o	قبع	koub'	espèce de coiffure.
بديو	Gadio	جدي	jédi	Capricorne.
بغيتو	gheito	قبظ	'kaïdh	été.
بغيزو	ghizo	كنز	kinz	trésor.
ب	da	د	dul	
بداغلات	Daglat	دجل	dijla	Tigre (fleuve).
بداولو	dawlo	دلو	dalo	Verseau.
ب	ha	ه	ha	
بديو	howi	هو	hou	il, lui.
بديو	hamian	حيان	himian	ceinture.
بديو	hamcha	خسة, خمس	hamsat, hams	cinq.

⁽¹⁾ Le mot بهار est persan.

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIA- TION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
سہ ہفتہ	hafta	ہفتہ ⁽¹⁾	hafta	semaine.
سہ	haiy	حی	haiy	vivant.
ا	za	ز	zein	
اودکھ	zodka	صدقہ	zadaka	aumône.
ٹ	tha	ط	tha	
ٹھور	thouro	طور	thour	montagne, mont.
ا	ia	ی	ia	
ا	ia	یا	ia	ô (appellatif).
اوسکھ	iahro	شہر	chahr	mois.
ک	ka	خ, ک	kha, kaf	
کھنوں	kanoun	کانون (اول)	kanoun	décembre.
ل	la	ل	lam	
لکھ	lokh	لک	lak	à toi, pour toi.
م	ma	م	mim	
مکھو	malkho	ملک	malek	roi.
مردو	Mardo	مارد	Mared	Mared ⁽²⁾ .
مکھو	machkhno	مسکن	maskan	demeure.
مائیو	maiyo	ماء, مویۃ	ma, mouiya	eau.
میرام	Miriam	مریم	Mariam	Marie.

(1) Le mot ہفتہ est persan.

(2) مارد, une espèce de Djinn.

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIATION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
مُحَبَّو	<i>mchobbo</i>	مُسَبَّح	<i>moussaba</i>	loué ⁽¹⁾ .
مُحَيِّو	<i>Mchiho</i>	مَسِيح	<i>Messih</i>	Messie.
نَا	<i>na</i>	ن	<i>noun</i>	
نَهْرُو	<i>nahro</i>	نَهْر	<i>nahr</i>	rivière, fleuve.
نَافِخُو	<i>napchakh</i>	نَفْسَك	<i>nafsak</i>	toi-même.
نَارُو	<i>Narouz</i>	نوروز، نَرُوز	<i>Naourouz, Nérouz.</i>	Naourouz ⁽²⁾ .
نُونُو	<i>nouno</i>	نُون	<i>noun</i>	poisson.
نُورُو	<i>nouro</i>	نُور	<i>nour</i>	lumière.
نِيسَانُو	<i>nissan</i>	نِيسَان	<i>nissân</i>	avril.
نِشْمُو	<i>nichmotha</i>	نِسْمَة	<i>nasmat</i>	âme, souffle.
سَا	<i>sa</i>	س	<i>sin</i>	
سُوهِدُو	<i>sohed</i>	شَاهِد	<i>chahed</i>	témoin.
سَالِكُو	<i>salko</i>	سَالِق	<i>salak</i>	se hisser, monter.
سِتُو	<i>setuo</i>	شِتَا	<i>chita</i>	hiver.
سِرُّ	<i>ser</i>	سِر	<i>serr</i>	secret, mystère.
سِي	<i>i, e</i>	إِي		
سَلُو	<i>eloh</i>	إِلٰهِي	<i>ildâhi</i>	divin.
سَلُوو	<i>eloïo</i>	عَالِي	<i>'ali</i>	haut, élevé.
سَلُولُو	<i>eloul</i>	أَيْلُول	<i>eloul</i>	septembre.

(1) Auquel s'adressent les louanges.

(2) نوروز, composé de deux mots persans qui signifient « le nouveau jour ». C'est le jour de l'an chez les Persans et les Soubbas. En Syrie, ces mots désignent le commencement du printemps.

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIATION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
ܝܫܘܥ	<i>Icho</i>	يسوع	<i>Iassou'</i>	Jésus.
ܩ	<i>f, p</i>	ف	<i>fa</i>	
ܦܪܚܐ	<i>Frach</i>	فرات	<i>farât</i>	Euphrate.
ܩܝܬܐ	<i>pitt</i>	ابنة	<i>ibnat</i>	fille.
ܣܝܐ	<i>ssa</i>	ص	<i>sad</i>	
ܣܘܕܪܝܐ	<i>sodro</i>	صدرية	<i>sadriya</i>	gilet, gilet à manches.
ܣܪܬܐܢܐ	<i>sarthono</i>	سرطان	<i>saratâne</i>	Cancer ⁽¹⁾ .
ܩܐ	<i>ka</i>	ق	<i>'kaf</i>	
ܩܕܡܝܐ	<i>kadmoïo</i>	قديم	<i>kadîm</i>	ancien.
ܩܘܠܐ	<i>kolo</i>	قول	<i>kaoul</i>	parole.
ܩܢܝܢܐ	<i>kanina</i>	قنينه ⁽²⁾	<i>kanina</i>	flacon.
ܪܐ	<i>ra</i>	ر	<i>'ra</i>	
ܪܘܚܘܡܐ	<i>rochomo</i>	رسمه	<i>rachma</i>	marque.
ܪܒܝܐ	<i>rabbi</i>	ربي	<i>rabbi</i>	mon maître.
ܪܒܝܬܐ	<i>rabti</i>	ربتي	<i>rabbati</i>	fém. du précédent.
ܪܘܚܐ	<i>rouho</i>	روح	<i>roh</i>	esprit.
ܪܝܚܐ	<i>riho</i>	رأية	<i>raiha</i>	odeur.
ܪܝܫܐ	<i>rich</i>	رئيس	<i>ra'is</i>	chef, supérieur.
ܫܐ	<i>cha</i>	ش	<i>chin</i>	
ܫܘܠܘܐ	<i>chalwolo</i>	شولوار ⁽³⁾	<i>chalouar</i>	caleçon.

(1) Signe du zodiaque.

(2) Ce n'est que l'usage qui a donné en Syrie le sens de flacon au mot قنينه.

(3) شولوار est un substantif persan que les Arabes prononcent *cheroual*, شُرُوَال.

MOTS SOUBBAS.	PRONONCIATION.	MOTS ARABES.	PRONONCIATION.	ÉQUIVALENTS EN FRANÇAIS.
چەو پەتە	<i>chapo</i>	سبت	<i>sabt</i>	sabbat, samedi.
چەو کەو پە	<i>chariano</i>	شریان	<i>charaïan</i>	artère.
چەو کە	<i>choubo</i>	سبعة, سبع	<i>sab'at, sab'</i>	sept.
چەو کەو	<i>chouboth</i>	شباط, سباط	<i>chebat, sabat</i>	février.
چەو کەو کەو	<i>chombolho</i>	سنبلة	<i>sounboulat</i>	Vierge ⁽¹⁾ .
چەو کەو	<i>chamcho</i>	شمس	<i>chams</i>	soleil.
چەو کە	<i>chitto</i>	سنة	<i>sana</i>	année.
چەو کەو	<i>chlom</i>	سلام	<i>salam</i>	salut.

⁽¹⁾ Signe du zodiaque.

CHAPITRE XXXIII.

Notes et articles publiés sur la religion des Soubbas à différentes époques.

Après avoir parcouru ces chapitres, on est porté à se demander si les Soubbas sont chrétiens ou païens.

Je crois qu'il est assez difficile de répondre à cette question, attendu que les principes du christianisme et du paganisme se contrebalancent et se mélangent tellement chez les partisans de Yahio (saint Jean), qu'on n'oserait pas se prononcer, sans risquer de côtoyer la vérité sans la toucher.

En effet, la théogonie soubba proclame l'unité de Dieu (Alaha), mais elle lui adjoint, pour ainsi dire, trois cent soixante personnages célestes, chargés de la direction de l'univers entier et des cieux. Ces personnages sont considérés par les Soubbas comme des êtres surnaturels, qu'ils invoquent dans leurs prières.

Les Soubbas ont le baptême, la pénitence, l'eucharistie, les quatre fins de l'homme⁽¹⁾. Comme les chrétiens, ils recherchent la vertu, les bonnes œuvres, l'abnégation complète de soi-même, les ménagements pour les autres; les commandements composant notre décalogue sont rigoureusement observés par les bons Soubbas; les qualités sociales même leur sont religieusement imposées; mais d'un autre côté ils ont presque déifié les astres et d'autres corps célestes qu'ils considèrent comme des agents de l'Être suprême, et ont introduit dans leur religion un grand nombre de croyances superstitieuses qui sont du ressort du pur paganisme.

Les Soubbas sont-ils les Sabéites ou Sabéens du Coran ?

En cas d'affirmative, voici les réflexions que je me faisais : Si le Coran met ces derniers au même rang que les chrétiens et les juifs, ou s'il les met à la suite de ces deux religions, il doit les avoir considérés comme possesseurs d'un livre inspiré quelconque (اهل كتاب), et non comme des païens. Quel a été leur livre sacré (كتاب) aux yeux du Coran? et que disent les commentateurs musulmans à ce sujet? Que sont ou qu'ont été les Sabéites, d'après les auteurs et les savants de l'islamisme?

Ces questions m'ont beaucoup préoccupé, et pour me fixer d'une manière sûre, et avoir des explications certaines sur ce sujet, je me suis adressé à l'excellent émir Abd el-Kader dont j'ai été à même d'apprécier la science et l'érudition très étendues dans de pareilles matières. Mieux que tout autre, il pouvait me satisfaire, et la haute bienveillance toute paternelle dont il a bien voulu m'honorer depuis vingt-deux ans que je suis en rapport avec lui, m'autorisait à m'adresser à lui.

Ma demande a été, en effet, bien accueillie par l'illustre personnage, qui m'a envoyé une brochure manuscrite composée

⁽¹⁾ Il est vrai qu'ils ne croient pas au jugement dernier, mais ils croient que l'âme est jugée par Avather après la mort.

par lui, et contenant, non seulement une réponse sur les Sabéites, mais un traité sommaire sur la classification des diverses religions, sous le rapport des principes fondamentaux de leurs croyances.

Voici la traduction textuelle du passage contenu dans cette brochure en langue arabe, concernant les Sabéites :

« Quant à ce que vous me demandez de vous dire tout ce que je sais relativement aux Sabéites, leur origine, leur loi, les motifs qui les ont déterminés à embrasser cette croyance, s'ils sont possesseurs d'un livre sacré ou inspiré, quel a été ce livre, etc.

« Sachez que les Sabéites, dont l'illustre Coran fait mention, ont composé une nation contemporaine du patriarche Abraham. Deux branches provenant de deux souches existaient à cette époque-là : la première, les Sabéites ; la seconde, les Hanéfites ou les partisans d'Abraham.

« Les Sabéites prétendaient avoir besoin, pour arriver à la connaissance de Dieu, à l'intelligence de la vraie manière de le servir, et pour se bien pénétrer de ses commandements et de ses lois, d'un médiateur qui fût spirituel et non corporel. Cette condition essentielle de la spiritualité du médiateur était basée sur la pureté de l'esprit, son intégrité et le rapprochement dans lequel il se trouve du Seigneur des seigneurs, contrairement au corporel qui, étant homme comme nous, a aussi besoin de manger et de boire comme nous, et qui est notre égal en forme et en réalité.

« Les Hanéfites, ou les partisans d'Abraham, prétendaient, au contraire, que pour arriver à connaître Dieu et à le bien servir, les hommes avaient besoin d'un médiateur appartenant au genre humain, mais qui fût pourtant au-dessus des êtres spirituels, par sa pureté, son infaillibilité, sa fermeté et sa sagesse. Ils voulaient qu'en tant qu'homme ce médiateur fût semblable

à nous, mais qu'il se distinguât de nous par son infailibilité spirituelle, tout en faisant partie du genre humain.

« Il résulte de ce qui vient d'être dit que le fond de l'opinion religieuse des Sabéites était de se déclarer partisans du spirituel, tandis que les Hanéfites recherchaient l'humanité incarnée.

« Les Sabéites se divisaient en deux parties: 1° ceux qui croyaient aux choses spirituelles; 2° ceux qui ont déifié les sept planètes.

« Les premiers disaient : Nous croyons que l'univers a été créé par un être supérieur, sage et exempt de tout attribut dénotant un commencement quelconque; qu'il est de notre devoir de reconnaître l'impuissance dans laquelle nous nous trouvons pour parvenir jusqu'à lui (en arabe *الوصول الى جلاله*, c'est-à-dire parvenir à Sa Majesté), mais que nous pouvons pourtant nous en rapprocher par le canal de certains êtres qu'il honore de sa considération, tels que les spirituels purifiés et sanctifiés d'essence et de fait, qui se sont purifiés des matières corporelles, et qui sont exempts de tout mouvement local et de toute variation temporelle. Ceux qui nous ont révélé cette croyance, ce sont nos premiers professeurs Ademon ou *Set*, et Hormos ou *Edris*. Nous tâchons donc de nous rapprocher de ceux-là, en mettant notre confiance en eux, attendu qu'ils sont pour nous des seigneurs, des dieux, des médiateurs et des intercesseurs près de celui qui est le Seigneur des seigneurs et le Dieu des dieux. Il est par conséquent de notre devoir de purifier nos âmes de toutes souillures provenant des passions de la nature, et de dégager nos mœurs de toute tendance vers les désirs immodérés et la colère, afin que nous parvenions à établir un certain rapport entre les êtres spirituels et nous, et que nous puissions, dès lors, nous adresser à eux dans nos besoins et leur exposer notre situation, pour qu'ils nous prêtent leur mé-

diation près de notre créateur qui est aussi le leur. Cette purification de nos mœurs ne peut s'acquérir qu'au moyen d'exercices d'une vie ascétique, et par les efforts que nous faisons pour éviter de tomber dans les viles passions. Il nous faut pour cela avoir recours aux êtres spirituels dont nous devons solliciter le secours. Ce recours consiste dans les vœux adressés par nos supplications, dans les prières, dans les aumônes et dîmes, dans les jeûnes, les holocaustes et les sacrifices, dans les offrandes d'encens, et les formules à l'aide desquelles on conjure le mal. Toutes ces bonnes œuvres créent en nous une disposition qui nous rend aptes à aller au but directement et sans aucun intermédiaire, attendu qu'elles nous transforment jusqu'au point où nous devenons entièrement égaux à ceux qui prétendent être inspirés (les prophètes); car les prophètes ne sont que des hommes comme nous; ils sont de la même constitution et de la même espèce que nous; pour quelle raison nous soumettrions-nous donc à eux? et quel mérite ont-ils pour que nous devenions leurs sectateurs?

« Les seconds, qui forment l'autre partie des Sabéites, sont ceux qui ont déifié les planètes et les individus; ils disaient que l'homme a indispensablement besoin d'un médiateur, et qu'il est indispensable aussi que ce médiateur soit visible, afin qu'on puisse s'adresser à lui (par les bonnes œuvres) et tirer profit de ce rapprochement.

« Ils ont eu pour cela recours aux sept planètes dont ils ont étudié : 1° les maisons et les mansions; 2° le lever et le coucher; 3° les rapports existant entre elles, au point de vue de la conformité ou de la diversité de leur nature; 4° la division des jours, des nuits et des heures; 5° la probabilité supposée de la conformité qui devait exister entre ces planètes et les figures, les individus, les provinces et les pays.

« Ils se sont créé des cachets mystérieux, des formules pour

conjuré le mal et des prières. Ils ont consacré, par exemple, à Saturne le jour du sabbat, dont ils ont observé la première heure et dont ils ont porté la figure sur leurs cachets, et se sont revêtus d'habillements qui lui étaient exclusivement affectés. Ils obtenaient par là, de la part de cette planète, les faveurs qu'ils lui demandaient, et leurs désirs étaient le plus souvent comblés.

« Ils s'adressaient de la même manière à Jupiter, en son jour et heure, pour les choses qui le concernaient, et ainsi de suite aux autres planètes qu'ils qualifiaient des titres de seigneur et de dieu, tandis qu'Allah le très haut est le seul Seigneur des seigneur et le seul Dieu des dieux.

« Il s'en est trouvé parmi eux qui ont fait du soleil le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs. Ils cherchaient à se rapprocher des planètes, pour parvenir aux êtres spirituels, afin qu'en se rapprochant de ces derniers, ils pussent se rapprocher de Dieu le très haut. Cela provenait de la conviction dans laquelle ils étaient que les planètes leur avaient été données en échange des êtres spirituels qu'elles représentaient, et que les rapports existant entre ces derniers et elles étaient les mêmes que ceux qui existent entre nos corps et nos âmes. Ils prétendaient que ces corps célestes étaient vivants, qu'ils vivaient par la vie des êtres spirituels et qu'ils nous parlaient; qu'ils disposaient d'eux-mêmes, de la même manière que nous le faisons de nous-mêmes, tant dans ce qui concerne notre administration propre que dans ce qui regarde nos décisions et nos mouvements.

« Il est en effet indubitable que celui qui se rapproche d'un individu se rapproche aussi de son esprit.

« Ils ont inventé, plus tard, des artifices étonnants basés sur l'action des planètes, et en ont tiré des choses extraordinaires et surprenantes: les charmes talismaniques, la magie, l'art de la

divination et les formules employées pour conjurer le mal, etc. ne sont que les produits de leurs sciences.

« Une troisième branche des Sabéites a prétendu que, d'un côté, l'homme a indispensablement besoin d'un médiateur auquel il puisse s'adresser, ou d'un intercesseur dont il puisse solliciter les bons offices, et que, d'un autre côté, les êtres spirituels (contenus dans les planètes, bien qu'ils soient les premiers médiateurs) étant parfois invisibles, vu leur coucher et leur lever, et leur disparition pendant le jour, nous ne pouvons leur adresser à tout moment la parole pour nous rapprocher d'eux. Il nous faut donc des figures et des statues que nous puissions toujours voir de nos yeux, et autour desquelles il nous soit permis de nous réunir sans cesse pour leur adresser nos supplications. Elles nous serviront alors d'intermédiaires pour nous rapprocher des êtres spirituels, et par ces derniers, nous nous rapprocherons de Dieu. Nous adorerons donc ces figures qui nous rapprocheront par degrés de la divinité.

« Ils se sont confectionné par conséquent des idoles, composées de statues, ayant chacune la forme d'une planète, en s'appliquant à reproduire, dans chaque idole ou statue, l'essence propre à la planète qu'elle représentait, telle que le fer ou autre métal.

« Ils ont donné à ces idoles la figure et la physionomie qui conviennent aux actions des astres, tout en tenant compte du moment, de l'heure, du degré et de la minute (dans lesquels s'accomplissaient ces actions). Ils se sont dès lors adressés à ces idoles, en choisissant, pour le faire, le jour et l'heure propices. Ils leur ont offert différentes espèces d'encens qui leur étaient les plus agréables. Ils ont porté leurs noms sur leurs cachets, ils se sont revêtus des habillements portés par ces idoles, et, en un mot, ils se sont adressés à elles dans tous leurs besoins.

« Ce sont ces derniers dont le Coran a parlé, et qu'il a qualifiés d'adorateurs des astres et d'idolâtres.

« Les partisans des sept planètes sont, par conséquent, les adorateurs des astres, parce qu'ils ont prétendu que ces planètes étaient des dieux; et les partisans des figures et statues sont les idolâtres, par le motif qu'ils ont pris les idoles pour des dieux, en les mettant sur le même pied que les divinités célestes. »

En parcourant le passage que m'a procuré le savant émir Abd el-Kader, et dont je viens de donner la traduction, on verra la grande analogie qui existe entre les Sabéites du Coran et les Soubbas de nos jours, sous le rapport de la divinité des astres.

Quant au livre inspiré des Sâbis, l'émir n'en parle pas, attendu qu'il est évident qu'ils n'en ont jamais eu, dès le moment qu'il les met, dans un autre endroit de sa brochure, au nombre de ceux qui n'admettaient point la prophétie ni les lois données par l'entremise des prophètes.

Voici encore d'autres notes qui m'ont été envoyées, les premières par mon excellent et bienveillant ami, M. F. Barré de Lancy, comme venant de la part du savant M. Belin; les autres par le Révérend et digne M. de Fonclayer. Je prie ces Messieurs de vouloir bien agréer l'expression la plus sincère de ma reconnaissance pour la peine qu'ils se sont donnée en me les procurant. Elles seront, je n'en doute pas, d'une très grande utilité pour compléter mon travail et intéresser mes lecteurs.

NOTES DE M. BELIN.

Nous connaissons peu de choses sur cette peuplade de l'Arabie. Mahomet cite trois sectes ayant eu part à la révélation : les chrétiens, les juifs et les Sabéens. Pour les uns, ces derniers

étaient les *Mendaïtes*, ou *chrétiens de saint Jean*; pour les autres, les païens syriens ou tous les adorateurs des *astres*; enfin, pour quelques autres, les *Himyarites de Saba*.

M. Chwolsohn a publié à Pétersbourg un volume en allemand sur le sabisme. Il établit que les Sabéens dont parle le Coran sont les Mendaïtes, secte et peuplade *nabatéenne* dont la religion, originellement babylonienne, paraît avoir subi la double influence des Persans et des Juifs. On a fait toutefois confusion, au III^e siècle de l'hégire, entre cette peuplade et une autre peuplade païenne, habitant la ville de Harran, que Al-Mamoun somma d'embrasser l'islamisme, et qui, pour échapper à cette extrémité, se déclara sabéenne.

Celle-ci était aussi une population babylonienne, chez laquelle le contact des écoles grecques de Syrie avait créé une religion mixte, où le culte des astres et le panthéisme philosophique étaient combinés. Pour motiver sa nouvelle prétention, elle mit des noms bibliques en tête de quelques-uns de ses ouvrages mystiques. Elle prospéra sous Al-Mamoun et ses successeurs, acquit une influence considérable, et se distingua dans les lettres; puis elle disparut à l'invasion mongole.

Dans son mémoire sur le livre gnostique intitulé « Apocalypse et Adam », M. Renan, citant l'ouvrage de Chwolsohn, dit que les Sabéens, ou Mendaïtes, ou Nazaréens, ou Chrétiens de saint Jean, ont une religion qui est un mélange d'idées persanes et chaldéennes; qu'on ne peut douter de la grande influence exercée par cette secte sur le gnosticisme, et qu'elle n'ait été comptée elle-même comme une secte gnostique.

Ce savant pense aussi que les *Elkhazaites*, secte apportée à Rome par un Syrien d'Apamée, n'étaient autres que des Sabéens. Saint Épiphane nous apprend que ces Elkhazaites avaient leur siège dans le pays de Nabathéens, l'Iturée et la Moabitude. Ils tenaient leur livre d'un certain Khazaï qui l'avait reçu lui-

même de Syriens du pays des Parthes, et qui le transmet à un certain Sobai.

Leur nom est tiré du nom syriaque ωy , en dialecte sabéen κz , à cause de l'usage fréquent chez eux des ablutions.

NOTES DE M. DE FONCLAYER.

N° 1. — *Discours sur les rapports entre la science et la religion*, par M^{re} Wiseman.
— vi^e discours, Études orientales.

On a obtenu de curieux éclaircissements sur un passage difficile du Nouveau Testament, par la découverte d'une secte de gnostiques encore existante, mais sur laquelle on n'avait eu que peu ou point de notions jusqu'à la fin du dernier siècle; c'est un petit traité assez peu connu et publié, il y a un siècle environ, par le P. Ignace, jésuite missionnaire en Asie, qui révéla pour la première fois à l'Europe l'existence d'une secte semi-chrétienne, établie principalement dans le voisinage de Bassora. Elle descendait des anciens gnostiques, mais elle professait une vénération particulière pour saint Jean-Baptiste. (Ignatius soc. Jesu, *Narratio originis et errorum Christianorum sancti Ioannis.*) On appelle ces sectaires Nazaréens, Sabéens, Mendéens, ou disciples de Jean; ce dernier nom est celui qu'ils se donnent eux-mêmes. Beaucoup de preuves démontrent qu'ils existent depuis les premiers siècles, et toute leur croyance est fondée sur la philosophie orientale, c'est-à-dire sur le système des émanations. Le professeur Norberg fut le premier qui donna de plus amples renseignements sur cette étrange religion, en publiant, il y a peu d'années, leur livre sacré le *Codex Adami* ou *Codex Nazaræus* (*Codex Nazaræus, liber Adami appellatus*, t. I^{er}, publié à Copenhague). Il est écrit avec des caractères particu-

liers, dans un dialecte syriaque très corrompu et extrêmement difficile à comprendre. Leur principal ouvrage, que Norberg désirait tant voir, est encore inédit; c'est un immense rouleau, couvert de figures curieuses, et qu'ils appellent leur *Divan*. La copie originale existe au Muséum de la Propagande; j'en ai fait faire deux *fac-simile*; l'un est en ma possession, et je l'ai apporté afin que vous puissiez l'examiner; j'ai déposé l'autre à la bibliothèque de la Société royale de Londres.

On savait bien que saint Jean (l'Évangéliste), dans ses écrits, attaquait ouvertement les sectes gnostiques, principalement celles qui sont connues sous les noms d'Ébionites et de Cérinthiens. Cette circonstance expliquait plusieurs expressions qui, autrement, eussent été obscures, et nous faisait comprendre pourquoi il insistait si constamment sur la réalité de l'incarnation du Christ. Il était évident que le premier chapitre de son Évangile contenait une série d'aphorismes directement opposés aux opinions de ces gnostiques; par exemple, comme ils posaient en principe l'existence de plusieurs êtres spirituels émanés de Dieu et inférieurs à lui; comme ils appelaient l'un de ces êtres *le verbe*, un autre *l'unique engendré*, un autre *la lumière*, etc., et qu'ils assuraient que le monde avait été créé par un esprit mauvais, saint Jean (l'Évangéliste) renverse toutes ces opinions, en montrant que le père n'a qu'un fils, que ce fils est à la fois la lumière, le verbe et l'unique engendré, et que toutes choses ont été faites par lui (Saint Irénée, *adv. Hæreses*, lib. I, cap. 1, § 2).

Mais il y avait, dans ce sublime prologue, d'autres passages qui ne s'expliquaient pas aussi facilement. Pourquoi insiste-t-on si fortement sur l'infériorité de saint Jean-Baptiste? Pourquoi nous dit-on qu'il n'était pas la lumière, mais que sa mission était seulement de rendre témoignage à la lumière? Et pourquoi cela est-il répété deux fois? Pourquoi est-il dit qu'il n'était qu'un

homme? Ces assertions réitérées doivent avoir été dirigées contre quelques opinions existantes, qui demandaient à être confondues aussi bien que les autres. Cependant nous ne connaissons aucune secte qui pût y avoir donné lieu. La publication des livres sabéens a, selon toute apparence, résolu la difficulté.

Quand le *Codex Nazaræus* fut publié pour la première fois, plusieurs savants appliquèrent ces expressions à l'éclaircissement de l'Évangile selon saint Jean. L'évidence qui en résulta fut d'abord jugée très satisfaisante (Michaélis, Introduction, t. III), mais elle fut ensuite rejetée comme de peu de valeur. Toutefois, en parcourant ce livre, on ne peut manquer, je crois, d'être frappé par certaines opinions évidemment anciennes, que l'apôtre semble avoir eues précisément en vue dans l'introduction de son Évangile: d'abord, la distinction entre la lumière et la vie; secondement, la supériorité de saint Jean-Baptiste sur le Christ; troisièmement, l'identification de saint Jean-Baptiste avec la *lumière*.

La première de ces erreurs était peut-être commune à d'autres sectes gnostiques; mais, dans le *Codex Nazaræus*, nous voyons la lumière et la vie expressément distinguées comme deux êtres différents. Dans ce livre, la première émanation de Dieu est le *roi de la lumière*; la seconde, le *feu*; la troisième, l'*eau*; la quatrième, la *vie* (Norberg, p. 8). Or saint Jean repousse cette erreur dans le quatrième verset, où il dit: « Et la lumière était la vie. » La seconde erreur, qui consiste à élever saint Jean (Baptiste) au-dessus du Christ, forme le principe fondamental de cette secte; c'est même pour cela que ses membres sont appelés *Mende-Yahio* (disciples de saint Jean). Et une lettre arabe du patriarche maronite de Syrie, publiée par Norberg, nous dit qu'ils plaçaient dans leur culte saint Jean (Baptiste) au-dessus du Christ (notes de la Préface), qu'ils distinguaient soi-

gneusement de la *vie*. En troisième lieu, ils identifient saint Jean (Baptiste) avec la lumière. Ces deux dernières erreurs résultent à la fois d'un passage que j'ai pris au hasard en ouvrant le livre : « Poursuivant ma route et arrivant à la prison de Jésus, le Messie, je demandai : Pour qui est cette prison? On me répondit: Elle renferme ceux qui ont nié la vie et suivi le Messie (t. II, p. 9). » On suppose ensuite que le Messie s'adresse au narrateur en ces termes : « Dis-nous ton nom et montre-nous ton signe, celui que tu as reçu de l'eau, le trésor de splendeur et le grand baptême de la lumière; » et en voyant ce signe, le Messie l'adore quatre fois (*ibid.*, p. 11). Ensuite les âmes qui sont avec lui demandent la permission de retourner dans leurs corps, pendant trois jours, afin d'« être baptisées dans le Jourdain, au nom de cet homme qui s'est élevé au-dessus de lui. » Ici donc, nous voyons Jean-Baptiste et son baptême élevés au-dessus du Christ, le Messie distingué de la *lumière*, et le baptême de Jean-Baptiste appelé le *baptême de la lumière*. Or on ne peut manquer d'observer avec quelle précision l'Évangéliste contredit chacune de ces opinions blasphématoires, quand il nous dit que, « dans le Christ était la vie; que Jean n'était pas la lumière, mais qu'il lui rendait seulement témoignage » (chap. 1, v. 7 et 8), et que Jean était inférieur au Christ, d'après son témoignage même. Et sur ce point, les paroles de l'Évangile semblent choisies exprès pour combattre l'erreur : « Jean rendait témoignage et criait, disant : Voici celui duquel je disais : Celui qui viendra après moi sera mis avant moi, parce qu'il était avant moi » (chap. 1, v. 15).

Nous avons tout lieu de penser que les opinions de cette étrange secte se sont bien modifiées, dans le cours des siècles; mais leur conformité avec le système gnostique, et, en outre, quelques preuves historiques, démontrent qu'elles ne sont pas modernes; et, selon toute vraisemblance, elles descendent de

ceux qui ne reçurent que le baptême de Jean. En tout cas, la publication de ces documents, et les connaissances que nous avons acquises sur cette secte, ont montré qu'il existait, parmi les gnostiques, des opinions qui correspondaient exactement aux erreurs condamnées par saint Jean (l'Évangéliste). Des expressions auparavant inintelligibles sont ainsi devenues claires, et il a été prouvé que la série de propositions ou d'axiomes sans connexion apparente qui composent ce prologue, et qui semblaient insister inutilement sur des points peu intéressants pour nous, était dirigée contre des doctrines impies réfutées dans le même Évangile.

N° 2. — *Extrait de la Bibliothèque orientale de D'Herbelot, t. III, au mot Sabi.*

Sabi, dont le pluriel est *Sabiah* et *Sabioun*, et *Sabah* en arabe, et *Sabian* en persan. C'est le nom que l'on donne, non pas à une nation telle qu'est celle des Sabéens en Arabie, mais à une religion particulière, et à celui ainsi qu'à ceux qui en font profession.

Il n'est pas bien certain en quoi consiste principalement la religion des Sabiens, car les sentiments des Orientaux sont fort différents sur ce sujet, et nous verrons, dans la suite de ce titre, ce que Ben-Schohnah en a ramassé de plus particulier. Mais il est très constant que cette religion est une des trois auxquelles Mahomet a donné des sauf-conduits et, pour ainsi dire, sa protection dans le Coran.

Ces trois religions sont le judaïsme, le christianisme et le sabéisme, et Mahomet les respecte, à cause que ceux qui en font profession prétendent avoir des livres attribués à des patriarches et à des prophètes que Mahomet et les Musulmans reconnaissent; et il faut nécessairement distinguer ces Sabiens

d'avec les Mages, quoique plusieurs les confondent. Car Mahomet n'a point laissé la liberté de conscience à ceux-ci, à cause du faux culte qu'ils rendaient au feu, non plus qu'aux autres idolâtres.

Houssaïn Vâez dit dans sa paraphrase persane, sur ces mots du chapitre II du Koran : Valladhin hadou (*sic*), val-Nassara, vas-Sabiin, « et pour ce qui regarde les juifs, les chrétiens et les Sabiens, etc. », que les Sabiens sont ceux qui ont une religion mêlée de diverses observances tirées du judaïsme, du christianisme et du mahométisme, qu'ils honorent et adorent pour ainsi dire les anges, qu'ils lisent le livre des psaumes de David, que les Musulmans appellent *Zébour*, et qu'ils se tournent en priant, tantôt du côté du midi, et tantôt de celui du septentrion. Ce même auteur ajoute que plusieurs estiment qu'ils sont Saducéens, c'est-à-dire qu'ils ne croient point qu'il y ait une autre vie après celle-ci, et qu'ils rendent même un culte particulier aux astres.

Il est vrai que ces Sabiens ont tiré plusieurs observances de la religion chrétienne. Car ils ont une espèce de baptême et ont beaucoup de vénération pour saint Jean-Baptiste, duquel ils se disent disciples, et en effet, ils se qualifient du titre de *Mendai-Yahio*, qui signifie en leur langue, qui est presque toute chaldaïque ou syrienne, les disciples de saint Jean-Baptiste. Et nos chrétiens du Levant, aussi bien que nos voyageurs, ne font point difficulté de les appeler les chrétiens de saint Jean, quoiqu'ils ne soient rien moins, et que leur baptême soit tout à fait illusoire.

Ces Sabiens ne lisent pas seulement le *Zébour* ou les psaumes de David, mais ils ont encore un livre qu'ils attribuent à Adam, et qu'ils regardent comme leur Bible, dont les caractères sont tout à fait particuliers, mais dont la langue est presque entièrement chaldaïque.

Voyons maintenant ce que Ben Schohna a dit de plus précis touchant cette secte des Sabiens, qu'il appelle *Sirian*, c'est-à-dire Chaldéens ou Syriens. Il dit donc d'abord que ces gens-là sont les descendants de la plus ancienne nation du monde, et qu'ils parlent encore aujourd'hui, au moins dans leurs livres, la langue qu'Adam et ses enfants ont parlée, qu'ils tiennent leur religion et leur loi de Scheïth et d'Édris, qui sont les patriarches Seth et Enoch, dont ils prétendent avoir encore aujourd'hui les livres, qui sont pleins d'instructions morales pour fuir le vice et pratiquer la vertu.

Les Sabiens, dit le même auteur, prient Dieu sept fois par jour. Car entre les cinq prières qu'ils font aux mêmes heures que les Musulmans observent, ils en font une au point du jour, et une septième après la sixième heure de la nuit, et ils font, dit-il, ces prières avec une application si sérieuse et si fervente, qu'ils n'y mêlent aucune autre action.

Ils jeûnent pendant le cours entier d'une lune, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, sans manger ni boire chose quelconque, et terminent toujours leur jeûne à l'entrée que fait le soleil dans le signe du Bélier, qui est justement l'équinoxe du printemps.

Ils honorent le temple de la Mecque, et ont aussi beaucoup de respect pour les pyramides d'Égypte, à cause qu'ils croient que Sabi, fils d'Edris ou d'Enoch, est enterré dans la troisième. Mais leur principal pèlerinage se fait à un lieu proche de la ville de Harran, qui est l'ancienne *Carra*, en Mésopotamie, que quelques-uns croient être celui de la naissance d'Abraham, ou au moins le lieu d'où il partit pour passer avec toute sa famille dans la Palestine.

Quelques-uns veulent aussi que les Sabiens respectent particulièrement ce lieu-là à cause de Sabi-ben-Mari, qui vivait du temps d'Abraham, duquel ils tirent plus probablement leur

nom et peut-être leur religion que de Sabi-ben-Edris, c'est-à-dire fils d'Enoch, qui vivait avant le déluge.

Ben-Hazem dit que la religion des Sabiens a été non seulement la première et la plus ancienne, mais encore la générale et la seule religion du monde, jusqu'au temps d'Abraham, duquel toutes les autres religions sont descendues. Et Scheherestani écrit que la différence qu'il y a entre les Sabiens et les Musulmans, est que les premiers donnent entre les créatures la préférence aux esprits, c'est à savoir aux anges et aux intelligences motrices de l'univers, et que les derniers la donnent au corps et à la matière, c'est-à-dire aux hommes tels que sont les patriarches et les prophètes.

Ebn-Khallican écrit, dans la vie d'Ibrahim-al-Harrani al-Sabi, que les Sabiens ne sont pas les disciples de Zoroastre que l'on appelle communément les Mages ou les adorateurs du feu; mais qu'ils sont aussi anciens qu'eux, et que les uns et les autres prétendent tirer leur origine d'Ibrahim, surnommé Zerdascht, qu'ils confondent avec le patriarche Abraham. Mais le même auteur ajoute que le mot de Sabi, selon la véritable notion de la langue arabe, signifie celui qui a abandonné la religion de ses pères et qui s'en est fait une toute particulière. C'est pourquoi les Coreischites appelaient par injure Mahomet, leur concitoyen, Sabi ou Sabien, à cause qu'il avait abandonné leur religion et en voulait établir une nouvelle.

La signification de ce mot de Sabi est si fort en usage parmi les Arabes, qu'ils disent dans toutes leurs histoires que les anciens Perses, Chaldéens ou Assyriens, Grecs, Égyptiens et Indiens, étaient tous Sabiens, avant qu'ils eussent embrassé le judaïsme, le christianisme ou le mahométisme; et les chrétiens orientaux ne font point de difficulté de dire que le grand Constantin quitta la religion des Sabiens pour prendre celle des chrétiens. (Extrait textuellement de D'Herbelot, édition de La Haye, 1777.)

N° 3. — *Dictionnaire de la Bible*, par dom Augustin Calmet, abbé de l'ordre des Bénédictins, revu par M. l'abbé A. F. James, auteur d'un dictionnaire de l'Écriture sainte, etc., édition de 1845.

Chardin (*Voyage en Perse*, t. I^{er}, p. 307), dans son voyage de Perse, dit que les disciples de saint Jean-Baptiste sont, en assez petit nombre, répandus dans l'Arabie, dans la Perse, et le long du golfe Persique; que leur origine vient de la Chaldée, et qu'ils étaient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils tiennent encore plusieurs opinions; ils reçurent le baptême de saint Jean, firent leur mélange de la doctrine chrétienne, des pratiques judaïques et des rêveries du mahométisme. Ils tiennent saint Jean-Baptiste pour auteur de leur croyance, de leurs rites, et même de leurs livres. Ils reçoivent tous les ans le baptême de saint Jean; ce saint est leur grand et unique saint, avec ses père et mère; ils placent son tombeau proche de Chuster, capitale du Chusistan; ils placent au même endroit la source du Jourdain. Ils ne tiennent pas Jésus-Christ pour fils de Dieu, mais seulement pour prophète et pour l'esprit de Dieu. Leur vénération pour la croix va presque jusqu'à l'idolâtrie.

Ils ont un livre, nommé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, et qu'il a un fils appelé Gabriel, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des anges corporels de l'un et de l'autre sexe, et capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent ou qu'ils croient consacrer un pain pétri avec du vin et de l'huile, et qu'après l'avoir porté en procession, ils le mangent. Ils ont des évêques et des prêtres qui se succèdent de père en fils; leurs prêtres se marient avec une fille vierge. On assure qu'une fois l'année ils immolent une poule sur le bord du fleuve, et qu'ils sacrifient aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur baptême, par aspersion ou par immersion, à leur volonté, et au nom de Dieu seul, car ils ne reconnaissent ni le

Fils, ni le Saint-Esprit. La polygamie est permise parmi eux; ils sont scrupuleux sur les purifications, à peu près comme les Juifs. Tels sont les prétendus chrétiens de saint Jean.

N° 4. — *Extrait du Dictionnaire universel, historique et comparatif, de toutes les religions du monde*, par M. l'abbé Bertrand, de la Société asiatique de Paris, édition de 1848.

Chrétiens de saint Jean-Baptiste: secte religieuse qui subsiste encore en Orient, et sur laquelle on n'a que des données peu exactes, ou du moins peu concordantes. Les uns les rattachent aux Juifs, les autres aux chrétiens. Il en est qui les appellent Sabéens, d'autres Ioannites, Mendéens, Hémérobaptistes, etc.; mais ils sont plus connus sous le nom de chrétiens de saint Jean, parce qu'ils paraissent honorer plus particulièrement saint Jean-Baptiste.

En 1772, un Hollandais, Nicolas Barkey, publia sur cette secte une dissertation dans laquelle il compare tout ce qu'en ont dit D'Herbelot, Thévenot, Richard Simon, Beausobre, Assemani, Kampfer. Le résultat de ses recherches n'offre que des conjectures et des faits contradictoires. Ce qui semble mieux constaté, c'est que, chassés de la Palestine, et surtout des bords du Jourdain, par les Musulmans, puis dispersés dans la Chaldée, la Mésopotamie et la Perse, ils se réunirent pour la plupart vers les bords du Tigre, se soumirent à l'autorité spirituelle du patriarche nestorien de Babylone, et secouèrent ensuite cette dépendance, pour se soumettre à un chef de leur secte.

Il y a encore une peuplade qui, chassée par les Turcs des environs de Jérusalem et de Tibériade, est venue se réfugier à El-Morkab, à l'est du mont Liban, où leur postérité subsiste jusqu'à présent. Ils s'appellent eux-mêmes Galiléens, et ne sont

ni juifs ni chrétiens; mais, d'après une ancienne tradition, ils honorent saint Jean.

M. Jacques Matter, dans son *Histoire critique du gnosticisme*, pense que beaucoup de Juifs, regardant saint Jean-Baptiste comme un homme de Dieu, un prophète zélé de l'ancien mosaïsme, un modèle parfait du nazaréat, s'attachèrent à sa doctrine et à son genre de vie. Mais, à travers les révolutions qui ébranlèrent les contrées orientales, ils firent un amalgame incohérent d'idées gnostiques et de rites chrétiens, dont se composa leur religion, quoiqu'ils se montrent adversaires du christianisme et de son divin fondateur, dont ils attribuent les paroles et les actions à saint Jean-Baptiste, leur patron.

Les vexations exercées contre eux par les Musulmans les ayant contraints de quitter leur terre natale, ils sont actuellement disséminés dans le pachalik de Bagdad, vers Bassora, sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, car ils affectionnent spécialement les lieux où ils peuvent s'acquitter des ablutions et immersions fréquentes prescrites par leurs lois religieuses. Les plus instruits de leur société, ou, pour s'exprimer avec justesse, les moins ignares, sont, dit-on, à Korna, au confluent du Tigre et de l'Euphrate.

Le P. Ignace, missionnaire à Bassora au xvii^e siècle, assurait qu'il y avait des chrétiens de cette secte dans les Indes orientales, entre autres à Mascate. Il porte leur nombre à vingt ou vingt-six mille familles; d'autres les réduisent à quatre ou cinq mille, opprimées par les Turcs et les Persans, et vivant dans l'abjection et la misère. Un grand nombre d'entre eux sont menuisiers, orfèvres, serruriers, etc.

Ils n'ont aucune notion de la Trinité; Jésus-Christ est l'esprit et la parole du Père; mais ils n'admettent pas sa génération éternelle. Il a été conçu dans le sein de la sainte Vierge, par le moyen de l'eau d'une fontaine dont elle but. Il s'est fait homme,

pour nous délivrer de nos péchés. Quand les Juifs vinrent pour le saisir, leur perfidie trompée ne saisit que son ombre, sur laquelle ils exercèrent des cruautés. L'ange Gabriel est fils de Dieu, par l'ordre duquel il entreprit de créer le monde; et pour le seconder dans ce travail, il s'associa cinquante mille démons. Le monde flotte sur l'eau comme un ballon; les sphères célestes sont entourées d'eau, le soleil et la lune vaguent tout autour, chacun dans un grand navire. La terre était si fertile, au moment de la création, que l'on cueillait le soir ce qui avait été semé le matin. Gabriel enseigna l'agriculture à Adam, mais le péché fit oublier à celui-ci tout ce qu'il avait appris de l'ange, et il ne put retrouver que ce que nous en savons encore aujourd'hui.

Ils enseignent que l'autre vie est un monde comme celui-ci, mais infiniment plus charmant et plus parfait. On y mange, on y boit; il y a des villes, des maisons, des églises, où les esprits chantent, prient et jouent des instruments. Les démons assistent à l'agonie d'un mourant, et conduisent l'âme par un chemin rempli de bêtes féroces; les âmes des justes arrivent heureusement devant Dieu, après avoir foulé aux pieds tous ces animaux; mais celles des méchants sont fort maltraitées; elles sont presque détruites, lorsqu'elles parviennent en présence de Dieu. Au jour du jugement, deux anges pèseront les actions de tous les hommes; mais il y aura un pardon général pour ceux de la secte, lesquels seront sauvés un jour, après avoir souffert les peines de leurs péchés. A l'égard des enfants qui meurent avant l'âge de discrétion, il y a un lieu de délices où ils sont gardés jusqu'au jour du jugement, et où ils croissent jusqu'à la perfection naturelle pour pouvoir rendre compte à Dieu.

Entre leurs fêtes, trois sont plus solennelles que les autres: 1^o l'une, de trois jours en hiver, en mémoire de nos premiers

parents et de la création du monde; 2° la fête de saint Jean, en été; 3° une autre qui dure cinq jours, et pendant laquelle ils viennent en foule trouver l'évêque, qui les rebaptise du baptême de saint Jean, un dimanche, et dans une rivière; cette fixation de jour et de lieu est de rigueur. Quant au baptême individuel (des *Mendai-Yahio*), il n'a jamais lieu également que le dimanche, et toujours dans une rivière. Avant de se rendre au fleuve, on porte l'enfant à l'église, où l'évêque lit quelques prières sur sa tête, et de là on le porte à la rivière, accompagné d'hommes et de femmes qui entrent dans l'eau jusqu'aux genoux avec l'évêque. Alors ce dernier lit encore les prières du rituel, après quoi il arrose trois fois d'eau l'enfant, en répétant à chaque fois ces paroles : Au nom du Seigneur, premier et dernier du monde et du paradis, le plus haut créateur de toutes choses. Ensuite l'évêque récite encore diverses formules, pendant que le parrain plonge l'enfant dans l'eau et l'en retire aussitôt; enfin tout le monde se rend dans la maison du père, où d'ordinaire il y a un grand festin.

Nous venons de parler de l'évêque, car les chrétiens de saint Jean ont, comme les véritables chrétiens, des évêques et des prêtres, dont les charges se perpétuent dans les mêmes familles. Un évêque ou un prêtre décédé est remplacé par son fils; s'il n'en a point, on élit parmi ses parents celui qu'on croit le plus capable, et on l'ordonne avec des prières et des cérémonies qui durent sept jours, pendant lesquels l'élu doit jeûner rigoureusement. Les prêtres et les évêques sont tenus de se marier, mais avec une fille vierge, sans quoi le fils qui en naîtrait perdrait le droit de succéder à son père dans le sacerdoce. Le dimanche est regardé comme un jour sacré, sans toutefois s'abstenir des œuvres pressantes et nécessaires.

Ils ont aussi la communion, pour laquelle ils se servent de pain pétri avec de l'huile, et du vin extrait de raisins secs in-

fusés dans de l'eau. Ils bénissent les espèces en mémoire de Jésus-Christ, font quelques prières pour louer et remercier Dieu, portent le pain et le vin en procession, puis les distribuent aux fidèles.

Dans les mariages, on tient beaucoup à la virginité de la fille qu'on va épouser; une des principales cérémonies consiste en ce que les époux, dos à dos, se touchent mutuellement la tête et les épaules, pendant que le célébrant fait sur eux de longues prières. La cérémonie nuptiale est présidée par l'évêque, si la fille est vierge; sinon, elle est faite par un simple prêtre. Il est permis aux hommes d'avoir plusieurs femmes; mais les femmes veuves ne peuvent se remarier, depuis qu'on a supprimé la charge du prêtre qui avait pour emploi de marier les veuves; aussi il arrive quelquefois que des femmes, ennuyées du veuvage, se font musulmanes, pour trouver un mari.

On dit aussi que l'œuvre principale de leur religion est le sacrifice d'une poule. Le prêtre seul la peut immoler. Il se rend sur le bord du fleuve, revêtu d'habits sacerdotaux, prend la poule, la lave dans l'eau pour la purifier, puis, tourné vers l'orient, lui coupe le cou, en répétant plusieurs fois cette prière, les yeux levés au ciel: « Au nom de Dieu! que cette chair soit nette et pure, pour tous ceux qui en mangeront. » Il n'est pas permis aux autres hommes, encore moins aux femmes, de tuer des poules. Ils observent à peu près la même cérémonie pour tuer des moutons; cependant l'action du prêtre n'est pas aussi nécessaire. Ils font une fois l'année le sacrifice d'un bélier, qu'ils immolent dans une cabane de branches de palmier, qu'ils purifient auparavant avec de l'eau, de l'encens et des prières.

Ils ont des jeûnes, comme les chrétiens orientaux, mais en moins grand nombre. Ils sont scrupuleux pour tout ce qui regarde les souillures légales; ils ne mangent jamais d'un animal tué ou préparé par un individu qui n'appartient pas à leur

secte, et mettent en pièces les vases dont un étranger s'est servi, afin qu'aucun fidèle n'ait le malheur de se souiller en buvant ou mangeant dans le même vase. Le cuir est également impur pour eux, parce que ce sont les Musulmans qui ont tué les animaux dont on l'a tiré; c'est pourquoi ils ne se servent point d'outres, et ne boivent dans aucun vase de cuir. Ils ont pour le bleu une aversion extraordinaire, parce que, disent-ils, les Juifs, sachant par leurs livres que le baptême de saint Jean devait ruiner leur loi, jetèrent dans le Jourdain une grande quantité d'indigo, pour corrompre les eaux de ce fleuve. Cette profanation eût empêché saint Jean de baptiser Jésus-Christ, si Dieu n'eût envoyé un ange puiser de l'eau de ce fleuve avant qu'il eût été souillé.

Telle est, dit Thévenot, l'opinion du vulgaire; mais la véritable cause de cette aversion est qu'il entre de la fiente de chien dans la composition de cette couleur, et que le chien est chez eux un animal immonde. Ils détestent pareillement le vert, parce que le vert est la couleur favorite des Musulmans, leurs persécuteurs.

Ils avaient autrefois des livres sacrés écrits en syriaque. Le *Codex Nazaræus*, traduit de cette langue et publié en latin par Norberg, en 1816, est sans doute un de ces livres: il est intitulé *Livre d'Adam*. C'est une espèce de marqueterie sans ordre, où l'on trouve mentionnés Noé, Abraham, Salomon, le temple de Jérusalem, saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ, les chrétiens et Mahomet. Maintenant ils n'ont plus qu'une rhapsodie de fables judaïques et musulmanes, qu'ils appellent *Divan*, noms que les Mahométans donnent à leurs recueils de morale et de poésies. C'est le livre qui contient leur doctrine et leurs mystères.

N° 5. — *Sabis, Sabians, Sabéens.*

Secte orientale qui porte le même nom que les anciens Chaldéens, adorateurs du firmament, mais qui n'a maintenant avec eux que des rapports fort éloignés. Les Orientaux les appellent ainsi, soit parce qu'en effet quelques-uns d'entre eux descendraient des Sabéens, soit parce qu'on les accusait faussement d'adorer les astres. Mais il est positif que leur religion actuelle provient directement du judaïsme, mêlé de certaines opinions chaldéennes touchant les anges et les démons, et de quelques pratiques de morale dont les analogues se retrouvent dans le christianisme.

Les Sabéens se nomment eux-mêmes dans leur langue *Mendai-Yahya*, et en syriaque *Mendaye-di-Yahya*, c'est-à-dire « disciples de saint Jean », d'où certains auteurs modernes les ont appelés abusivement *Mendaites*, ou « chrétiens de saint Jean ». Si l'on pouvait se fier à leur tradition, il serait très curieux d'étudier chez eux ce qu'étaient les premiers disciples de ce saint précurseur, qui paraissent avoir formé une congrégation assez étendue, tant au dedans qu'au dehors de la Judée, comme on en voit les preuves dans les Actes des apôtres. L'Évangile fait foi que saint Jean-Baptiste jouissait de la plus haute considération parmi les Juifs; Jésus-Christ lui-même le qualifiait de prophète, de plus que prophète, et du plus grand des enfants des hommes; il n'est donc pas étonnant que quelques-uns de ses disciples aient conçu de lui une opinion exagérée, et aient refusé, après la mort de leur maître, de se joindre aux partisans de Jésus-Christ. Ils essayèrent même, de leur côté, de fonder une religion, et firent des prosélytes dans les contrées adjacentes. Les Sabis, issus de cette propagande, conservèrent le baptême tel que leur maître l'administrait, et la formule dont ils se servent dans cette cérémonie révèle leur origine avec une clarté qui

ne souffre aucun doute. Ils se contentent de prononcer ces mots : « Je te baptise du même baptême dont Jean a baptisé ses disciples. » Cette parole ne paraît avoir aucun sens théologique ; mais sa signification historique est parfaitement claire.

Les Sabis reconnaissent que Jean a annoncé le Messie, ainsi que l'ont fait les autres prophètes israélites, mais ils nient que Jésus-Christ soit ce Messie, et ils attendent sa venue, ainsi que le font encore les Juifs. Ils affirment, par conséquent, que les disciples de Jésus ont dénaturé le baptême, en l'administrant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et que Jésus n'avait pas qualité de leur conférer un tel droit. L'imitation et la commémoration de saint Jean forment les fondements principaux de leur culte. Dans leurs cérémonies religieuses, ils distribuent aux assistants du miel et des sauterelles, en souvenir de la manière dont leur patron a vécu au désert, et cela leur tient lieu de communion ; c'est une communion commémorative comme celle des calvinistes. Ils renouvellent tous les ans leur baptême ; pour cela, ils se rendent dans la rivière la plus voisine, s'y dépouillent et s'y baignent entièrement, et quand ils en sortent, le prêtre placé sur le rivage, comme on a coutume de représenter saint Jean, leur verse de l'eau sur la tête avec un vase, en disant : « Je renouvelle votre baptême, au nom du Père et de notre sauveur Jean ; ainsi qu'il a baptisé les Juifs dans le Jourdain et les a sauvés, ainsi il vous sauvera vous-mêmes. » Une autre fête fort importante pour eux est celle du *Miracle* ; elle a pour objet la commémoration d'un miracle attribué par eux à saint Jean, qui aurait jadis délivré la Galilée d'un monstre sorti du lac de Tibériade. A cette époque, tous ceux à qui leurs affaires le permettent, ou dont la dévotion est assez vive pour l'emporter sur toute autre considération, quittent leur pays et vont en pèlerinage en Galilée, sur les bords du lac, à l'endroit où, dit-on, saint Jean-Baptiste tua le monstre ; les plus affairés

ou les plus tièdes se contentent de célébrer la fête chez eux. Les deux autres fêtes principales sont celles de la mort et de la nativité de saint Jean.

Leurs livres sacrés sont au nombre de quatre. Le premier, nommé *Divan*, traite de la chute des anges et de la création de l'homme; le second, nommé *Sedra-l'Adam*, est le livre d'Adam; le troisième, *Sedra-Yahya*, est la révélation de saint Jean, donnée selon eux par ce prophète à leurs ancêtres; le dernier, intitulé *Tholasteh*, contient l'ensemble de leurs cérémonies religieuses. Ces livres sont conservés par eux avec un grand soin et sont très rares; les tentatives que les Maronites, au milieu desquels les Sabis ont vécu, ont faites pour les détruire, sont cause que ceux qui les possèdent se montrent très scrupuleux à cet égard. La Bibliothèque nationale possède cependant plusieurs manuscrits sabéens, apportés la plupart en France sous le règne de Louis XIV et par les ordres de Colbert. M. Sylvestre de Sacy a publié une notice bibliographique sur ces manuscrits demeurés longtemps dans la poussière sans que l'on connût toute leur importance.

L'oraison que les Sabis prétendent tenir de saint Jean atteste des sentiments religieux fort élevés et d'une nature très supérieure à ceux de la religion juive ordinaire. En voici quelques passages :

« Que le Seigneur de la gloire soit adoré ! Nous avons mal agi, pardonne-nous nos péchés ! Toi qui es bon et miséricordieux, aie pitié de nous ; souverain Roi de la lumière, écoute notre voix suppliante ! O toi qui soutiens tous les bons, créateur de tout ce qui est bien, dispensateur de tous les dons, donne-nous la force ! Libérateur des fidèles, délivre-nous de tout mal ; sauveur des âmes, sauve-nous de tout péché ; exterminateur de toute malice, déracine en nous la méchanceté et la colère ! Seigneur de toute gloire, que ta gloire repose sur nous ! Toi

qui donnes la main aux pacifiques, donne-nous la main, afin que nous ne tombions pas! Toi qui es la vérité même, rends-nous véridiques! Toi qui conserves les âmes, conserve-nous! Toi dont les apôtres de vérité ont reçu leur mission, source de toute sagesse, que ta colère ne s'appesantisse pas sur nous! Nous sommes de misérables pécheurs, que nos fautes ne t'irritent pas; pardonne-nous nos fautes, nous sommes les esclaves du péché! Aie pitié de nous, Seigneur de toute création et de toutes les âmes! Que ton nom soit béni!»

Le passage de ces livres attribués à saint Jean-Baptiste dans lequel sont contenus les commandements de Dieu est aussi fort remarquable; il contribue à montrer la solidité des fondements sur lesquels tous les chrétiens, d'après l'autorité de l'Évangile, se sont accordés à faire reposer la gloire de saint Jean. Il est évident que ces commandements, tirés en partie de ceux de Moïse, présentent cependant un caractère plus tendre, plus élevé et plus évangélique.

« Vous vous abstenrez de péché et de vol; vous n'aimerez pas le mensonge; vous ne vous rendrez pas coupables d'homicide; vous ne convoiterez pas l'or et l'argent; vous n'adorerez pas Satan et ses idoles. Le Roi de la lumière, le Souverain arbitre du monde, jugera les âmes de tous les hommes selon leurs œuvres. Vous ne vous ferez pas instruire dans les prestiges de Satan; vous ne rendrez pas de faux témoignages; vous n'intervertirez pas la justice, car quiconque intervertira la justice sera jeté dans un brasier ardent. Donnez l'aumône aux pauvres; quand vous aurez donné, ne le publiez pas; si vous avez donné de la main droite, vous le cacherez à la main gauche, et si vous avez donné de la gauche, vous le cacherez à la droite. Quand vous verrez un homme nu, habillez-le; quand vous verrez un fidèle dans le mal, délivrez-le. Honorez vos pères et mères et les vieillards; malheur à celui qui aura méprisé son père et sa

mère! Dans votre boire et votre manger, dans votre sortie et dans votre rentrée, dans tout ce que vous ferez, honorez et exaltez le nom du Seigneur! »

Les Sabis sont très unis entre eux; le mariage y est très respecté, et les hommes et les femmes, au lieu de vivre séparés, comme la plupart des Orientaux, vivent dans une intimité conjugale beaucoup plus parfaite et plus voisine de nos mœurs. Les hommes sont généralement adonnés à l'agriculture, et les femmes s'occupent de la fabrication des étoffes de soie. Pour leur habillement, leur nourriture, leur hospitalité, et en général toutes leurs façons extérieures, les Sabis ressemblent aux Arabes qui les entourent. La religion suffit pour établir entre eux une ligne de démarcation profonde.

N° 6. — *Voyage en Russie, au Caucase et en Perse, dans la Mésopotamie, le Kurdistan, la Syrie, la Palestine et la Turquie*, par T. M. Chevalier Lycklama, 1865 à 1868. (T. III, liv. III, chap. iv.)

J'aime mieux terminer ce chapitre par quelques considérations sur une secte, plutôt qu'une tribu, très curieuse, qu'on trouve sur les bords du Tigre, dans les environs de Koût-el-Amara, et dont les adeptes résident même en grand nombre chez les Montefiks. Je veux parler des Soubbas, que l'on appelle aussi *Chrétiens de saint Jean*, parce qu'ils se prétendent issus des anciens disciples de saint Jean-Baptiste. Ils croient, disent-ils, en Dieu et en son prophète *Yahio*; c'est le nom qu'ils donnent au précurseur de Jésus-Christ. Les Soubbas pensent que les ordres du Tout-Puissant, pour parvenir sur la terre, passent par l'intermédiaire de deux archanges de rang différent; le plus grand en dignité, les recevant directement du Très-Haut, les communique à son inférieur, et ce dernier en fait part à la terre. Ils croient à l'immortalité, mais aussi à la transmigration des âmes.

Les Soubbas ont des prêtres qui jouissent parmi eux d'une grande influence. Sans doute par une conformité de langage avec les tribus musulmanes qui les entourent, ils leur ont donné le nom de *Mollah*. Les Mollahs doivent être mariés. Cependant ils sont obligés de faire eux-mêmes leur pain, leur cuisine et tout le ménage; leurs femmes ne peuvent toucher à leurs effets, à leur manger, ni même à leurs ustensiles; pour eux, ils ne peuvent toucher leurs femmes qu'au lit. L'habit ordinaire d'un Mollah consiste: 1° en une tunique blanche et en un caleçon de coton; 2° en une ceinture de laine; 3° en une pièce de toile qui lui vient du cou jusqu'à la poitrine; 4° enfin un capuchon dont il retrousse les bords en faisant la prière. La ceinture, nouée sur le côté droit, est un tissu qui doit être fabriqué par le Mollah lui-même. Dans les cérémonies religieuses, le prêtre Soubba place sur sa tête une coiffure en forme de mitre, il met au doigt annulaire de la main droite une grosse bague comme nos évêques, et s'appuie sur un long bâton de bois d'olivier, souvenir évident de la crosse épiscopale.

Outre leurs attributions religieuses, les Mollahs sont chargés d'un office public dont la singularité n'existe que chez les Soubbas, et rappelle les anciens sacrificateurs juifs et païens. Ils ont seuls le pouvoir d'égorger, soit les moutons, soit les agneaux, soit la volaille, destinés à la consommation. Lorsqu'un Mollah tue un agneau ou un mouton, il récite une prière sur le grand poignard dont il va se servir, tout en le baptisant par l'immersion dans l'eau, puis il donne la mort à la bête, en récitant une autre prière; lorsqu'il a fini, il baptise de nouveau son poignard et le remet dans son fourreau. Il est défendu d'égorger la nuit, sauf dans celle qui précède la fête appelée le *Pangeah*.

Les Soubbas n'adoptent point la circoncision usitée chez les Juifs et chez les Musulmans; elle est remplacée par le baptême par immersion, tel que le pratiquait saint Jean-Baptiste. Tout

nouveau-né est baptisé le quarantième jour après sa naissance; mais il est permis de recevoir le baptême aussi souvent qu'on le veut. Tous les Soubbas sont même obligés de se faire baptiser dans les jours précédant la venue du *Pangeah*, qui est leur principale fête, et surtout la veille de cette fête, afin d'obtenir le pardon général de leurs fautes. Ces jours d'indulgences sont appelés *Canschi-Iahli*. A chaque fois qu'on reçoit le baptême, il faut être assisté d'un parrain, qui ne peut être que l'un des Mollahs égorgeurs. Celui qui est baptisé porte sur la tête une couronne de myrte, et on lui met au petit doigt de la main droite une bague faite également en bois de myrte. Lorsqu'une femme vient à accoucher, pendant quarante jours nul ne l'approche, et elle ne peut toucher à aucun objet sans le rendre impur. Les quarante jours écoulés, la femme se fait baptiser avec tous les objets à son service et les vêtements à son usage. On doit se baigner avant de rentrer chez soi, quand on a fait une visite dans la maison où une femme est accouchée ce même jour.

Les femmes des Soubbas sont ordinairement d'une grande blancheur; elles s'habillent comme les femmes des Arabes des contrées qu'elles habitent, mais jamais avec du noir ni du bleu. La couleur noire surtout leur est antipathique, et dans la joie comme dans le deuil, elles n'en font point usage. Les hommes sont vêtus comme les autres Arabes de l'Irak-Arabi.

Tous les Soubbas, hommes et femmes, sont astreints à de fréquentes prières. Ils observent le dimanche et ont trois fêtes dans l'année : la première, le *Dehoua*, qui a lieu le 1^{er} janvier; la seconde, le *Pangeah*, qui dure du 1^{er} au 5 mai et est appelée la *grande fête*; la troisième, qui n'a qu'un jour et tombe le 1^{er} septembre. Chaque dimanche, le Mollah prie sur du pain qu'il fait lui-même, sans levain, et sur lequel il répand du sésame, en terminant sa prière. Il mange, le premier, de ce pain sacré, et en distribue le reste à ceux qui se sont fait baptiser ce

jour-là. Les Soubbas, en priant, se tournent du côté de l'étoile polaire. Chez eux, comme chez les Musulmans, les ablutions sont indispensables avant de prier; ils ont aussi certaines prières qu'ils récitent tout en se purifiant.

Tout ce qui entre dans la maison d'un Soubba, soit ustensiles de ménage ou de cuisine, soit viande, soit poisson, légumes ou fruits, doit être baptisé (purifié) dans l'eau courante, et non point dans un bassin à cet usage, comme chez les Musulmans chyites. Les Soubbas n'ont pas d'ustensiles en bois ou en terre, comme les tribus près desquelles ils demeurent; tous ceux dont ils se servent sont en cuivre ou en porcelaine. Leur religion contient quelques prescriptions sur la nourriture, que personne ne songe à enfreindre. Les Soubbas, en fait d'animaux domestiques, ne mangent absolument que de l'agneau mâle et du mouton, il ne leur est point permis de manger de la chèvre, cet animal étant réputé immonde, parce que, disent-ils, il n'a nulle honte de montrer la partie qu'il devrait cacher avec sa queue. Ils ne mangent pas davantage le bœuf, le buffle et le chameau, par la raison que je donne comme ils la donnent eux-mêmes, qu'ils ont des poils sur la queue. La volaille et le poisson sont permis, mais la viande est interdite, si on la mange avec du lait caillé.

Les Soubbas exercent plusieurs industries. Ils sont, pour la plupart, orfèvres; les plus habiles d'entre eux travaillent à Souk-el-Schiouk, près des Montefiks, et à Kout-el-Amra, bourg situé sur le bord du Tigre, dans le voisinage des Beni-Laâmes et des Abou-Mohammed; ce sont les deux centres de leur résidence. Les Soubbas fabriquent aussi de jolis étriers, sur le modèle des étriers de Haoueza, des brides, et divers ustensiles de ménage, d'un joli travail, en cuivre et en fer.

Tout Soubba est obligé de se marier le plus tôt possible; quiconque retarde son mariage, sans cause grave et légitime,

est en état de péché. Le mariage peut avoir lieu en tout temps, et avec de proches parents, tels que cousin et cousine, oncle et tante, etc. C'est le Mollah qui célèbre l'union des deux époux, lesquels sont debout pendant tout le temps de la cérémonie, revêtus d'une robe de circonstance appelée *rasta*. Le Mollah, vêtu de ses habits sacerdotaux, bague au doigt et tenant à la main son bâton d'olivier, récite les prières voulues; il fait ensuite plonger dans l'eau la jeune mariée à trois reprises et la fait, à la fin, passer entre les jambes de son fiancé; ce n'est qu'alors que l'union est déclarée complète et indissoluble, sans qu'il soit nécessaire, pour le prêtre, de demander leur consentement à la femme ou au mari. Le lendemain du mariage, les deux époux et tous ceux qui ont couché dans la même maison qu'eux, sont obligés, grands et petits, hommes et femmes, d'aller se baigner; la même chose a lieu lorsqu'un Soubba s'approche de sa femme. Chez les Musulmans, cette obligation n'est faite que pour les deux époux seuls; mais, chez les Soubbas, c'est tout le personnel de la maison, et ceux surtout qui ont touché le mari ou la femme, qui doivent se purifier par le bain.

Il est expressément défendu de toucher aux morts; on ne les lave point, on ne les ensevelit point. Pour concilier le respect de la loi avec la nécessité, on en est arrivé à l'épouvantable usage que voici: Lorsqu'on estime qu'un moribond approche de sa fin, on le déshabille, on le lave, et, l'ayant revêtu de ses meilleurs habits, on l'enveloppe de son dernier linceul, puis on le dépose dans la fosse qu'on lui a préparée, et là on le laisse mourir en paix, pendant que sa famille et ses amis prient et se lamentent autour de lui jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir. Alors on referme la fosse et, après une dernière prière, chacun se retire.

D'après la croyance des Soubbas, il faut à l'âme un voyage

de quarante jours pour pouvoir paraître devant Dieu, afin d'y être jugée.

Durant tout ce temps, matin et soir, un repas a lieu à la maison mortuaire, à l'intention du défunt, repas auquel prennent part, avec les parents, les plus intimes amis. On appelle cette cérémonie le *Loffani*, et voici en quoi elle consiste. On place sur une table de la viande d'agneau ou du poisson, ainsi que des dattes, des citrons et des oignons; le Mollah bénit le tout et récite une prière à laquelle l'assemblée répond; ensuite, soit lui, soit le plus âgé de la réunion, prend les trois derniers aliments, les coupe et les mêle ensemble, et les distribue aux assistants, qui en mangent avec le poisson ou la viande et récitent mentalement des prières pour l'heureuse arrivée du défunt devant le Tout-Puissant.

Lorsqu'on va faire une visite de condoléance à la famille d'une personne décédée, c'est une obligation des plus étroites d'apporter avec soi un présent, soit un vêtement, soit de l'argent, soit un mouton, une poule, des œufs, ou quelque autre chose, que la famille reçoit avec une grande satisfaction, comme une marque de souvenir pour le mort et d'amitié pour elle. Chez les pauvres comme chez les riches, ces cadeaux sont parfois d'une grande valeur.

Les Soubbas tâchent de cacher autant que possible la connaissance de leurs usages et de leur croyance.

On dit qu'il y a aussi des Soubbas à Haoueza, sur la frontière de Perse, soumis au gouvernement persan, et qui suivent les mêmes dogmes que ceux que je viens de faire connaître. Il existe enfin à Nejd une secte qui, quoiqu'elle se prétende soubba, professe une sorte d'islamisme mêlé de judaïsme; ils n'ont point de baptême et pratiquent la circoncision.

La langue dont les Soubbas se servent ordinairement est l'arabe; mais dans leurs prières, leurs livres et leur liturgie, ils

font usage d'un langage qui approche du stranghelo et rappelle l'ancien chaldéen, idiome primitif du pays qu'ils habitent ⁽¹⁾.

Avant de clore, je crois devoir prévenir le lecteur que plusieurs auteurs arabes ont parlé des Sabis (صابيين). Au nombre de ces historiens, je citerai Al-Massaoudi, Ibn el-Djazi, Ibn el-Ouardi, Abou'l-Féda, Al-Karamani, et l'auteur du grand Kamous arabe et turc intitulé *Okianos*.

⁽¹⁾ Le rapport de M. C. M. chevalier Lycklama contenu dans cette dernière note est en grande partie conforme à ce que j'ai dit dans le cours de mon travail. (Note de l'auteur.)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS.	VII
Profond secret observé par les Soubbas sur tout ce qui concerne leurs croyances. — Mes efforts pour parvenir à les connaître. — Occasion inattendue qui m'est offerte pour y parvenir. — Études faites par moi dans cette religion.	
CHAPITRE PREMIER.	1
Origine des Soubbas. — Monde d'où ils viennent. — Deux Adam, un visible et un invisible. — Duquel de ces deux Adam descendent les Soubbas. — Noms des Soubbas.	
CHAPITRE II	2
Législateur des Soubbas: son origine surnaturelle. — Leurs livres sacrés: origine céleste de ces livres. — <i>Le Dravchod-Yahio</i> .	
CHAPITRE III.	3
Précis de la vie de <i>Yahio</i> ou « saint Jean ». — Parents terrestres de <i>Yahio</i> . — Situation des Soubbas avant la naissance de ce législateur. — Conception surnaturelle de la mère de <i>Yahio</i> . — Son père céleste. — Inquiétude des Juifs. — Conduite d'Éléazar, chef de la secte juive, et mesures perfides prises par lui. — Naissance surnaturelle de <i>Yahio</i> . — Protection céleste dont il fut l'objet. — Il fut immédiatement transporté à Olmi-Danhouro, où il fut élevé et nourri avec les fruits de l'arbre <i>Mohzioun</i> . — Il reçut son éducation et son instruction dans le séjour des bienheureux. — Son retour sur la terre. — Son arrivée à Jérusalem. — Avant de quitter <i>Yahio</i> , son père céleste le place sous la protection du soleil et de la lune. — La mission de <i>Yahio</i> est commencée. — Nouvelles inquiétudes des Juifs. — Pièges qui lui furent tendus. — Miracles opérés par <i>Yahio</i> . — Une grande partie des Juifs le suivent et sont baptisés par lui. — Il baptise <i>Ychou</i> ou « Jésus ». — Ses prières prolongées. — Célibat de <i>Yahio</i> . — Suites funestes de ce célibat. — Missive qui lui est adressée par les habitants de Olmi-Danhouro. — <i>Yahio</i> se décide à se marier. — Fin de la carrière de <i>Yahio</i> . — Conversation qu'il eut avec sa femme, avant de mourir. — <i>Mando-Dhaïy</i> se présente devant lui pour lui demander le baptême. — Miracle opéré par <i>Mando-Dhaïy</i> . — Tous les deux se rendent au	

fleuve, pour procéder au baptême. — Les poissons et les oiseaux adressent leurs louanges à Mando-Dhaiy. — Yahio le reconnaît. — Mort de Yahio. — Son enterrement. — La sépulture date, chez les Soubbas, de cette circonstance. — Son passage dans les Matarothos. — Il traverse ensuite le fleuve Nahro-Dakchoucho, pour passer à Olmi-Danhouro.

CHAPITRE IV 16

Événements survenus parmi les Soubbas après la mort de Yahio. — Une princesse juive se fait Soubba. — Fureur du père de cette princesse. — Controverses entre les savants juifs et soubbas. — Ces derniers ont le dessus. — Massacre des Soubbas. — Une grande partie des Juifs sont noyés. — Jérusalem démolie. — Les Soubbas choisissent un autre séjour. — Deux rois sont sacrés par un personnage céleste. — Apparition de Moïse, prophète des Hébreux. — Les rois des Soubbas déclarent la guerre à ce dernier. — Moïse et les siens prennent la fuite. — La mer s'ouvre pour leur livrer passage. — Ils sont suivis par l'armée soubba, qui est engloutie par les flots. — Un petit nombre de ces derniers échappe au naufrage. — Les Soubbas restent sans clergé. — Apparition d'Adam Abou'l-Faraj, souverain pontife. — Il se fait berger. — Il quitte les Soubbas, pour aller vivre à Mandalé. — Les Soubbas sont persécutés par les Musulmans. — Fanatisme et magie exercés par le chef de ces derniers. — Les Soubbas découvrent la retraite de leur souverain pontife. — Ils lui envoient deux ambassadeurs, pour réclamer son secours. — Transport miraculeux de ce pontife au milieu d'eux. — Il confond la magie du chef musulman. — Miracles opérés par lui. — Délivrance des Soubbas. — Abou'l-Faraj quitte de nouveau les Soubbas. — La persécution recommence. — Vive contestation entre un Soubba et un Musulman. — Suites funestes de cette contestation. — Les Soubbas restent longtemps sans clergé et sans mariage. — Un clergé est institué. — Fléaux. — Le clergé est de nouveau exterminé, et reconstitué au bout de quelque temps. — Moyens de cette reconstitution qui dure jusqu'à nos jours.

CHAPITRE V 31

Aventure de Dananoukh. — Dananoukh exerçait le pouvoir spirituel et temporel. — Tentation diabolique dont il fut l'objet. — Sa résistance. — Retour de la tentation. — Le paganisme s'introduit parmi les Soubbas. — Les habitants de Olmi-Danhouro s'en indignent. — Ils font comparaitre l'âme de Dananoukh, qui se défend. — Son âme est rendue ensuite à son corps. — Une grande partie des Soubbas revient à la vraie religion.

CHAPITRE VI 34

Alaha être suprême. — Personnages célestes venant après Alaha; leur nombre, leurs fonctions, leur règne, leurs grades. — Moro-Eddaroutho leur chef. — Aventure de Chichlom-Rabbo avec Moro-Eddaroutho. — Noms de plus de cent personnages, que j'ai pu recueillir.

TABLE DES MATIÈRES.

207
Pages.
42

CHAPITRE VII

Des Molokhoun ou esprits malins. — Diversité d'espèces, de religion et de fonctions de ces esprits. — Leurs rôles parmi les hommes. — Exorcisme. — Rituel et formalités de diverses catégories d'exorcisme. — Les Djinn proprement dits. — Leur influence et leurs rôles. — Aventure de la tentatrice Evertho avec Avather. — Missive d'Avather au clergé.

CHAPITRE VIII 47

Création du monde et des cieux. — Règne de Hivel-Zivo sur la création, et son rappel de ses fonctions. — Gravité de ce sujet chez les Soubbas. — Embarras de mon professeur quand je lui ai demandé de m'en instruire. — Première créature sortie de la main d'Alaha. — Conseil tenu par les trois cent soixante personnages célestes, relativement à la création du monde. — Ils décident d'aller trouver Alaha, pour connaître ses dispositions à cet égard. — Distance incommensurable qui les séparait de cet être suprême. — Invocation faite par Moro-Eddarboutho, leur chef, afin de leur procurer la force nécessaire pour faire ce voyage. — Aventure qu'ils eurent en route. — Apparition miraculeuse d'Alaha. — Leur entretien avec lui. — Alaha décide de créer le monde. — Il charge Hivel-Zivo de procéder, sous les ordres de Moro-Eddarboutho, à la création du monde, il lui donne ses instructions à ce sujet. — Les personnages se retirent munis d'une force particulière pour retourner chez eux en peu de temps et sans fatigue. — Nouveau conseil tenu par eux. — Hivel-Zivo se met en route pour aller à la recherche de Rouhaïa, mère de Our. — Il était accompagné de deux gardes invisibles. — Après plusieurs siècles de voyage, Hivel-Zivo arrive près d'Achdoun, roi de Olmi-Dlehchoukho. — Ce dernier lui assure que Rouhaïa n'est point dans son royaume. — Il se rend dans un autre royaume où régnait le roi Anathon et n'y trouve pas Rouhaïa. — Il la trouve enfin dans le royaume d'Akroun surnommé *Touro-Dbesro*. — Ce dernier se met en colère quand il s'entend saluer par Hivel-Zivo. — Prière adressée par ce dernier à Alaha. — Akroun revient à des sentiments plus doux, et autorise Hivel-Zivo à entrer dans la ville. — Celui-ci y trouve Rouhaïa et reçoit l'hospitalité dans sa famille. — Proposition de mariage faite à Hivel-Zivo. — Stratagème qu'il emploie pour étuder ce mariage. — Loupe miraculeuse à travers laquelle on voyait Olmi-Danhouro. — Métamorphose de Hivel-Zivo. — Enlèvement de Rouhaïa. — Détournement de la loupe miraculeuse. — Prière adressée à Alaha. — Arrivée des deux voyageurs à Olmi-Danhouro. — Rouhaïa est logée dans un château de fer. — Hivel-Zivo se présente devant Moro-Eddarboutho, pour lui annoncer le succès de sa mission. — Instructions données par ce dernier. — Naissance de Our, sa croissance prodigieuse, son désir de venger l'enlèvement de sa mère; celle-ci le calme par ses conseils. — Hivel-Zivo se rend à Ordo-Danhoucho, où il prend sept poignées de poussière de divers métaux. — Il en compose sept terres qu'il place sur la tête de Our. — Son chef le charge de créer les cieux. — Rouhaïa donne le jour aux sept planètes. — Création de quatre grands fleuves et de quatre Chamboubés,

foyers de l'élément aérien, de sept Matarothos ou enfers. — Organisation des Matarothos. — Création du monde de Mchouni-Kochto. — Manière dont le monde a été peuplé. — Fin de la création. — Installation de Hivel-Zivo en qualité d'administrateur général de la création. — Il charge Phtahil du gouvernement des Matarothos. — Ce dernier organise les enfers, nomme des fonctionnaires. — Nombre de ces fonctionnaires. — Mesures prises pour subvenir à l'entretien des damnés. — Les épidémies enfants de Phtahil. — Sévérité de Hivel-Zivo dans les enfers. — Plaintes des habitants de Olmi-Danhouro. — Révocation de Hivel-Zivo. — Modifications des mesures établies contre les damnés. — Avather remplace Hivel-Zivo. — Ses tendances à l'indulgence. — Les Soubbas admettent deux séjours, celui du bonheur et celui des peines. — Catégorie des crimes qui trouvent leurs châtiments dans les Matarothos. — Nature des peines.	66
CHAPITRE IX	
Clergé soubba. — Ses fonctions. — Ses grades. — Manière d'ordonner les Chkandos et les Tarmidos. — Sacre du Ganzivro. — Mariage du clergé. — Respect dû au clergé. — Devoirs des ouailles à son égard. — Subventions qui lui sont allouées. — Conditions requises pour être admis dans l'état clérical. — Frais indispensables. — Rituel. — Repas. — Formalités particulières et curieuses attachées au sacre du Ganzivro. — Détails de ces formalités. — Hautes fonctions du Rich-Ommo.	73
CHAPITRE X	
Les repas des évêques et des prêtres.	75
CHAPITRE XI	
De la femme en couches. — Impureté qu'entraîne l'accouchement. — Durée de cette impureté. — Influence des esprits malins sur la femme en couches. — Surveillance et mesures préservatrices. — Interdiction du mari, s'il fait partie du clergé.	76
CHAPITRE XII	
Le baptême des Soubbas. — Importance du baptême. — Catégories diverses de baptême. — Circonstances qui exigent le baptême. — Cas de nullité. — Détails et rituel des cérémonies. — Cas de mort du baptisé avant la fin de la cérémonie. — Formalités exigées dans ce cas.	81
CHAPITRE XIII	
Des ablutions. — Rituel. — Formalités. — Ablutions obligatoires; dans quels cas.	85
CHAPITRE XIV	
Prières des Soubbas et certaines formules usitées par eux. — Manière de prier des Soubbas, dans les anciens temps. — Modifications introduites. — Recueil avec traduction de certaines prières.	

TABLE DES MATIÈRES.

	209 Pages.
CHAPITRE XV.	91
De la confession des Soubbas. — Manière de la faire. — Aveu. — Con- trition. — Pardon. — Rechute. — Conseils du confesseur.	
CHAPITRE XVI.	92
L'Eucharistie des Soubbas. — Sa préparation. — Rituel. — Consécration. — Conditions requises pour la recevoir dignement. — Grâces conférées par la communion.	
CHAPITRE XVII.	95
Le Massakhto. — Durée de cette cérémonie. — Sa vertu et les garanties im- portantes qu'elle assure à l'âme après la mort. — Rituel de cette cérémonie qui est du ressort exclusif du Ganzivro ou évêque. — Qualités requises pour l'obtenir. — Rudes conditions qu'elle réclame. — Respect dû à la personne qui a accompli le Massakhto. — Son titre honorifique. — Sa manière de vivre. — Origine céleste de cette cérémonie. — Le Chalmono ne peut avoir aucun commerce avec sa femme. — Raisons qui obligent celle-ci à accepter sa nouvelle condition. — Droits déferés par cette cérémonie. — Nombre des âmes suppliciées qu'elle a le droit de sauver. — Poids de l'âme du Chalmono.	
CHAPITRE XVIII.	100
Fêtes et jeûnes des Soubbas. — Les dimanches. — Les diverses fêtes. — Manière de les célébrer. — Visites, honoraires des prêtres. — Obligations. — Jours d'abstinence. — Fêtes des Musulmans considérées au point de vue des Soubbas.	
CHAPITRE XIX.	105
Les fiançailles. — Le mariage. — Acceptation mutuelle des futurs. — Dé- marches faites près des parents de la fille. — Cadeaux des fiançailles. — Avances en numéraire faites par le futur. — Le mariage est du ressort exclusif du Ganzivro. — Cérémonies. — Rituel. — Mesures prises pour s'assurer de la virginité de la fille. — Dot nominale. — Bénédiction du mariage. — Fêtes. — Repas. — Preuves matérielles de la virginité. — Durée de l'impureté des époux. — Le mariage d'un veuf.	
CHAPITRE XX.	110
De la sacrificature. — Formalités d'admission dans la sacrificature. — Con- ditions requises. — Rituel et formalités. — Formules sacrées. — Chairs per- mises ou défendues.	
CHAPITRE XXI.	114
La vie d'un bon Soubba. — Ce qu'il doit faire pour mériter ce titre. — Naissance. — Instruction religieuse. — Apprentissage. — Prières. — Vertus à pratiquer. — Qualités requises de caractère et de mœurs. — Bonnes œuvres. — Pratiques obligatoires. — Actions défendues. — Toilette et habillements. — Conduite envers les parents et la femme.	

